

PLAN DE RÉPONSE HUMANITAIRE

Mali

CYCLE DE PROGRAMMATION
HUMANITAIRE
2021

PUBLIÉ EN MARS 2021



À propos

Ce document est consolidé par OCHA pour le compte de l'Équipe Humanitaire Pays et des partenaires humanitaires. Il présente les priorités et les paramètres de la réponse stratégique de l'Équipe Humanitaire Pays, basés sur une compréhension partagée de la crise, énoncés dans l'Aperçu des besoins humanitaires.

Les désignations employées et la présentation des éléments dans le présent rapport ne signifient pas l'expression d'une quelconque opinion que ce soit de la Partie du Secrétariat des Nations Unies concernant le statut juridique d'un pays, d'un territoire, d'une ville ou d'une zone ou de leurs autorités ou concernant la délimitation de frontières ou de limites.

PHOTO DE COUVERTURE

© OCHA/ Michele Cattani

Pour consulter les mises à jour les plus récentes :



OCHA coordonne l'action humanitaire pour garantir que les personnes affectées par une crise reçoivent l'assistance et la protection dont elles ont besoin. OCHA s'efforce de surmonter les obstacles empêchant l'assistance humanitaire de rejoindre les personnes affectées par des crises et est chef de file dans la mobilisation de l'assistance et de ressources pour le compte du système humanitaire clusters et les membres du IASC intervenant dans une crise.

https://twitter.com/OCHA_Mali

Humanitarian RESPONSE

Humanitarian Réponse est destiné à être le site Web central des outils et des services de Gestion de l'information permettant l'échange d'informations entre les clusters et les membres du IASC intervenant dans une crise.

<https://www.humanitarianresponse.info/en/operations/mali>



Humanitarian InSight aide les décideurs en leur donnant accès à des données humanitaires essentielles. Il donne les informations vérifiées les plus récentes sur les besoins et l'acheminement de l'aide humanitaire ainsi que les contributions financières.

www.hum-insight.com



Le Service de Suivi Financier (FTS), géré par OCHA, est le premier fournisseur de données continuellement mises à jour sur le financement humanitaire à travers le monde et contribue de manière significative à la prise de décision stratégique en faisant ressortir les besoins non couverts et les priorités, ainsi qu'en contribuant à l'efficacité et à l'efficacité d'une assistance humanitaire basées sur les principes.

fts.org/appeals/2021

Table des matières

05	Avant-propos de la Coordonnatrice Humanitaire	52	Partie 3 : Aperçu de la réponse sectorielle
06	Aperçu du Plan de réponse Synthèse du plan de réponse Chiffres clés du plan de réponse		Abris/BNA Eau, hygiène et assainissement Éducation Nutrition Protection Protection de l'enfant Violences basées sur le genre Lutte antimines humanitaire Santé Sécurité alimentaire Coordination
10	Contexte de la crise Historique des tendances Approche de réponse Réponse par objectif stratégique		
17	Partie 1 : Priorités stratégiques de la réponse Conditions humanitaires prioritaires Objectifs stratégiques et réponse Questions transversales Double nexus au Mali Aperçu consolidé : utilisation de transferts monétaires à usages multiples Capacités opérationnelles Accès humanitaire	91	Partie 4 : Réponse aux réfugiés
45	Partie 2 : Suivi de la réponse humanitaire Cadre de monitoring de la réponse Redevabilité envers les populations affectées Protection contre l'Exploitation et les Abus Sexuels (PEAS/PSEA)	93	Partie 4 : Annexes Méthode d'établissement des coûts Méthode de calcul des budgets sectoriels Organisations participantes et besoins de financement Chiffres de planification par secteur Chiffres de planification par niveau administratif Et si nous ne répondons pas ? Comment contribuer ? Acronymes



MALI/ KABARA, TOMBOUCTOU : Des enfants s'approvisionnent en eau près du centre de santé communautaire.
@OCHA/Evelyne Annette Massoma Colomina

Avant-propos de la Coordonnatrice Humanitaire

L'année 2020 a été particulièrement difficile sur le plan humanitaire avec une tendance à la détérioration en 2021. L'expansion de la crise sécuritaire au-delà des régions du Nord et du Centre vers le Sud ainsi que vers les pays limitrophes, conjuguée aux effets dévastateurs de la COVID-19 ont exacerbé les besoins humanitaires au Mali. Ces facteurs combinés ont limité l'accès aux services sociaux de base et aggravé la prévalence de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition avec comme conséquence que le nombre de personnes ayant besoin d'assistance ne cesse d'augmenter.

Malgré les défis opérationnels, le Gouvernement malien et les partenaires humanitaires ont assisté plus de 2,2 millions de personnes en 2020, soit 40% des personnes ciblées par la réponse, avec une mobilisation de \$228 millions (48% des fonds requis). Ces efforts ont été possibles grâce à l'engagement de tous, et particulièrement du soutien continu des donateurs au Mali.

A l'instar des années antérieures, l'analyse effectuée dans le cadre du Plan de Réponse Humanitaire de 2021 (HRP 2021) couvre l'ensemble des défis humanitaires, mais la réponse, quant à elle, se concentre sur les besoins prioritaires des plus vulnérables. Cet HRP 2021 est aligné sur la planification nationale, notamment sur le cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable (CREDD 2019-2023) ainsi que sur le cadre de coopération des Nations Unies avec le Gouvernement du Mali pour le développement durable (UNSDCF 2020-2024). Le HRP 2021 est le fruit de consultations inclusives de la communauté humanitaire y compris les services techniques étatiques, les acteurs humanitaires, les partenaires du développement, la société civile et les représentants des communautés tant au niveau régional que national.

L'analyse réalisée dans le cadre du HRP 2021 a permis d'identifier **5,9 millions de personnes** dans le besoin sur **11,7 millions de personnes** affectées par la crise. En priorisant les besoins et en tenant compte des conditions d'accès aux plus vulnérables ainsi que des capacités opérationnelles, les partenaires humanitaires ciblent **4,7 millions de personnes vulnérables** pour la réponse humanitaire de 2021, ce qui requiert un budget de **\$ 563,3 millions**.

Pour répondre à cette situation, des efforts additionnels de la part de tous sont nécessaires si on veut aboutir à une solution rapide et durable de la crise. J'invite donc vivement les partenaires techniques et financiers à soutenir davantage le plan de réponse humanitaire tout en rappelant que sans **un nexus bien établi, les acquis de la réponse humanitaire resteront fragiles**. En effet, pour apporter des solutions durables aux causes structurelles de ces besoins humanitaires, il importe que l'assistance humanitaire soit fournie en lien avec des actions visant à améliorer les conditions de vie de la population via l'accès aux services sociaux de base, la protection des civils, la stabilisation, la restauration de la paix, la bonne gouvernance et le développement local.

Au-delà d'un financement pour la réponse aux urgences, des fonds conséquents doivent donc aussi être alloués aux acteurs locaux (prestataires de services, associations, ONG) impliqués dans les interventions humanitaires et/ou dans les projets de développement et de relèvement afin de mutualiser les efforts pour obtenir des résultats collectifs dans le cadre du nexus humanitaire-développement.

Je tiens aussi à remercier les partenaires de mise en oeuvre et tout le personnel sur le terrain qui travaillent

quotidiennement avec acharnement pour atteindre les populations les plus vulnérables dans des conditions souvent très difficiles. Je les invite à poursuivre cette fructueuse collaboration via une coordination renforcée des interventions humanitaires pour une assistance équitable et des interventions holistiques couvrant l'ensemble des besoins humanitaires.

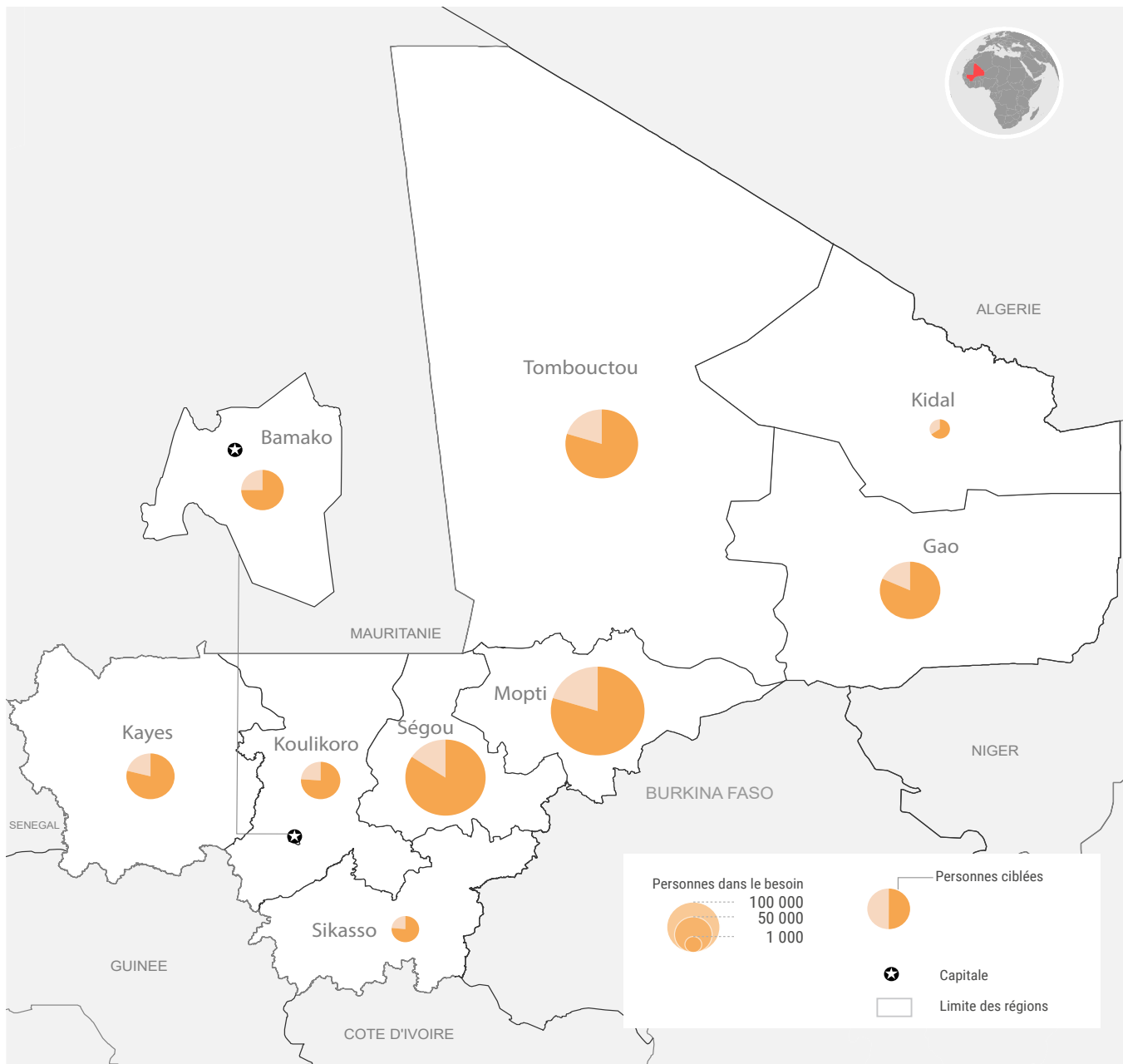
Ainsi, tous ensemble, redoublons d'efforts pour qu'aucune personne particulièrement vulnérable ne soit laissée pour compte dans le cadre de la réponse humanitaire de 2021 et que l'espoir renaisse au sein des familles éprouvées par neuf ans de crise multidimensionnelle au Mali.



Mbaranga Gasarabwe
Coordonnatrice Humanitaire au Mali

Aperçu du Plan de réponse

PERSONNES DANS LE BESOIN	PERSONNES CIBLÉES	FONDS REQUIS (USD)	PARTENAIRES OPÉRATIONNELS	PARTENAIRES DANS LE PLAN
5,9 M	4,7 M	563,3 M	256	58



Synthèse du plan de réponse

La situation humanitaire demeure préoccupante avec la juxtaposition des conflits, l'insécurité multiforme et les aléas climatiques (inondations et sécheresses). Ces chocs se superposent à la pandémie de la COVID-19 qui continue d'exacerber les vulnérabilités préexistantes avec des conséquences socioéconomiques néfastes à court, moyen et long terme, exacerbant les besoins humanitaires.

Ces chocs conjoncturels récurrents de magnitudes toujours plus élevées, à chaque fois, se superposent aux facteurs structurels contribuant à l'aggravation de cette crise. Ainsi, en 2021, selon les estimations, 11,7 millions de personnes sont affectées par la crise, parmi lesquelles 5,9 millions sont désormais dans le besoin d'une assistance humanitaire relative aux besoins vitaux, à l'accès aux services sociaux de base et des conditions de vie, ainsi qu'au renforcement de leurs capacités de relèvement et résilience face aux chocs.

Afin de répondre aux besoins susmentionnés, l'Equipe Humanitaire Pays (EHP) s'est conformée aux modifications de l'approche du Cadre de l'Analyse Intersectorielle Conjointe (JIAF) intervenues en 2020 et consacrant le passage des conséquences humanitaires aux conditions humanitaires. Toutefois, pour des besoins de comparabilité entre les plans annuels du cycle de planification pluriannuelle 2020-2022 les quatre objectifs stratégiques initiaux seront préservés tout long du cycle de planification en cours.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 1 : Sauver et préserver la vie et la dignité d'au moins 80% des populations vulnérables affectées par une crise humanitaire ou par des catastrophes naturelles à travers une assistance multisectorielle en nature et en cash adressant leurs besoins vitaux et de survie y compris le monitoring de protection

dans les cercles prioritaires des régions nord, centre, sud et ouest d'ici fin 2022.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 2 : Permettre à au moins 80% des populations hôtes, PDI, retournés, rapatriés, migrants et autres groupes vulnérables des zones affectées par la crise au centre, nord, sud et ouest du Mali d'avoir accès à des services sociaux de base de qualité d'ici fin 2022.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 3 : Permettre une approche holistique de protection transversale, intégrée ou spécialisée, fondée sur les droits de l'homme à au moins 80% des personnes affectées pour l'ensemble de l'intervention en veillant à ce que la protection soit au cœur de l'action humanitaire d'ici 2022.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 4 : Renforcer les capacités de résilience d'au moins 80% des personnes dans au moins 75% des régions à faire face à des chocs, diminuer les vulnérabilités et améliorer les stratégies de subsistance et la préparation aux catastrophes d'ici 2022.

Pour répondre à ces besoins multiples, les partenaires humanitaires, en fonction de leurs capacités opérationnelles, estiment être en mesure d'assister 4,7 millions de personnes avec un budget total requis de \$563 millions. Ce montant constitue la somme des budgets des projets soumis dans la plateforme Project Module pour répondre aux besoins critiques liés aux conséquences humanitaires « besoins vitaux » ou bien-être physique et mental et « accès aux services sociaux de base et conditions de vie » ou "standards de vie".

Au niveau méthodologique, la communauté humanitaire a adopté l'approche de l'analyse intersectorielle conjointe des besoins

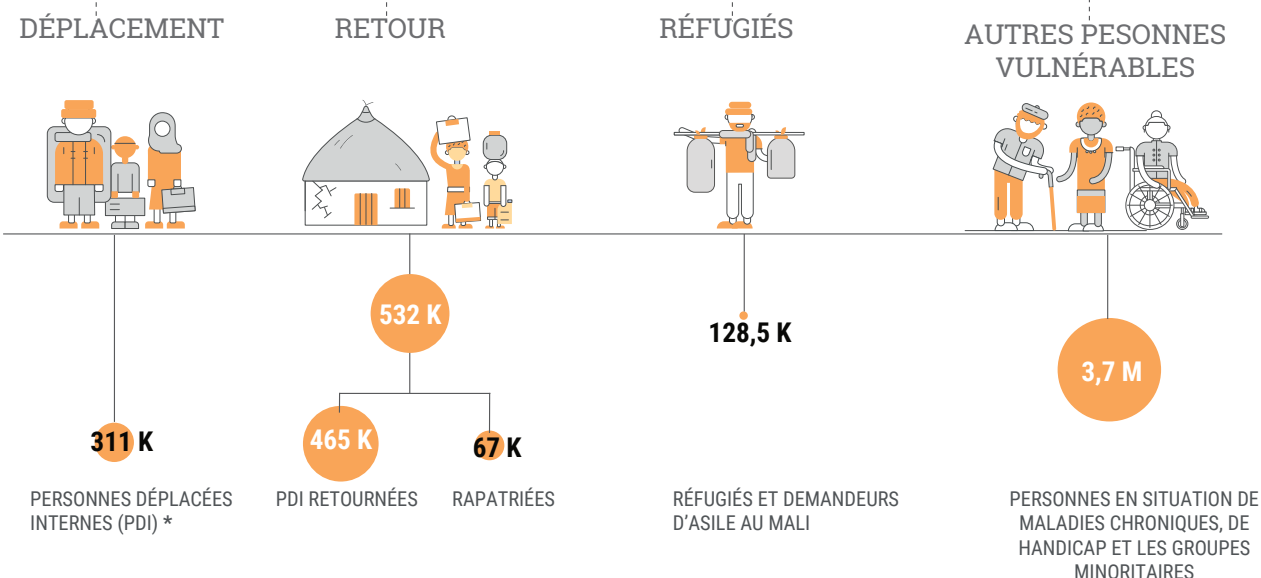
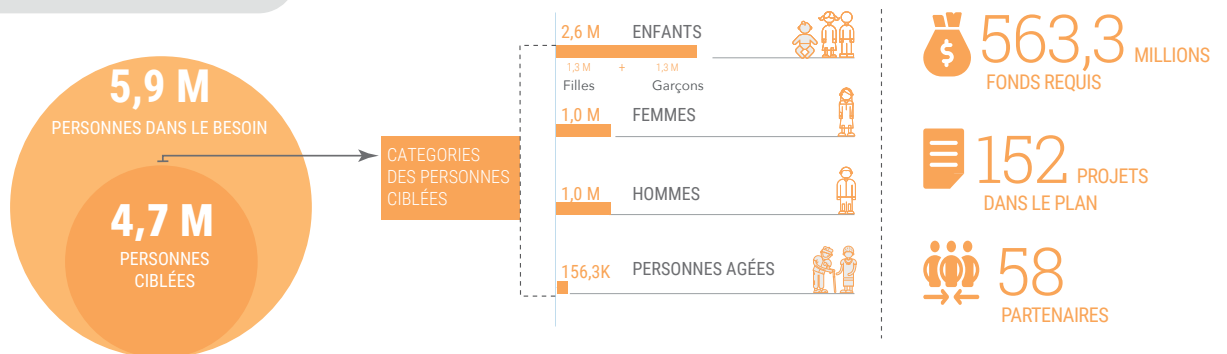
humanitaires (JIAF) et la planification de la réponse humanitaire et ce, dans le but de renforcer le lien entre l'Aperçu des Besoins Humanitaires (HNO) et Plan de Réponse Humanitaire (HRP). Elle constitue une démarche mettant davantage l'accent sur le caractère intersectoriel des besoins, la réponse requise ainsi que sur les exercices de monitoring et de projection des besoins et réponses.

Cette stratégie de réponse sera centrée sur les groupes de populations prioritaires et/ou les zones géographiques et les thématiques prioritaires identifiées et déduites de l'analyse des besoins humanitaires pour 2021. Une priorité est accordée à la désagrégation et/ou à l'analyse des impacts différentiels de la crise et des besoins associés pour divers groupes et sous-groupes de personnes. Notons que les dimensions transversales comme la redevabilité, la protection, la Prévention des Abus et Exploitation Sexuelle (PSEA), le handicap, le concept de « ne pas nuire » et les modalités d'intervention incluant le cash (qu'il soit conditionnel ou inconditionnel) bénéficient d'une attention renforcée dans le cadre de l'ensemble du plan de réponse humanitaire 2020-2022.

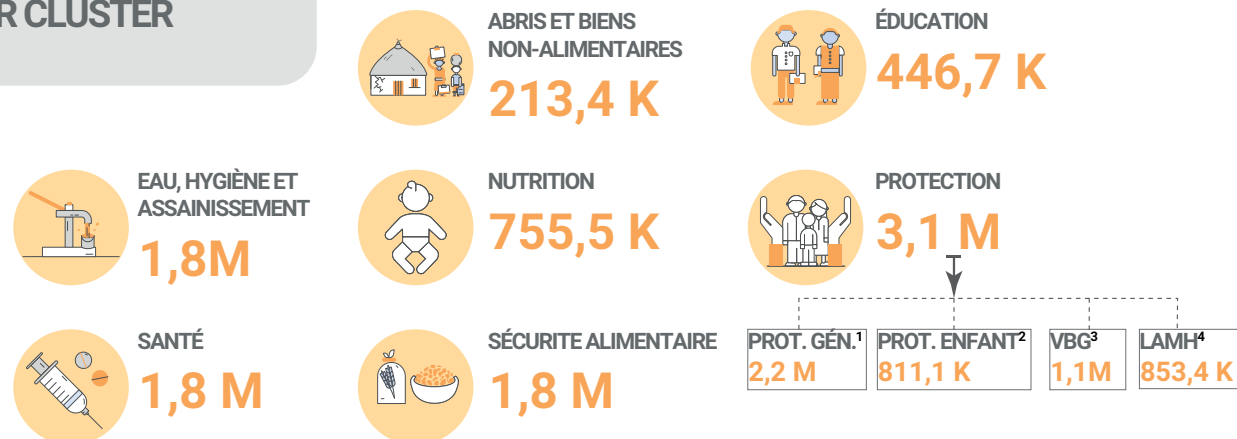
De surcroît, en lien avec la « New Way Of Working » (NWOW), la stratégie humanitaire 2020-2022 s'inscrit dans un effort de coordination, d'une part avec le cadre de planification de développement des Nations Unies appelé le Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable (UNSDCF) 2020-2024 et d'autre part avec la programmation de développement du Gouvernement malien (qu'est Cadre stratégique pour le Développement durable- CREDD 2019-2023). En somme, le HRP 2020-2022 maintiendra ses objectifs stratégiques liés aux conditions humanitaires sur une période de trois ans. Quant à la planification opérationnelle, des projets de douze (12) mois sont planifiés, assortis de budgets annuels.

Chiffres clés du plan de réponse

PERSONNES CIBLÉES



PAR CLUSTER



* Les clusters ont préparé leurs chiffres clés sur la base des données d'octobre 2020 (DTM, octobre 2020, <http://bit.ly/39Nn3r3>). Ce sont donc ces données qui ont été utilisées tout au long de ce document.

¹ PROT. GÉN. : Protection générale; ² PROT. ENFANT : Protection de l'enfant; ³ VBG : Violence basée sur le genre; ⁴ LAMH : Lutte antimines humanitaire

Personnes ciblées par région

RÉGIONS	PERSONNES DÉPLACÉES INTERNES	RETOURNÉES	RAPATRIÉES	AUTRES POPULATIONS VULNÉRABLES	PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	TOTAL
Bamako	4K	-	0K	254K	39K	258,9K
Gao	84K	180K	31K	276K	86K	570,6K
Kayes	3K	0,02K		348K	53K	350,5K
Kidal	1K	2K	2K	48K	8K	51,9K
Koulikoro	4K	-	0,02K	222K	34K	225,1K
Mopti	131K	36K	4K	1,2M	200K	1,3M
Ségou	35K	2K	1K	996K	155K	1,0M
Sikasso	6K	-	-	105K	17K	111,1K
Tombouctou	43K	244K	30K	483K	120K	801,0K
TOTAL	311K	465K	67K	3,9M	711K	4,7M

Besoins financiers par secteur

SECTEUR	FONDS REQUIS* (USD)	
Sécurité alimentaire	\$232,4 M	
Protection ¹	\$73,0 M	
Nutrition	\$66,2 M	
Réponse aux Réfugiés	\$49,1 M	
Eau, hygiène et assainissement	\$46,8 M	
Éducation	\$44,6 M	
Santé	\$26,0 M	
Coordination	\$14,6 M	
Abris/BNA	\$10,6 M	

Réponse humanitaire par genre

GENRE	DANS LE BESOIN	CIBLÉS	% CIBLÉS
Garçons	1,6 M	1,3 M	80,1%
Filles	1,6 M	1,3 M	80,4%
Hommes	1,3 M	1,0 M	79,8%
Femmes	1,4 M	1,1 M	80%

Réponse humanitaire par âge

AGE	DANS LE BESOIN	CIBLÉS	% CIBLÉS
Enfants	3,2 M	2,6 M	81%
Adultes	2,5 M	2,0 M	80%
Pers. âgées	196 K	156 K	79,6%

¹ Protection inclue ses sous clusters : Protection de l'enfant, Lutte antitrimines humanitaire et la Violence basée sur le genre

* Les chiffres sont arrondis

Contexte de la crise

Avertissement : SE RÉFÉRER AU CONTEXTE ET IMPACT DE LA CRISE DANS LE HNO 2021

Neuf (9) mois après l'apparition des premiers cas de COVID-19 au Mali (25 mars 2020) et quatre (4) mois après la démission du président en exercice et le début de la transition politique, le contexte politique, sécuritaire, humanitaire et social, ne laisse pas entrevoir des signes d'une amélioration fondamentale. La conjonction entre les vulnérabilités structurelles, les contingences conjoncturelles constituées de chocs atrophiques successifs et répétés et la crise de la pandémie de la COVID-19, affectent la vie, la survie des ménages. Ils fragilisent les capacités des populations à mener des activités génératrices de revenus ou de protection de leurs moyens d'existence. Dans ce contexte complexe, les partenaires humanitaires ciblent 4,7 millions personnes sur les 5,9 millions de personnes dans le besoin pour l'année 2021.

Contexte politique

Le contexte politique est dominé par la mise en œuvre de la feuille de route de la transition avec son agenda de réformes attendues devant mener vers la stabilité. Rappelons qu'au lendemain des événements du 18 août 2020, les concertations inclusives entre les représentants des différentes couches de la population malienne ont abouti, le 25 septembre, à l'investiture de Monsieur Bah N'Daw ancien ministre de la défense et militaire à la retraite comme Président de la transition et chef de l'Etat du Mali. Il a aussitôt nommé monsieur Moctar Ouane comme Premier Ministre le 27 septembre. Ce dernier a formé le 05 octobre un gouvernement de transition incluant les officiers du Comité National du Salut du Peuple (CNSP), les mouvements signataires de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation issu du processus d'Alger (ou Accord d'Alger) et les membres du M5-RFP. Par ailleurs, la crise politique qui a secoué le pays a entraîné un renouvellement des intérêts au détriment entre autres de l'Accord d'Alger. Des sujets comme la composition du Conseil National de la Transition, (CNT), la dissolution du CNSP ou le chronogramme de la transition sont des sujets émergents de la fin d'année 2020. Il est à présager que les préparatifs des prochaines élections générales continueront d'alimenter l'environnement politique au cours de l'année 2021. Les enjeux seront davantage importants avec l'émergence de nouvelles circonscriptions administratives (régions, cercles) qui ont vocation à être prises en compte dans la future carte électorale.

Protection des civils et environnement sécuritaire

Comme signalé précédemment, l'année 2021 commence avec des similitudes de 2020, dans un contexte marqué par l'insécurité et la pandémie à coronavirus. Dans le centre et vers le Sud, les violences intercommunautaires et des affrontements sont toujours signalés. Le caractère violent des conflits a provoqué d'importants déplacements de populations tant à l'intérieur du territoire malien que vers les pays limitrophes (Burkina Faso et Niger notamment). Les groupes armés non étatiques (GANE) poursuivent leurs attaques contre les représentants de l'Etat, les forces internationales et de plus en plus contre les populations civiles dans le Nord et le Centre du pays, avec une tendance d'expansion de s'installer aussi désormais dans l'ouest et le sud du pays (Kayes, Koulikoro, Sikasso et Ségou).

Aperçu sur le contexte de protection¹

En lien avec l'insécurité généralisée, les incidents de protection ont quasi doublé entre 2019 et 2020 avec un total de 4036 violations enregistrées

entre janvier et décembre 2020. Parmi celles-ci, les atteintes au droit à la propriété et à l'intégrité physique/psychique sont les deux catégories les plus élevées. L'environnement de protection est profondément menacé par les affrontements entre les groupes armés non-étatiques (GANE) et les groupes d'auto-défense. On constate une augmentation de ces affrontements dans le centre du pays en raison de la prolifération des GANE et une intensification des opérations militaires des Forces de Défense et Sécurité Malienne (FDSM) et du G5 Sahel contre les GANE au centre et au nord du pays.

RÉGION	TOTAL VIOLATIONS	%
Gao	836	21%
Kidal	21	1%
Ménaka	140	3%
Mopti	1 426	35%
Ségou	1 020	25%
Tombouctou	593	15%
TOTAL	4 036	100%

Par ailleurs, en ce qui concerne les VBG, les cas sont en hausse avec 6 605 rapportés du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.

Dans le même sillage, les cas relatifs aux violations graves des droits des enfants continuent de croître et sont estimés à 772 pour 2020. En termes de menace explosive, même si une légère baisse est observée, ce sont encore 169 incidents d'origine EEI/mines qui ont été rapportés en 2020.

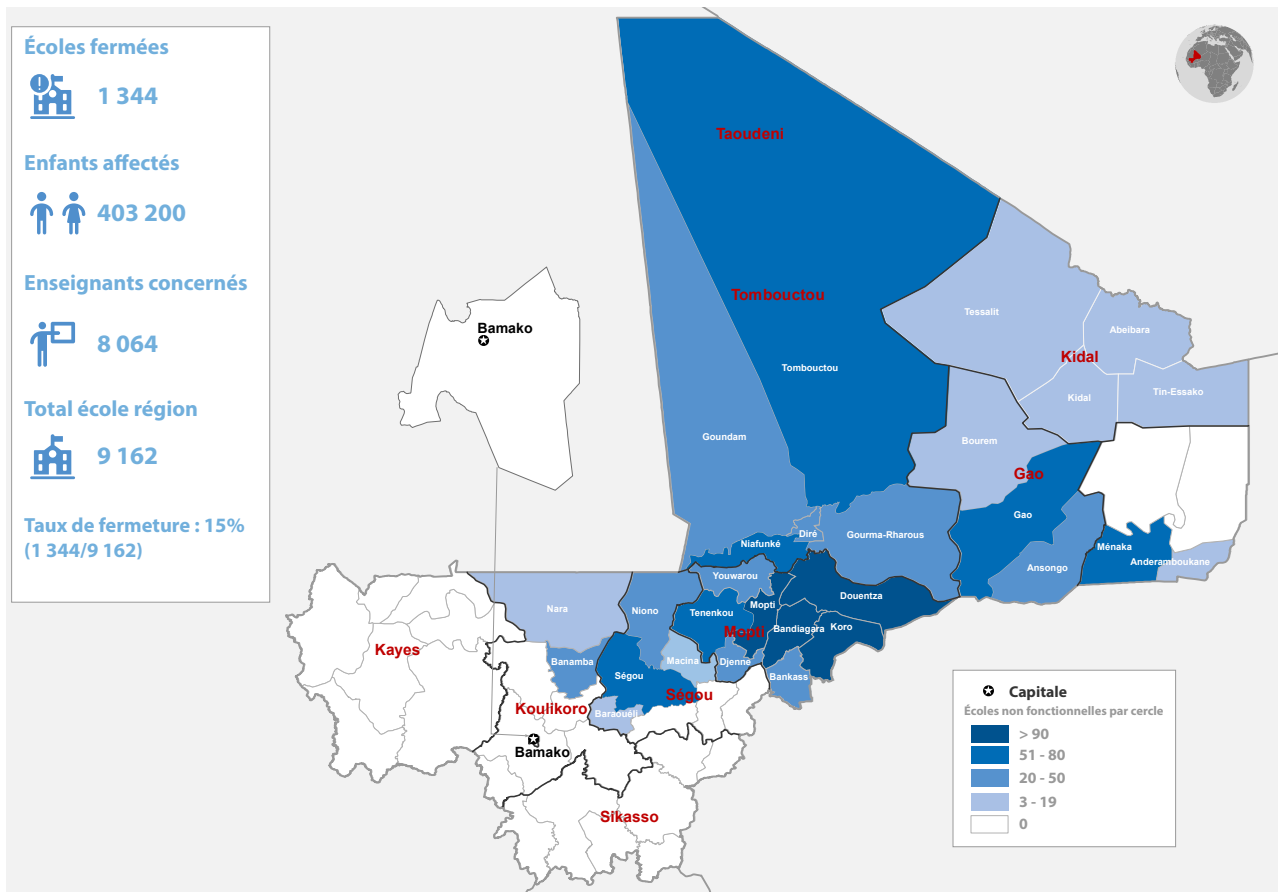
La crise, toujours plus sévère sur l'éducation : le droit à l'éducation menacé

Avec 1 344² écoles fermées, affectant 403 200 élèves et 8064 enseignants, le secteur de l'éducation est très affecté avec une tendance à l'augmentation avec un taux impressionnant de 15% d'écoles fermées. A cela s'ajoute les doubles effets des inondations sur les classes d'école (destruction, ou hébergement d'individus). Ces contingences viennent se greffer à la fréquence des grèves du personnel enseignant ces dernières années. Ainsi il va de soi à déduire que le contexte de l'éducation est assez complexe au Mali.

1- Analyse annuelle de monitoring de protection mali 2020

2- <https://www.humanitarianresponse.info/en/operations/mali/document/cluster-education-situation-des-ecoles>

APERÇU GÉNÉRAL DES ÉCOLES NON FONCTIONNELLES DANS LES ZONES DE CONFLITS NOVEMBRE 2020



NB : Les chiffres des élèves et enseignants affectés par la non-fonctionnalité des écoles sont calculés sur la base de 300 élèves par école.

Des statistiques du RRM illustrent une crise profonde qui perdure

Sur la base des données comparées du RRM³ des trois dernières années (2018, 2019 et 2020), il est important de noter que les crises et les besoins continuent d’être exacerbés. En termes de distribution d’alertes confirmées, les attaques arrivent en tête suivies des opérations militaires engendrant parfois des effets collatéraux et suscitant des mouvements forcés de populations civiles ou des représailles de certains GANE.

Les effets de la COVID-19 sur les personnes, leurs biens et les services

Impact de la COVID-19 sur les Moyens d’Existence et la Sécurité Alimentaire

80% des ménages éleveurs ont rencontré des difficultés d’accès à l’alimentation, à l’eau et aux services/intrants vétérinaires, principalement à cause des prix plus élevés que d’habitude (22% à 36%) et de la faiblesse du pouvoir d’achat des ménages (22% à 34%). Les principales difficultés entravant l’accès des ménages agricoles aux semences ont été le prix plus élevé que d’habitude (43%), la non-fourniture des aides/subventions (20%), l’insuffisance des revenus et l’indisponibilité des semences sur les marchés locaux (15%). En 2021, la baisse du pouvoir d’achat des populations du fait de l’augmentation des prix des denrées alimentaires aura un effet direct sur les capacités de ménages à acquérir des intrants agricoles et à investir dans leurs activités agropastorales.

Effets de la COVID-19 sur les marchés

En 2020, pour permettre aux marchés de répondre efficacement aux besoins internes des populations dans le contexte de la COVID-19, l’Etat a

accordé des facilités fiscales d’importation de riz et de rééchelonnement des taxes/impôts. Compte tenu de l’urgence des interventions, l’Etat a réalisé simultanément des achats institutionnels et des assistances alimentaires aux personnes affectées par la COVID-19 et par l’insécurité alimentaire. L’assouplissement des restrictions liées à la COVID-19 et la levée des sanctions de la Communauté Economique Des Etats de l’Afrique de l’Ouest (CEDEAO) le 05 octobre 2020 ont permis d’améliorer les flux commerciaux sans atteindre le niveau normal.

Effets sur les prix et les stocks en 2021

La demande de reconstitution des stocks privés et institutionnels sera forte cette année aussi bien au Mali que dans les pays de la sous-région à cause de la multiplication des interventions d’assistances alimentaires dues à la COVID-19. Il est donc probable que l’Etat malien (Commissariat à la Sécurité Alimentaire) assure, en 2021, des interventions d’assistance alimentaire. Cette planification devrait contribuer à l’augmentation des achats institutionnels sur le marché intérieur de céréales et pousser les prix à la hausse. Ainsi, les baisses des prix du début de la campagne de commercialisation 2020/21 seront éphémères à cause des achats pour la reconstitution des stocks privés et publics. Le volume des exportations de céréales vers les pays limitrophes sera aussi important. L’augmentation des populations nécessitant des assistances alimentaires aussi bien au Mali que dans les sous-régions sont autant de paramètres qui présagent une forte demande.

3- RRM, Rapport sur la situation humanitaire (1er janvier 2018 - 27 novembre 2020)

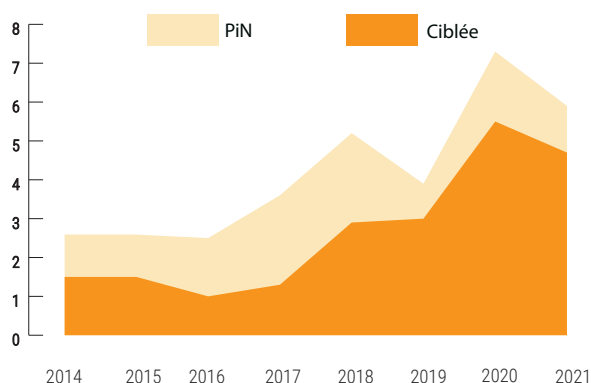
Historique des tendances

Un regard rétrospectif sur l'historique des tendances laisse entrevoir une évolution asymétrique des chiffres clés des besoins et de la planification. Depuis 2012, le nombre de personnes dans le besoin au Mali a évolué en dents de scie. Toutefois, l'enseignement général permet de comprendre

que les chiffres sont en continuelle hausse au fil du temps, entre autres liés à l'accroissement de la crise, ses impacts multiformes ainsi que les conditions humanitaires engendrées.

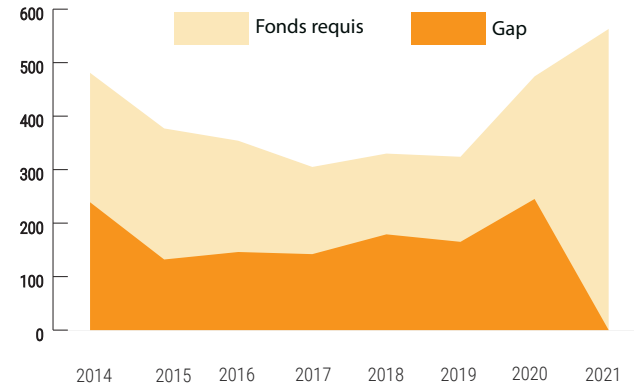
Réponse humanitaire (2014 - 2021)

En millions de personnes



Besoins financiers (2014 - 2021)

En millions de USD



ANNÉE DE L'APPEL	PERSONNES DANS LE BESOIN	PERSONNES CIBLÉES	FONDS REQUIS (USD)	FONDS REÇUS	% FINANCÉS
2016	2,5 M	1,0 M	354,1 M	146,2 M	41%
2017	3,7M	1,4 M	304,7 M	142,1 M	47%
2018	5,2 M	2,9 M	329,5 M	178,9 M	54%
2019	3,9 M	3 M	324 M	164,8 M	51%
2020	6,8 M	5,5 M	474,3 M	229,2 M	48%
2021	5,9 M	4,7 M	563,3 M	-	-

En termes d'analyse comparative des chiffres clés des cinq (5) dernières années, la tendance est en continuelle augmentation. C'est sans conteste au cours de l'année 2020 que la hausse la plus significative, a été constatée au cours d'une même année civile. Ainsi, le nombre de personnes dans le besoin, a connu une augmentation de 58% entre le début de l'année 2020 et la révision des chiffres de planification (de 4,3 millions à 6,8 millions) entre juillet et août 2020. Au niveau de la planification de la réponse, la même tendance a été observée avec une hausse de 53% des personnes à cibler par l'aide humanitaire ; ce qui correspond en termes de chiffres, respectivement à 3,6 millions et 5,5 millions.

De même, entre le début de l'année 2019 et la révision du HRP en juillet 2020, une tendance à la hausse a été constatée. Au regard du tableau des personnes ciblées entre 2017 et 2020, on constate ainsi une

hausse accentuée entre 2019 et 2020. Cette situation est en lien avec l'intensification de la crise enclenchée à compter de 2018 au centre du Mali. A partir de 2019, une proportion plus importante des communautés hôtes accueillant les déplacés a été intégrée dans l'analyse et la réponse humanitaire, à la faveur de la mise en exergue de l'approche de l'action humanitaire basée sur la vulnérabilité à l'opposé de celle privilégiant le statut des groupes et sous-groupes de populations. En effet, qu'elles soient hôtes ou non, elles subissent des pressions sur leurs moyens de subsistance en fonction de la durée des déplacements. Cette situation engendre de manière quasi inéluctable une aggravation de leur vulnérabilité.

Au niveau du budget, la hausse quasi continue de ces dernières années est d'abord en lien avec la hausse continue des besoins. De même,

cet accroissement important du coût du plan de réponse est aussi en partie lié au renforcement des capacités opérationnelles des partenaires humanitaires, la flexibilité des bailleurs de fonds et un dialogue plus renforcé entre donateurs humanitaires et ceux de développement. A cela s'ajoute, l'effet de l'inflation des coûts opérationnels qui ont connu une hausse marquante dans ce contexte de COVID-19.

En ce qui concerne la mobilisation des ressources, la tendance se rapproche des cinq dernières années avec un taux de financement oscillant autour de 50%. Toutefois, il serait opportun de relativiser la question du niveau de financement car le rapportage sur FTS¹ n'est pas systématique avec une certitude sur la complétude. Aussi, de nombreux partenaires mettant en œuvre en volume important d'interventions humanitaires reçoivent des financements humanitaires qui ne transitent pas par le plan de réponse humanitaire.

1- Financial Tracking System <https://fts.unocha.org/>

En somme, des efforts demeurent à faire, pour à la fois plus de transparence et de redevabilité dans le suivi des financements humanitaires reliés au HRP, tout en poursuivant le plaidoyer afin que les bailleurs de fonds privilégient ce panier commun qu'est le HRP.

En 2020, en raison de la pandémie de la COVID-19, qui a eu des effets sur toute l'humanité, les bailleurs de fonds, surtout ceux de la coopération bilatérale, ont dû faire face à des réponses sociales internes imprévues dans leurs pays. Comme résultante, le taux de financement au Mali pour 2020, a été plutôt faible (autour de 45%). Toutefois, la création du poste de DHC et de son déploiement sur le terrain en complémentarité avec la Coordinatrice Humanitaire et de l'Équipe Humanitaire Pays (EHP), constituent des atouts majeurs pour attirer l'attention sur la situation humanitaire au Mali et mobiliser les donateurs potentiels y compris des bailleurs non classiques comme le secteur privé.

Réalisations des clusters en 2020

CLUSTER	PERSONNES CIBLÉES	PERSONNES ATTEINTES	FONDS REQUIS (USD)	FONDS REÇUS	% FINANCÉS
Sécurité alimentaire	2,5 M	2,0 M	203,5 M	67,9 M	33%
Nutrition	883 K	470 K	61,9 M	17,1 M	28%
Protection ⁷	2,4 M	579 K	61,7 M	13,5 M	22%
Eau, hygiène et assainissement	2,3 M	309 K	50,0 M	2,3 M	5%
Éducation	786 K	231 K	48,0 M	8,5 M	18%
Santé	1,4 M	1,4 M	21,8 M	3,8 M	18%
Coordination	-	-	14,9 M	9,5 M	66%
Abris/BNA	206 K	164 K	13 M	980 K	9%
Multisectoriel	-	-	-	23,2 M	-
Non spécifiés	-	-	-	81,4 M	-
TOTAL	5,5 M	2,0 M	474,3 M	229,2 M	48%

Approches de réponse

Comme les années précédentes, les approches de réponse n'ont pas fondamentalement changé. Le facteur nouveau est sans conteste la COVID-19 avec les mesures d'adaptation qui ont été imposées, afin de protéger les personnes, les bénéficiaires ainsi que les partenaires, dans le cadre des interventions.

Ainsi, au niveau stratégique et opérationnel, l'accès et la coordination civilo- militaire feront l'objet d'une attention afin de renforcer l'acceptation communautaire des acteurs et de l'assistance humanitaire, favoriser le dialogue avec les différents interlocuteurs pertinents (autorités étatiques, leaders communautaires, de la société civile et des GANE).

Le renforcement de capacités des autorités, des forces militaires, des personnalités locales de la société civile et du personnel sur les principes humanitaires facilitera le respect du mandat et du mode opératoire des humanitaires sur le terrain. Les cellules CMCoord stratégique de Bamako et celles opérationnelles sur le terrain, sous le leadership du cadre décisionnel de la CMCoord haut niveau facilitera la mise en œuvre de cet agenda.

En ce sens, les consultations périodiques sur le terrain, relatives aux conditions d'accès humanitaires contribueront à un meilleur monitoring des contraintes d'accès en vue de dégager des stratégies efficaces pour l'accès de l'ensemble des acteurs humanitaires.

Le système de monitoring des attaques sur les infrastructures sanitaires ainsi que le monitoring de protection, constituent d'autres stratégies pour identifier les différentes contraintes d'accès humanitaire afin de réajuster au besoin les modus opérandi.

De plus, les activités de redevabilité et de communication avec les communautés affectées seront institutionnalisées et étendues aux représentants des communautés, aux autorités administratives et coutumières et aux services techniques étatiques. Cette approche aura des impacts positifs sur l'acceptation communautaire. Elle se concrétisera à travers les mécanismes de gestion des plaintes et de remontées d'informations, incluant des bilans périodiques d'activités à l'échelle régionale voire cercles et communes.

Sur le plan programmatique, l'approche du cash inconditionnel et conditionnel sera renforcée avec des efforts d'harmonisation du panier de dépenses minimum (MEB) élargi à l'angle intersectoriel permettant de suivre le niveau d'adaptation et de résilience des ménages puis de renforcer les gaps par l'approche du NEXUS en relation avec le groupe de travail cash au niveau national et régional. Dans le cadre de l'approche Nexus, la collaboration entre les acteurs humanitaires et les partenaires de développement et de consolidation de la paix sera poursuivie afin d'orienter le travail de ces derniers sur les facteurs sous-jacents de la crise humanitaire.

Le mode opératoire des interventions en espèces au même titre que celui du marché locatif doit suivre une logique définie dans les Procédures Standard d'Utilisation (SOP) en temps d'urgence et de relèvement. Il doit aussi faire l'objet d'une analyse de marchés, d'évaluation de besoins et mitigation de risques d'inflation et de protection. Le mécanisme de réponse rapide (RRM) continuera d'être une option clé dans le suivi de l'alerte et de la veille humanitaire en assurant efficacement une rapidité dans les évaluations ainsi que des réponses d'urgences à la flambée des mouvements forcés de populations.

L'articulation entre le RRM, et le post RRM et les évaluations inter agences sectorielles/ multisectorielles sera renforcée au niveau terrain. Ceci aura pour vocation de prendre le relais des évaluations rapides pour mieux approfondir les analyses des besoins de manière holistique dans les zones de chocs récurrents.

Au niveau de la protection, les évaluations rapides de protection seront toujours celles privilégiées en 2021 compte tenu du contexte et des capacités des acteurs.

En somme, le cadre stratégique opérationnel pour le déplacement interne, préparé en 2020, contribuera, à travers sa feuille de route, à une meilleure prise en compte des déplacés et communautés hôtes ou d'accueil conformément aux principes fondamentaux inhérents au déplacement forcé.

Réponse par objectif stratégique

La communauté humanitaire du Mali, en vue de conserver une compatibilité entre les années couvertes par le présent cycle de programmation humanitaire, a décidé de maintenir les quatre objectifs stratégiques et leurs spécifiques de la période 2020-2022. Toutefois, en raison de la COVID-19, ces objectifs ont été ajustés pour prendre en compte des mesures de mitigation imposées par la pandémie. En guise de rappel, les quatre (4) objectifs stratégiques sont relatifs aux besoins (de) : 1) vitaux ; 2) conditions de vie ; 3) la protection et 4) la résilience.

LES BESOINS VITAUX ET DE SURVIE

OBJECTIF STRATÉGIQUE 1 : Sauver et préserver la vie et la dignité d'au moins 80% des populations vulnérables affectées par une crise humanitaire ou par des catastrophes naturelles à travers une assistance multisectorielle en nature et en cash adressant leurs besoins vitaux et de survie y compris le monitoring de protection dans les cercles prioritaires des régions nord, centre, sud et ouest d'ici fin 2022 .

Sur la base de la priorisation des besoins issues du HNO, la communauté humanitaire du Mali vise, à travers cet objectif stratégique à apporter des réponses rapides et coordonnées aux besoins urgents inhérents, aux problèmes critiques identifiés lors de l'exercice de l'analyse des besoins humanitaires. Les partenaires, à travers les différents types d'assistance viseront à toucher 3,8 millions de personnes. Sans réponses immédiates aux besoins vitaux de survie, le bien-être physique et mental de ces personnes vulnérables sera sérieusement menacé. Au niveau opérationnel, cet objectif stratégique est divisé en trois (3) sous objectifs intersectoriels.

LES BESOINS LIÉS AUX CONDITIONS DE VIE

OBJECTIF STRATÉGIQUE 2 : Permettre à au moins 80% des populations hôtes, PDI, retournés, rapatriés, migrants et autres groupes vulnérables des zones affectées par la crise au centre, nord, sud et ouest du Mali d'avoir accès à des services sociaux de base de qualité d'ici fin 2022

En plus des besoins vitaux, les besoins inhérents à l'accès aux services sociaux de base des populations maliennes ont été identifiés comme une priorité absolue. A partir des évidences issues des analyses sectorielles et intersectorielles, les partenaires humanitaires ont décidé de cibler 3,8 millions de personnes afin de leur permettre d'avoir accès aux services sociaux de base et garantir une vie digne et conforme aux droits humains fondamentaux de la personne humaine. En répondant de manière impartiale aux besoins identifiés, les populations concernées seront mieux protégées contre un basculement vers les menaces directes à leur vie

et survie comme les mécanismes de survie néfastes ou négatifs. Pour y parvenir, quatre objectifs spécifiques ont été adoptés.

LES BESOINS LIÉS À LA PROTECTION

OBJECTIF STRATÉGIQUE 3 : Permettre une approche holistique de protection transversale, intégrée ou spécialisée, fondée sur les droits de l'homme à au moins 80% des personnes affectées pour l'ensemble de l'intervention en veillant à ce que la protection soit au cœur de l'action humanitaire d'ici 2022

En conformité avec la centralité de la protection, la stratégie de protection du cluster protection et celle de l'Equipe Humanitaire Pays (EHP), cet objectif vise à garantir une protection humanitaire et la transversalité de la protection, au même titre que l'approche des droits humains à toutes les étapes du cycle de programmation humanitaire. Ainsi, la totalité des 5,9 millions de personnes estimées dans le besoin d'assistance humanitaire sont considérées comme étant en besoin de protection holistique. En termes de ciblage, l'ensemble de la cible de 4,7 millions des partenaires humanitaires est aussi retenu pour cette condition humanitaire, qui est cernée à travers quatre objectifs spécifiques.

LES BESOINS LIÉS À LA RESILIENCE

OBJECTIF STRATÉGIQUE 4 : Renforcer les capacités de résilience d'au moins 80% des personnes dans au moins 75% des régions à faire face à des chocs, diminuer les vulnérabilités et améliorer les stratégies de subsistance et la préparation aux catastrophes d'ici 2022

Avec la mutation vers les conditions humanitaires, cet objectif est concerné par la prévention contre les mécanismes de survie négatifs, qui sont particulièrement prégnants dans un contexte de crise qui se prolonge avec des chocs qui sont en superposition croissante année après année. Cet objectif est axé sur le renforcement et la protection des moyens d'existence des groupes et sous-groupes de populations affectées par la crise et se focalise sur les problèmes de résilience humanitaire, en veillant à faire la distinction avec cinq (5) sous objectifs. Aussi, il est important de souligner que cet objectif vise une meilleure articulation entre les activités d'urgence et celle de long terme, voire de développement qui sont l'apanage de l'Etat et des partenaires techniques et financiers. Cet objectif tient compte surtout du nouveau Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD+) couvrant la période 2019- 2021 et du Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable (UNSDCF 2020-2024) avec le Mali.

#	OBJECTIFS STRATÉGIQUES	PERSONNES DANS LE BESOIN	PERSONNES CIBLÉES
OS01	Sauver et préserver la vie et la dignité d'au moins 80% des populations vulnérables affectées par une crise humanitaire ou par des catastrophes naturelles à travers une assistance multisectorielle en nature et en cash adressant leurs besoins vitaux et de survie y compris le monitoring de protection dans les cercles prioritaires des régions nord, centre, sud et ouest d'ici fin 2022	5,3 M	4,2 M
OS02	Permettre à au moins 80% des populations hôtes, PDI, retournés, rapatriés, migrants et autres groupes vulnérables des zones affectées par la crise au centre, nord, sud et ouest du Mali d'avoir accès à des services sociaux de base de qualité d'ici fin 2022	2,8 M	2,1 M
OS03	Permettre une approche holistique de protection transversale, intégrée ou spécialisée, fondée sur les droits de l'homme à au moins 80% des personnes affectées pour l'ensemble de l'intervention en veillant à ce que la protection soit au cœur de l'action humanitaire d'ici 2022	3,5 M	3,0 M
OS04	Renforcer les capacités de résilience d'au moins 80% des personnes dans au moins 75% des régions à faire face à des chocs, diminuer les vulnérabilités et améliorer les stratégies de subsistance et la préparation aux catastrophes d'ici 2022	1 M	841 K



MALI / MOPTI : Distribution de nourriture organisée par le PAM à Sévaré.

© PAM/Benoit Lognone

Partie 1

Priorités stratégiques de la réponse

Les priorités stratégiques de réponse se basent sur les priorités du HNO 2021 et sont fonction de l'évolution de la situation et des besoins.

En termes de mouvements forcés de populations, le pays est proche d'atteindre le seuil historique de 2012 en termes de PDI (312 000 en octobre 2020 contre 353 000 en juin 2012 au moment fort de la crise). Tenant compte de la tendance actuelle d'environ 15 000 nouvelles PDI enregistrées par mois, le seuil devrait être atteint durant le 2^{ème} trimestre de 2021.

Pour l'année 2021, sur les **11,7 millions** de personnes affectées par la crise, la communauté humanitaire estime que **5,9 millions** d'entre elles ont besoin d'une assistance humanitaire d'urgence. Tenant compte des capacités opérationnelles des partenaires humanitaires et des efforts de priorisation effectués à la fois au sein des clusters et de l'Inter cluster, **4,7 millions** de personnes seront visées par la réponse humanitaire. Les interventions envisagées sont articulées autour d'actions immédiates, de court et moyen terme et concernent les besoins vitaux, les services sociaux de base et la protection humanitaire. Ces interventions comprendront un aspect de prévention et d'adaptation aux chocs, visant à la fois la facilitation du relèvement et le renforcement de la résilience des individus et des communautés.

En termes de groupes et sous-groupes de populations priorités, figurent les PDI, les retournés, les rapatriés, les migrants, les réfugiés, les personnes

à risque d'apatridie, les communautés hôtes d'accueil, les communautés locales ainsi que les personnes à besoin spécifiques. Signalons que pour la première fois, un plan de réponse multisectorielle pour les réfugiés et personnes apparentées sera intégré pour assurer une réponse holistique aux réfugiés et assimilés. Pour ces différentes catégories de la population, l'analyse des besoins a été faite en procédant à la désagrégation par âge, genre et situation d'handicap. La réponse axée sur les objectifs stratégiques intégrera les éléments clés de la protection transversale (à savoir la sécurité et la dignité, l'accès significatif et sans discrimination, la participation, l'autonomisation et la redevabilité) ainsi que les dimensions liées au genre, à l'âge et au handicap afin de s'assurer d'une meilleure adaptation de l'aide aux besoins spécifiques des personnes assistées.

En termes de planification et d'intervention, des efforts d'articulation et de complémentarité seront recherchés auprès des acteurs de développement par le biais des programmations liées au UNSDCF, au CREDD du Gouvernement et à d'autres initiatives de développement plus durables.

La communauté humanitaire espère également des retombées des différentes actions de plaidoyer et de l'engagement des acteurs nationaux et internationaux afin de protéger l'espace humanitaire et créer un environnement propice à la conduite des opérations humanitaires.

1.1 Conditions humanitaires prioritées

Comme il est ressorti dans le HNO, seules les personnes en situation d'extrême vulnérabilité ou présentant des besoins essentiels sectoriels et intersectoriels basés sur des critères de sévérité seront visées par le présent plan de réponse. Cette analyse a été conduite autour de trois thématiques centrales à savoir : 1) la sécurité alimentaire et la nutrition, 2) la santé /EHA et 3) la protection, éducation, abris/BNA tant au niveau régional ou terrain que national avant la consolidation et validation. En plus de ces thématiques, une analyse intersectorielle basée sur les chocs (conflits et insécurité, sécheresse, inondations, épidémies et urgences sanitaires) et leurs conséquences humanitaires, a été menée. Trois (3) conditions humanitaires ont été identifiées à savoir :

1. Les besoins vitaux englobant le bien-être physique et mental y compris les besoins vitaux de protection : 5,3 millions de personnes sont dans le besoin sous cette condition humanitaire ;
2. Les services sociaux de base et conditions de vie : 2,8 millions de personnes dans le besoin ;
3. Les mécanismes d'adaptation ou de survie : ils visent à protéger les moyens d'existence d'un million de personnes pour éviter le basculement des individus vulnérables ou affectés vers des mécanismes de survie négatifs dans un contexte de la COVID-19.

Les problèmes critiques liés aux besoins vitaux dans le contexte de la crise au Mali se réfèrent à tous les problèmes ayant des effets directs à court terme sur l'intégrité et/ou la dignité mentale et physique des personnes. Ils prennent en compte les personnes blessées, la forte morbidité (maladies infectieuses et chroniques), la malnutrition (aiguë et chronique), le handicap physique et mental, et les cas de violations des droits humains.

Les problèmes liés aux services sociaux de base et conditions de vie ont un effet direct sur la capacité des personnes à poursuivre leurs activités productives et sociales habituelles et à satisfaire leurs besoins fondamentaux de manière autonome comme l'acquisition de biens et

l'accès aux services essentiels tels que l'eau et l'assainissement, les abris, les vivres, les soins de santé, l'éducation, la protection etc.

Depuis la suppression de la conséquence humanitaire protection, des réajustements ont été rendus obligatoires. Les problèmes de protection (VBG, menace explosive, violations graves des droits de l'enfant, monitoring des violations des droits) qui s'inscrivent dans le *life saving* sont pris en compte dans l'évaluation des besoins de la condition humanitaire "besoins vitaux". Quant à la fourniture de services de protection au sens large, cela est pris en compte dans l'évaluation des besoins de la condition humanitaire "services de base".

Les autres aspects plus généraux de la protection (droits humains, centralité, transversalité de la protection, plaidoyer et renforcement des capacités) relèvent de la responsabilité de tous les acteurs et doivent être systématiquement intégrés au sein de toute action humanitaire. Ils sont donc couverts par l'objectif 3 sur la protection qui vise à assurer un environnement de protection renforcée.

Pour ce qui a trait aux mécanismes d'adaptation, ils seront assujettis à l'articulation entre les interventions humanitaires et le relèvement/la résilience.

Les personnes les plus touchées par ces trois (3) conditions sont majoritairement localisées dans les tous les cercles des régions de Gao, Kidal, Ménaka, Mopti, Taoudénit, Tombouctou. Pour les autres régions, nous avons la distribution suivante : Ségou (cercles de Ségou, San, Niono, Macina) ; Koulikoro (cercles de Banamba et Nara) et Kayes (cercles de Kayes, Diéma, Kita, Nioro et Yélimané). Le district de Bamako, au regard du nombre de personnes dans les besoins divers est également ciblé. Toutefois, compte tenu de l'étendue géographique de la COVID-19, c'est finalement tout le pays qui est concerné par le ciblage COVID-19, consacrant une enveloppe nationale à la planification humanitaire 2021.

Priorisation des problèmes critiques liés aux besoins vitaux

PERS. DANS LE BESOIN	PERS. CIBLÉES	ENFANTS	ADULTES	PERS. AGÉES
5,3 M	4,2 M	54%	42%	3%

Dans son ensemble, la priorisation permet de dégager les problématiques fondamentales susceptibles de porter atteinte à la sauvegarde du bien-être physique et mental de 4,2 millions de personnes parmi les 5,3 millions concernés par cette condition humanitaire. Cette extrême exposition aux problèmes critiques de bien-être physique et mental fait suite à l'aggravation des effets humains de la crise. L'analyse des besoins révèle que 23% des structures sanitaires ne sont pas fonctionnelles avec une présence limitée des partenaires œuvrant dans la gestion des soins de santé primaire et surtout la prise en charge des urgences y compris des blessés de guerre. Parmi les problèmes prioritaires :

- Les différentes formes de menaces contre la vie des populations civiles (enlèvements, assassinats, mutilations, tortures, blessures) ;
- La mortalité, morbidité et comorbidité liés à la COVID-19 ;
- Les problèmes psychosociaux liés à la COVID-19 au sein des ménages ;
- Les risques liés à la menace explosive (mines, restes d'explosifs de guerre (REG) et engins explosifs improvisés (EEI)) et la prolifération des armes légères et de petit calibre (ALPC) ;
- Les violences basées sur le genre visant les jeunes filles, les femmes, les garçons et les hommes ;

- Les violations graves des droits de l'enfant (recrutement et utilisation des enfants dans les GANE, enlèvements, viols et violences sexuelles, meurtres et mutilations, attaques des écoles et hôpitaux) ;
- Les traumatismes psychologiques engendrant une problématique de santé mentale dans les zones affectées par la violence ;
- L'insécurité alimentaire et nutritionnelle du fait des déplacements de populations, des poches de sécheresse et des inondations des terres cultivables, mettant à risque les enfants, les femmes enceintes et/ou allaitantes ;
- L'accroissement des urgences sanitaires et les épidémies du fait de la fragilité du système de santé, essentiellement du fait des violences et de l'insécurité multiforme ;
- Les manques cruels en bien non alimentaires (tentes, matériel de couchage, kit de cuisine et d'EHA) pour répondre aux besoins vitaux, aux premières nécessités lors d'un déplacement ;
- Les problèmes d'alimentation du bétail et de santé animale avec les risques liés aux différentes épizooties.

Priorisation des problèmes critiques liés aux services sociaux de base et conditions de vie

PERS. DANS LE BESOIN	PERS. CIBLÉES	ENFANTS	ADULTES	PERS. AGÉES
2,8 M	2,1 M	54%	42%	3%

Sur les 2,8 millions de personnes dans le besoin sous cette condition humanitaire, l'exercice de priorisation des problèmes rencontrés dans ce domaine a permis de retenir comme préoccupations essentielles pour les 2,1 millions de personnes ciblées :

- La problématique des attaques dans le domaine de l'éducation et la fermeture des écoles (1 344 écoles fermées en octobre 2020), mettant plus de 400 000 d'enfants hors du système scolaire et en dehors d'un environnement protecteur ; 8 000 enseignants sans activités ; Toute cette situation entraîne des risques accrus de protection aux élèves ;
- Les attaques contre les infrastructures civiles perturbant l'accès aux services sociaux collectifs (centre de santé, mairies, marchés, points d'eau, routes, ponts etc.) ;
- L'absence ou la faible disponibilité des services sociaux de base, notamment pour la prise en charge des personnes dans le besoin de protection et l'accès à l'eau et à l'assainissement ;
- L'inaccessibilité aux centres de santé, du fait des mesures de restrictions contre la COVID-19 ou de l'insécurité ou les ruptures de soin pour les malades chroniques

- La destruction et les pertes/dégâts sur les moyens d'existence des populations (destruction des champs et des matériels de production comme les motopompes, les semences, pose de mines dans les champs) ;
- Les dégâts/pertes causés par les inondations sur les champs, l'habitat, les infrastructures d'eau et d'assainissement ainsi que les services et systèmes collectifs (routes, greniers collectifs ou communautaires) ;
- La perte des moyens d'existence des ménages exposant à des risques de mécanismes d'adaptation négatifs (mariages précoces, travail des enfants, exploitation sexuelle et traite des enfants, enfants bouviers/bergers).
- La perte de la documentation civile des personnes affectées par la crise qui entraîne des difficultés d'accès aux services comme l'école ou la gratuité des soins de santé pour les PDI ou autres personnes vulnérables.

Priorisation des problèmes critiques liés à la protection

PERS. DANS LE BESOIN	PERS. CIBLÉES	ENFANTS	ADULTES	PERS. AGÉES
3,5 M	3,0 M	57%	40%	3%

Il est question des problèmes de protection humanitaire permettant d'assurer la centralité de la protection dans l'action humanitaire. Sur 3,5 millions de personnes dans le besoin, les humanitaires ciblent 3 millions. Les aspects *life saving* étant déjà pris en compte dans la condition « besoins vitaux » et la fourniture de services de protection dans la conséquence « service de base ». Ainsi, les priorités à retenir sont :

- Les risques d'exclusion des personnes à besoins spécifiques dans l'assistance humanitaire (personnes en situation de handicap, personnes âgées, nomades, personnes souffrant de maladies chroniques) ;
- L'insertion des principes de protection transversale dans tous les secteurs et à toutes les phases de la programmation humanitaire afin

de garantir une assistance humanitaire délivrée dans des conditions sûres, dignes, impartiales, participatives et redevables ;

- Les questions de méfiance et mauvaise perception de l'action humanitaire ;
- Les problèmes de sous-rapportage des incidents de protection entraînant une sous-estimation de l'ampleur de la crise de protection (monitoring de protection) ;
- Les défis liés aux actions de plaidoyer afin que l'environnement juridique protecteur puisse être renforcé.

Priorisation des problèmes critiques liés au relèvement et résilience

PERS. DANS LE BESOIN	PERS. CIBLÉES	ENFANTS	ADULTES	PERS. AGÉES
1 M	841 K	54%	42%	3%

Pour le relèvement et la résilience, 1 million de personnes seront ciblées par les interventions. Tenant compte du fait que la plupart des activités de résilience seront prises en charge par les acteurs de développement, ci-dessous les problèmes prioritaires retenus sous cette conséquence humanitaire à savoir :

- Les défis de reprise de certaines AGR sur le terrain du fait de l'insécurité (pêche, élevage, maraîchage) ;
- La méconnaissance des techniques agropastorales adaptées aux dérèglements climatiques ;
- Les risques de conflits et de cohésion sociale liés à la transhumance et à la question foncière avec « une sensibilité particulière dans la zone transfrontalière dite du Liptako Gourma »
- L'accès aux services et aux moyens de subsistance entravé par la menace explosive ;

- La prise en compte du droit au logement et du droit d'accès à la terre des populations vulnérables ;
- La dégradation du tissu social et les tensions inter et intra-communautaires ;
- La prévention et la préparation aux urgences pour éviter les dégâts / pertes importantes ;
- La recherche de solutions durables aux déplacements prolongés et pendulaires ;
- L'accompagnement des PDI et personnes retournées dans le processus de relèvement en reconstruisant leurs maisons endommagées et adaptant leurs abris d'urgence aux solutions plus durables ;
- L'insuffisance et/ou la non-fonctionnalité de certains types de mécanismes communautaires de protection.

Les groupes et sous-groupes vulnérables ou prioritaires

Conformément au HNO 2021, les groupes prioritaires sont les PDI, retournés, rapatriés, migrants, réfugiés, populations hôtes, communautés d'accueil.

En raison de la COVID-19, des sous-groupes sont à considérer avec la plus grande attention. Ainsi, de manière détaillée, sans être exclusif, les groupes et sous-groupes de populations¹ potentiellement à risque sont :

- Personnes âgées ;
- Personnes en situation de handicap ;
- Personnes ayant une maladie chronique (diabète, problèmes cardiaques, personnes asthmatiques) ;
- Personnes vivant avec le VIH, et tout groupe à besoin spécifique ;
- Personnes suspectées ou confirmées de COVID-19, mises en isolement ou en auto-isolement, ainsi que leurs familles et personnes associées
- Femmes à risque de violence physique et sexuelle, notamment domestique ;
- Femmes et filles survivantes qui se retrouvent avec des enfants nés de viol ;
- Femmes n'ayant plus accès aux services de santé habituels (santé reproductive et maternelle, prise en charge des violences sexuelles) ;
- Enfants à risque de violence physique et sexuelle ;
- Enfants en âge d'être scolarisés et n'ayant plus accès à l'école ou aux autres structures éducatives/récréatives ;
- Enfants n'ayant plus accès aux services de santé habituels (vaccination, malnutrition, soins de santé infantile, prise en charge des violences sexuelles) ;
- Enfants n'ayant plus accès à des services de protection et d'appui psychosocial ;
- Enfants non-accompagnés/séparés ou orphelins en conséquence de la maladie ou des mesures de restrictions des mouvements ;
- Personnes victimes d'accidents liés aux engins explosifs dans le besoin d'une prise en charge médicale d'urgence/de suivi et n'ayant plus accès aux services de santé habituels ;
- Personnes victimes d'accidents liés aux engins explosifs qui sont dans le besoin d'assistance psychosociale, de réadaptation et de réinsertion socioéconomique, et leurs familles ;
- Personnes sans documentation civile n'ayant plus accès aux services étatiques compétents ;
- Personnes vivant dans un abri précaire, un camp/site de déplacement ;
- Personnes n'ayant pas accès à l'eau et aux produits essentiels d'hygiène ;
- Personnes n'ayant plus accès à ses moyens de subsistance habituels (agriculteurs, éleveurs, petits commerçants) ;
- Personnes en situation de déplacement forcé, contraintes de se déplacer pour des raisons de sécurité (y compris les mouvements transfrontaliers) ;
- Personnel de santé et acteurs de protection exposés à des risques accrus d'anxiété, de stress, et potentiellement cibles de tensions ;
- Communautés déjà potentiellement stigmatisées

¹ Sous-groupes identifiés dans la stratégie COVID-19 du cluster protection

1.2

Objectifs stratégiques et réponse

Conformément à l'approche du HPC renforcé, un effort d'alignement a été fait entre les besoins humanitaires identifiés et les options et modalités de réponse. Le plan de réponse humanitaire prend en charge les besoins prioritaires sectoriels et intersectoriels tels que validés techniquement par l'ICC et stratégiquement par l'EHP. Ainsi, les acteurs humanitaires fourniront une assistance humanitaire impartiale, complémentaire, à temps et adaptée afin de sauver des vies et réduire les souffrances de 4,7 millions de personnes.

Conformément à l'engagement de renforcer l'analyse intersectorielle ainsi que faisant suite à la recommandation de l'approche avancée du HPC, la stratégie de réponse repose sur son caractère intersectoriel. Les questions transversales comme la protection, le genre, l'âge, le handicap, la prévention des abus et exploitations sexuelles (PEAS), la redevabilité et le do no harm seront pris en compte. Des efforts de synergie seront faits entre les interventions humanitaires et celles de développement, dont des planifications conjointes informées par des analyses conjointes. Plusieurs stratégies seront utilisées afin de faciliter l'acceptation des populations qui est fondamentale pour la mise en œuvre des activités programmatiques.

Pour parvenir à une réponse humanitaire efficace et efficiente adaptée aux besoins des populations et communautés affectées, la communauté humanitaire s'est engagée à renforcer certaines approches qui garantissent une action humanitaire de qualité :

- Les efforts constants d'alignement entre les planifications humanitaires et de développement ;
- Le système de RRM, comme approche rapide adaptée aux mouvements soudains de populations ;
- La capacité logistique ATLAS, qui facilite l'acheminement du fret dans les zones d'accès difficile par les moyens habituels (voies terrestres).
- L'approche SADD ou de désagrégation, en âge, genre, handicap et diversité ;
- Le groupe de travail technique sur le mécanisme de surveillance et communication des violations graves contre les enfants.



MALI

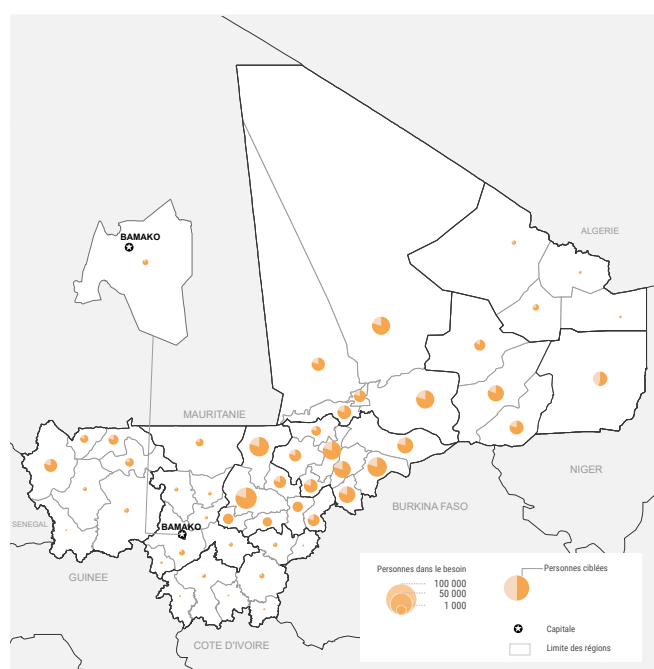
© OCHA/Evelyne Annette Massoma Colomina

Objectif Stratégique 1

Réponses aux problèmes critiques liés aux besoins vitaux

PERS. DANS LE BESOIN	PERS. CIBLÉES	ENFANTS	ADULTES	PERS. AGÉES
5,3 M	4,2 M	54%	42%	3%

OBJECTIF STRATEGIQUE 1 : Sauver et préserver la vie et la dignité d'au moins 80% des populations vulnérables affectées par une crise humanitaire ou par des catastrophes naturelles à travers une assistance multisectorielle en nature et en cash adressant leurs besoins vitaux et de survie y compris le monitoring de protection dans les cercles prioritaires des régions nord, centre, sud et ouest selon les droits fondamentaux d'ici fin 2022

**Justification et résultats attendus**

Sous cet objectif, 4,2 millions de personnes ont été identifiées comme bénéficiaires de l'assistance relative aux besoins vitaux. La population ciblée représente les personnes les plus vulnérables ayant des problèmes critiques inhérents à leur bien-être physique et mental. Les humanitaires veilleront à adapter la réponse aux besoins de chaque groupe de population en intégrant les besoins des filles, garçons, femmes, hommes, personnes vivant avec un handicap et des personnes âgées. Dans le cadre de la COVID-19, les personnes souffrant de maladies chroniques, ayant d'autres conditions de santé ou se trouvant dans certaines situations socio familiales sont prises en compte pour des réponses adaptées à leur profil et situation spécifique ; Les sous catégories sont composées des enfants de moins de cinq ans, des femmes enceintes et/ou allaitantes, des enfants non accompagnés ou séparés et des chefs de ménages.

Des efforts de coordination seront menés avec les acteurs du développement, afin qu'un continuum soit institué entre les réponses d'urgence et celles de développement. La communauté humanitaire s'est engagée à assurer une réponse multisectorielle et intersectorielle, qui prendra en compte les droits fondamentaux et les standards de l'aide

conformes aux principes humanitaires, à la lutte contre la mortalité infantile/néonatale et la malnutrition aiguë globale en renforçant les mécanismes de réponses rapides (RRM) à travers le triptyque : alertes rapides – évaluations rapides- réponses rapides.

Objectifs spécifiques et approches de réponses coordonnées

En lien avec les objectifs spécifiques, l'ensemble des réponses seront menées en étroite coordination intra et intersectorielles à la fois au niveau régional pour offrir un paquet d'interventions holistiques permettant de protéger les populations ciblées des menaces directes sur leur bien-être physique et mental.

En lien avec la prédominance des effets physico-psychiques des conflits et de l'insécurité, des kits sanitaires d'urgence destinés à la prise en charge des victimes de traumatismes physiques seront apportés. De la même manière, la prise en charge médicale des cas de VBG à travers une disponibilité des stocks de kits PEP sera garantie. Les actions de prévention, préparation et réponses aux épidémies (méningites, rougeoles, choléra et dengue) et pandémies (paludisme) seront mises en place. Aussi, les soins de santé primaire y compris l'accouchement assisté, la gestion des maladies hydriques et diarrhéiques et les IRA seront offerts. Il s'agira également des mesures d'adaptation contre la COVID-19 et l'ensemble des actions de life saving de la COVID-19 comme les activités de prévention de prise en charge et d'assistance psycho sociale.

Le ressenti psychologique des populations, suite à un choc et particulièrement à un mouvement de population, sera mesuré à travers des évaluations rapides de protection. Des services de premier secours psychologique et d'assistance psycho-sociale seront offerts aux personnes affectées par la violence en s'assurant de la prise en compte des besoins spécifiques des garçons, des filles, des femmes, des hommes, des personnes âgées et des personnes à besoin spécifique comme celles en situation de handicap. Ces services contribueront à la restauration de leur bien-être mental et psychologique.

Face à la menace explosive, des réponses coordonnées en matière d'information des populations et de prise en charge des victimes seront organisées. Il s'agira entre autres d'organiser des sessions inclusives d'information et de sensibilisations à la menace explosive. L'assistance aux victimes concernera la prise en charge holistique des victimes (médicale, psychosociale, réhabilitation physique, insertion socio-économique, référencement des victimes à des services complémentaires).

Par ailleurs, eu égard au nombre toujours élevé de cas de malnutrition aiguë, sévère et modérée attendus, le dispositif de prévention et de prise en charge intégrée de la malnutrition sous toutes ses formes sera renforcé en intégrant des activités multisectorielles. L'accent sera mis sur l'intégration de la nutrition dans le système de santé pour que les interventions couvrent les différentes maladies des enfants de moins de cinq ans, réduisant la comorbidité et la mortalité liées à la malnutrition.

Des campagnes de masse telles que la vaccination, la supplémentation en vitamine A et la chimio prophylaxie saisonnière contre le paludisme seront utilisées pour le dépistage nutritionnel systématique de tous les enfants. Aussi, un accent sera mis sur une priorisation des interventions en eau, hygiène et assainissement (EHA) pour prévenir la malnutrition dans les zones très touchées et pour accompagner la prise en charge des malades par la mise aux normes EHA des structures de santé et la fourniture d'intrants EHA (produits de purification de l'eau, savons etc.) aux personnes prises en charge en ambulatoire. Dans les zones en crise, des interventions spécifiques de prévention seront mises en place : il s'agit par exemple du counseling pour l'allaitement des nourrissons (coins allaitement) dans les zones de regroupement des déplacés, ainsi que des interventions de blanket feeding en particulier pour les enfants de 6 à 23 mois et les femmes enceintes et/ou allaitantes dans les régions à forte insécurité alimentaire.

Pour faire face à la hausse continue des déplacements soudains et forcés des populations depuis 2018, le mécanisme RRM opérationnel au Mali, va renforcer sa capacité pour des interventions efficaces et efficientes qui offrent des paquets de prestations multisectorielles.

Une articulation du RRM avec les interventions d'urgences des Agences, fonds et programmes et programmes des Nations et des ONG nationales et internationales ainsi qu'avec les services de Développement Social et de la Protection Civile de l'Etat et le cadre commun de santé, de façon coordonnée, constitue un engagement qui sera renouvelé et renforcé au cours de l'année 2021. Pour y parvenir, des mécanismes de coopération inclusifs allant de la triangulation des informations sur les alertes, les évaluations et la coordination de la réponse existent et constitue le gage d'une réponse coordonnée multisectorielle sur le terrain.

Objectifs spécifiques : cibles et réponse

#	OBJECTIFS SPECIFIQUES	GROUPES CIBLÉS	NOMBRE/TAUX
OSp 1.1	Fournir une assistance multisectorielle (assistance et protection) d'urgence en cash à au moins 80% des PDI en situation d'urgence et vivant dans les sites de déplacés dans les cercles prioritaires des régions du nord, centre, sud et ouest selon les droits fondamentaux d'ici fin 2022	PDI dans les sites	174 000
OSp 1.2	Assurer une réduction des taux de mortalité et de malnutrition aiguë globale d'au moins 80% des PDI hors sites et d'au moins 80% des autres personnes touchées par les conflits et l'insécurité, les désastres et les épidémies dans les cercles ciblés grâce à un accès adéquat à la nourriture, à l'eau, l'hygiène, l'assainissement, aux soins de santé essentiels et aux services de nutrition d'ici fin 2022	PDI hors sites et autres groupes vulnérables (hôtes et non hôtes)	1 268 944
OSp 1.3	Assurer à 100% l'opérationnalité des mécanismes de réponse rapide en nature et en cash pour répondre aux besoins vitaux des personnes en situation d'urgence lors des déplacements forcés d'ici fin 2022	PDI évaluées par le RRM	1 700 000

Objectif Stratégique 2

Réponses aux problèmes critiques des services sociaux de base et conditions de vie

PERS. DANS LE BESOIN

2,8 M

PERS. CIBLÉES

2,1 M

ENFANTS

54%

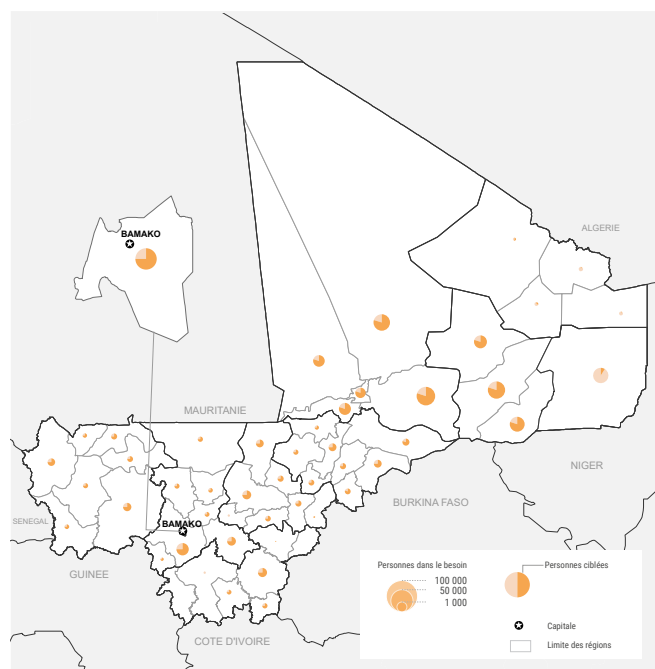
ADULTES

42%

PERS. AGÉES

3%

OBJECTIF STRATEGIQUE 2 : Permettre à au moins 80% des populations hôtes, PDI, retournés, rapatriés et autres groupes vulnérables des zones affectées par la crise au centre, nord, sud et ouest du Mali d'avoir accès à des services sociaux de base de qualité d'ici fin 2022



Justification et résultats attendus

Les problèmes inhérents à cette condition humanitaire sont surtout liés à la donne sécuritaire qui a entraîné une faible présence du personnel de l'État ainsi qu'un accès limité aux services sociaux de base. Les secteurs les plus concernés sont l'éducation, la santé, les services municipaux, la justice et les services de sécurité. Les acteurs humanitaires qui tentent de combler le vide laissé par les services publics font face à des contraintes financières et d'accès sécuritaire. La COVID-19 en constitue aussi un autre frein, car comme l'a relevé le HNO, certains services de santé ou autres services de base cruciaux, sont devenus difficilement accessibles du fait de la COVID-19.

En termes de réponse, les partenaires humanitaires s'engagent à apporter une réponse multisectorielle intégrant le cash qui puisse permettre aux

populations ciblées de retrouver des standards de vie acceptable et réduire les mécanismes de survie négatifs. Pour y parvenir, les interventions seront articulées autour des services sociaux de base (EHA, éducation, santé, abris/BNA, protection) ainsi que des questions centrales de protection des droits fondamentaux avec des efforts de forte synergie autour de l'approche Nexus.

Objectifs spécifiques et approches des réponses coordonnées

Dans l'optique de permettre aux 2,1 millions de personnes d'avoir accès de nouveau à un service qui leur garantit de vivre avec dignité, les acteurs humanitaires vont orienter les interventions vers les secteurs de base. En matière de couverture d'accès à l'eau potable, qui est un déterminant majeur des conditions de vie ou standards de vie des populations, les acteurs humanitaires en relation avec les services de l'hydraulique, investiront dans la réparation/ réhabilitation des points d'eau pour relever le taux de couverture dans les zones durement affectées par la crise. La réalisation de nouvelles infrastructures d'EHA et les activités d'assainissement total piloté par la communauté (ATPC), WASH in school, WASH in Health Centre, permettront de réduire la prévalence des maladies hydriques et diarrhéiques et surtout protéger de la COVID-19. Des programmes d'éducation en urgence, de réparation/réhabilitation des écoles, de recrutement des enseignant(e)s stagiaires, bénévoles ou communautaires et de sensibilisation des communautés seront mis en œuvre pour garantir l'accès des enfants à l'école. Au niveau de la santé, les activités de santé sexuelle reproductive et de surveillance seront complémentaires aux campagnes de vaccination pour réduire la morbidité. Du fait des conflits et des inondations, causant des déplacements forcés et souvent prolongés, la mise à disposition d'abris et de kits BNA conforme aux normes requises sera assurée par les intervenants. En termes d'accès à la nourriture, les partenaires humanitaires en lien avec les services étatiques (CSA, DNDP/DRDSES, DNPC/DRPC), veilleront à ce que les 950 000 personnes en insécurité alimentaire (phase 3 à 5 du CH de novembre 2020) puissent bénéficier d'une assistance alimentaire d'urgence lors de la période de soudure (juin- août 2021). En somme, la fourniture de services de protection et le système de référencement seront renforcés. L'intersectorialité sera assurée au sein de chaque cluster et au niveau de l'ICC afin que les mêmes groupes de populations vulnérables reçoivent des paquets d'assistance qui leur garantissent un accès aux services sociaux de base et à de bonnes conditions de vie, quel que soit leur statut, genre et occupation/activité

Objectifs spécifiques : cibles et réponse

#	OBJECTIFS SPECIFIQUES	GROUPES CIBLÉS	NOMBRE
OSp 2.1	Renforcer la fourniture des services de EHA, d'éducation, de protection (y compris l'état civil), de santé, d'abris et BNA à au moins 80% de ménages vulnérables d'ici la fin de 2022	PDI, Retournés, Rapatriés, Hôtes, Autres	1 268 944 personnes et 10 719 infrastructures
OSp 2.2	Fournir des services d'EHA, d'éducation, de santé, d'abris et de BNA à au moins 80% des personnes déplacées y compris 80% de rapatriés dans des sites de personnes déplacées établis dans au moins 75% des communautés d'ici fin 2022	PDI, Retournés, Rapatriés	652 661
OSp 2.3	Améliorer l'accès à la nourriture et sa bonne utilisation pour au moins 80% de personnes vulnérables (qu'elles soient déplacées ou non) confrontées à une insécurité alimentaire aiguë d'ici fin 2022	Agriculteurs, agro-éleveurs, éleveurs PDI	1 786 900 personnes et 2 500 structures
OSp 2.4	Protéger les moyens d'existence et les sources alimentaires connexes pour au moins 80% de personnes (agriculteurs, agro-éleveurs, éleveurs et personnes déplacées à l'intérieur du Mali) d'ici fin 2022	Agriculteurs, Agro-éleveurs, éleveurs PDI	1 786 900 personnes



MALI / MOPTI : Une femme ambassadrice de la paix fait une séance de sensibilisation à la paix à Soufouroulaye, un village près de Mopti. Elle est impliquée dans la stabilité et la cohésion sociale à Soufouroulaye et organise une fois par semaine une "causerie" avec les femmes du village pour parler de paix et de cohésion sociale. Environ 20 à 25 femmes participent à ces causeries chaque semaine.

© ONU Femmes / Aurélie Rusek

Objectif Stratégique 3

Réponses aux problèmes critiques de la protection

PERS. DANS LE BESOIN

3,5 M

PERS. CIBLÉES

3,0 M

ENFANTS

57%

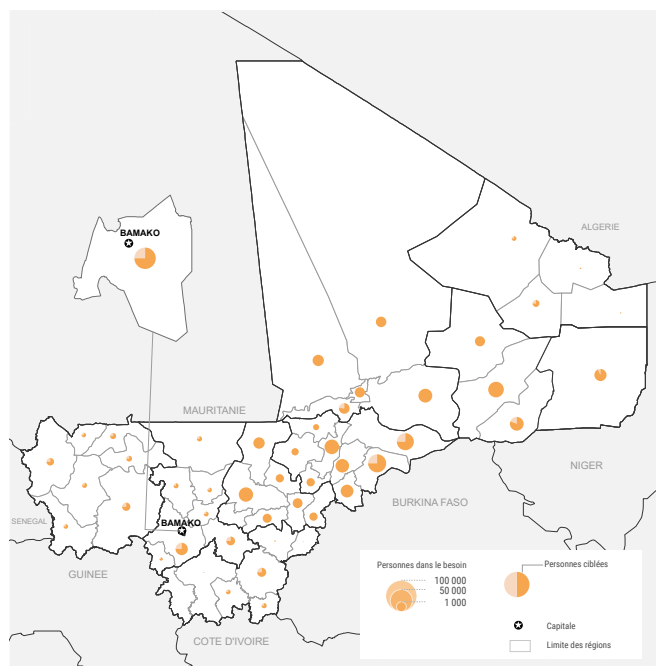
ADULTES

40%

PERS. AGÉES

3%

OBJECTIF STRATÉGIQUE 3 : Permettre une approche holistique de protection fondée sur les droits de l'homme à au moins 80% des PDI, retournés, rapatriés et membres des communautés hôtes dans l'ensemble de l'intervention dans les cercles prioritaires des régions nord, centre, sud et ouest en veillant à ce que la protection soit au cœur de l'action humanitaire d'ici 2022

**Justification et résultats attendus**

Considérée comme une crise de protection majeure, la crise humanitaire au Mali pose de graves atteintes à la vie, à la sécurité et à la liberté des populations civiles du fait de la présence et des activités des acteurs armés et de l'insécurité multiforme. Les PDI, retournés, rapatriés, les migrants, les réfugiés, les familles d'accueil des PDI et les populations locales sont victimes au quotidien d'atteintes répétées à leur dignité et à leurs droits fondamentaux. Les VBG (viol, violence sexuelle, mariage précoce et/ou forcé, abus et exploitation sexuelle), les six violations graves des droits des enfants (enlèvements, viols et violences sexuelles, recrutement et utilisation, meurtres et mutilations, attaques contre les écoles et les hôpitaux et déni d'accès humanitaire) ainsi que les violations des droits humains représentent des menaces importantes.

Les interventions visant la prise en charge des aspects vitaux ou life saving de ces risques sont incorporées dans l'objectif stratégique 1 consacré aux « besoins vitaux ». Il s'agit essentiellement des interventions visant à prendre en charge les cas de VBG, les six violations graves des droits des enfants et le déni d'accès humanitaire. Quant à la fourniture de service de protection, elles seront prises en charge dans le cadre des interventions adoptées pour la réponse relevant de la condition humanitaire 2 « services sociaux de base ».

Cet objectif protection est surtout destiné aux autres dimensions de la problématique de la protection et visera une approche centrale de protection fondée sur les droits humains, touchant ainsi l'ensemble de millions de personnes. En lien avec la gravité de la situation, l'EHP a renforcé son rôle pour assurer la centralité de la protection en déployant une conseillère ProCap ainsi qu'un conseiller principal senior en CM-Coord et accès humanitaire. A ces deux experts, va se joindre un(e) conseiller(ère) principale genre. Ce renforcement de la dimension protection s'inscrit dans l'optique de la mise en œuvre des engagements de l'EHP en matière de protection. Ces engagements sont traduits dans la stratégie de protection de l'EHP, la stratégie protection du cluster protection, le plan d'action PSEA/PAES, le mécanisme collectif de redevabilité, etc.).

Dans le cadre de cet objectif stratégique protection orientée vers la recherche et la consolidation d'un environnement protecteur pour les populations affectées, les interventions seront axées autour de : 1) la protection transversale intégrant le PEAS, 2) le renforcement du cadre juridique de protection et 3) le plaidoyer et le renforcement des capacités.

Dans une approche de protection humanitaire basée sur les droits humains, l'ensemble de ces activités seront coordonnées à la fois avec les acteurs de développement et ceux de l'Etat.

Objectifs spécifiques et approches de réponse coordonnées

Dans l'optique d'atteindre les résultats poursuivis par cet objectif stratégique, les partenaires humanitaires se sont engagés à mettre en œuvre des interventions qui s'inscrivent dans les trois (3) axes cités précédemment. Ainsi, les partenaires comptent renforcer la redevabilité à travers la réforme des mécanismes individuels sectoriels tendant vers un mécanisme collectif de redevabilité sous la forme d'un cadre commun de gestion des plaintes et feedback. Au niveau du plaidoyer, des initiatives seront prises par tous les acteurs humanitaires sous le leadership de l'EHP afin que l'environnement politique, légal, institutionnel et opérationnel soit favorable à une protection humanitaire.

Objectifs spécifiques : cibles et réponse

#	OBJECTIFS SPECIFIQUES	GROUPES CIBLÉS	NOMBRE
Osp 3.1	Assurer que l'ensemble des interventions permettent de donner la priorité à la sécurité et à la dignité, d'éviter de causer des dommages, d'assurer l'accès des populations à l'assistance et aux services sociaux de base, d'accorder une attention particulière aux plus vulnérables ainsi qu'une participation et une information réelles des populations touchées, notamment par des mécanismes de feedback dans les cercles prioritaires des régions nord, centre, sud et ouest d'ici fin 2022	PDI, retournés, rapatriés, hôtes, autres populations vulnérables	4 739 514 personnes
Osp 3.2	Renforcer l'environnement de protection juridique et communautaire, en se concentrant en particulier sur le cadre juridique malien applicable en cas de déplacement interne et le renforcement des capacités sur les autres thématiques de protection dont le logement, à l'accès à la terre et aux biens d'ici fin 2022	PDI, retournés, rapatriés, hôtes, autres populations vulnérables	4 739 514 personnes
Osp 3.3	Assurer qu'au moins 80% des PDI dans les cercles prioritaires des régions du nord, centre, sud et ouest ont accès à des services de renforcement de la cohésion sociale d'ici fin 2022	PDI, retournés, rapatriés, hôtes, autres populations vulnérables	4 739 514 personnes
Osp 3.4	Soutenir le plaidoyer stratégique et technique en faveur d'une meilleure protection des groupes vulnérables dans les cercles prioritaires des régions nord, centre, sud et ouest d'ici fin 2022	PDI, retournés, rapatriés, hôtes, autres populations vulnérables	178 549 personnes

Objectif Stratégique 4

Réponses aux problèmes critiques des mécanismes d'adaptation

PERS. DANS LE BESOIN

1 M

PERS. CIBLÉES

841 K

ENFANTS

54%

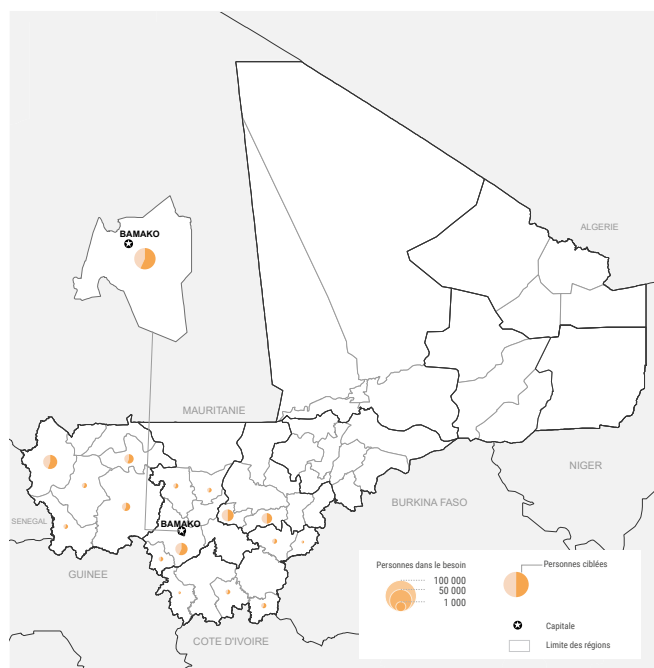
ADULTES

43%

PERS. AGÉES

3%

OBJECTIF STRATEGIQUE 4 : Renforcer les capacités d'au moins 80% des personnes dans au moins 75% des régions à faire face à des chocs, diminuer les vulnérabilités et améliorer les stratégies de subsistance et la préparation aux catastrophes d'ici 2022

**Justification et résultats attendus**

Cet objectif 4 consacré à la condition humanitaire "relèvement et résilience" s'inscrit dans la transition entre l'urgence et le post urgence. A l'issue de l'exercice de priorisation, la communauté humanitaire cible 1 million de personnes vulnérables à travers des activités de résilience. Les autres types d'interventions identifiées comme pertinentes lors du processus d'analyse et de planification concernent des activités de plus ou moins de longue durée et doivent être entreprises par les acteurs de développement traditionnels en appui à l'Etat. Les approches encouragées ici concernent les activités de renforcement des capacités, les systèmes d'alertes précoces et les solutions durables dirigées par les communautés elles-mêmes y compris les PDI, les retournés, les rapatriés, les migrants et les populations locales affectées.

En somme, cet objectif stratégique se décline en cinq sous-objectifs intégrant : 1) la réhabilitation des moyens d'existence, 2) le renforcement des capacités en Activités Génératrices de Revenus (AGR), 3) les systèmes d'alertes précoces, de veille de prévention et de préparation aux chocs, 4) la cohésion sociale et la gestion des conflits et 5) les infrastructures (abris durables).

Objectifs spécifiques et approches de réponses coordonnées

En lien avec les termes d'interventions liés aux objectifs spécifiques, les actions doivent être coordonnées et intégrées dans tous les projets humanitaires pour créer les conditions d'une vraie résilience. Ainsi, des appuis spécifiques seront octroyés à chaque personne vulnérable en fonction de son statut, son genre et son occupation pré-choc afin qu'elle puisse amorcer son relèvement. Les renforcements de capacités des agro-pasteurs sur les nouvelles techniques adaptées aux changements climatiques seront intégrés aux différents projets ou dans certains cas feront l'objet de projets spécifiques. Ceci permettra de tendre vers des activités résilientes aux chocs. En matière de préparation aux chocs, des projets faciliteront la mise en place des systèmes de veille et d'alerte communautaires prenant en compte tous les chocs possibles (sécheresse, inondations, vents violents, périls acridiens, épizooties). Le financement des plans de contingence régionaux, sous le leadership des autorités et services étatiques, contribue également à mieux préparer la gestion des crises et catastrophes et minimiser leurs effets et impacts. Au regard de l'importance de la cohésion sociale et de la paix au sein des communautés elles-mêmes, des projets seront orientés sur la cohabitation pacifique, notamment entre les groupes qui sont traditionnellement en opposition dans l'accès et l'exploitation des ressources naturelles (agriculteurs / éleveurs). Des projets transfrontaliers couvrant l'espace du Liptako-Gourma contribueront à ces efforts de prévention, de gestion pacifique des conflits et de renforcement de la cohésion sociale.

En somme, les paquets d'interventions dans le cadre de la résilience et du relèvement seront mis en œuvre soit à l'intérieur de projets plus holistiques soit à travers des projets de résilience en lien étroit avec les acteurs de développement pour une meilleure pérennisation.

Une approche d'opérationnalisation régionale de la Stratégie de Protection de l'Equipe Humanitaire Pays (EHP)

En complémentarité et en renforcement des objectifs et des activités prévus dans la stratégie du Cluster Protection et dans la Stratégie Protection de l'Equipe Humanitaire Pays (EHP) au niveau global, la présente approche vise à renforcer la politique de protection dans les régions de Tombouctou/Taoudenit ; Gao/Kidal/Menaka et Mopti. A travers quatre (4) axes à savoir :

1. Le monitoring des violations, l'analyse de la situation de protection et le plaidoyer axés sur les droits
2. La réponse au déplacement prolongé et le soutien aux solutions durables
3. Le renforcement de la cohésion sociale et le dialogue communautaire impliquant tous les leaders locaux/communautaires et GANE
4. La disponibilité et la qualité des services de protection pour une prise en charge holistique

Objectifs spécifiques : cibles et réponse

#	OBJECTIFS SPECIFIQUES	GROUPE CIBLÉS	NOMBRE
OSp 4.1	Assurer les moyens de subsistance d'au moins 80% des personnes dans 75% de cercles prioritaires sont assurés par la protection et la réhabilitation de leurs moyens de production d'ici fin 2022	PDI, rapatriés, communautés hôtes, et autres	1 786 900 personnes
OSp 4.2	Améliorer les connaissances, les compétences et les capacités d'au moins 80% des personnes qui quittent les zones agropastorales pour reconstituer leurs moyens d'existence d'ici fin 2022	PDI, rapatriés, communautés hôtes, et autres	100 000 personnes
OSp 4.3	Assurer la disponibilité d'un système institutionnalisé de préparation communautaire, de surveillance, de réseaux et d'alerte précoce accessibles pour au moins 75% des personnes qui quittent les zones pastorales, agropastorales et riveraines d'ici fin 2022	PDI, rapatriés, communautés hôtes, et autres	1 047 726 personnes
OSp 4.4	Renforcer les mécanismes communautaires et traditionnels de cohésion sociale et de gestion des conflits pour au moins 80% des personnes dans les zones régulièrement touchées par les conflits d'ici fin 2022	PDI, rapatriés, communautés hôtes, et autres	1 047 726 personnes
OSp 4.5	Renforcer la résilience d'au moins 80% des personnes affectées, principalement des personnes déplacées, par la fourniture d'abris provisoires et durables d'ici fin 2022	PDI, rapatriés, communautés hôtes, et autres	43 200 personnes

1.3

Questions transversales

La communauté humanitaire au Mali a priorisé six problématiques transversales à intégrer dans la réponse en 2021. Par ailleurs, l'Equipe humanitaire pays, aux côtés des partenaires et en appui aux autorités, poursuivra les efforts entrepris dans l'intégration de la protection transversale, du genre, de la redevabilité envers les populations affectées, la protection contre l'exploitation et les abus sexuels (PEAS), la résilience des populations vulnérables et l'utilisation des transferts monétaires comme une modalité d'assistance et de réponse privilégiée au Mali.

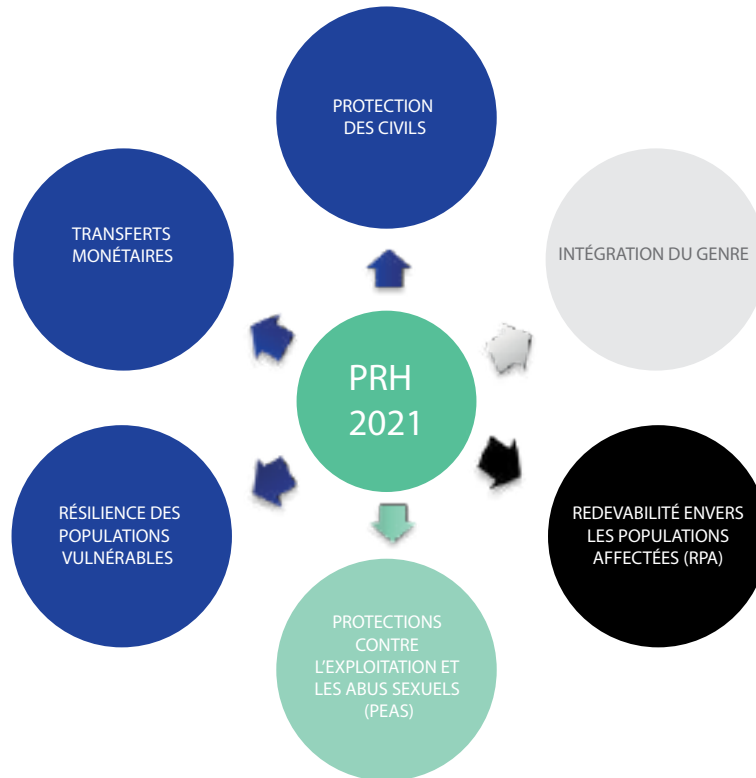
- Premièrement, la protection des civils demeure l'une des priorités à renforcer en 2021, notamment pour les régions affectées par les conflits et les opérations militaires. Les principes humanitaires seront réitérés pour garantir l'accès à toutes les populations affectées au Mali. La réponse humanitaire placera la protection au cœur des interventions de tous les clusters et prendra en compte les thématiques transversales y compris celles liées au genre, à l'âge et au handicap. La Stratégie du Cluster Protection Mali 2020-2022 (2019) soutiendra l'effort collectif de prévention et de réponse aux risques de protection les plus graves, y compris pour les enfants et les femmes dont les besoins de protection sont spécifiques. L'Equipe humanitaire pays (EHP) s'assurera que la réponse humanitaire se base sur une analyse des risques de protection en vue de prioriser la dignité des populations affectées et les faire participer tant aux prises de décisions qu'à la réponse humanitaire. A travers l'orientation des interventions et le renforcement de capacité des clusters, le cluster protection assurera la centralité de la protection dans l'action humanitaire au Mali pour assurer l'intégration des éléments clés de la protection transversale dans les programmes. Les acteurs humanitaires seront encouragés à mettre en œuvre une aide et une protection humanitaire basées sur les principes « ne pas nuire » et de sensibilité au conflit en vue de s'assurer que leurs actions n'affectent pas négativement les bénéficiaires ciblés.
- La deuxième priorité transversale pour tous les acteurs est l'intégration du genre à tous les niveaux de l'action humanitaire afin que la réponse souligne l'impact différencié des crises sur les besoins des femmes, des hommes, des filles, des garçons ainsi que d'autres groupes à risques. En août 2020, la Feuille de route d'une période de deux ans pour la prise en compte de l'égalité des sexes dans les interventions d'urgence au Mali a été adoptée par l'Equipe Humanitaire Pays et vulgarisée auprès de la communauté humanitaire, en novembre 2020, lors de l'atelier de formation virtuelle sur le Genre. Elaborée avec l'appui du projet GenCap du Comité permanent inter organisations (IASC) et l'étroite collaboration des agences du Système des Nations Unies, entités gouvernementales, des ONG tant nationales qu'internationales, des organisations de la société civile et des bailleurs, sa mise en œuvre aidera l'opération à améliorer son engagement auprès des populations affectées et à mettre en œuvre la politique de l'IASC sur le genre et l'autonomisation des femmes et des filles dans l'action humanitaire aux niveaux des trois axes stratégiques suivants : le Leadership, la Programmation (l'Inter cluster, les clusters et le Réseau des Points Focaux Genre des Clusters). Une meilleure intégration du Genre se traduira aussi dans toutes les étapes du cycle de projet en incluant les évaluations des besoins et vulnérabilités spécifiques des femmes, des filles, des hommes, des garçons et des autres groupes risques de tous âges notamment par la collecte systématique de données ventilées par âge et par sexe. Des activités de formation et de sensibilisation sur des sujets clés tels que le concept de genre, genre dans l'action humanitaire, l'analyse genre rapide, le marqueur Genre et Age (GAM) seront organisées en faveur des acteurs humanitaires.
- La troisième priorité transversale pour tous les acteurs est la redevabilité envers les populations affectées (AAP) au sein de l'action humanitaire. La participation des populations bénéficiaires de l'aide reste une priorité pour l'Equipe humanitaire pays qui met un accent particulier sur la mise en œuvre de la redevabilité des acteurs humanitaires envers les populations affectées. En effet, les femmes, hommes, filles, garçons ainsi que les autres groupes à risques touchés par les crises au Mali seront parties prenantes de la réponse ce qui permettra de garantir un accès équitable et non discriminatoire à tous. Seront également privilégiées, des consultations séparées avec les femmes et avec les hommes y compris les groupes les plus marginalisés afin d'entendre leurs priorités, leurs contraintes et les risques spécifiques auxquels ils peuvent faire face. Dans cette dynamique, la transparence, la communication effective, et le renforcement des mécanismes de gestion des plaintes sûrs, accessibles et confidentiels. La redevabilité envers les populations affectées se traduira également à travers l'organisation des enquêtes de satisfaction des bénéficiaires de l'aide et le renforcement des mécanismes de communication avec les populations affectées en rapport avec la préparation et la mise en œuvre de la réponse humanitaire.
- La quatrième priorité transversale pour tous les acteurs est la protection contre l'exploitation et les abus sexuels (PEAS). L'Equipe humanitaire pays a affirmé son engagement à lutter contre les abus et exploitations sexuels par les personnels engagés dans la fourniture de l'aide humanitaire à travers une politique de tolérance zéro pour toutes violences basées sur le genre, y inclus les abus et exploitation sexuels perpétrés à l'endroit des populations affectées. Des procédures opérationnels standards (SOP) ont été mises en place auxquelles les agences et organisations humanitaires ont souscrit. La prévention des abus et des exploitations sexuelles passera, en outre, à travers l'opérationnalisation d'un mécanisme communautaire de plaintes inter-agences. Le travail intégré entre la PEAS et la redevabilité envers les populations affectées sera renforcé pour plus d'efficacité et d'impact au sein des organisations de leur personnel et des communautés. Des activités de protection contre l'exploitation et les abus sexuels (PSEA) à l'endroit des acteurs humanitaires et

des communautés affectées seront menées. En dernier lieu, un renforcement continu des capacités du personnel humanitaire par la formation et leur implication active dans l'utilisation des supports de rapportage des cas de PSEA seront prévus. La sensibilisation et la communication ciblant les bénéficiaires seront soutenues par la mise en place de mécanismes de plaintes et de rétroaction (feedback) ;

- Cinquièmement, toute la communauté humanitaire investira dans la résilience des populations vulnérables. L'année 2020 a démontré l'importance d'investir dans les capacités des acteurs locaux, en particulier dans les régions du centre et nord. En 2021, la communauté humanitaire intensifiera ses efforts de renforcement des capacités pour garantir des interventions humanitaires adaptées, sécurisées et respectueuses des principes humanitaires.

- La dernière question transversale au cœur de l'action humanitaire au Mali sera l'utilisation des transferts monétaires comme modalité privilégiée de la réponse. Le renforcement de l'utilisation des transferts monétaires La modalité de réponse à travers les transferts monétaires contribue à l'autonomisation et à la dignité des communautés affectées et améliore l'efficacité de l'aide. En 2021, les secteurs s'assureront que les considérations de protection, de genre et de redevabilité (la prise en compte des besoins spécifiques, les mécanismes de plaintes et de feedback etc.) soient au centre des interventions monétaires, notamment dans l'analyse des modalités.

PRH 2021 : 6 priorités transversales



1.4

Double nexus au Mali

Etat d'avancement de la mise en œuvre de l'approche Nexus (Humanitaire-Développement)

2020-2021)

En 2020, le Mali a enregistré des progrès significatifs en matière de mise en œuvre de l'approche Nexus (humanitaire – développement) aussi bien au niveau national que local. Des évaluations conjointes ont été réalisées dans les régions de Kidal et Mopti où des résultats collectifs et des axes stratégiques fédérant les acteurs humanitaires et de développement ont été identifiés. Par la suite, le PNUD a publié un appel à projets pour l'autonomisation des jeunes et des femmes à Kidal. À ce jour, le PNUD vient de sélectionner deux ONG locales dont SOLISA et AMSS pour renforcer les actions de résilience communautaire en faveur des jeunes et des femmes de Kidal. Ces actions s'inscrivent dans la démarche commune et viendront compléter les actions humanitaires/développement en cours dans les mêmes zones, notamment les actions d'adduction d'eau prévues par l'UNICEF.

Dans le cadre de la phase 3 du processus, cinq régions ont été identifiées comme éligibles pour la phase pilote : Gao, Ménaka, Mopti, Kidal et Tombouctou. Il s'agit des régions qui ont été sélectionnées soit étant la région disposant de la plus forte présence de la Task Force Nexus soit étant proposées lors de la réunion de la Task Force Nexus du 23 octobre 2020 (Kidal) sur la base des critères pertinents. L'objectif visait de trouver une région permettant de maximiser l'apprentissage et les résultats tirés de cet exercice pilote, en impliquant la contrepartie malienne à tous les niveaux.

A la suite de l'exercice, la région de Mopti a été retenue pour le cas pilote, en termes de convergence et présence opérationnelle mais aussi de présence des acquis et des structures.

Se basant sur les feuilles de route précédentes, une note d'orientation (Binômes/Trinômes) a été élaborée et partagée avec les acteurs concernés pour donner davantage d'orientations aux Clusters et Groupes de discussion sectoriels PTF afin d'intégrer les aspects Nexus dans leurs discussions en tant que binômes/trinômes. L'objectif est d'assurer une meilleure articulation entre acteurs humanitaires et développement pour la conduite des analyses et des réalisations collectives sectorielles et intersectorielles ainsi que la mise en place des mécanismes de coordination sur le terrain.

Enfin, plusieurs bailleurs de fonds se sont positionnés pour financer le processus y compris la prise en charge de l'assistance technique (consultants). A ce jour, les discussions sont en cours pour clarifier l'architecture institutionnelle qui prévoit trois niveaux d'intervention/coordination : 1 - Task Force Nexus (orientation stratégique) - CRZPC – GEC, 2. Unité opérationnelle (suivi quotidien de la phase pilote) : Groupe Executif de Coopération, 3. Unité Administrative et financière : PNUD, appui par CRZPC/ Co-coordination, selon le nécessaire. Le PNUD proposera une première piste d'un montage institutionnel. L'objectif est de répliquer un mécanisme déjà existant pour le financement du secrétariat exécutif du GEC : Mise en place d'un fonds commun qui permet de mettre ensemble toutes les contributions des différents bailleurs de fonds pour une gestion en pool de ces contributions. Le PNUD reste comptable de l'utilisation des ressources.

Schéma d'articulation de plans HRP, UNSDCF et CREDD

CADRE STRATÉGIQUE DE LA RELANCE ECONOMIQUE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (CREDD) 2019-2023

5 AXES STRATEGIQUES

1. Consolidation de la démocratie et amélioration de la gouvernance
2. Restauration de la paix à travers les outils traditionnels de la sécurité et le renforcement du vivre ensemble
3. Croissance inclusive et transformation structurelle de l'économie
4. Protection de l'environnement et développement de la résilience au changement climatique
5. Développement du capital humain de manière à capter le dividende démographique

CADRE DE COOPÉRATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AU MALI (UNSDCF) 2020-2024

3 AXES STRATEGIQUES

1. Gouvernance efficace et redevable pour une société en paix, juste et inclusive
2. Croissance inclusive, résiliente et durabilité environnementale
3. Services sociaux de base et protection sociale

PLAN DE RÉPONSE HUMANITAIRE (HRP) 2020-2022

4 AXES STRATEGIQUES

1. Sauver et préserver la vie et la dignité d'au moins 75% populations vulnérables affectées par une crise humanitaire ou des catastrophes naturelles à travers une assistance multisectorielle en nature et en cash adressant leurs besoins vitaux et de survie y incluant le monitoring de protection dans les cercles prioritaires des régions nord, centre, sud et ouest selon les droits fondamentaux et standards d'ici fin 2022
2. Permettre à au moins 80% de (populations hôtes, PDI, retournés, rapatriés et autres groupes vulnérables) des zones affectées par la crise au centre, nord, sud et ouest du Mali d'avoir accès des services sociaux de base de qualité d'ici fin 2022
3. Permettre une approche holistique de protection et fondée sur les droits de l'homme à au moins 80% de (PDI, retournés, rapatriés et membres des communautés hôtes) dans l'ensemble de l'intervention dans les cercles prioritaires des régions nord, centre, sud et ouest en veillant à ce que la protection soit au cœur de l'action humanitaire d'ici 2022
4. Renforcer les capacités d'au moins 80% de personnes dans au moins 75% des régions à faire face à des chocs importants, diminuer les vulnérabilités et améliorer les stratégies de subsistance et la préparation aux catastrophes d'ici 2022

1.5

Aperçu consolidé : utilisation de transferts monétaires à usages multiples

Aperçu du contexte

Le contexte malien est résolument entré dans une culture de transferts monétaires à usages multiples (TFM). La pandémie de la COVID-19 avec les mesures barrières instaurées pour éviter la contamination a donné un nouvel élan aux TFM. Aujourd'hui, ils représentent plus de 60% de l'aide humanitaire au niveau de la sécurité alimentaire. Au niveau de biens non alimentaires la composante de réponses en viatiques chez les rapatriés intègre la dimension du CBI (Cash Based Interventions) à 100% ;

Au niveau des fournisseurs, les mécanismes de transfert les plus utilisés au Mali sont la téléphonie mobile, les banques, les institutions de microfinance, les coupons et les versements en espèces via les commerçants.

L'utilisation accrue de cette modalité se justifie par plusieurs facteurs, notamment la situation du marché favorable aux transferts monétaires, la préférence des bénéficiaires pour l'aide monétaire plutôt que les vivres dans la plupart des zones, la possibilité d'acquiescer ce que l'on veut sur le marché, l'implication du gouvernement et un meilleur rapport coût/efficacité. Il ressort des résultats des enquêtes de suivi post-distributions effectuées en 2020 que les transferts monétaires sont utilisés pour des dépenses telles que la nourriture, la santé, les abris, l'EHA, l'éducation et même les activités économiques de relèvement précoce. Les résultats de PDM révèlent aussi une réduction des risques de stratégies d'adaptation négative à quatre (4) semaines après la distribution. Les risques les indiqués sont l'emprunt, la vente de moyens de subsistance, le travail des enfants de moins de 16 ans, le retard dans le paiement de loyer, la distance au lieu de travail et la mendicité. De ce fait, la modalité en espèces s'avère la mieux considérée d'après 74,10% chez les informateurs clés des ménages enquêtés (Source : Enquête de suivi Post Distribution issue de la réponse d'urgence d'Anderamboukane du 14 au Février 2020). Pour améliorer la qualité de la réponse apportée sous forme de transfert monétaire, une étude de définition du panier de dépenses minimum des ménages pauvres et très pauvres a été initiée par le groupe de travail cash avec l'implication des acteurs étatiques et des clusters.

Le passage à l'échelle du panier de dépenses minimum (MEB)

L'utilisation des transferts monétaires à usages multiples (TFM) est en plein développement au Mali. Depuis 2017, un travail de recherche, d'étude et d'expérimentation est mené pour soutenir le MPC afin de fournir une réponse aux ménages en adressant différents besoins (dépenses conjoncturelles/besoins vitaux, mais aussi les dépenses

structurelles/résilience). Les travaux sur le panier de dépenses minimum menés en 2019 et 2020, par le PAM (programme KEY) vont continuer en 2021 et doivent être appliqués sur le terrain. En plus de la recherche d'intervention plus précise auprès des ménages liés aux différents besoins (sécurité alimentaire, santé, éducation), il demeure important pour les acteurs humanitaires de rechercher une certaine efficacité dans la réponse. En effet, l'ampleur de la crise cette année (particulièrement dans le domaine de la sécurité alimentaire) demande un effort financier important pour répondre à l'ensemble des besoins.

Ainsi, les approches MEB permettent d'assurer une assistance de meilleure qualité et mieux ciblée. L'adoption de cette modalité d'assistance a un réel impact sur la qualité de l'assistance fournie. Elle gagnerait à être utilisée par les autres acteurs.

Les efforts communs de coordination dans l'utilisation des transferts monétaires

La coordination et le leadership pour le développement des actions de cash demeurent un défi pour l'année 2021. En effet, le groupe de travail sur le cash (CWG) qui a cessé de fonctionner en 2019, n'a pas pu reprendre ses activités de manière formelle et régulière en 2020, en dépit d'une volonté affichée de l'ICCN et de l'EHP. Au niveau du Gouvernement, plusieurs rencontres ont eu lieu sous le leadership de la Direction Nationale de la Protection sociale et de l'Economie solidaire, dans l'optique de créer un cadre permanent de concertation entre les acteurs impliqués dans les TFM au Mali. Des réflexions seront menées à travers l'ICC pour renforcer l'ancrage du MPC dans le cadre de l'approche Nexus pour relancer cette dynamique en 2021 et institutionnaliser un cadre de concertation périodique entre partenaires.

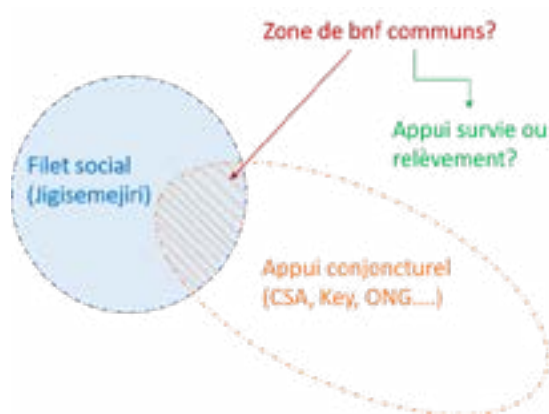
Approches du cash dans un contexte de Nexus Humanitaire/ Développement (MPC et mécanismes de protection sociale)

Il demeure ici un défi de coordination entre les interventions de filets sociaux basés sur des mécanismes de protection sociale de long terme et orientés sur le traitement de la pauvreté structurelle (tel que le programme Jigisemejiri) avec les programmes de cash transferts humanitaires orientés sur des réponses annuelles aux problématiques conjoncturelles des communautés et des ménages. Depuis 2015, plusieurs études complémentaires ont pu être menées sur le sujet de l'harmonisation des filets sociaux. Cependant, il demeure important cette année encore de soutenir des projets pilotes qui permettront de mieux capitaliser les opportunités de coordination et d'harmonisation.

A ce sujet, un effort de coordination entre le secteur humanitaire et l'action de développement de l'Etat est à rechercher autant en capitale que dans les régions. L'approche Nexus va faciliter les liens entre les acteurs de développement et les acteurs humanitaires. Il y a des actions qui sont déjà menées en 2020 à Mopti dans le cadre du rapprochement des acteurs au sein des communes autour des listes de bénéficiaires. Nous pouvons citer par exemple, l'utilisation des listes de bénéficiaires du Programme de Filets Sociaux Jigisemejiri pour un couplage et une complémentarité avec les listes de bénéficiaires de l'assistance alimentaire / résilience. Les besoins humanitaires au Mali sont devenus permanents dans les zones de conflits (par exemple les interventions de réponse à l'insécurité alimentaire se font de janvier à décembre sans interruption). Ainsi, il est important de réfléchir et de prendre action pour trouver à travers une coordination pertinente des solutions de moyens termes aux problématiques des populations maliennes.

Certains acteurs humanitaires ont convenu de l'élaboration d'une approche commune qui doit permettre de créer une passerelle entre les divers programmes et acteurs (humanitaire, développement, protection sociale, etc.) en prenant en compte les outils existants (notamment au sein des dispositifs nationaux). Concrètement, le CWG s'est accordé sur le fait que la matrice commune devait s'intéresser à une catégorie particulière de population, à savoir : les populations régulièrement affectées par les chocs (conflits, déplacement, sécheresse, etc.) et maintenues dans une vulnérabilité chronique, ayant besoin d'un soutien additionnel (de type relèvement ou résilience) pour reconstituer leurs capacités et envisager de faire face aux chocs, de manière plus autonome à terme.

Selon les évolutions de contexte et les saisons, ces populations sont sujettes à des va-et-vient en termes de prise en charge, entre



programmes humanitaires, de résilience ou de développement (types filets sociaux)

Les avantages et défis des transferts monétaires à usage multiple

En termes d'avantages, il est évoqué :

- Liberté de choix : les bénéficiaires décident de leurs priorités ;
- Les analyses après distribution montrent les besoins réels des bénéficiaires ciblés ;
- Développement multisectoriel de l'économie du pays avec l'injection directe d'espèces dans divers secteurs de l'économie ;
- Les espèces sont plus rentables que les biens en nature, mais elles sont légèrement plus chères que les bons (en raison des coûts de transfert associés) ;
- Préféré et accepté par les bénéficiaires.

Toutefois, des défis subsistent dont :

- Le ciblage (choix des bénéficiaires) et la protection (le ciblage est pertinent pour toute intervention sélectionnée) ;
- Les risques de fraude et abus - risques associés à l'argent liquide "gratuit" ;
- Les défaillances de la couverture de communication limitée et/ou nombre de points de distribution d'argent liquide (dans le cas de l'argent mobile) ;
- Les questions de sécurité et d'accès ;
- Les capacités des ONG/PSF - rapports, diligence raisonnable.

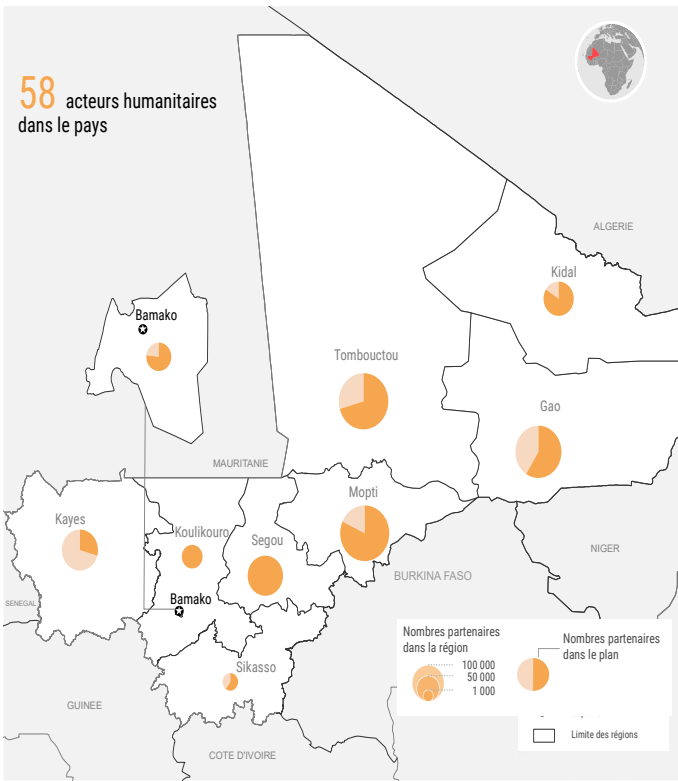
Pratique de Cash au Cluster Sécurité Alimentaire : étude de cas

Dans le secteur de la Sécurité Alimentaire, en 2020, 88% des interventions d'assistance alimentaire se sont effectuées via les transferts monétaires (coupons et espèces). Pour l'année 2021, il est à prévoir une augmentation globale des prix sur les marchés, et de fait, une problématique plus importante d'accès aux denrées alimentaires de la part des ménages les plus vulnérables. Aussi, il est à noter que dans les zones à forte insécurité, une assistance en nature (céréales) est prévue par les acteurs du secteur de la Sécurité Alimentaire pour ne pas exposer les bénéficiaires d'une part, et de parer aux problématiques de fermetures des marchés et la diminution de l'offre. Si l'année débutait avec des prix en baisse, les niveaux de prix seraient supérieurs à ceux de la campagne de commercialisation 2019/20. La poursuite des assistances alimentaires de la campagne passée dans plusieurs localités des zones de production dont celles de la région de Sikasso devra contribuer à améliorer les revenus des producteurs en cette période des récoltes. Les baisses de prix du début de la campagne de commercialisation 2020/21 seront éphémères à cause des achats pour la reconstitution des stocks privés et publics. Le volume des exportations de céréales vers les pays voisins sera aussi important. L'augmentation des populations nécessitant des assistances alimentaires aussi bien au Mali que dans la sous-région sont autant de paramètres qui présagent une forte demande.

1.6

Capacités opérationnelles

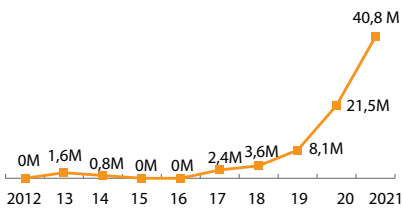
Partenaires par secteur



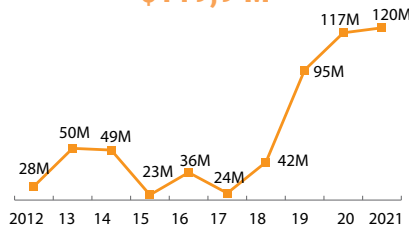
CLUSTER	# MEMBRES
Protection	30
Sécurité alimentaire	22
EHA	22
Education	16
Abris / BNA	14
Nutrition	13
Santé	11
Coordination	4

Financements par type de partenaires

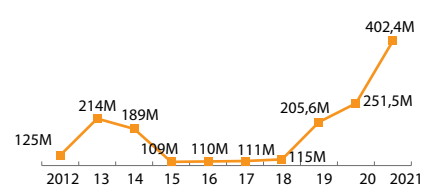
ONG Nationales
valeur maximale
\$40,8 M



ONG Internationales
valeur maximale
\$119,9 M



Agences des Nations Unies
valeur maximale
\$402,4 M



Partenaires dans le plan par type d'organisation

TYPE	NO. DE PARTENAIRES	FONDS REQUIS
ONGI	30	\$119,9 M
ONGN	18	\$40,8 M
UN	10	\$402,4 M
Total	58	\$563,3 M

A l’instar des années précédentes, le nombre de partenaires humanitaires continue de croître, à l’image de la situation humanitaire.

Du fait de la persistance de la crise humanitaire malienne, la communauté humanitaire présente au Mali est constituée d’un vaste réseau d’organisations internationales, nationales et régionales, avec des capacités et des domaines d’interventions variés s’étendant de la prévention/préparation à l’urgence, aux réponses humanitaires en passant par les différentes évaluations (besoins à mi-parcours et finale). La capacité opérationnelle des acteurs humanitaires est parfois limitée par les contraintes d’accès et le manque de financement reçu ces dernières années malgré les besoins croissants. Toutefois, les interventions humanitaires se poursuivent dans les zones à haut risque sécuritaire et sont essentiellement menées par les organisations nationales qui travaillent en partenariat avec des ONG internationales et des agences des Nations Unies

Présence opérationnelle

En termes de présence opérationnelle, la cartographie (3W) établie par OCHA indique qu’en coordination avec les services étatiques, 256

partenaires humanitaires sont actifs dans le pays dont 13 agences des Nations Unies, 81 ONG internationales, 129 ONG nationales et 7 membres du Mouvement de la Croix Rouge et du Croissant Rouge.

La plupart des acteurs humanitaires sont concentrés au nord et au centre et dans une certaine mesure au sud et à l’ouest, qui subissent de manière progressive les retombées de cette crise multidimensionnelle. Nous avons Mopti (143 Organisations, soit 55,9%), Gao (91, soit 35,5%), Tombouctou (88, soit 34,4%), Ségou (54, soit 21,1%).

En termes de répartition sectorielle, les trois secteurs comptant le plus grand nombre de partenaires sont la sécurité alimentaire (118), la protection (105) et la santé (72).

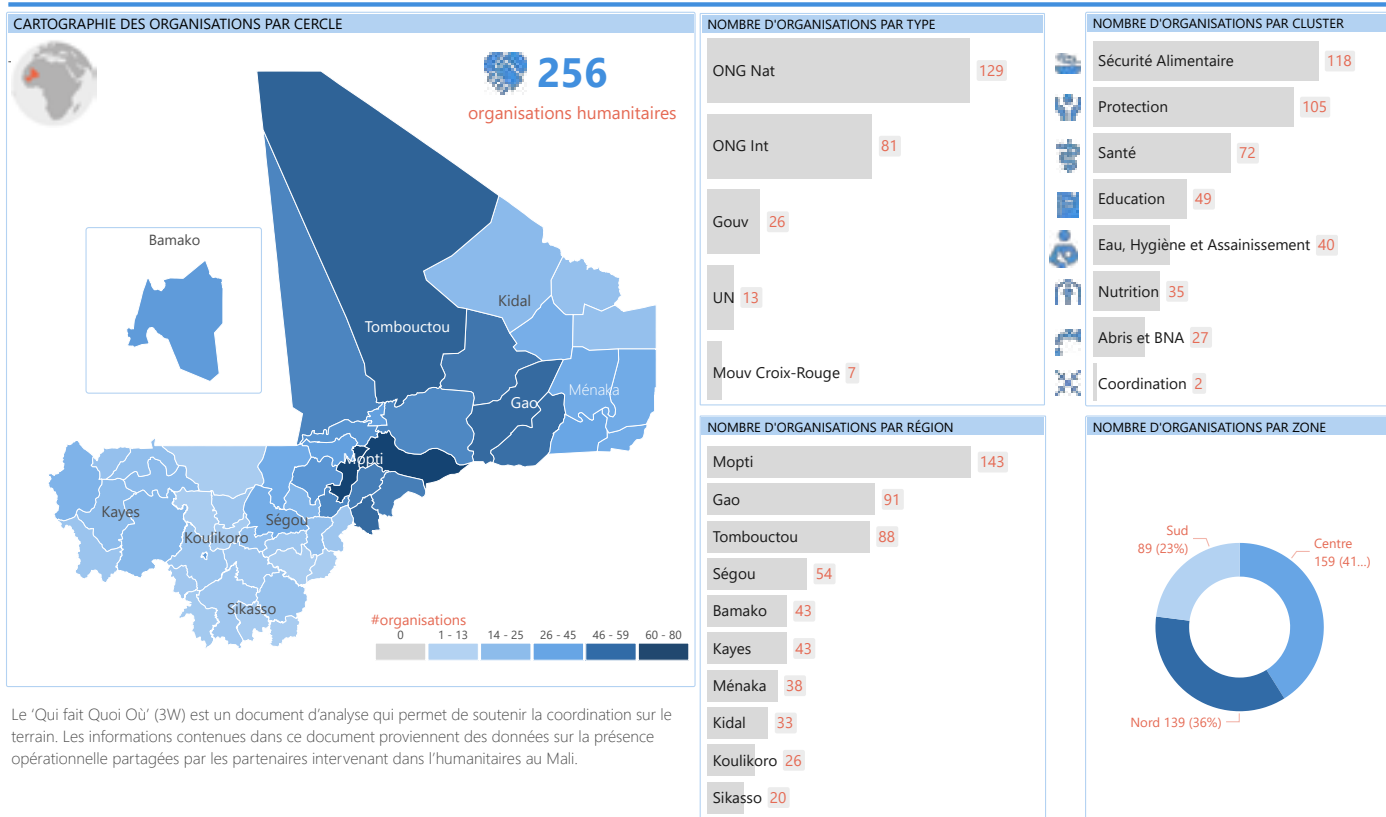
En ce qui concerne le fundraising, comme les années antérieures, une différence existe entre les taux de mobilisation des ressources des agences onusiennes, des ONG internationales et des ONG nationales. Ces dernières sont toujours les moins financées malgré leurs capacités d’accès élargies. Ainsi, comme alternatives, elles signent des conventions de partenariats avec les agences et les ONG internationales et agissent comme partenaires de mise en œuvre.



MALI

Qui Fait Quoi Où (3W) Présence opérationnelle des acteurs humanitaires

février 2021

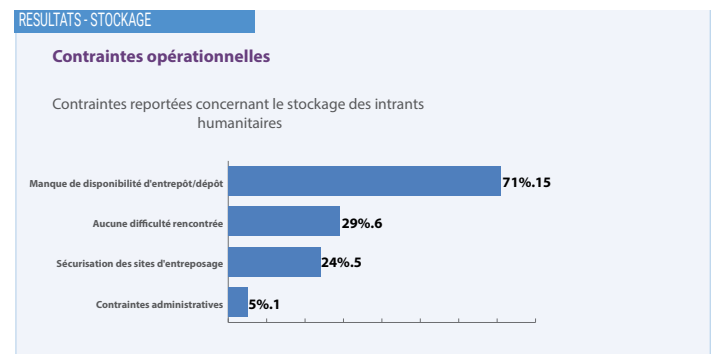
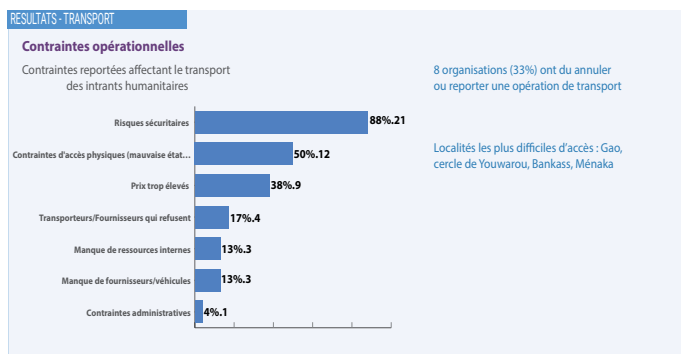
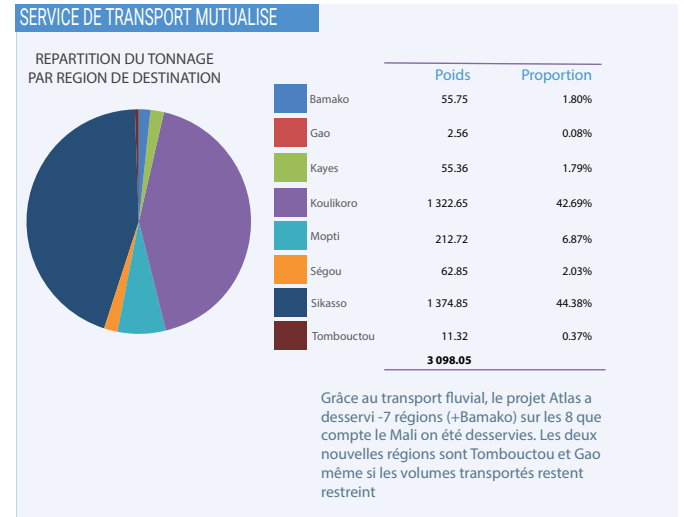
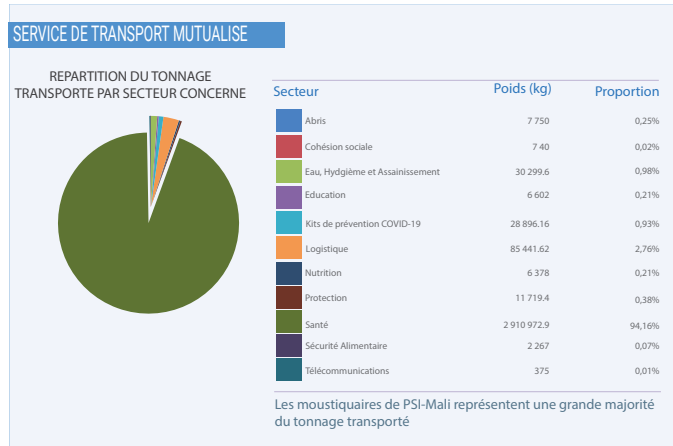


ATLAS de Handicap International : Une capacité logistique au service des interventions humanitaires au Mali

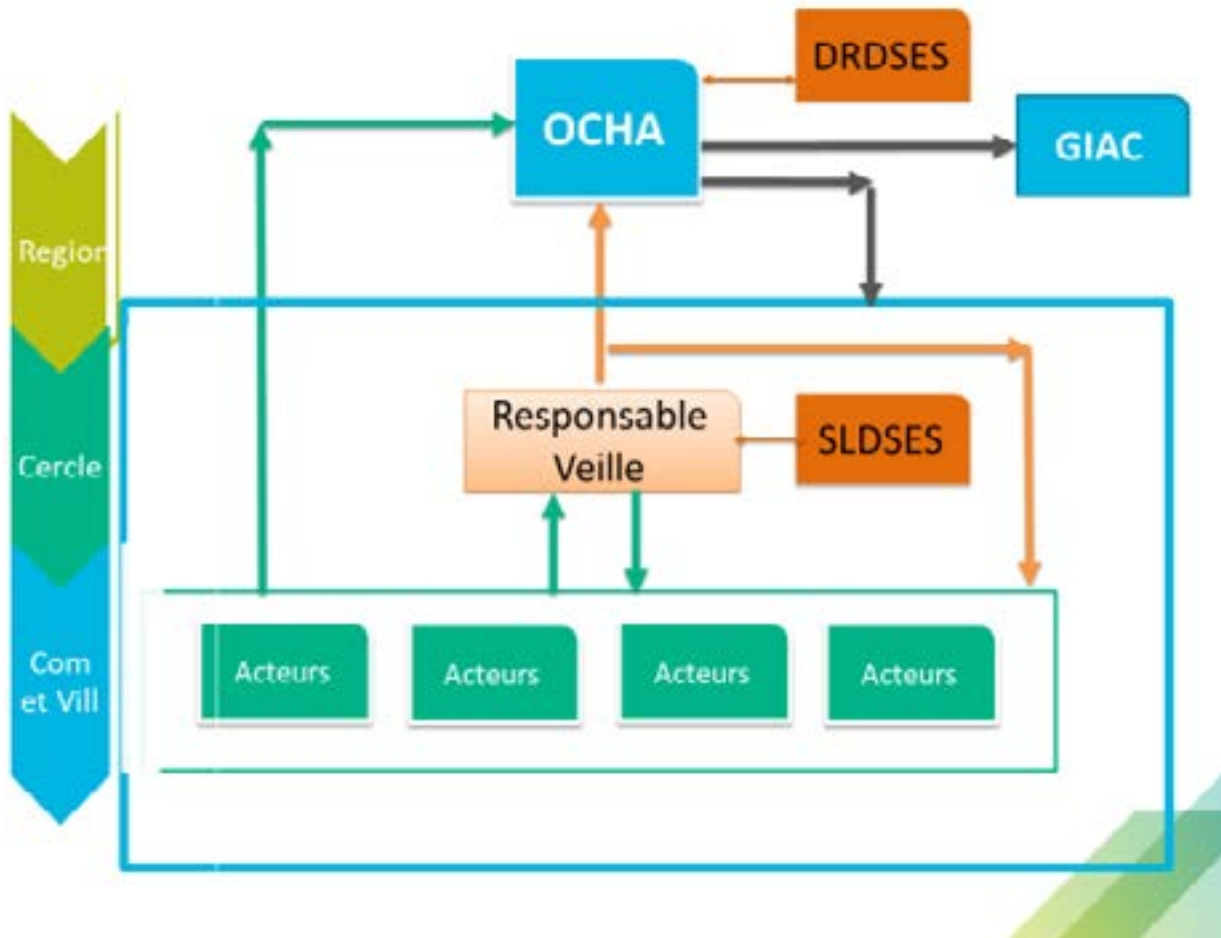
Atlas Logistique (AL) est une unité opérationnelle d'Humanité & Inclusion (HI) spécialisée dans les services logistiques et la gestion de chaînes d'approvisionnement pour les organisations humanitaires. Il consiste en une distribution inclusive et équitable de l'aide humanitaire à destination de toutes les populations vulnérables à travers des solutions logistiques stratégiques et innovantes qui permettent aux acteurs humanitaires d'aller plus loin, plus vite.

Atlas Logistique comble les lacunes des chaînes d'approvisionnement de l'aide afin de permettre aux organisations humanitaires d'atteindre les bénéficiaires d'une façon rapide, sûre et efficace.

Les infographies ci-dessous donnent un aperçu de la distribution des services offerts aux localités et aux clusters en 2020 ainsi que les contraintes opérationnelles (transport et stockage), que Atlas pourra compléter en 2021.



Le Mécanisme de Réponse Rapide (RRM) au Mali : une capacité grandissante qui allie alertes, évaluations et réponses rapides aux déplacements soudains de populations



Cadre stratégique opérationnel Assistance et protection des PDI et familles / communautés d'accueil au Mali

Conformément aux engagements internationaux en matière de déplacement interne, ce cadre est destiné à la prévention et à la réponse au déplacement forcé interne au Mali tout en visant un meilleur encadrement pour assurer une réponse équitable et pertinente pour les personnes affectées. Une feuille de route a été adoptée et couvre quatre piliers suivants : 1) l'intégration des aspects transversaux, 2) la protection contre le déplacement (prévention), 3) la réponse pendant le déplacement interne et 4) les solutions durables.

Cette feuille de route intègre : 1) la communication avec les différentes parties prenantes, 2) le plaidoyer pour le renforcement d'un environnement favorable, 3) les relations avec le Gouvernement malien et les autorités locales, 4) les relations avec les acteurs sécuritaires/ politiques (MINUSMA, Barkhane, G5 Sahel) et 5) la redevabilité envers les populations affectées en impliquant les populations affectées dans le cycle de programmation humanitaire dès l'identification des besoins et particulièrement dans le cadre de la planification et la gestion des solutions durables.

Les solutions durables pour les PDI : volontariat, sureté, dignité

Les trois solutions durables pour les personnes déplacées internes sont reconnues par les normes et standards en vigueur :

1. Le retour des personnes déplacées internes chez elles ou dans leur lieu de résidence habituelle
2. L'intégration locale dans les zones où les personnes déplacées internes ont trouvé refuge
3. La réinstallation des personnes déplacées internes dans une autre partie du pays

- Le principe du caractère volontaire implique qu'une décision de retour, de réinstallation ou d'intégration locale est autodéterminée à partir d'un certain nombre d'options viables. Pour qu'une solution soit considérée comme volontaire, il faut que les personnes déplacées fassent un choix éclairé, sans contrainte, et que la volonté soit clairement exprimée
- Le respect du principe de sécurité/sûreté signifie qu'un environnement offrant une protection contre la violence, les menaces, l'intimidation ou les risques pour l'intégrité physique prévaut dans les zones de retour, d'intégration ou de réinstallation
- Le respect du principe de la dignité comprend le traitement respectueux des personnes déplacées par les autorités et la consultation et la participation appropriées des personnes déplacées internes à toutes les étapes du processus, en tenant compte des différents points de vue des filles, des garçons, des femmes, des hommes, des personnes âgées et des divers groupes de population.

1.7

Accès humanitaire

Accès humanitaire de plus en plus complexe

L'accès humanitaire est l'un des piliers essentiels de l'action humanitaire sur le terrain et partant facilite la réponse humanitaire. A cet effet, OCHA a mis en place depuis 2019 un exercice de suivi périodique de l'accès humanitaire axé sur l'expérience capitalisée au cours d'une période donnée, de trois groupes d'acteurs humanitaires que sont les ONG nationales, les ONG internationales et les Agences, Fonds et Programmes du système des Nations Unies. Dans cet ordre d'idée, trois (3) rapports sur l'accès humanitaire ont été produits en 2020 (Avril, Août 2020 et février 2021).

Ces rapports permettent de disposer des tendances et d'indications générales du type et du niveau de difficultés d'accès humanitaire par zone donnée, ainsi que par type d'organisation, de programme/projet et fournir une source de suivi de tendances en matière d'accès, en complément à d'autres sources comme le suivi des incidents et les discussions bilatérales.

En 2020, les consultations régionales (Gao, Kidal, Ménaka, Mopti, Ségou et Tombouctou) réalisées chaque trimestre dans le cadre de cet exercice montrent que les contraintes d'accès humanitaire et leur intensité varient en fonction de l'environnement et des dynamiques locales spécifiques.

Bref aperçu sur le monitoring de l'accès

Les rapports d'analyse sur l'accès depuis 2019 avaient montré par ailleurs que les acteurs humanitaires ne sont pas spécifiquement visés par la violence à connotation politique ou idéologique même s'ils peuvent subir les effets collatéraux. D'autres facteurs observés qui impactent négativement l'accès sont entre autres le vol ou les menaces de détournement de l'aide et l'intimidation des acteurs humanitaires.

Dans les régions du centre et du nord du Mali, la réponse humanitaire¹ a subi l'influence de trois facteurs qui ont influencé l'accès humanitaire entre mai et août 2020 : 1) l'hivernage avec la crue du fleuve et

des inondations dans plusieurs localités, 2) l'insécurité du fait des opérations militaires et la criminalité et 3) la pandémie de la COVID-19.

Les acteurs humanitaires auraient connu plus de contraintes d'accès au cours de la période en revue comparativement au dernier trimestre 2019. Les contraintes d'accès restent spécifiques selon les zones et les contextes locaux même si certaines variables sont présentes dans toutes les régions, notamment la criminalité et les menaces liées aux engins explosifs improvisés, la présence de groupes armés non étatiques parfois hostiles, etc. Environ 914 incidents de sécurité, dont 66 ayant impacté les humanitaires, ont été enregistrés au Mali de janvier à avril 2020 ; soit une hausse de 285 incidents par rapport au dernier trimestre 2019. Au cours de la période en revue, trois événements majeurs ont occasionné des contraintes d'accès supplémentaires aux acteurs humanitaires. Il s'agit de : 1) la réorganisation tactique des forces de défense et de sécurité malienne (FDSM) dans le cadre de l'opération "MALIKO", marquée par l'activisme des groupes armés non-étatiques (GANE) et la criminalité croissante dans plusieurs zones concernées ; 2) la déclaration de la pandémie de la COVID-19 ; et 3) l'organisation des élections législatives.

Comme annoncé déjà en 2019, il avait été constaté une tendance pour les GANE à étendre leur zone d'influence notamment dans la zone frontalière avec le Burkina Faso et dans le Liptako Gourma. Entre janvier et avril 2020, les GANE ont poursuivi leur extension et mené plusieurs attaques contre des positions de FDSM dans les régions au centre et au nord du Mali.

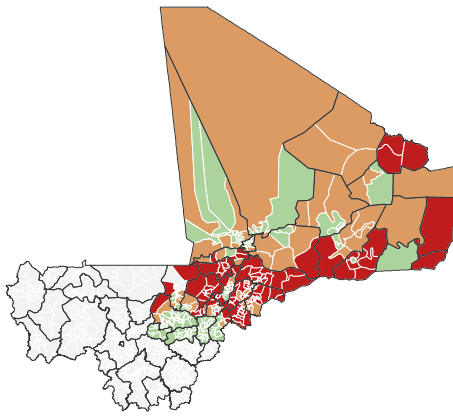
Dans ce contexte sécuritaire précaire, les acteurs humanitaires ont renforcé leurs stratégies d'acceptation communautaire de l'action humanitaire, l'adaptation au contexte et une communication renforcée avec les leaders communautaires et autres acteurs pertinents dans la mesure où cela est possible pour poursuivre l'assistance aux populations dans le besoin.

¹ - Rapport accès humanitaire, septembre - décembre 2020

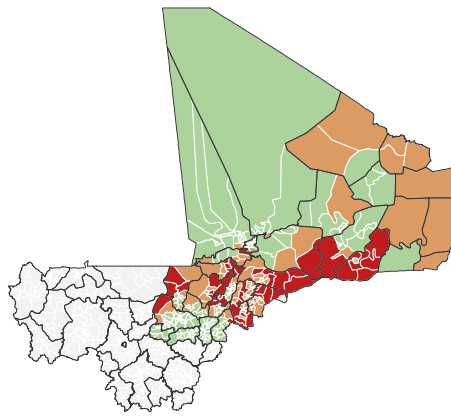
ANALYSE PAR TYPE D'ORGANISATION : SEPTEMBRE À DÉCEMBRE 2020

Contraintes : ● Élevées | ● Modérées | ● Faibles | ● Pas de données

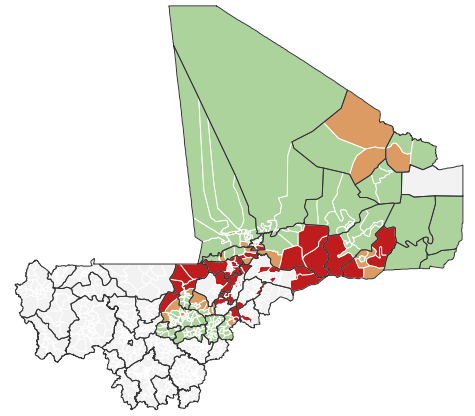
NATIONS UNIES



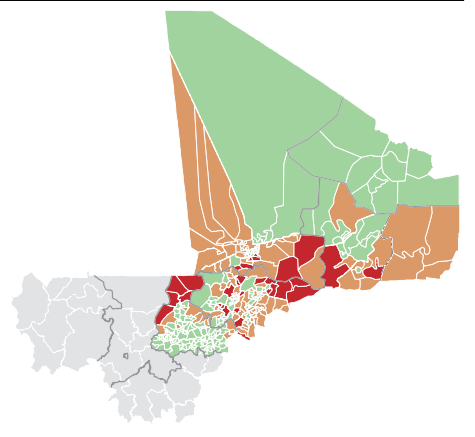
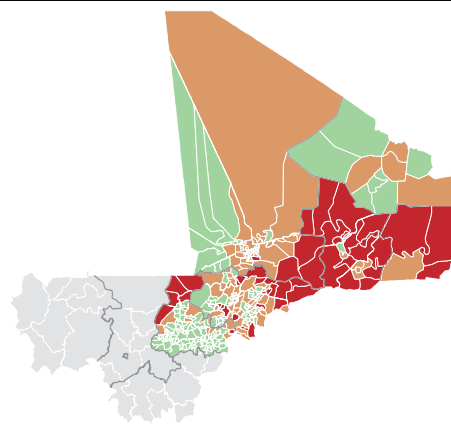
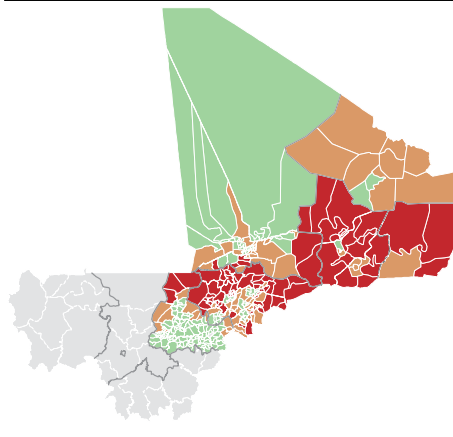
ONG INTERNATIONALES



ONG NATIONALES



ANALYSE PAR TYPE D'ORGANISATION : MAI À AOÛT 2020



Accéder au rapport de l'accès humanitaire à travers le lien ci-après: <https://bit.ly/2VY9X5Q>

En procédant à une analyse comparative des cartes sur le monitoring de l'accès humanitaire des périodes de septembre à décembre 2020 et de mai à août 2020, il ressort que d'une manière générale, la situation d'accès s'aggrave particulièrement dans le centre et le nord particulièrement dans le Liptako Gourma. De nombreux défis demeurent encore à relever dans certaines zones, notamment vers les frontières avec le Burkina Faso (Mopti : Koro et Mondoro), avec le Niger (Ménaka et Anderamboukane) et dans la région de Tombouctou (Cercle de Gourma Rharous).

Au regard du monitoring comparé de la situation de l'accès humanitaire entre le dernier trimestre 2020, plusieurs conclusions se dégagent à savoir :

- Les agences, fonds et programmes des Nations Unies (AFP ONU) ont les conditions d'accès humanitaire les plus contraignantes voire défavorables avec une moyenne de contrainte d'accès élevée à modérée sur la période ;

- Les ONG internationales ont des conditions d'accès humanitaire meilleures que les AFP avec une moyenne de modéré à élevé sur la période ;
- Les ONG nationales sont celles qui ont les meilleures conditions d'accès humanitaire sur la période avec une moyenne de contraintes d'accès de faible à modérée.

Les stratégies ou mécanismes d'adaptation pour garantir l'accès humanitaire

Compte tenu des contraintes majeures d'accès, les organisations humanitaires sont parfois contraintes d'opter pour des stratégies d'adaptation pouvant faciliter dans l'immédiat l'accès aux bénéficiaires.

Les contraintes liées au trafic aérien (UNHAS et ECHO flight)

Les contraintes d'accès humanitaire de plus en plus complexes avec l'insécurité multiforme obligent les organisations humanitaires à s'adapter constamment. Dans un tel contexte, les moyens aériens

sont les recours indispensables pour accéder à certaines zones afin de garantir le bon déroulement des interventions humanitaires. Malheureusement, les opérateurs de services humanitaires aériens rencontrent également des difficultés opérationnelles qui les

contraignent parfois à ne pas couvrir certaines zones ou à annuler certains vols. Le tableau ci-dessous, illustre certaines difficultés liées au service humanitaire aérien de manière comparée entre 2020 et 2021.

DÉFI	ANNÉE 2019		ANNÉE 2020	
	UNHAS	ECHO FLIGHT	UNHAS	ECHO FLIGHT
Nombre de personnes prises en charge en relocalisation sécuritaire	2	-	1	
Nombre de vols annulés du fait de l'insécurité	9	2	16	4
Nombre de vols annulés du fait de la météo	25	35	34	1
Vols annulés pour défaut de carburant	-	20 jours en 9 mois en 2019		

ZONES NON COUVERTES PAR LES SERVICES DE VOLS HUMANITAIRES

Liste des zones accessibles avec sécurisation à l'atterrissage et au décollage	UNHAS	Localité	Raisons
		Bourem	État des pistes d'atterrissage, sécurisation inadaptées, pistes non conformes aux normes ou inexistantes
ECHO FLIGHT	Ansongo	Mauvais état de la piste d'atterrissage	
	Bourem	Piste à évaluer pour sécurisation	
	Douentza	Sécurisation requise	
	Kidal	Sécurisation requise	
	Gossi	Pistes non conformes aux normes ou inexistantes	

Analyse du rapport d'accès Mai- Aout 2020, au Mali

Dans les régions du centre et du nord du Mali la réponse humanitaire a subi l'influence de trois facteurs qui ont influencé l'accès humanitaire au cours de la période de mai à août 2020 : 1) L'hivernage avec la crue qui en a découlé dans plusieurs localités, 2) l'insécurité du fait des opérations militaires et la criminalité et 3) la pandémie de la COVID19.

Dans la région de Ségou, les ONG et les partenaires de développement assurent être beaucoup plus impactés par des difficultés d'accès liées aux inondations que par l'insécurité. Les pluies ont été une contrainte majeure d'accès à 26 communes de la région de Ségou. Toutefois la situation demeure fragile à tous les niveaux dans les cercles de Niono, Macina, Ségou et Tominian. De plus, les effets négatifs de la pandémie de la COVID-19 continuent de perturber le bon fonctionnement de plusieurs projets/programmes des partenaires humanitaires sur le terrain.

La zone de la région de Ségou frontalière avec le Burkina Faso et les cercles de Bankass et Bandiagara pose de problème d'accès aux humanitaires à cause de la présence permanente de groupes armés qui s'y affrontent fréquemment. Durant le mois d'août 2020, environ 2000 personnes se sont déplacées vers les chefs-lieux de Timissa, Lanfiala et Koula à la suite d'affrontements entre groupes armés sans que les acteurs humanitaires ne puissent apporter séjour pour des raisons liées à l'insécurité. Dans les communes Belen et Souba, cercle de Ségou il y a une présence d'hommes armés non identifiés qui font craindre des menaces d'enlèvement du personnel des ONG (des nationales/internationales).

Le calme est par contre observé dans plusieurs communes du cercle de Macina, région de Ségou, grâce à des dialogues inter communautaires, au renforcement des camps et des patrouilles FAMA à Macina, Saye et Monimpébougou et la réconciliation entre milices peulhs et milices Donzo du cercle de Macina.

Dans le cercle de Douentza, région de Mopti plusieurs incidents attribués aux groupes armés non étatiques (GANE) ont impacté les humanitaires. Partant des détentions arbitraires, à la confiscation ou le détournement de l'aide humanitaire au déni de reconnaissance de l'aide humanitaire à des populations. Les cercles de Bankass et de Koro ont connu en juillet et août une baisse des incidents liés aux attaques de villages du fait des accords de non-agression entre Peulhs et Dogons. Malgré cette accalmie le risque d'incidents EEI, d'enlèvement et de détournement de l'assistance humanitaire.

Les patrouilles des Famas, de la Minusma, de Barkhane et l'opérationnalisation du MOC dans la région de Tombouctou auraient beaucoup contribué à créer un meilleur environnement sécuritaire dans les cercles de Nianfouké, de Tombouctou et Goundam. En revanche les opérations militaires conduites par les FAMA et Barkhane dans les localités du Gourma, les affrontements entre groupes armés non étatiques (JNIM et EIGS) et la criminalité constituent des préoccupations d'accès pour les acteurs humanitaires dans le cercle de Gourma Rharous.

La pratique de déconfliction ou système de notification des mouvements des humanitaires sous le lead de OCHA/CMCoord, facilite un meilleur accès humanitaire dans les zones difficiles ou des opérations militaires ont souvent lieu.

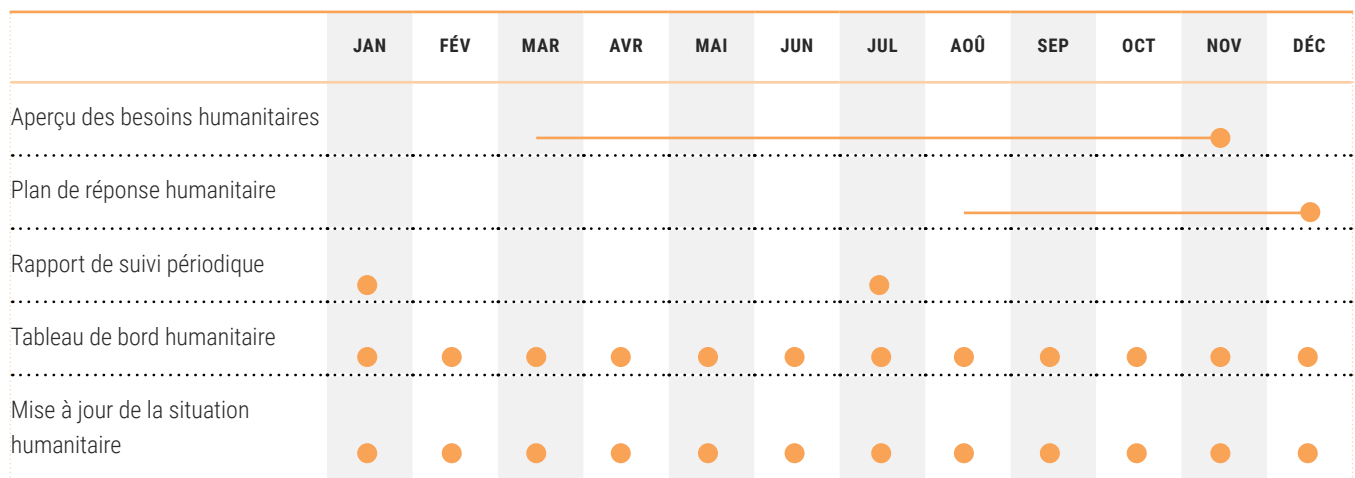
S'alignant à la mise en œuvre des recommandations du rapport de janvier -avril 2020, OCHA a animé plusieurs sessions de formation sur la CM-Coord et -plaidoyer vis-à-vis des FAMA et des autorités nationales pour le renforcement de la sécurité sur les axes routiers et la reconstruction des ponts détruits sur la RN15 dans la région de Mopti.

Partie 2

Suivi de la réponse humanitaire

Le plan de réponse humanitaire de 2020-2022 sera suivi de manière annuelle à travers un système de monitoring articulé autour d'un calendrier qui suit le cycle de programmation humanitaire (voir dessous). Ainsi le tableau de bord récapitulatif l'ensemble des réalisations des partenaires des secteurs sera produit selon une périodicité mensuelle tandis que le rapport ICC sera trimestriel. Les indicateurs de suivi des réalisations des activités seront surveillés parallèlement aux indicateurs de suivi de la situation et des besoins. L'analyse comparée de ces deux types de suivi permettra de mesurer l'impact des interventions humanitaires et servira à mettre à jour le HNO et le HRP. L'engagement des clusters pour les missions de suivi de la réponse humanitaire ainsi que pour les évaluations multisectorielles inter-agences constitue une opportunité pour mettre à jour les données.

Calendrier du cycle de programmation humanitaire



MALI / Enquêtes du OHCHR dans un village

© OHCHR

2.1

Cadre de monitoring de la réponse

Objectif du Cadre de monitoring de la réponse

L'idée d'un cadre de monitoring de la réponse s'inscrit dans l'engagement de la communauté humanitaire du Mali de renforcer sa redevabilité aux populations affectées, aux bailleurs de fonds, aux autorités administratives maliennes et aux services techniques. Il permet de décider quand il faut réajuster, réadapter ou corriger ou changer d'appréciation pour une réponse efficace et efficiente, tout en étant un outil de plaidoyer à l'endroit des décideurs.

Conformément à son engagement pour un monitoring du HRP efficace et de qualité, l'Équipe Humanitaire Pays (EHP) supervise la mise en œuvre de ce cadre de monitoring de la réponse humanitaire couvrant la période de janvier à décembre 2021. Il a été développé par la Coordination Inter-Cluster (ICC) et a été approuvé par l'EHP.

Ce cadre définit clairement ce qui sera suivi, comment et quand. Il identifie les responsabilités pour le suivi et l'analyse et fournit un calendrier clair pour la production des rapports, notamment les Rapports Périodiques de Monitoring (RPM) et les tableaux de bords humanitaires.

Champ du cadre de monitoring de la réponse

Le RPM du Mali organisé suivant trois (3) conditions humanitaires, comporte trois niveaux différents : les objectifs stratégiques et leurs objectifs spécifiques, les objectifs sectoriels/cluster et les activités. Chaque niveau a des indicateurs, des références de base et des cibles permettant d'évaluer les progrès accomplis au fil du temps.

Responsabilités dans le suivi du plan de réponse

Selon le niveau, différents acteurs sont responsables du monitoring et du rapportage des progrès de la réponse humanitaire :

- Les objectifs stratégiques et les objectifs spécifiques, organisés en conditions humanitaires, sont suivis par le groupe de coordination inter-cluster (ICC) ;
- Les objectifs des clusters sont suivis par les coordinateurs de clusters et sous clusters ;
- Les activités sont suivies par les organisations indépendantes membres des clusters et les données sont collectées par les coordinateurs de clusters et sous clusters ;
- De plus, les contributions financières sont suivies par le Service de Suivi Financier (Financial Tracking System, FTS).

- Les clusters mènent également des activités de suivi en bilatéral auprès des bailleurs de fonds et des partenaires pour améliorer le niveau de proactivité et de transparence sur le traçage des fonds reçus via FTS.

Par ailleurs, dans le cadre de la redevabilité aux populations affectées et la communication avec les communautés, la communauté humanitaire soutient l'implication des populations et aussi leurs leaders y compris les leaders des femmes et des jeunes au suivi des activités des partenaires sur le terrain. Aussi, lors des lancements des projets et pendant les réunions du CRHC, les communautés sont encouragées à y participer. Elles sont également sensibilisées sur l'utilisation des canaux des mécanismes des plaintes et des feedbacks pour s'informer, vérifier ou contrôler les activités menées sur le terrain en leur nom conformément à la redevabilité citoyenne.

Ressources humaines et financières pour le suivi de la réponse

Compte tenu du rôle central des clusters dans le suivi du plan de réponse, les agences chefs de file sectoriels doivent veiller à ce que chaque cluster dispose des ressources humaines et financières nécessaires. Généralement le suivi de la réponse est confié au gestionnaire de l'information du cluster ou le cas échéant au co-facilitateur du cluster. OCHA, en charge de la coordination intersectorielle, constitue un pool de suivi de la réponse en appui et en coordination avec les gestionnaires de l'information des clusters. De même, le Groupe de travail des gestionnaires de l'information des clusters (IMWG) constitue l'équipe technique chargée du suivi de la réponse du HRP 2020-2022.

Présentation des types de rapports périodiques

Les tableaux de suivi fournissent une description détaillée des indicateurs liés aux objectifs stratégiques, aux objectifs spécifiques et aux objectifs des clusters. Ils comprennent les références de base, les cibles, les sources de données, les méthodologies de collecte des données, les organisations responsables de la collecte des données et la fréquence de collecte.

Les données et les informations contenues dans les RPM et les tableaux de bord humanitaires contribueront également à l'élaboration de l'aperçu de la situation humanitaire globale (GHO) de 2022 et le cas échéant aux révisions du HNO et du HRP 2021.

2.2

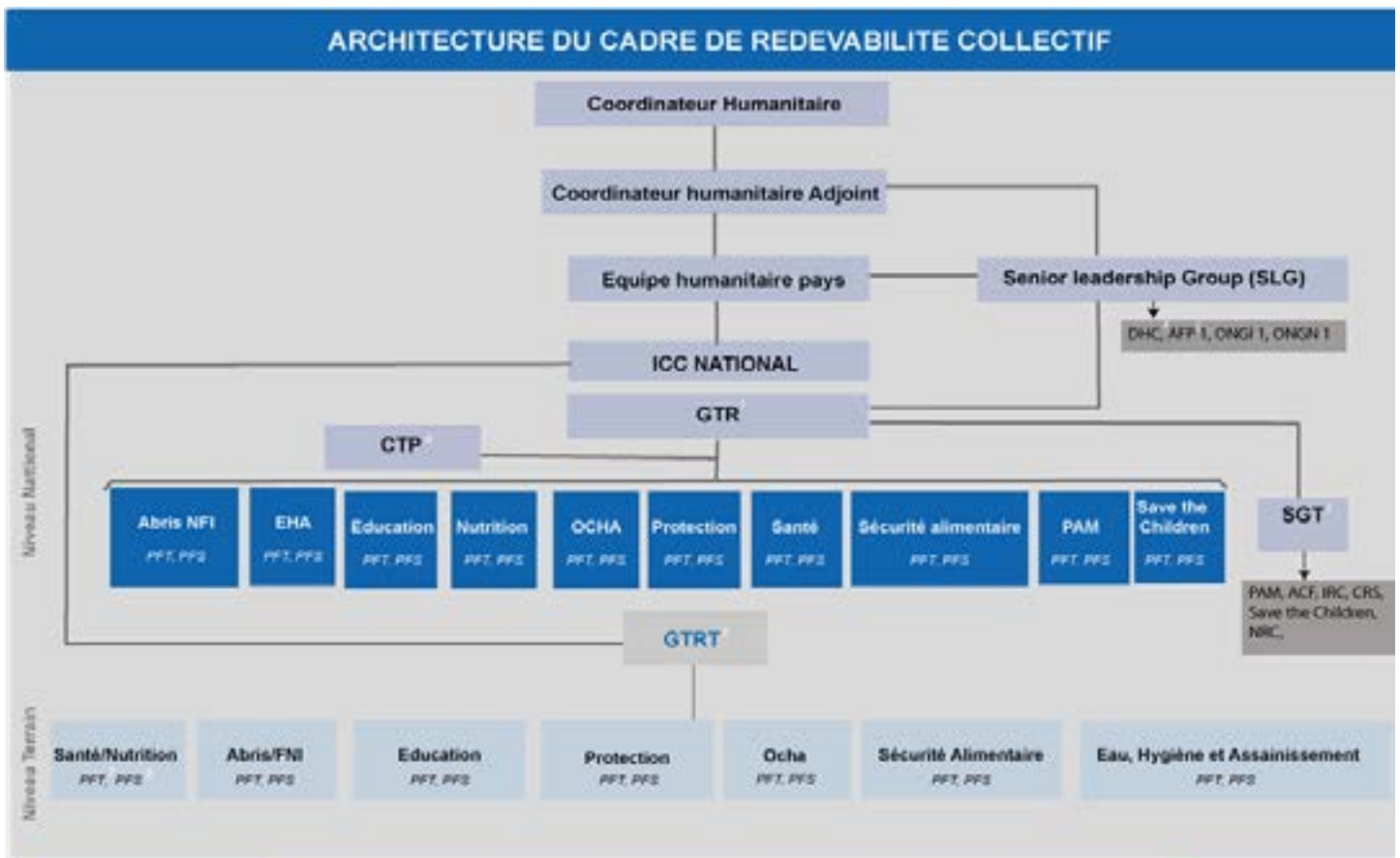
Redevabilité envers les populations affectées

Considérée comme une priorité absolue de l'EHP, la redevabilité aux populations affectées est un pilier central de la stratégie de l'EHP et l'ICCN a reçu mandat pour la renforcer à la fois au niveau national qu'au niveau terrain par le truchement des mécanismes de coordination régionaux. Autrement, la redevabilité envers les populations affectées (AAP) constitue un engagement de la communauté humanitaire malienne. Elle constitue l'axe prioritaire 2 du plan de travail protection de l'EHP qui consiste à « soutenir la qualité de l'assistance via un système de redevabilité inter-agences et une programmation intégrée ». Plus généralement, le plan de travail adopté par l'EHP en 2020 énonce ses principaux engagements pour renforcer la redevabilité collective à l'égard des personnes ayant besoin d'assistance et de protection humanitaire. Le document identifie la mise en

place d'un mécanisme collectif de retour d'informations/plaintes comme l'une des activités clés.

Les avancées en matière de redevabilité en 2020 pour une année 2021 prometteuse

L'année 2020 a été bien fructueuse, car non seulement le groupe de travail AAP a été renforcé, mais un plan de travail ambitieux ainsi qu'une cellule technique ont été mise en place. Plusieurs instruments dont le mécanisme collectif de redevabilité ont été lancés, sous le leadership du DHC. 2021 dispose d'une feuille de route tracée en 2020, afin de consolider les acquis en matière de redevabilité au profit des populations qui sont la raison d'être de l'action humanitaire.



1 : GTR : Groupe de Travail Redevabilité, 2 : SGT : Sous-groupe technique, 3 : GTRT : Groupe de Travail Redevabilité de terrain, 4 : DHC : Coordinateur humanitaire adjoint, 5 : AFP : Agence Fonds et Programme, 6 : CTP : comité de traitement des plaintes, 7 : PFT : Point Focal Titulaire, 8 : PFS : Point Focal Supplément

Le leadership des communautés affectées dans l'analyse des besoins et la planification humanitaire

La communauté humanitaire s'est engagée dans une nouvelle approche qui consiste à mettre les populations et les communautés affectées au centre de l'analyse des besoins humanitaires. Ce sont ces populations qui assurent le leadership dans l'identification des groupes et sous- groupes de populations, les zones les plus affectées ainsi que les besoins et la réponse prioritaires. Ensuite ces données sont utilisées par les clusters et l'ICC en vue de peaufiner les cartes de sévérité des besoins et les options de réponses adaptées. Suite aux leçons apprises de l'exercice, des efforts ont été consentis afin que les groupes spécifiques comme les femmes, les filles, les garçons, les personnes âgées et les personnes en situation de handicap donnent leurs perceptions.

En somme, découlant de la participation et de l'implication des populations touchées par les crises et catastrophes, cette approche vise à s'assurer que la situation de chaque groupe de populations a été analysée afin de ressortir des besoins adaptés à leur réalité spécifique. Des informations

sur leur réalité spécifique sont collectées via la réalisation de focus group avec les principaux bénéficiaires incluant des hommes, femmes, filles et enfants tout en observant de manière directe les conditions dans lesquelles ils évoluent.

Indicateurs de suivi de la redevabilité

Considérant l'interrelation existant entre les conditions humanitaires, les indicateurs de suivi de la redevabilité n'ont pas été désagrégés par condition humanitaire et objectif stratégique. Ces indicateurs seront suivis lors des différentes missions sectorielles et intersectorielles prévues à cet effet, au cours desquelles des focus groupes seront organisés pour recueillir les différentes informations relatives à la perception des bénéficiaires sur l'acheminement de l'aide, son efficacité ainsi que celle ayant trait aux mécanismes de redevabilité. Aussi, dans le cadre du groupe de travail AAP, des partages de leçons et de bonnes pratiques issues du terrain auront lieu. Ainsi, ces enseignements seront ensuite diffusés à large public au sein des clusters.

Indicateurs de suivi de la redevabilité

INDICATEURS ESSENTIELS (DE PERCEPTION)	CIBLES 2020
% de personnes affectées pensant que l'aide reçue couvre leurs besoins essentiels	70%
% de personnes affectées percevant que l'aide arrive quand elles en ont besoin	70%
% de personnes affectées estimant que l'assistance touche les personnes qui en ont le plus besoin	70%
% des personnes affectées pensant que l'aide prend en compte les besoins spécifiques des personnes (déplacés, retournés, rapatriés, populations hôtes, handicapés, personnes âgées, enfants, filles, garçons)	70%
% de personnes affectées pensant que l'assistance reçue leur permet d'améliorer leurs conditions de vie et aide à amorcer leur relèvement	70%
% des personnes estimant que les acteurs humanitaires sont redevables et respectueux des droits des populations	70%
% des personnes estimant que les acteurs humanitaires sont redevables et respectueux des droits des populations	70%
% de femmes et jeunes filles qui estiment participer à l'organisation et l'assistance humanitaire ?	75%
Vos besoins d'information sur la COVID et autres urgences sont-ils assurées ?	70%

Des discussions en Focus Group avec un groupe diversifié de femmes à Gao, Tombouctou et Mopti

Dans l'optique de renforcer la prise en compte des perceptions et besoins spécifiques des femmes dans les processus de planification, il a été procédé à la tenue des discussions dans un cadre plus adéquat favorisant leurs prises de parole. A cet effet, un échantillon représentatif fait d'un groupe varié de 10 femmes composé des PDI et populations hôtes, d'enfants (filles), de femmes (18-59 ans), de femmes âgées, des personnes en situation de handicap, et les femmes enceintes et allaitantes. Ces focus group discussion (FGD) avec les femmes de Gao, Mopti et Tombouctou ont permis de saisir les déterminants de la sévérité des besoins. Les questions posées étaient structurées en trois volets : les perceptions des femmes sur l'impact de la crise sur les femmes, leurs besoins prioritaires ainsi que sur leurs participations ou implication dans les prises de décision concernant leurs communautés.

Nous, femmes de Gao, sommes les premières victimes car « nous sommes enrôlées contre notre volonté dans le conflit et subissons les effets pervers et collatéraux de la crise. Nous avons perdu tous nos moyens de subsistance à commencer par nos petites AGR et nous n'avons plus accès aux foires hebdomadaires pour les petits échanges commerciaux et n'avons non plus accès aux jardins pour faire du maraichage. A cause de la violence fortuite, l'eau potable est devenue une denrée dont nous ne disposons pas pour faire nos besoins et parfois nous sommes contraintes de faire de longue distance pour nous en procurer, nous exposant aux multiples risques de VBG sur les chemins empruntés.

Nos moyens de subsistance ont été anéanti et nous n'avons aucune possibilité de nous relever de ces chocs car la crise a énormément affecté l'économie locale et touché tous les secteurs.

Avec les effets climatiques, qui provoquent des inondations fréquentes, nos maisons sont détruites et ou sont énormément endommagées.

Notre environnement a été fortement dégradé avec la pollution des armes (EEI, IED) et des produits chimiques liée à l'orpaillage notamment vers Bourem dans la commune de Témera et vers la commune de N'Tillit.

En termes de représentativité dans les instances décisionnelles, il faut avouer que dans les instances de décision, nous ne le sommes pas ou moins représentées.

Il faut qu'on implique les femmes à tous les niveaux décisionnels pour pouvoir les aider au mieux.



MALI / GAO : Des enfants déplacés jouent dans un centre récréatif construit par l'Unicef sur le site des personnes déplacées de Mondoro.

© OCHA/ Michele Cattani

2.3

Protection contre l'Exploitation et les Abus Sexuels (PEAS/PSEA)

Les acteurs humanitaires continueront d'appliquer la politique de tolérance zéro, et renforceront les actions de protection contre l'exploitation et les abus sexuels quel que soit leur domaine d'interventions, à la fois par (i) la Coordination et la gestion des cas, (ii) le soutien et l'engagement auprès des populations (iii) la prévention et la mitigation des risques (iv) la réponse.

Un de des défis majeurs dans la lutte contre l'exploitation et abus sexuel est l'insuffisance des services essentiels de base qui sauvent la vie pour protéger et répondre aux besoins des victimes. . Par exemple, seulement 50% des régions affectées par les conflits possèdent des services qui répondent aux Violences Basées sur le Genre (VBG). Au Mali, les conflits inter et intra communaux demeurent actifs avec plus de cas de violences sexuelles. . Les personnes déplacées internes, les femmes et les filles vivent une situation de précarité qui les expose à l'exploitation et aux abus sexuels (EAS) y compris aux mariages d'enfants. Dans la ville de Gao seulement, on a répertorié plus de 40 maisons closes avec des multiples coins de prostitution. Cette situation augmente les cas d'EAS.

Les membres de l'Equipe Humanitaire pays ont nommé des points focaux internes membres du Réseau National PSEA pour assurer le suivi et l'application des politiques internes strictes pour la protection contre l'exploitation et les abus sexuels. Ils sont entrain de signer les procédures opérationnelles standards pour le partage d'information des cas d'exploitation et abus sexuels. Le Mali a mis en place des mécanismes communautaires des plaintes pour assurer l'orientation des victimes vers les services de prise en charge mais également appuyer la dénonciation des cas d'EAS. Un système de référencement ainsi que les numéros verts de la MINUSMA/CDT 94 95 05 46 et 94 95 20 00 et un email vert (psea-mali-ligne-verte@unfpa.org) pour rapporter en toute confidentialité un cas de EAS sont disponibles. Le code de conduite a été validé et utilisé pour sensibiliser les communautés.

En 2021, les capacités techniques des acteurs humanitaires membres seront renforcées à travers des formations. 100% des partenaires de clusters devront être formés sur les modules IASC « dire non à l'inconduite sexuelle » afin d'intégrer la PEAS dans la mise en œuvre de leurs interventions. Un système de référencement simple pour les services clés sera développé pour les acteurs humanitaires. Les sensibilisations communautaires en utilisant le cinéma mobile seront au cœur de la prévention des actes d'EAS en diffusant le film développé par le Réseau National en Bambara, en Français et en Anglais. A travers l'action collective, le réseau met à

disposition de ses partenaires des outils pratiques et du matériel en vue de faire remonter les plaintes.

Pour l'année 2021, le Réseau National prévoit de renforcer les actions suivantes :

Coordination et gestion

Résultat 1 : La coordination et la gestion des programmes de lutte contre l'exploitation et les abus sexuels sont renforcées et efficaces.

Indicateurs : L'EHP et les clusters, UNCT ont nommé des Points Focaux

Soutien et engagement auprès des populations

Résultat 2 : Les mécanismes communautaires des plaintes (CBCM) sont mises en place, mobilisées et sensibilisées sur les situations d'EAS

Indicateurs : Nombre de CBCM fonctionnel

Prévention

Résultat 3 : Tous les partenaires et membres du Réseau ont des procédures de PEAS basées sur les Directives internationales du IASC, au sein de leur organisation

Indicateurs : Nombre d'organisations ayant signé les SoPs

Réponse basée sur la stratégie pays incluse dans le plan d'action PSEA-Mali

Résultat 4 :

4.1 : Rapportage sûr et accessible : Chaque enfant et adulte affecté (e) recevant de l'aide humanitaire a accès à des voies sûres et confidentielles, sensibles au genre, à l'âge et aux personnes en situation de handicap, pour signaler l'EAS par le biais de mécanismes de plainte communautaires qui sont appropriés au contexte

4.2 : Assistance de qualité aux victimes : chaque enfant et adulte plaignant (e)/victime se voit offrir une assistance immédiate et de qualité basée sur leurs besoins (soins médicaux, psychosociaux, assistance juridique, aide à la réintégration ainsi qu'une assistance sécuritaire)

4.3 : Responsabilités et enquêtes : Chaque soupçon, rumeur ou allégation d'EAS doit systématiquement donner lieu à une procédure d'investigation de manière rapide, sûre et dans une approche centrée sur le/la victime.

La tolérance zéro en matière de PSEA

La prévention contre l'exploitation et l'abus sexuel (PSEA) reste au cœur de la stratégie des intervenants dans l'action humanitaire de 2021. Conformément à la circulaire du Secrétaire général des Nations Unies intitulée « Dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les abus sexuels en 2003 (ST/SGB/2003/13) », la communauté humanitaire veille à rappeler à tous ses membres qu'ils ont la responsabilité de s'assurer de la protection contre les actes d'exploitation et d'abus sexuels et soutiendra les activités de coordination, de formation, de sensibilisation et de communication y afférant.

Les acteurs humanitaires participent à la mise en œuvre du plan d'action de réseau national de PSEA. Les codes de conduite sont essentiels. Un renforcement continu des capacités du personnel humanitaire par la formation et leur implication active dans l'utilisation des supports de rapportage des cas de PSEA sont prévus. La sensibilisation et la communication ciblant les bénéficiaires seront soutenues par la mise en place de mécanismes de gestion des plaintes sûrs, accessibles et confidentiels.



MALI / MOPTI : Femmes handicapées de Sévaré.

Une soixantaine de femmes handicapées, ont été appuyées par le PNUD pour leur activité génératrice de revenus, la transformation des graines d'arachide en pâte d'arachide. Le PNUD leur a fourni une baignoire, 2 moulins à arachides et une balance, leur permettant ainsi d'augmenter leurs revenus.









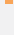
Projet : IELD Mali : PNUD, ONU FEMMES et FENU

© PNUD / Aurélia Rusek

Partie 3

Aperçu de la réponse sectorielle

La communauté humanitaire, en se basant sur les objectifs stratégiques et objectifs spécifiques du HRP 2020-2022, a élaboré sept plans de réponses sectoriels pour couvrir les sept clusters que compte le pays. Chaque plan contient des objectifs sectoriels, des axes d'intervention et des activités s'inscrivant dans les quatre conséquences humanitaires qui ont été retenues. Au niveau opérationnel, les partenaires des clusters se sont engagés à mener des interventions sectorielles, intersectorielles et multisectorielles coordonnées afin d'optimiser l'impact de la réponse humanitaire. Les activités prennent en compte les besoins spécifiques des enfants, des filles, des femmes, des hommes, des personnes âgées et aussi des personnes à besoins spécifiques (personnes à mobilité réduite, les enfants de moins de 5 ans, les femmes enceintes et femmes allaitantes, les personnes souffrant de maladies chroniques.). **152 projets** ont été soumis pour un budget total de **563 millions** de dollars afin d'atteindre 4,7 millions de personnes en 2021.

SECTEUR	FONDS REQUIS (USD)	PARTENAIRES DANS LE PLAN	NOMBRE DE PROJETS	PERS. DANS LE BESOIN	PERSONNES CIBLÉES
Sécurité alimentaire	\$232,4 M 	22	36	2,2 M	1,8 M
Protection ¹	\$73,0 M 	30	52	3,5 M	3,0 M
Nutrition	\$66,2 M 	13	23	1,1 M	755,7 K
Réponse aux Réfugiés	\$49,1 M 	14	16	128,5K	128,5 K
Eau, hygiène et assainissement	\$46,8 M 	22	32	2,2 M	1,8 M
Éducation	\$44,6 M 	16	17	558,4 K	485,5 K
Santé	\$26,0 M 	11	13	1,8 M	1,8 M
Coordination	\$14,6 M 	3	3	-	-
Abris/BNA	\$10,6 M 	14	13	821,5 K	203 K
Global	\$563 M	58	152	5,9 M	4,7 M

¹ Protection inclue ses sous clusters : Protection de l'enfant, Lutte antimines humanitaire et la Violence basée sur le genre

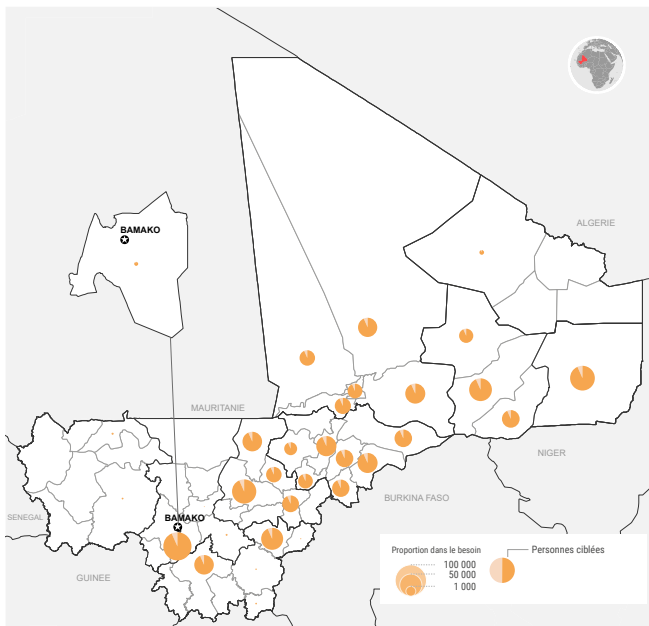
* Les chiffres sont arrondis

3.1

Abris / BNA



PERS. DANS LE BESOIN	PERSONNES CIBLÉES	FONDS REQUIS (USD)	PARTENAIRES DANS LE PLAN	PROJETS
821,5 K	213,0 K	\$10,6 M	14	13



Selon plusieurs évaluations et enquêtes de terrain¹, les abris et les biens non alimentaires figurent parmi les trois besoins prioritaires cités par les personnes déplacées. En termes d'interventions, le Cluster Abris et biens non alimentaires (BNA) aura dès lors les objectifs suivants :

Objectif sectoriel 1 : Apporter une réponse en abris d'urgence et biens non-alimentaires aux populations dans le besoin.

Objectif sectoriel 2 : Assurer la coordination dans l'appui aux partenaires étatiques et opérationnels pour de solutions abris et biens non-alimentaires.

Objectif sectoriel 3 : Renforcer et assurer la continuité du processus de mise en œuvre des solutions durables en logements dignes et conformes aux attentes des bénéficiaires.

Objectif sectoriel 4 : Contribuer à la résilience à travers la construction d'abris durables

Contexte et analyse des besoins

Les tendances de mouvements de populations demeurent toujours en hausse avec une augmentation significative de 38% entre 2019 et 2020. Le Cluster estime que 821 548 personnes ont besoin d'un abri d'urgence et de biens non-alimentaires (BNA) en 2021. Il s'agit notamment des personnes

en situation de déplacement forcé et des communautés d'accueil. Les personnes dans le besoin se trouvent dans trois contextes : dans les sites, en dehors des sites, y compris les communautés d'accueil qui partagent des ressources et dans des endroits relativement stables où les gens retournent dans leurs lieux d'origine.

La fragilité de l'environnement de protection entraîne des déplacements répétés et la durée de ces déplacements s'allonge, les populations sont de plus en plus vulnérables.

Les personnes déplacées logeant à titre temporaire et dans l'urgence, dans des bâtiments publics (écoles, bâtiments religieux, établissements désaffectés, etc.), celles logeant auprès de familles d'accueil très vulnérables, sont les populations qui nécessitent le plus une assistance humanitaire. La déperdition des moyens de subsistance s'ajoute au poids engendré par les coûts de logement.

Avec l'apparition de la pandémie Covid-19, la stratégie du Cluster doit être ajustée pour couvrir les besoins additionnels en abris et BNA des personnes nouvellement déplacées tel que 2019 et 2020 tout en se conformant aux recommandations sur la prévention du Covid-19. En effet, le désengorgement des centres collectifs et le partitionnement des lieux de vie est primordial pour faire face à la pandémie.

La tendance à l'augmentation du nombre de PDI pourrait se poursuivre en 2021. Ainsi pour l'année 2021, le Cluster estime que 2 204 757 personnes seraient impactées par la crise en abris, tandis qu'environ 821 548 seraient en besoin d'assistance. Parmi ces personnes en besoin d'assistance en abris et biens non alimentaires, les membres du cluster abris et BNA ciblera 213 381 personnes parmi les plus vulnérables pour bénéficier d'une assistance humanitaire.

Priorisation

En 2021, les membres du Cluster apporteront une assistance en abris et biens non alimentaires lors des phases d'urgence liées aux chocs et crises. Le Mécanisme de Réponse Rapide (RRM), reposant sur un système de veille humanitaire permet une mise en œuvre de la réponse humanitaire de l'alerte jusqu'à l'intervention et permet ainsi une alerte de l'ensemble des acteurs humanitaires afin d'apporter une réponse multisectorielle aux populations les plus gravement affectées par un choc.

Ensuite, les mécanismes de coordination tels que celui du Cluster abris et BNA, ou encore les mécanismes d'adaptation communautaire, développent et déploient une assistance appropriée aux familles affectées lors de la phase de relèvement précoce et adaptée aux us et coutumes locales.

De plus, le Cluster a également pour objectif d'appuyer en abris durables les familles d'accueil et celles se trouvant dans les zones de chocs en

¹ - Préliminaire pour la revue de données secondaires, Cluster Abris/BNA Mali, 2020
Suivi des besoins post RRM et lacunes, RRM Mali, 2020



MALI : Pour fuir les violences de Mopti, au centre du Mali, beaucoup de femmes ont trouvé refuge à Faladié. "Parmi elles, certaines sont enceintes en état avancé et ont dû faire le trajet Koro-Bamako dans des conditions extrêmement difficiles."

© AFP/ Michele Cattani

difficulté de réintégration, ayant fréquemment perdu leurs moyens de subsistance en raison de leurs multiples déplacements forcés. Les familles hôtes subissent également un stress sur leurs conditions de vie en raison de la promiscuité, l'état précaire de leur logement et le poids économique de leur hospitalité.

Une réponse mixte en nature (provision de matériaux et outils) et en modalités cash pour la construction/réhabilitation de leurs habitations contribue au renforcement de leur résilience et réduire la dépendance et préviennent de nouveaux déplacements spontanés en générant une stabilité de l'habitat.

Pour ce plan de réponse, le Cluster Cible 213 381 personnes dont, 65 656 filles, 56 681 garçons, 38 126 hommes, 46 818 femmes, 2 490 hommes âgés et 3 610 femmes âgées.

Stratégie de réponse

Les interventions du cluster se polarisent autour des éléments suivants :

- L'évaluation des besoins en abris et BNA dans les régions et cercles impactés par les déplacements de populations ;
- Le pré-positionnement de kits BNA dans les zones affectées ;
- Ciblage des populations les plus vulnérables et distribution de kits BNA ;

- Le pré-positionnement de kits abris d'urgence dans les zones affectées ;
- La fourniture d'abris d'urgences aux ménages évalués et éligibles ;
- L'évaluation de la déperdition des moyens de subsistance des familles hôtes ou en situation de retour durable ;
- L'appui à la construction ou à la réhabilitation des abris durables pour les populations vulnérables ;
- Assurer que la population affectée et vulnérable sur les sites et lieux de regroupement bénéficie à l'égalité des solutions d'hébergement temporaires et ait accès aux biens non alimentaires standards de base de manière équitable et une solution en abri adéquate ;
- La collecte, analyse et partage de données sexospécifiques relatives aux besoins et aux interventions de partenaires (réalisation d'enquêtes post interventions et activités de suivi et évaluation.

Interventions sectorielles

Les membres du cluster fourniront des abris d'urgence et/ou des BNA composés de bâches et d'articles ménagers tels que des kits cuisine, des articles consommables d'hygiène également en prévention de la propagation de la pandémie de Covid-19. Les articles d'hygiène seront harmonisés avec le cluster EHA disposant de l'expertise dans ce secteur. Ces kits BNA et Covid-19 seront fournis auprès de 28 886 personnes identifiées.

Des abris d'urgences et transitionnels seront fournis à 48 000 personnes conformément aux attentes des populations ciblées. Un plaidoyer sera maintenu afin de poursuivre les efforts du cluster pour la promotion de solutions pérennes telles que des abris durables en priorité destinés aux personnes et ménages les plus vulnérables.

L'appui mixte (en cash et en nature à travers la provision de matériaux de construction et outils) sera priorisé pour la réhabilitation/construction de logements durables et semi-durables à 36 000 personnes.

Les services techniques de l'état malien et les collectivités territoriales seront sollicités et associés en amont afin que les questions liées à l'accès à la terre, à la propriété soient considérées. En effet, les questions foncières étant à l'origine de nombreuses tensions intercommunautaires, les services techniques compétents devront donc être associés tout au long du développement de ces programmes.

Le groupe de travail LTBRN (Logement, Terre, Propriété et Ressources Naturelles) créé au cours de l'année 2020 sera également associé tout au long du développement de ces programmes liés aux abris.

Méthodologie de ciblage

La méthodologie de ciblage du cluster abris et bien non alimentaires intégrera les considérations AGDM (Âge, Genre, Diversité, Mobilité) et considérera les particularités et spécificités des communautés et réalités inhérentes aux zones géographiques.

La vulnérabilité des populations ciblées sera l'élément central de déclenchement des interventions en abris et/ou BNA, grâce à sa définition au sein du cluster abris et BNA tout en maintenant la centralité et la transversalité des questions de protection.

Les ménages dirigés par les femmes, les communautés hôtes et les familles d'accueil ainsi que les foyers avec des personnes âgées, personnes vivant avec un handicap ou une maladie chronique ou autre groupe à risque feront l'objet d'une attention particulière lors du ciblage. Des discussions en focus groupes, la participation des femmes, des enfants, des personnes âgées et des personnes à mobilité réduite sera promue afin d'éviter que des risques additionnels de protection, de discrimination ne soient générés.

La prestation des services, mais plutôt qui identifient des groupes vulnérables et leurs besoins spécifiques et leur permettent un accès sûr et digne aux services sociaux de base. La participation et la responsabilisation de la communauté ainsi que le renforcement des capacités communautaires sur la protection sont également clés.

Lien avec les autres secteurs

Le cluster renforcera sa collaboration avec les clusters sécurité alimentaire en termes d'accessibilité financière au logement en zones urbaines. Il coordonnera avec le cluster EHA dans le choix des articles consommables à fournir ainsi que pour la construction d'équipement liés à l'hygiène et l'assainissement. Le cluster collaborera avec les acteurs de la protection sur la sécurité foncière et la protection de l'enfance.

Les équipements et installations visant à prévenir la propagation de la Covid-19 bénéficieront de l'expertise des membres du cluster Santé et intégreront les recommandations de ce dernier pour leur design et implantation.

Le nombre de sites et regroupements de personnes déplacées étant élevé, 166 sites répartis sur le territoire malien, l'approche intersectorielle est requise afin de pouvoir assurer une réponse aux personnes les plus vulnérables et assurer une coordination de l'assistance délivrée. La création du Comité de Pilotage des Sites de Personnes Déplacées Internes au cours de l'année 2020 permet d'offrir une plateforme de coordination à l'ensemble des acteurs intervenants dans les sites, le Cluster Abris/BNA étant un membre actif de ce comité de pilotage.

Modalités cash

La modalité cash sera promue autant que faire se puisse et en accord avec les recommandations du groupe de travail dédié à cette modalité. Cette modalité sera développée simultanément avec les modalités en nature afin de permettre aux populations bénéficiaires d'augmenter leurs possibilités de choix en fonction de leurs besoins et ainsi renforcer leur dignité et l'émancipation économique des populations les plus vulnérables.

Une analyse du marché précèdera le déclenchement de cette modalité, afin de préserver le tissu économique existant et éviter toute forme de déstabilisation des marchés locaux.

La prise en compte de la dimension genre dans les analyses, les évaluations participatives, la conception des projets permettra d'optimiser les différentes interventions en abris et/ou BNA destinées aux femmes et aux hommes ainsi qu'aux garçons et aux filles de différents groupes d'âge. A titre d'exemple, la consultation séparée des filles, des garçons, des femmes et des hommes, y compris des personnes âgées, des personnes handicapées ou autres groupes à risque permettra de mieux comprendre leurs besoins distincts et de s'assurer que les interventions en abris et/ou BNA soient conçus de manière à assurer un accès équitable et à réduire les risques de violence, y inclus de violence sexuelle.

Protection transversale

Des mesures seront prises pour réduire le risque de violence et d'exploitation sexuelles dans les lieux publics et privés.

Les hommes et les femmes, les filles et les garçons seront interrogés sur leur sécurité à l'intérieur et autour des abris et lors des distributions des biens non alimentaires.

Les équipes de terrain seront formées quant à la marche à suivre pour déposer plainte contre les VBG.

Redevabilité

La conception au même titre que la mise en œuvre de projets constitue une chaîne qui implique les bénéficiaires en amont et en aval sur toute la durée d'intervention sectorielle du cluster que cela soit dans les BNA ou les abris. Les bénéficiaires sont les premiers garants des actions mises en œuvre par les partenaires et sur celles des comités de pilotages composés des sections techniques de l'Etat, des autorités locales et communales, des représentants des déplacés, des retournés et des rapatriés veilleront à l'évaluation de l'impact et à la réussite des projets mis en œuvre.

Les partenaires seront encouragés à développer des mécanismes de réception et traitement de plaintes adéquates. Les informations sur les interventions en abris et/ou BNA seront accessibles, appropriées et faciles à comprendre pour différents groupes d'âge et de sexe.

Lien avec les acteurs de développement

Les composantes résilience et reconstruction incluent les aspects propres au développement et nécessiteront une synergie pour assurer le lien avec l'humanitaire. Pour ce faire, le cluster participera activement dans les processus édités conjointement avec les multiples acteurs en fonction de leur champ d'application dans la rédaction de stratégies, le suivi de la situation socio-économique, le plaidoyer envers les bailleurs de développement et la mise en œuvre d'une vision commune, pérenne et durable.

Coordination

Le cluster continuera à renforcer et à redynamiser son mode opératoire pour suivre, maintenir et optimiser les mécanismes de coordination existants tant au niveau national que régional.

Un accent particulier sera porté au renforcement des mécanismes de coordination au niveau régional. Certains mécanismes nécessitent un appui, un renforcement des capacités existantes d'autres nécessitent la mobilisation de ressources afin de pouvoir assurer leur existence et fonctionnement.

Coût de la réponse

A travers les treize projets soumis par les partenaires, le budget requis par le Cluster Abris/BNA pour leur financement s'élève à 10 566 298 \$.

Suivi de la réponse

En coordination avec les autorités centrales et locales, les activités de suivi seront effectuées notamment par des comités techniques abris et BNA au sein des clusters en régions et du cluster national.

La matrice 4Ws sera régulièrement mise à jour et les informations relatives aux activités des partenaires seront partagées avec les acteurs concernés et les autorités locales.

Des activités de suivi et d'évaluation seront effectuées régulièrement auprès des bénéficiaires et des communautés hôtes

Des ateliers nationaux et régionaux permettront de renforcer les capacités opérationnelles du cluster par l'amélioration des incohérences et le partage des expériences.



MALI

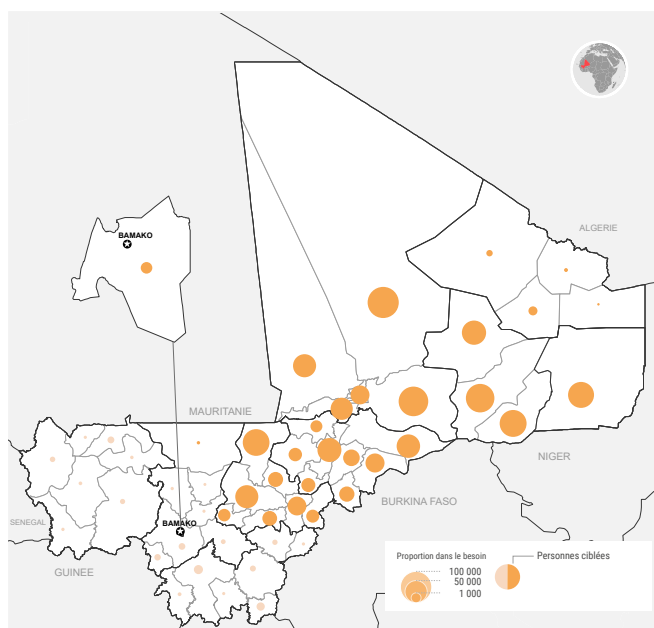
© OCHA/ Evelyne Annette Massoma Colomina

3.2

Eau, Hygiène et Assainissement



PERS. DANS LE BESOIN	PERSONNES CIBLÉES	FONDS REQUIS (USD)	PARTENAIRES DANS LE PLAN	PROJETS
2,2 M	1,8 M	\$46,8 M	22	32



Objectif sectoriel 1 : Apporter une assistance EHA d'urgence aux populations vulnérables, dans les zones ciblées, de façon coordonnée, intégrée et adaptée à leur vulnérabilité d'ici fin 2022

Objectif sectoriel 2 : Contribuer aux réponses d'urgence aux crises nutritionnelles à travers des interventions EHA

Objectif sectoriel 3 (COVID) : Assurer les mesures EHA et PCI de qualité dans les centres de soins de santé (espaces d'isolement ou de prise en charge) recevant des patients COVID-19

Objectif sectoriel 4 (COVID) : Protéger les populations vulnérables afin de ralentir la propagation du COVID-19 à travers la sensibilisation et l'accès aux kits d'hygiène

Objectif sectoriel 5 : Améliorer l'accès des populations, y compris les déplacés, rapatriés et retournés, aux infrastructures et services EHA de façon durable dans les zones vulnérables ciblées d'ici fin de 2022

Objectif sectoriel 6 (COVID) : Assurer l'accès à des services PCI COVID (fonctionnels et permanents) pour les populations vulnérables, les écoles et les lieux publics

Objectif sectoriel 7 : Assurer la prise en compte des risques de protection et l'implication des bénéficiaires ainsi que leur satisfaction dans la réalisation des activités EHA

Objectif sectoriel 8 : Renforcer les capacités de réponse aux chocs des acteurs locaux et leur gestion pérenne des services et infrastructures EHA

Contexte et analyse des besoins

Les principaux facteurs de vulnérabilité au niveau EHA demeurent les conflits et l'insécurité entraînant des déplacements de populations, les épidémies/pandémies, les inondations, la malnutrition, la baisse de la nappe phréatique, et la pression du bétail sur l'eau. Les zones humanitaires les plus affectées par la combinaison de ces chocs et de la sévérité des besoins EHA sont les régions du nord et du centre et le cercle de Nara dans la région de Koulikoro auxquelles s'ajoutent 15 districts dans la bande sud du pays. Ces districts sont affectés par pandémie du COVID-19 et nécessitent la délivrance de paquets minimum EHA dans le cadre de la prévention et du contrôle des infections.

2,248,083 de personnes dont 1,277,474 enfants de moins de 18 ans (625,550 filles ; 651,924 garçons), 894,768 adultes de 18 à 59 ans (450,011 femmes ; 444,757 hommes) et 75,841 personnes âgées de plus de 59 ans (44,541 femmes ; 31,300 hommes) ont besoin d'une assistance EHA en 2021. Ce sont des personnes déplacées internes (PDI), des retournés, des rapatriés et des communautés hôtes se trouvant dans les zones de déplacement et/ou affectées par la COVID-19 estimées dans le besoin d'assistance en eau (BDD DNH), assainissement (BDD EDSM 2018), Lavage des mains (BDD EDSM 2018), diarrhée (DHIS2 Santé), malnutrition (Cluster Nutrition), COVID-19 (INSP).

Les femmes, les filles, les garçons et les hommes (cas de Kidal et Ménaka où les hommes sont en charge de la corvée) responsables de la corvée d'eau, les femmes et les filles en âge de menstruation, les enfants malnutris et leurs mères/accompagnants, les personnes âgées et celles vivant avec un handicap sont les plus vulnérables car souvent exposés à des risques de violences ou à des maladies d'origine hydrique.

À la suite des violences variées qu'a connu le pays, les nombreux déplacements internes enregistrés en 2020 (particulièrement dans les régions de Mopti et de Ségou) ont engendré de fortes pressions sur les infrastructures EHA déjà insuffisantes. Dans le nord et le centre du pays, plus de 95% des PDI vivent dans des zones où les taux d'accès à l'eau sont inférieurs à la moyenne nationale de 68,8%. A cela s'ajoute la pandémie du COVID-19 affectant 9 régions sur 11 et 40 Districts sur les 75 que compte le pays avec 3 369 cas et 168 décès enregistrés au 13/12/2020. Le sexe masculin a le plus grand nombre de cas confirmés de Covid-19 avec 66% des cas mais les femmes sont largement plus impactées par toutes les conséquences indirectes de la maladie. Les tranches de 25 à 34 ans sont celles les plus affectées.

Priorisation

La priorisation des besoins humanitaires en EHA pour l'année 2021 est basée sur l'analyse des 6 indicateurs choisis par le cluster (Accès à l'eau, assainissement, lavage des mains, diarrhée, malnutrition, COVID-19). Le nombre de personnes dans le besoin (PiN) est estimé en considérant le



MALI/ MOPTI : Site de PDI de Sirifiri 1. Des femmes et jeunes filles s'approvisionnent en eau potable.

© OCHA/ Evelyne Annette Massoma Colomina

nombre de personnes vivant dans les communes de sévérités 3 à 5. Pour chaque cercle, l'indicateur qui a le PiN le plus élevé est considéré comme PiN global de ce cercle en vue d'éviter de doublons. Le PiN Global est ainsi estimé à 2 248 083 de personnes.

Les personnes affectées sont estimées en considérant les sévérités de 2 à 5 et est estimé à 2 257 321 personnes.

Le PiN relatif à la conséquence humaine besoins vitaux est estimé en considérant le chiffre maximum entre trois indicateurs suivants au niveau de chaque cercle : le nombre d'enfants de moins de 5 ans touchés par la malnutrition, celui des enfants de moins de 5 ans affectés par les diarrhées présumées infectieuses et celui relatif aux personnes estimées à risque pour le COVID-19. Il a été estimé à 1 232 447 pers. Le PiN relatif à la conséquence services sociaux de base de qualité et conditions de vie est estimé en faisant le maximum entre trois indicateurs : taux de nonaccès à l'eau potable, Assainissement et lavage des mains. Le chiffre estimé est de 2, 16 649 personnes.

Stratégie de réponse

La stratégie du cluster EHA vise à assurer un accès équitable des femmes, des hommes et des enfants des différentes catégories des populations cibles (PDI, retournés, rapatriés et communauté hôte) à une source d'eau potable en qualité et en quantité suffisantes tout en tenant compte des besoins du bétail des éleveurs et agro-pasteurs. Ceci devrait permettre de limiter la concurrence entre les différents usagers de l'eau dans les zones pastorales ou à fort potentiel d'élevage.

Pour 2021, la réponse prévue s'articule autour de trois axes :

1. **Axe 1 : Réponse EHA d'urgence aux hommes, aux femmes et aux enfants en situation d'urgence, y compris les personnes âgées et les personnes en situation de handicap, de façon intégrée et adaptée à leur vulnérabilité :** Un paquet d'urgence EHA sera ainsi délivré aux personnes déplacées, celles affectées par les inondations, aux enfants touchés par la MAS ainsi qu'aux personnes affectées par la COVID-19 pour la prévention et contre des infections au niveau des ménages, en communautés et dans les institutions (centres de soins de santé, écoles, etc.). Il s'agira de renforcer le ciblage géographique en synergie avec les clusters santé (PCI COVID), nutrition (enfants MAS), éducation (WASH in schools in emergency et PCI COVID dans les écoles), sécurité alimentaire (promotion de mini-barrage pour la recharge de la nappe et régénération du pâturage), protection (5 engagement minimum pour la protection et la dignité des personnes affectées), Abri NFI (inondations) en d'accroître l'impact des interventions. Une meilleure coordination entre les acteurs du RRM et les autres membres du cluster permettra d'assurerer la préparation par la veille humanitaire et une réponse rapide aux crises soudaines. Lorsque possible, un relai pour le marketing social sera promu pour les distributions de pastilles purifiantes d'eau.
2. **Axe 2 : Améliorer l'accès équitable et durable des filles, des femmes, des garçons et des hommes des différentes couches de la population aux infrastructures et services EHA dans les zones cibles à travers une approche participative centrée sur les populations :**

Cet axe concerne les interventions communautaires dans les zones d'accueil des déplacés (déplacés et communautés hôtes) à travers les réhabilitations et constructions de points d'eau ainsi que la promotion de l'ATPC dans les sites et villages accueillant les déplacés. Le cluster poursuivra la promotion des questions de redevabilité, de participation et d'inclusion.

3. Axe 3 : Renforcer les capacités de réponse aux chocs des acteurs locaux et leur gestion pérenne des services et infrastructures EHA :

Le Cluster encouragera au niveau de l'ICC la réalisation d'un mapping des communes les plus à risque ainsi que les chocs concernés afin de plaider et appuyer la mise en place de plans de contingence intégrés aux PDSEC des communes concernées. Pour renforcer les capacités de contingence, un pré-positionnement de stocks au niveau des régions à risque comme mesure de préparation de la réponse aux épidémies/pandémies, aux inondations et à la crise nutritionnelle et agro-pastorale sera réalisé.

4. Le Cluster EHA portera une attention particulière au plaidoyer en vue de l'opérationnalisation du Nexus humanitaire-développement, à travers l'opérationnalisation de la feuille de route sectorielle EHA¹ du Nexus et selon la situation-type.

Méthodologie de ciblage

Les personnes ciblées par le Cluster EHA sont estimées en considérant 80 % des personnes dans le besoin (sévérité 3 à 5) des cercles des régions du nord (Kidal, Tombouctou/Taoudenit, Gao/Ménaka) et du centre (Mopti et Ségou) du pays, le District de Bamako et le cercle de Nara dans la région de Koulikoro. Les cercles affectés par la pandémie du COVID-19 dans les régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso. La cible totale est de 1 798 466 personnes dont 1 021 979 enfants (500 440 filles ; 521 539 garçons), 715 814 adultes (360 008 femmes ; 355 806 hommes) et 60 673 personnes âgées (35 633 femmes ; 25 040).

Dans le cadre du Nexus, il sera promu une flexibilité en terme de un ciblage des ménages au niveau des programmes en cours : les programmes humanitaires, de même que les programmes de résilience pour lesquels les bénéficiaires sont identifiés et ciblés pour une période de 2 ou 3 ans et le niveau de l'assistance préétabli sur cette période, devraient prévoir la possibilité d'une extension verticale et horizontale de l'assistance en cas de choc (mouvement de population ou choc saisonnier) pour répondre aux besoins additionnels induits par le choc.

Considérations transversales

La prise en compte de la dimension genre dans les analyses, les évaluations participatives, la conception des projets permettra d'optimiser les différentes interventions EHA destinées aux femmes et aux hommes ainsi qu'aux garçons et aux filles de différents groupes d'âge.

Renforcement des systèmes locaux

L'un des défis majeurs pour les partenaires du cluster EHA est la pérennisation des ouvrages et services. Ainsi, les interventions du cluster intégreront les actions de renforcement de la résilience des populations à travers la redynamisation des systèmes communautaires de gestion des infrastructures. Au-delà, les actions du Cluster cibleront l'ensemble des

acteurs locaux engagés dans le système de gestion à savoir les services techniques, les collectivités et les organisations privées dans l'optique que l'ensemble des maillons de la chaîne du système EHA soit fonctionnel.

Le Cluster EHA systématisera le partenariat avec les Conseils Municipaux à l'intérieur des communes dans les planifications et évaluations.

Le Cluster encourage le partenariat entre ONG nationales et internationales pour leur accompagnement et renforcement de capacités.

Lien avec les autres secteurs

Dans la perspective des interventions multisectorielles, le Cluster EHA poursuivra sa dynamique de coordination avec les autres Clusters (santé, nutrition, éducation, protection, abris, et sécurité alimentaire) et veillera à la prise en compte des questions transversales (Redevabilité, Nexus, relèvement rapide, genre et protection transversale).

Il prévoit un appui intersectoriel visant à aider les autres secteurs à avoir plus d'impact dans leurs réponses. C'est ainsi qu'avec le secteur santé et dans le contexte d'épidémies et en particulier celui de la COVID-19, des paquets minimum EHA en vue de la prévention et du contrôle des infections (PCI) seront délivrés au niveau des centres des soins de santé, dans les communautés, au niveau des ménages ainsi qu'au niveau des points de passage nécessitant la mise en place de cordons sanitaires. Le cluster EHA accompagnera le secteur nutrition dans la prévention et la prise en charge de la malnutrition. Des paquets minimum EHA seront délivrés aux couples enfants malnutris/accompagnants ainsi qu'au niveau des Unités de Réhabilitation Nutritionnelle (URENs) et des communautés à forte prévalence de malnutrition. Le cluster EHA ciblera ses zones prioritaires (nord et centre) et le secteur nutrition se positionnera dans la zone sud du pays avec un paquet minimum sous l'appui technique du cluster EHA. Les deux clusters ont appuyé l'élaboration d'une stratégie nationale WASH et Nutrition sous le lead du gouvernement (cellule de coordination nutrition) ainsi que la mise en place d'un groupe technique conjoint. En relation avec le secteur Education, un comité conjoint a défini le paquet minimum EHA / COVID au sein des écoles en vue de s'assurer de l'effectivité des mesures barrières. Il sera aussi échangé avec le secteur Education, de la mise en place des incitatifs WaSH in Schools pour stabiliser les écoles réouvertes, en éviter la fermeture et pour réduire la malnutrition chez les enfants scolarisés (point d'eau pour champs écoles / jardins communautaires / jardins scolaires). Une complémentarité est promue également dans le ciblage des écoles et sous le leadership technique du secteur EHA. L'implémentation des 5 engagements minimum EHA, convenu au niveau global avec la protection, devrait permettre d'assurer la qualité des interventions EHA à travers la protection et la dignité des affectées. Avec la sécurité alimentaire, le cluster promeut la réalisation de mini-barrage en vue d'aider à la mobilisation de l'eau pour favoriser la recharge de la nappe et la régénération du pâturage devant faciliter les activités de maraichage ainsi que l'abreuvement animaux. Un appui au schéma et plan d'Aménagement des ressources Pastorales (SARp) en ciblant les réhabilitations et surcreusages de puits/mares dans les couloirs de transhumance ou points de fixation des nomades sera également promu. La collaboration se poursuivra aussi avec le secteur abris et biens non alimentaire pour une réponse plus efficace et mieux coordonnée face aux inondations.

1- Rapport « Évaluation du processus Nexus au Mali et appui technique à sa mise en œuvre : Rapport sectoriel Water, Sanitation and Hygiene » avril 2020, en ligne sur <https://www.humanitarianresponse.info/en/operations/mali/assessment/mali-%C3%A9valuation-du-processus-nexus-et-appui-technique-%C3%A0-sa-mise-en-oeuvre>

Rapport « Évaluation du processus Nexus au Mali et appui

Dans le cadre du Nexus, les activités ne se limiteront pas seulement au niveau de la réponse d'urgence, elles s'appuieront aussi sur une vision à moyen/long terme et des actions de mitigation plus structurantes pour couvrir les besoins et assurer la durabilité de la réponse avec pour objectifs de développer la capacité de résilience des communautés et positionner l'eau comme élément de cohésion sociale et facteur de paix dans les régions, telle qu'envisagé dans la feuille de route sectorielle EHA et selon la situation-type. La coordination du cluster va par exemple promouvoir la construction de système d'adduction d'eau avec pompage solaire en lieu et place des Pompes à Motricité Humaine afin de mieux répondre au besoin de rapprocher les points d'eau de la communauté et créer des retenues d'eau et des abreuvoirs dans les localités où l'on note une baisse de la nappe phréatique. Ils permettront également de petites irrigations pour les jardins à partir des eaux perdues des points d'eau. Ces actions seront menées en collaboration avec le cluster sécurité alimentaire. Les échanges seront renforcés avec ce cluster en vue d'intégrer les items essentiels EHA dans le cadre du suivi des marchés dans le contexte du COVID-19.

La coordination du cluster travaille également avec les groupes sectoriels EHA régionaux de Gao, Tombouctou et Mopti qui sont sous le leadership des directions techniques de l'État (DRH/DRAPCN) et un appui sera apporté aux régions de Kidal, Ségou, Taoudénit et Ménaka afin de rendre les groupes de ces régions fonctionnels. Le cluster coordonnera ses interventions avec celles planifiées par le Gouvernement dans le cadre du Programme de Développement Accélééré des Régions du Nord (PDA-RN), le Programme Sectoriel Eau et Assainissement (PROSEA), le GT EHA du FONGIM et la Commission Réhabilitation des Zones Post-Conflict (CRZPC).

Modalités Cash

Le cluster EHA encourage les partenaires dans l'utilisation de la modalité cash dans les réponses du secteur en termes de Cash for Work (CFW) et le cluster abris dans le processus de réalisations des abris dans des zones où elles doivent bénéficier des infrastructures complémentaires en eau, hygiène et assainissement en particulier pour l'acquisition de kits d'hygiène pour les femmes et l'approvisionnement en eau là où les conditions en termes de marché et de sécurité sont réunies. Le cluster reste intéressé par le développement d'approches intersectorielles notamment avec le cluster sécurité alimentaire pour prioriser des interventions EHA.

Protection transversale

Les partenaires du cluster EHA global en partenariat avec le *Global Cluster Protection* se sont accordés sur cinq engagements minimum qui doivent être respectés dans tous leurs programmes humanitaires EHA visant à faire en sorte que les questions clés telles que l'égalité des sexes, l'âge, la violence basée sur le genre, la protection et le handicap soient prises en considération par tous les partenaires. Ces engagements sont les suivants :

1. Consulter séparément les filles, les garçons, les femmes et les hommes, y compris les personnes âgées et les personnes handicapées, afin que les programmes EHA soient conçus de manière à assurer un accès équitable et à réduire les risques de violence;
2. Veiller à ce que les filles, les garçons, les femmes et les hommes, y compris les personnes âgées et les personnes handicapées, aient accès à des services et infrastructures EHA appropriés et sûrs;
3. Veiller à ce que les filles, les garçons, les femmes et les hommes, y compris les personnes âgées et les personnes handicapées, aient accès à des mécanismes de retours d'information et de plaintes afin

que des mesures correctives puissent être prises pour répondre à leurs besoins spécifiques d'assistance et de protection;

4. Suivre et évaluer l'accès et l'utilisation sûrs et équitables des services fournis par les projets EHA;
5. Prioriser la participation des filles (en particulier des adolescentes) et des femmes dans le processus de consultation.

Redevabilité

Le cluster EHA poursuivra la promotion les cinq engagements minimums tout au long du cycle du programme humanitaire afin de renforcer la redevabilité des partenaires EHA envers la population affectée. La formation des acteurs qui a eu lieu au niveau national et à Tombouctou et ayant abouti à l'élaboration d'un plan d'action portant sur la promotion et le suivi des 5 engagements se poursuivra dans les autres régions. Tout en mettant l'accent sur l'engagement n°3 susmentionné, le cluster s'intègre aussi dans le processus de redevabilité collectif en cours de mise en place au Mali à travers le GT redevabilité de l'ICC. Le cluster EHA recevra l'appui du Global WASH Cluster à travers l'initiative assurance qualité et redevabilité pour laquelle le Mali a été retenu afin de mettre en place un système collectif et régulier d'assurance qualité et de redevabilité des interventions du cluster. Tous ces différents efforts permettront au cluster de s'assurer que les bénéficiaires de l'assistance reçoivent des informations sur l'accès aux installations WASH et aient accès aux différents canaux de communication. Et, que des messages sur l'hygiène adaptés à différents groupes de sexe, d'âge et de capacités soient développés. Le Cluster EHA s'assurera que les femmes et les hommes de différents groupes d'âge soient interrogés sur leur satisfaction des interventions EHA.

Lien avec les acteurs de développement

L'approche Nexus que promeut le cluster EHA sera le cadre approprié pour renforcer le lien avec les acteurs de développement. Le cluster EHA collabore à cet effet avec le groupe des PTF du secteur EHA ainsi que la CRZPC et le fongim en 'trinôme Nexus'. La stratégie de réponse du cluster intègre des réponses de plus en plus structurantes dans les zones humanitaires (nord et centre du pays) à travers la construction et la réhabilitation de points d'eau modernes, la promotion de l'ATPC en urgence comme approche pour l'assainissement en vue de s'intégrer progressivement dans les stratégies et politique au niveau national. Pour assurer une complémentarité et une reprise à long terme, il y a nécessité d'effectuer des évaluations conjointes afin de développer des options techniques avec une vision pluriannuelle permettant d'assurer la réduction de la malnutrition avec un changement de comportement y afférent.

Dans le domaine de la nutrition, une Stratégie Nationale EHA-nutrition a été élaborée en collaboration avec la Cellule de Coordination Nutrition et intègre un volet urgence et une composante développement pour les zones à forte prévalence de malnutrition. Un GT EHA-nutrition est activé et regroupe tous les acteurs EHA-nutrition de l'urgence et du développement.

Coordination

Une évaluation des performances du cluster a été réalisée en Décembre 2020 et un atelier de validation des résultats permettra d'identifier des points d'action qui seront intégrés dans le plan de travail 2021 du cluster. Ceci permettra de renforcer la coordination et améliorer la performance du secteur. Les réunions ordinaires de coordination se tiendront de façon régulière au niveau national et au sein des régions tout en s'assurant que

des points spécifiques des groupes sectoriels en régions sont remontés et échangés au niveau national. Les contacts entre le cluster national et les GT en régions seront maintenus et renforcés à travers des missions semestrielles d'appui à la coordination sectorielle. En perspectives pour 2021, le cluster EHA encouragera et appuiera la mise en place des groupes sectoriels de Taoudénit et de Ménaka ainsi que la fonctionnalité des groupes sectoriels de Kidal et de Ségou en vue de renforcer la coordination des interventions EHA dans ces zones. Dans le cadre du Nexus, le cadre de coordination humanitaire en régions sera progressivement élargi vers une Plateforme de coordination du secteur WaSH à l'exemple de Kidal. Le Comité d'Orientation Stratégique du cluster jouera son rôle et traitera toutes les questions stratégiques qui seront ensuite soumises au cluster. Au besoin, des comités techniques seront mis en place pour l'élaboration ou révision d'outils en appui aux GT et aux partenaires dans leurs réponses opérationnelles. Les points portant sur le RRM seront systématiquement discutés lors des réunions du cluster afin d'assurer le relai des interventions d'urgence sur le terrain par des réponses plus durables conformément à la stratégie du cluster. Les différents membres du cluster EHA continueront à être activement impliqués dans toutes les décisions du cluster à travers leur participation à des comités techniques,

aux réunions ordinaires et extraordinaires, à des consultations bilatérales sur les décisions stratégiques et à la visibilité des activités du cluster au travers de la contribution aux différents outils de communication (Bulletin trimestriel, etc.).

Coût de la réponse

Le budget provisoire du HRP 2021 pour le secteur EHA est estimé à 46 754 987 \$.

Suivi de la réponse

A l'instar de 2020, une matrice 5W est utilisée pour la collecte et la compilation des réalisations des partenaires de façon mensuelle, permettant ainsi de monitorer les indicateurs liés aux activités et objectifs du cluster dans le HRP. Au niveau des régions de Mopti, Tombouctou et Gao, le personnel EHA de l'UNICEF appuiera les directions régionales de l'hydraulique dans la coordination des groupes sectoriels régionaux et le monitoring des activités du cluster. Un processus de recrutement d'un/e gestionnaire de l'information est en cours afin d'assurer et de renforcer la qualité du monitoring et de l'analyse des données collectées ainsi que les capacités des partenaires en régions.



MALI/ TOMBOUCTOU : Ravitaillement en eau sur un site de déplacés internes à Goundam.

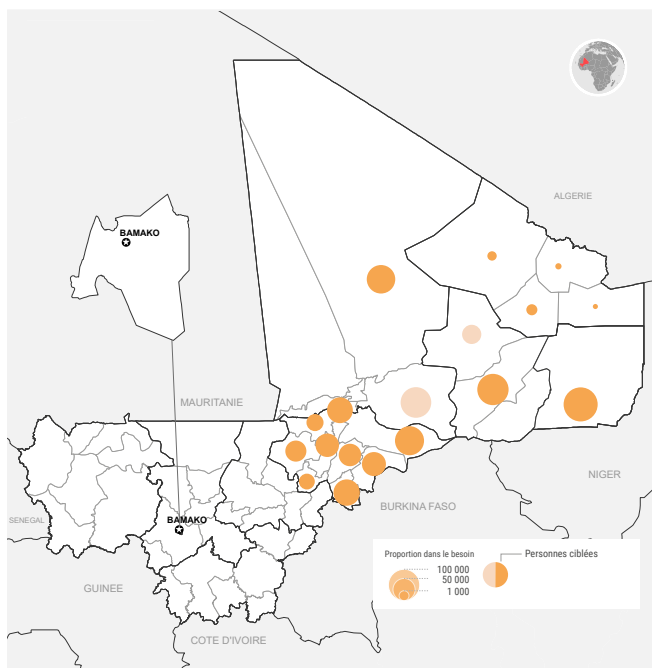
© OCHA/ Anouk Desgroseilliers

3.3

Education



PERS. DANS LE BESOIN	PERSONNES CIBLÉES	FONDS REQUIS (USD)	PARTENAIRES DANS LE PLAN	PROJETS
558,4 K	485,5 K	\$44,6 M	16	17



Objectif sectoriel 1 : Promouvoir l'accès équitable à une offre éducative inclusive et de qualité dans un environnement protecteur ;

Objectif sectoriel 2 : Offrir une éducation de qualité aux enfants déscolarisés/non scolarisés dans les régions affectées par une situation de crise ;

Objectif sectoriel 3 : Renforcer les capacités de résilience du système éducatif (formation des acteurs de l'éducation sur la cohésion sociale, la culture de la paix, la réduction des risques des catastrophes ...)

Stratégie de réponse

La stratégie d'intervention a été complétée, pour prendre en compte les effets de la pandémie de la COVID-19, en particulier dans les régions affectées par les crises. Elle vise à assurer la poursuite de la réponse humanitaire en éducation tout en assurant un environnement d'apprentissage protecteur dans le contexte COVID-19. Il s'agit de poursuivre l'adaptation des modalités de la réponse humanitaire et l'intégration de nouvelles activités tout en continuant à cibler en priorité les enfants affectés par la fermeture des écoles (insécurité), ceux touchés par les conséquences du changement climatique notamment les inondations et le déficit fourrager provoquant les déplacements de population. Les modalités d'assistance seront adaptées aux spécificités de la situation des différents groupes, notamment les enfants de 3 à 17 ans (PDI, retournés, hôtes et autres population vulnérables), qui n'ont actuellement pas accès

à une éducation pertinente y compris les enfants vivant avec un handicap, enfants de ménages pauvres et / ou rurales, et des filles en particulier). Ces interventions humanitaires seront menées en assurant le lien avec les interventions de développement promouvant une approche Nexus. Ainsi, les stratégies mises en place pour la réponse humanitaire permettront de répondre aux besoins urgents des enfants, tout en adressant des problématiques plus structurelles (quantitatives et qualitatives) et en renforçant la résilience du système éducatif Malien.

Le cluster vise à fournir l'accès à des offres éducatives formelles, non-formelles et alternatives adaptées aux besoins éducatifs des filles et garçons non-scolarisés et/ou déscolarisés du fait des crises sécuritaire, sanitaire et catastrophes naturelles (inondations etc.) et de contribuer à leur intégration et maintien dans le système éducatif au travers le renforcement des capacités d'accueil des écoles, la mise en place d'espaces temporaires d'apprentissage et l'appui à la réouverture des écoles (à travers des cadres de concertation locaux et des plans d'action). Ces offres incluent également l'éducation à distance dont les premières initiatives, notamment à travers la radio, ont été mises en place pour répondre à la crise COVID-19. Cependant ces options seront aussi utilisées pour répondre aux besoins des enfants affectés par les différentes crises.

En complément des activités d'accès, le cluster va continuer à appuyer la réouverture des écoles dans un environnement sain et protecteur (quand et où cela est possible), à travers la mise en place du protocole de prévention et du contrôle de la COVID-19 en milieu scolaire, la dotation en Kit WASH COVID-19 et autres matériels, afin d'accompagner la rentrée scolaire 2020/2021 intervenue au mois de janvier. Toutes les activités seront soutenues par le dialogue et la mobilisation communautaires sensibles au genre pour appuyer la réouverture des écoles (fermées à cause de l'insécurité) et renforcer l'implication des communautés dans l'éducation. Une attention particulière sera portée aux enfants les plus vulnérables, notamment les filles et les garçons déplacés non scolarisés, les enfants qui ont des besoins spécifiques, les enfants à risque d'abus et d'exploitation, les enfants à risque d'abandon scolaire. L'alimentation scolaire fait également partie intégrante de la stratégie du Cluster éducation pour favoriser l'accès et le maintien à l'éducation en situation d'urgence. En cas de fermeture des écoles pour une période supérieure à 3 mois du fait de la pandémie de COVID-19 en 2021, la mise en œuvre de transferts du cash ou de rations à emporter seront envisagés à destination des familles vulnérables pour les encourager à accompagner leurs enfants à suivre les programmes d'éducation à distance qui seront mis en place par le gouvernement et ses partenaires. A long terme, il s'agira également de développer des programmes d'alimentation scolaire dans les zones ciblées pour la stratégie Nexus, afin de fournir un filet social et une motivation aux familles en vue de les encourager à envoyer les enfants à l'école. Le cluster fera la promotion de l'éducation à la paix

et à la cohésion sociale en favorisant l'accès égalitaire des filles et des garçons des différents milieux à ces initiatives et à travers la formation des enseignants. Un appui pour le bien être des enseignants eux-mêmes à travers des formations et un système de soutien par les pairs. Les activités de réduction des risques de conflits et catastrophes font également partie de la stratégie pour renforcer les capacités du système, des communautés et des écoles à prévenir et faire face aux différents risques. Cela se fera notamment à travers le développement de plan de réduction et de réponse aux risques au niveau des écoles avec l'implication des communautés et des acteurs de la protection.

Méthodologie de ciblage

La détermination des besoins d'assistance humanitaire en éducation est établie sur la base du niveau de sévérité de 1 à 5, pour 1) minimal/ acceptable, 2) sous pression, 3) sévère, 4) extrême et 5) Catastrophique. Cette analyse est faite à partir de l'indicateur : % d'écoles fermées / non fonctionnelles due à des problématiques humanitaires notamment la crise sécuritaire et le changement climatique notamment les inondations, le déficit fourrager.

Le calcul s'est appuyé sur l'estimation des enfants en âge scolaire déplacés, retournés et rapatriés, les ratios 43% des enfants de 3 à 17 ans provenant du rapport de la Commission sur les Mouvements de Populations (CMP), d'août 2020 les données collectées par le cluster éducation (élèves et enseignant(e)s affectés par la fermeture des écoles (dernière mise à jour qui date de septembre 2020) avec le ratio 1/50 (enseignant/élèves) pour l'estimation du total des enseignants, y compris le rapport de l'annuaire des statistiques de l'enseignement fondamental.

Procédures d'analyse :

Etape 1 : Détermination du pourcentage d'école non fonctionnelle par cercle par rapport au total des écoles du cercle concerné.

Etape 2 : catégorisation des écoles non fonctionnelles par niveau de sévérité selon des échelles définis :

- 0% d'écoles non fonctionnelles, cercle dans le niveau de sévérité 1 « Minimale »
- De [1- 20%] d'écoles non fonctionnelles, cercle dans le niveau de de sévérité 2 « Sous pression »
- De [21- 40%] d'écoles non fonctionnelles, cercle dans le niveau de de sévérité 3 « Sévère »
- De [41- 60%] d'écoles non fonctionnelles, cercle dans le niveau de de sévérité 4 « Extrême »
- Plus de 60% d'écoles non fonctionnelles, cercle dans le niveau de de sévérité 5 « Catastrophique »

La cible totale de 485,832 enfants de 3 à 17 ans correspond à 87% de PIN dans les niveaux de sévérité 3-5. Le standard national est de 1 maître pour 50 élèves.

Considérations transversales

Renforcement des systèmes locaux :

Le cluster éducation renforcera les capacités des services décentralisés de l'État et des acteurs communautaires de l'éducation dans les régions affectées par les conflits, les catastrophes naturelles et les épidémies. La bonne fonctionnalité des cellules d'urgence au niveau central et régional ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'action au niveau communautaire permettront de minimiser les risques pour les écoles exposées aux risques sanitaires, aux effets de la crise sécuritaire ou aux catastrophes naturelles dans les différentes régions du Mali prioritaires.

Lien avec les autres secteurs

Le cluster éducation collaborera étroitement avec les clusters EHA, sécurité alimentaire et protection dans le contexte de la réponse au COVID-19 et à la crise sécuritaire. Cela permettra ainsi d'assurer la durabilité d'un environnement scolaire sain et protecteur. Les besoins spécifiques des ménages au sein desquels vivent les filles seront aussi considérés en vue de promouvoir la scolarisation des filles qui sont davantage à risque de déscolarisation ou non scolarisation (tâches domestiques, mariages précoces...).

Les programmes conjoints incluront notamment l'accès aux points d'eau et latrines séparées pour préparer la réouverture des écoles dans le contexte de la pandémie de COVID-19 (avec une composante communautaire pour faciliter l'accès à l'eau). Le Kit WASH COVID-19 développé par les deux clusters sert toujours de référence.

En matière de protection, l'accent sera mis sur les messages et informations de protection (générale et liée au COVID-19) et l'appui psychosocial. La collaboration avec les mécanismes de protection se poursuivra pour un suivi des attaques contre l'éducation, des fermetures des écoles ainsi que leur occupation et des violences contre les enfants (suivi avec MRM). Par ailleurs, toutes les activités du cluster s'aligneront sur la stratégie de réponse du Ministère de l'Éducation Nationale développée dans le PRODEC II et de la stratégie de réponse au COVID.

Modalités cash :

Le cluster éducation encourage les partenaires à utiliser la modalité cash dans les réponses du secteur et à innover dans leurs réponses notamment dans le contexte du COVID-19 qui a de forts impacts sur le niveau économique des ménages, par exemple dans le cadre de la réouverture des écoles, la reconstruction d'écoles, de la construction de latrines d'urgence, de centres d'apprentissage.

Toute intervention se fera dans la mesure du possible en coordination avec le Groupe de Travail Cash et fondé sur des études disponibles en lien avec les objectifs visés par notamment la situation socio-culturelle et politique afin de déterminer la modalité la mieux adaptée.

Protection transversale

L'objectif des interventions du cluster éducation est de créer un environnement d'apprentissage de qualité, sécurisé et protecteur pour les enfants et les enseignants.

Le cluster éducation collaborera avec les sous-cluster protection de l'enfant, VBG et LAHM à travers la formation des enseignant(e)s et la

sensibilisation sur les VBG, les actions contre les mines dans les écoles et dans les communautés pouvant promouvoir une " approche préventive". (Connaissance système de signalement et des services),

Les activités d'appui psychosocial (pour les enfants et les enseignants) et de réduction de risques de conflits et catastrophe se feront en étroite collaboration avec les acteurs de la protection de l'enfant (RECOPE, CLPE) pour renforcer le lien entre les communautés et le milieu scolaire et étendre l'impact de ces interventions au-delà de l'école.

Redevabilité

Les acteurs locaux seront au centre de l'intervention et bénéficieront de sessions de renforcement de capacités. Ces renforcements de capacités ciblent les groupements de femmes (comme les AME), les GDE, les Associations des jeunes du village, la chefferie traditionnelle et d'autres leaders influents.

Ces personnes seront encadrées et suivies par des organisations de la société civile dans le cadre de pair-éducation, la gestion des AGR, dans le montage et la mise en œuvre de micro-projets y compris la petite comptabilité en vue d'appuyer le fonctionnement de l'école et les secteurs sociaux de base connexes. En effectuant un suivi avec les acteurs locaux sur leurs activités, tous les besoins d'appui et de renforcement seront listés et adressés pendant le processus.

La participation et mobilisation communautaire est au centre des interventions du cluster Education. Dans ce cadre les communautés sont amenées à participer activement à la planification et la mise en œuvre de la réponse ainsi que le suivi. Des mécanismes de retours (feedbacks) seront utilisés pour recueillir l'avis des bénéficiaires sur les services fournis et permettre d'adapter / réorienter la réponse en cas de besoin.

Lien avec les acteurs de développement

L'approche nexus est un élément important de la stratégie du cluster éducation, qui passe notamment par une collaboration directe avec le Ministère de l'Éducation et ses services déconcentrés (AE et CAP) et par la forte implication des communautés locales.

Le cluster fera un plaidoyer auprès du Ministère de l'Éducation pour inclure certaines pratiques de l'éducation en situation d'urgence dans le système éducatif, comme les offres alternatives, les formations en appui psychosocial et en réduction des risques de conflits et catastrophes (dans les formations initiales et continues de tous les enseignants), le renforcement des mécanismes décentralisés de gestion des écoles. Les différents plaidoyers et appuis techniques viseront à renforcer la résilience du système éducatif à toutes les échelles.

La stratégie du cluster vise également l'amélioration de la supervision pédagogique à travers le renforcement des capacités des Centres d'Animation Pédagogique et une plus grande participation communautaire à travers les Comités de Gestion Scolaires (CGS) dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des projets d'écoles prenant en compte les risques.

Les activités d'éducation à distance développées dans le cadre de la réponse au COVID-19 s'inscrivent dans une stratégie à plus long terme qui vise à inclure cette modalité d'éducation dans la stratégie nationale de l'éducation pour renforcer les capacités d'accès et la qualité de l'apprentissage.

Coordination

Le cluster éducation renforcera le dispositif de collecte, et de remontée des informations de traitement et d'analyse relatives aux besoins éducatifs. Cela nécessitera une collaboration étroite entre les différentes structures étatiques et humanitaire (entre le cluster et les différentes académies d'enseignements scolaire, et les sous clusters).

La coordination du cluster dispose d'un Groupe Stratégique Consultatif qui constitue un cadre de réflexion sur les questions stratégiques notamment les activités de planification, analyse, rapportage...

Par ailleurs, la coordination nationale continuera à appuyer la coordination des niveaux régionaux et le mécanisme de remontée régulière des informations et données.

Au niveau technique, le Cluster Education travaillera sur l'harmonisation des approches et l'élaboration des lignes directrices de l'intervention EiE au Mali.

Coût de la réponse

Le budget approuvé du HRP 2021 pour le secteur éducation est estimé à 47 289 432 \$.

Suivi de la réponse

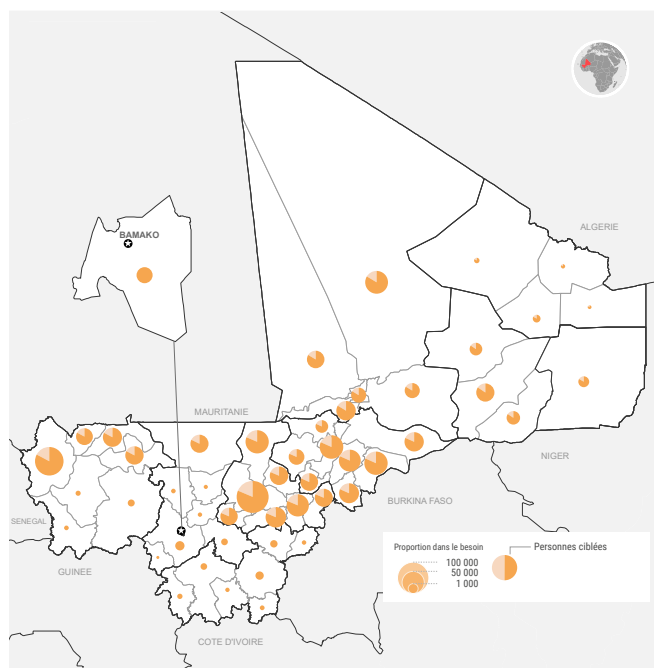
Le suivi de la réponse des besoins sectoriels se fera à travers l'outil Education Cluster Monitoring Tool (ECMT)/5W afin de capturer les efforts des partenaires par commune, par école et par activité. Une analyse approfondie des interventions sera faite régulièrement pour permettre l'identification des gaps et leur ajustement. Le suivi impliquera tous les partenaires opérationnels du secteur de façon périodique. Le tableau de bord des réalisations et la cartographie des partenaires seront produits afin d'assurer la visibilité des intervenants et le suivi des indicateurs.

Les 16 partenaires indiqués sont les structures dont les 17 projets ont été approuvés par le cluster.

3.4 Nutrition



PERS. DANS LE BESOIN	PERSONNES CIBLÉES	FONDS REQUIS (USD)	PARTENAIRES DANS LE PLAN	PROJETS
1,1 M	755,5 K	\$66,2 M	13	23



Objectif sectoriel 1 : Assurer la détection précoce, le référencement et le traitement des cas de malnutrition aiguë (MAS et MAM)

Objectif sectoriel 2 : Assurer la surveillance de la situation nutritionnelle et la prévention de la malnutrition aiguë au sein des populations les plus à risques

Objectif sectoriel 3 : Promouvoir l'approche Nexus en consolidant l'intégration de la nutrition dans le paquet minimum d'activités à tous les niveaux de la pyramide sanitaire et en impliquant des secteurs sensibles et contributifs à la lutte contre la malnutrition.

Contexte et analyse des besoins

La malnutrition aiguë demeure une menace réelle à la survie des personnes les plus vulnérables et est exacerbée par le conflit et l'insécurité qui affectent le nord et le centre du Mali depuis 2011.

Les résultats de l'enquête nutritionnelle nationale de 2019 (méthode SMART- dernière enquête disponible) et les résultats préliminaires de l'ENSAN de septembre 2020 montrent une persistance de la malnutrition aiguë globale (modérée et sévère confondues) avec une prévalence de plus de 10% au niveau national. Au niveau régional, les résultats de la SMART 2019 confirmaient que la situation nutritionnelle demeure particulièrement préoccupante dans les régions du centre et du nord avec des prévalences de malnutrition aiguë globale dépassant ou frisant le seuil élevé de 10% et

parfois dépassant le seuil très élevé de 15% : Ménaka (15,3%), Tombouctou (13,1%), Gao (11,6%), Kidal (11,0%), Ségou (9,7%) et Taoudéni (9,6%).

La persistance de la malnutrition aiguë est due à une multitude de facteurs sous-jacents, notamment des soins et pratiques inappropriées d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant, une faible diversification alimentaire, un faible accès aux services de santé, une insécurité alimentaire persistante et un accès limité aux services sociaux de base tel que l'accès à l'eau potable, aux infrastructures d'hygiène, et d'assainissement.

L'ensemble de ces facteurs est exacerbé par la crise que connaît le pays et aggravé par les effets socio-économiques de la pandémie de COVID-19 sur les ménages, les systèmes alimentaires et la couverture des services sociaux de base.

L'insécurité toujours croissante et qui s'étend dans les régions du nord et du centre continue à avoir un impact négatif sur les conditions de vie des populations, réduisant davantage l'accès aux services sociaux de base ainsi qu'à une alimentation adéquate. L'intensification des conflits et des tensions communautaires reste le principal moteur de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle dans ces régions : le nombre d'incidents de sécurité répertoriés est actuellement à un niveau extrêmement élevé. Les Clusters Protection et Santé ont constaté une augmentation inquiétante des attaques contre les infrastructures de santé au centre et nord du Mali ces derniers mois¹, avec pour le seul premier semestre 2020, l'équivalent de 80% du nombre d'attaque connu en 2019. De plus, le nombre de personnes déplacées interne du fait du conflit et de la violence a augmenté de 66% en un an, passant de 187 139 personnes en septembre 2019 à 311 193 personnes en octobre 2020. 55% des personnes déplacées internes sont de sexe féminin et 62% sont des enfants de moins de 18 ans.

Dans l'ensemble du pays, la perte des revenus des ménages due au ralentissement des activités a accru la vulnérabilité de ceux déjà à risque, notamment dans les régions dépendantes du commerce transfrontalier et des revenus de transfert des migrants. Selon l'ENSAN 2020, 60% des ménages ont subi les effets négatifs du COVID sur leurs activités de commerces. Les multiples rumeurs entourant la COVID-19 ont aussi eu un impact sur la recherche de soins par la population en début d'épidémie, entraînant une diminution des mesures préventives et une possible hausse des comorbidités associées à la malnutrition.

Les projections du cadre harmonisé de novembre 2020 montre une situation de sécurité alimentaire qui continuera d'être préoccupante en 2021, avec, en situation projetée (période de soudure de juin à août), 18% de la population en phase 2, 4,4% en phase 3 (crise), et 0,2 en phase 4, soit près de 960.000 personnes en phase 3 ou plus d'insécurité alimentaire et nutritionnelle.

¹ Note de protection : les services de santé au centre et au nord du Mali : face à une insécurité persistante et croissante



MALI

© OCHA/ Ibrahima Koné

Priorisation : Sur la base des résultats finaux de l'enquête SMART conduite en septembre 2019, et d'un ensemble de facteurs contributifs utilisés pour affiner l'analyse par cercle, (notamment d'autres indicateurs nutritionnels, d'accès à l'eau et à l'assainissement, de sécurité alimentaire – cadre harmonisé, de protection et de santé), il se dégage que la région de Menaka est celle pour laquelle la sévérité de la malnutrition est la plus importante et est classifié en phase 4 sur une échelle de 5. Les populations de cinq autres régions (Tombouctou, Taoudénit, Gao, Mopti et Ségou) sur les onze que compte le pays ainsi que cinq cercles additionnels hors de ces régions (Kayes, Diema, Nioro, Yelimane dans la région de Kayes ; et Nara dans la région de Koulikouro) sont classifiés en phase 3 de sévérité par le cluster.

Dans l'optique de contribuer à la réduction du risque de mortalité associée à la malnutrition à l'échelle nationale, les interventions visant les enfants atteints de malnutrition aiguë sévère continueront en 2021 à concerner l'ensemble du pays. En effet, les régions du sud bien que n'ayant pas des prévalences dépassant le seuil élevé, restent dans une situation préoccupante au regard du nombre élevé d'enfants malnutris aiguës attendus qui est proportionnel à leur poids démographique. Le nombre de cas de MAS attendu a été adapté au niveau de sévérité de la crise par cercle défini par le Cadre Harmonisé (prise en compte de la borne supérieure de l'intervalle de confiance pour les cercles en phase 2 et 3), et ajusté en fonction des admissions de 2020.

Pour les autres interventions curatives, préventives, promotionnelles et de lutte contre les carences en micronutriments, l'ensemble de ces régions et cercles en phase de sévérité 3 et supérieure sont priorisées dans le cadre de la réponse humanitaire, avec des approches appropriées. Cette priorisation ne remet pas en cause l'importance de certaines interventions équivalentes dans les autres régions sous d'autres modalités, et la nécessité d'un suivi commun et national des interventions humanitaires et de développement.

Sur la base de ce classement de sévérité, le Cluster a estimé qu'en 2021, 1 114 870 personnes au total auront besoin d'une intervention humanitaire en nutrition, dont 368 591 personnes pour la prise en charge nutritionnelle curative : 161 210 enfants (78 910 filles et 82 300 garçons) pris en charge pour malnutrition aiguë sévère (MAS) sur l'ensemble du territoire et 207 382 enfants (101 500 filles et 105 882 garçons) et 20 065 FEFA prises en charge pour la malnutrition aiguë modérée (MAM) dans les cercles et régions en phase 3 ou plus de sévérité. Dans ces mêmes zones, 726 214 personnes auront besoin d'une prise en charge préventive sous forme de distributions alimentaires ou transfert monétaire accompagné d'intervention d'ANJE dont 371 810 enfants (181,739 filles et 189 875 garçons) de 6 à 23 mois et 354 404 FEFA. Faute de données précises sur ces points, le cluster estime que 10% des enfants et 15% des FEFA souffrent d'un handicap et devront bénéficier d'interventions à la fois accessibles et adaptées.

Stratégie de réponse

Dans le cadre du HRP tri-annuel 2020-2022, la stratégie de réponse du cluster en 2021 poursuivra les efforts entamés en se focalisant sur 3 objectifs opérationnels qui dans l'ensemble, visent à sauver les vies tout en renforçant les mécanismes de prévention et de résilience communautaire.

La réponse humanitaire en nutrition doit être adaptée dans les circonstances du COVID-19. Le dispositif opérationnel pour la mise en œuvre de chacune des interventions devra être pensé pour limiter les risques de propagations de l'épidémie en lien avec les directives développées au niveau international et le plan national de lutte contre le COVID révisé en décembre 2020, en vue de permettre la continuité des services de prise en charge de la malnutrition, et d'éviter une détérioration rapide de la situation nutritionnelle. Dans ces circonstances, une accélération de la stratégie globale du secteur sera réalisée au cours de l'année 2021 : renforcement de l'intersectorialité et du travail sur

les causes de l'insécurité nutritionnelle ; mise à l'échelle des stratégies communautaires, renforcement des systèmes de santé et de gestion locale.

Pour l'objectif stratégique n°1 « Assurer la détection précoce, le référencement et le traitement des cas de malnutrition aigüe (MAS et MAM) » les interventions se focaliseront sur la réduction des risques de mortalité et de morbidité des enfants des deux sexes et des femmes enceintes et allaitantes vivant dans des ménages démunis qui sont atteints de malnutrition aiguë modérée et sévère.

Un accent particulier sera mis sur la détection précoce des cas, en profitant de tout contact des enfants de moins de 5 ans et des femmes enceintes et allaitantes avec le système de santé, y compris au niveau communautaire, pour réaliser le dépistage (poids/taille) et former les responsables des enfants sur la prise régulière du périmètre brachial au sein du ménage. Les interventions visant l'intégration de la détection précoce au niveau communautaire dans le système national de surveillance nutritionnelle seront privilégiées. Les campagnes de masse telles que la vaccination, la supplémentation en vitamine A et la chimioprophylaxie contre le paludisme saisonnière (CPS), réalisées en tenant compte des mesures barrières contre la covid-19 (lavages systématiques des mains et du matériel, port du masques), offriront des opportunités de détection précoce de la malnutrition chez tous les enfants concernés.

En ce qui concerne les activités curatives (traitement des malnutritions aiguës sévère et modérée), l'accent sera mis sur la recherche de la qualité (suivi des indicateurs sphère) et la couverture des services par une mise à l'échelle des initiatives communautaires (prise en charge de la MAM et de la MAS sans complication par les ASC). L'institutionnalisation et la mise à l'échelle de protocoles innovants (protocoles simplifiés, CMAM et health surge) sont développés sous l'objectif 3.

Les activités pour l'objectif stratégique n°2 « surveillance nutritionnelle et prévention de la malnutrition », viseront en premier lieu à renforcer le système de surveillance nutritionnelle. Le système de collecte via le DHIS2 et d'analyse des données nutritionnelles, y compris qualitatives, sera renforcé, en intégrant les données du niveau communautaire et en utilisant quand cela est possible des innovations technologiques pour faciliter ce suivi. Le cluster continuera le plaidoyer pour la tenue d'un IPC malnutrition aigüe afin de renforcer l'analyse causale de la malnutrition. Le groupe technique sur l'information nutritionnelle sera redynamisé, avec un focus sur le renforcement du système national et la digitalisation. Le cluster renforcera encore ses liens avec les autres secteurs et notamment celui de la sécurité alimentaire pour la collecte et l'analyse conjointe d'informations nutritionnelles en temps réel et à distance.

En ce qui concerne la prévention, un accent sera mis sur des approches mieux ciblées, plus intégrées et plus complètes, en tenant compte des moments clefs de l'année (soudure), des groupes de population les plus à risques (déplacés) et en renforçant les analyses genre et âge pour mieux s'adapter aux besoins spécifiques.

Les interventions de blanket feeding pour les enfants de 6 à 23 mois et les femmes enceintes et allaitantes seront ainsi réalisées pour les populations les plus à risque, notamment les PDI et les ménages ciblés pour l'assistance alimentaire ou bénéficiaires de transferts sociaux, avec aussi une attention particulière pour les personnes en situation de handicap, tant pour le ciblage que pour les modalités d'intervention. Ces interventions seront systématiquement accompagnées d'intervention de

promotion de l'Alimentation du Nourrisson et du Jeune Enfant en situation d'urgence (ANJE-U), y compris la promotion de l'allaitement maternel exclusif durant les six premiers mois (avec espaces d'allaitement quand nécessaire), l'introduction de l'alimentation de complément à partir de 6 mois et la prise en compte des besoins psycho-sociaux pour les enfants et leurs parents en particulier dans les zones affectées par l'insécurité. Un travail d'adaptation aux besoins spécifiques pour les groupes marginalisés ou exclus, y compris les personnes en situation de handicaps sera initié.

Sur l'ensemble des zones prioritaires, les approches communautaires seront maintenues par l'extension et la consolidation de l'approche GSAN (groupes de soutien aux activités de nutrition) – groupes de volontaires issus d'un même village et engagés pour la promotion d'activités spécifiques et sensibles à la nutrition, notamment la promotion de l'ANJE. Par ailleurs, le renforcement des capacités nationales sera aussi mis en avant par l'appui aux unités de productions locales de compléments alimentaires fortifiés et leur utilisation par les programmes.

Enfin, les activités visant à réduire les carences en micronutriments des femmes (y compris les adolescentes) et jeunes enfants (poudre de micronutriments, vitamine A et fer acide folique), mais aussi le déparasitage des enfants d'âge scolaires, constituent une priorité pour le cluster.

Au niveau de l'objectif stratégique n°3 « Nexus et renforcement de capacités », le cluster poursuivra les activités de coordination avec l'ensemble des acteurs, humanitaires et de développement : cela se fera au niveau central via le maintien de réunions mensuelles du groupe thématique nutrition (GTN). Aux niveaux décentralisés, l'accent sera mis sur un appui plus soutenu du niveau national aux sous clusters et un renforcement des capacités nationales et régionales de coordination de la réponse humanitaire en nutrition, dans l'ensemble des régions, en partenariat et complémentarité avec le mouvement SUN. Les clusters régionaux continueront à soutenir les directions régionales de la santé mais aussi les acteurs locaux intervenant dans la nutrition, et notamment les collectivités territoriales, pour l'intégration et le suivi des activités spécifiques et sensibles de nutrition dans les plans de développement locaux (PDSEC).

Afin de renforcer le système de santé, le cluster accompagnera le plaidoyer pour la poursuite de l'intégration de la prise en charge de la malnutrition aigüe, modérée et sévère, dans le système de santé et la formation initiale et continue des personnels, y compris au niveau communautaire. L'appui passera aussi par un soutien à la recherche, l'évaluation et la diffusion de stratégies innovantes tels que les protocoles simplifiés de dépistage et prise en charge, pour lesquels trois pilotes sont en cours et qui seront suivi bimensuellement par un comité de pilotage qui évaluera et appuiera l'intégration de ces approches dans le protocole national si elles s'avèrent pertinentes. Suite à la capitalisation des résultats obtenus jusqu'alors, l'approche Surge sera quant à elle doublement élargie à la fois géographiquement (mise à l'échelle) et thématiquement (de CMAM-Surge à Health-Surge quand les conditions sont réunies), dans une optique de préparation et de résilience du système de santé aux différents chocs.

Le cluster continuera le plaidoyer pour l'intégration d'une approche nutritionnelle forte dans le plan national de réponse de sécurité alimentaire, et les programmes de résilience, protection sociale et réponse à la soudure. Afin de contribuer à réduire la prévalence de la malnutrition et les rechutes, les activités WASH, préventives et curatives, seront systématiquement intégrées dans les paquets d'activités nutrition, en lien

avec la stratégie WASH in Nut et le plan national multisectoriel de nutrition. Ces activités permettront de renforcer la coordination et la convergence entre les différents secteurs sensibles et contributifs à la nutrition afin d'avoir un impact sur la réduction de la malnutrition.

Méthodologie de ciblage

Comme décrit plus haut, la priorisation géographique du cluster a été réalisée en prenant en compte les critères de sévérité de la MAG (prévalence) ainsi que les facteurs aggravants et les risques. Le ciblage 2021 prend en compte les aspects de risque vital ainsi la nécessité d'une réponse mieux ciblée mais plus intégrée et plus complète ; sur la base des résultats obtenus les dernières années. Ainsi, 100% des cas de MAS et MAM, enfants et FEFA attendus sont ciblés².

Les activités intégrées de prévention (BFSP+) ciblent 50% des besoins dans toutes les zones en phase 3 et 100% dans les zones en phase 4 (Menaka). Ce ciblage plus précis visera les ménages les plus vulnérables : populations déplacées, ménages bénéficiaires des programmes de sécurité alimentaire pendant la période de soudure ou des programmes de résilience dans les zones les plus touchées par le conflit ou les catastrophes, bénéficiaires des programmes de protection sociale. L'objectif est de privilégier la qualité sur la quantité, avec des interventions mieux ciblées, visant systématiquement les plus vulnérables et permettant de fournir un paquet complet : supplémentation in kind ou via des coupons ou transfert monétaire systématiquement accompagnée de sensibilisation nutritionnelle.

	Femme/fille	Garçon	Total
MAS	78 910	82 300	161 210
MAM enfant	101 500	105 882	207 382
MAM FEFA	20 065		20 065
BSFP enfants	92 121	96 144	188 265
BSFP FEFA	178 549		178 549
Total	471 146	284 325	755 471

Considérations transversales

Renforcement des systèmes locaux : Comme développé dans l'objectif stratégique 3, le cluster continuera à renforcer les systèmes locaux de coordination, les stratégies communautaires et les capacités des acteurs à la base pour la prévention et la prise en charge de la malnutrition aiguë. Un accent particulier sera mis sur le renforcement des capacités des collectivités territoriales une optique de transition dans le cadre de la stratégie Nexus.

Lien avec les autres secteurs

Le caractère multisectoriel de la malnutrition nécessite l'engagement de l'ensemble des acteurs et le renforcement des interactions et de la coordination avec les autres clusters.

Des rencontres conjointes seront réalisées avec les autres clusters au niveau national, tandis qu'au niveau régional l'accent sera mis sur une approche intégrée santé/ nutrition lors des réunions mensuelles sous l'égide des Directions Régionales de la santé. Des synergies fortes seront aussi recherchées avec le cluster sécurité alimentaire, à la fois pour les aspects de surveillance et de détection précoce des risques de malnutrition, en particulier pendant la période de soudure, mais aussi sur le ciblage commun et pour une meilleure intégration des aspects nutritionnels dans les réponses de sécurité alimentaire. Les relations avec le secteur eau, hygiène assainissement seront renforcées dans le cadre de la mise en œuvre du plan national multisectoriel de la nutrition.

En 2021, les discussions entamées avec le cluster protection seront poursuivies pour la mise à jour des outils et formations spécifiques des acteurs de la nutrition sur la protection spécifique et transversale. Enfin, les liens avec le secteur de l'éducation pourront être renforcés notamment sur les questions de nutrition des enfants d'âge scolaire.

Modalités cash

La modalité cash sera portée à l'échelle en 2021 par le biais des systèmes de coupons et cash transferts utilisés pour les compléments nutrition à destination des FEFA et des enfants des ménages ciblés par les programmes de sécurité alimentaire et protection sociale. Des indicateurs spécifiques ont été ajoutés au cadre de résultats dans ce sens.

Un système de coupons est aussi maintenu dans le cadre du programme caretakers, qui vise à s'assurer de l'accès et du maintien dans les URENI (et aux services de la pédiatrie de façon générale) des enfants sévèrement malnutris avec complications dans le programme en apportant une assistance aux accompagnants. En 2021, 25 000 accompagnants seront assistés pour la partie URENI. Ce programme fera l'objet d'une attention particulière du GTN/ cluster dans une optique d'institutionnalisation à moyen terme.

Protection transversale

A travers l'intégration des principes de protection dans les analyses, les acteurs peuvent s'assurer que leurs activités ne créent pas ou n'aggravent pas des risques de protections pour les personnes affectées par les conflits, qu'ils incluent bien les personnes avec des besoins spécifiques et ceux qui sont marginalisés, et qu'ils améliorent leur sécurité et leur dignité. Les approches communautaires, en rapprochant les services des plus vulnérables iront dans ce sens.

Pour l'ensemble de leurs interventions, les membres du cluster veilleront à prendre en compte la sécurité physique et affective de la population concernée, en initiant des audits de sécurité et accessibilité prenant en compte les besoins de protection et le handicap, avec un accent particulier pour les plus vulnérables et notamment : les enfants non accompagnés et séparés de leurs familles, les enfants de moins de deux ans, les adolescent(e)s et en particulier les adolescentes enceintes ou mères, et les femmes enceintes et allaitantes et l'ensemble des personnes en situation de handicap ou souffrant de maladies chroniques. Ils veilleront notamment à ce que les centres de nutrition soient pourvus d'un conseiller en allaitement et/ou d'un espace approprié et accessible pour les femmes allaitantes et à ce que les programmes d'alimentation et les activités de subsistance associées tiennent compte des conséquences possibles sur les pratiques en matière de prise en charge des enfants.

Des formations de point focaux en protection dans les centres de santé appuyés, incluant des protocoles de référence des cas de VBG et de signalement des cas de violation des droits des enfants et besoins psycho-

sociaux spécifiques des enfants et de leurs familles seront renforcés en lien avec le cluster protection et le sous-cluster protection de l'enfance. Une réflexion sur les modalités opérationnelles d'adaptation des programmes aux personnes en situation de handicap sera aussi initiée au sein du cluster avec l'appui du GNC et de l'ICC afin de garantir leur accès.

Redevabilité

Le cluster encouragera ses membres pour la mise en place de mécanismes de redevabilité et de feedbacks aux bénéficiaires et acteurs communautaires de mise en œuvre. Un indicateur sur l'existence de mécanismes de redevabilité au sein des projets des partenaires du cluster a été ajouté dans ce sens. Le cluster continuera de contribuer à la réflexion en cours au niveau de l'ICC pour renforcer les mécanismes de redevabilité collective.

De plus, dans le cadre de son objectif de renforcement qualitatifs des interventions, le cluster favorisera l'apprentissage et l'échange d'expérience dans ce domaine entre ses membres. Les expériences positives, tout comme les obstacles rencontrés dans la mise en œuvre effective des programmes, feront l'objet de présentation au cours des réunions du GT/Cluster au niveau national et aux niveaux régionaux et permettront l'adaptation des programmes.

Lien avec les acteurs de développement

Dans le cadre du cluster nutrition, la démarche a dès le départ été axée sur le lien entre urgence et développement et énoncée dès les TDR du cluster en 2012 : « Des mesures concrètes axées sur le développement constituent l'un des moyens les plus efficaces de se préparer à une réponse nutritionnelle humanitaire prévisible, efficace et déclenchée en temps utile ». Le cluster vise ainsi à soutenir et de renforcer une approche coordonnée en matière de planification stratégique des interventions en nutrition, d'analyse situationnelle et de réponse nutritionnelle, que ce soit en situation d'urgence ou non, et à promouvoir le Nexus, qui constitue un de ses 3 objectifs stratégiques.

Le cluster appuie la Cellule de Coordination Nutrition dans ses actions multisectorielles et pour le développement et la mise en œuvre du Plan d'Action Multisectoriel de la nutrition 2020- 2024 et participe aux réflexions et actions dans le cadre du Scaling Up Nutrition. Le cluster est membre du groupe technique « Services sociaux » du GEC³. Les membres du cluster continueront de travailler en particulier sur les causes structurelles de la malnutrition aiguë, en lien avec les secteurs de la sécurité alimentaire et de la protection sociales, à travers les travaux du Groupe de Dialogue (GD) protection sociale, sécurité alimentaire et nutrition (PSSAN)⁴, et sur l'adaptation aux crises des politiques de santé à travers les activités de plaidoyer du GD Santé et nutrition.

Dans ce cadre, le GT/cluster appuiera les efforts de plaidoyer auprès de l'Etat et des partenaires au développement pour la continuité des investissements de lutte contre toutes les formes de malnutrition (sous nutrition aiguë et chronique, mais aussi pathologie nutritionnelles émergentes telles que l'obésité, diabète) sur l'ensemble du territoire ; en relation avec les grands rendez-vous internationaux prévus pour 2021 (Sommet sur les systèmes alimentaires des Nations Unies, Sommet nutrition pour la croissance).

Coordination

La coordination au niveau national se fait au sein du Groupe Technique nutrition, sous le double lead de la Sous-Direction Nutrition au sein de la Direction Générale du ministère de la santé et des Affaires Sociales et du cluster. Quand nécessaire, des rencontres ad hoc et spécifiques à la réponse d'urgence sont tenues par le cluster. Des sous-groupes de travail spécifiques sur l'information nutritionnelle, la prévention de la malnutrition et le plaidoyer (notamment) seront redynamisés pour renforcer les résultats.

Au niveau régional, la coordination est intégrée aux réunions mensuelles des direction régionales de la santé, qui regroupent des acteurs à la fois humanitaires et de développement, des secteurs nutrition et santé ; sauf à Mopti où le sous cluster nutrition est indépendant de la santé. Un appui technique sera renforcé à ce niveau par la coordination nationale du cluster et le GNC et les spécialistes nutrition de l'UNICEF pour s'assurer que les problématiques de nutrition en situation d'urgence soient véritablement traitées lors de ces réunions et afin de permettre un renforcement des capacités de réponse au niveau local. Une réunion trimestrielle spécifiquement nutrition réunissant l'ensemble des acteurs de tous les secteurs contributifs sera aussi organisée au niveau de chaque région afin de renforcer les analyses et les convergences en termes d'interventions.

Coût de la réponse

Tenant compte des besoins estimés de couverture et des capacités de réponse de l'ensemble des partenaires, la budgétisation de la réponse pour 2021 (total de projets validés dans project Module est de 65 millions USD.

Suivi de la réponse

Le coordinateur du cluster (UNICEF- cluster lead agency), le co-facilitateur du cluster ainsi que le point focal GTN de la division et le chef de la Sous-Direction de la Nutrition assureront le monitoring régulier du plan de réponse humanitaire au niveau national au sein du GTN/ cluster qui se réunira tous les mois. Un plan d'action du cluster sera développé début 2021 avec le groupe stratégique de conseil du cluster et suivi trimestriellement. Les données de suivi des cibles de prise en charge sont collectées de manière privilégiée via le système d'information sanitaire national. Le recrutement d'un gestionnaire de l'information (IM) pour le cluster permettra une meilleure collecte, analyse et dissémination des données auprès des partenaires.

Des appuis et outils seront fournis par la coordination du cluster aux niveaux décentralisés pour assurer le renforcement de capacités, ainsi que le suivi de la situation et de certains indicateurs du plan de réponse. Les données seront aussi remontées de façon trimestrielle par les sous-clusters/groupes techniques nutrition au niveaux décentralisés (Tombouctou et Taoudenit, Gao – y compris Kidal et Menaka, Mopti, Ségou, Kayes et Koulikoro). Des missions d'évaluation et d'analyse en région seront effectuées, notamment pour le suivi des programmes critiques et stratégiques.

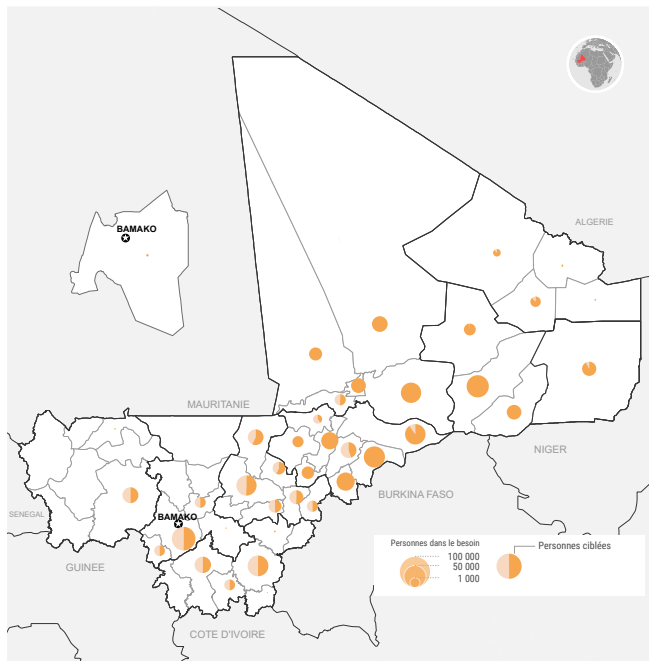
3- Groupe Exécutif de Coopération (GEC), le cadre de concertation des partenaires techniques et financier au Mali

4- Le PSSAN est un sous-groupe du GT 2 : « secteur sociaux » du GEC

3.5 Protection



PERS. DANS LE BESOIN	PERSONNES CIBLÉES	FONDS REQUIS (USD)	PARTENAIRES DANS LE PLAN	PROJETS
3,5 M	3,0 M	\$73 M	30	52



Objectif sectoriel 1 : Assurer et coordonner une collecte de données de qualité afin de produire une analyse adéquate de la situation de protection (y compris sur les violations DIH/DIDH, le déplacement forcé, la VBG, la PE, la LAMH, les conflits fonciers) des populations affectées en vue de renforcer les capacités de réponse, le plaidoyer et la mobilisation des financements pour une réponse efficace aux principaux besoins de protection des populations affectées

Objectif sectoriel 2 : Contribuer à la réduction des vulnérabilités et au renforcement de la capacité de résilience des populations exposées aux risques de protection, y compris les populations hôtes, par le renforcement des actions de prévention, de cohésion sociale, et de protection à base communautaire

Objectif sectoriel 3 : Renforcer la coordination des interventions de réponse et les capacités des acteurs pour améliorer la qualité et la couverture géographique des services et apporter une réponse holistique de protection aux personnes affectées, via notamment une cartographie des services et un système de référencement harmonisé

Objectif sectoriel 4 : Renforcer le cadre juridique et opérationnel de la protection dans l'action humanitaire

Contexte et analyse des besoins

En 2020, les déplacements de population, l'intensification des conflits armés et la recrudescence des violences intercommunautaires et la présence de la menace explosive ont exacerbé les vulnérabilités dans

un environnement protecteur de plus en plus dégradé. Le Mali fait ainsi face à une crise de protection majeure dans laquelle les populations, en particulier les plus vulnérables (les femmes, les enfants, les personnes âgées et les personnes en situation de handicap) sont exposées de façon quotidienne à des violations de leurs droits fondamentaux et à des atteintes répétées à leur dignité (i.e. 4 036 incidents de protection ont été documentés entre janvier et décembre 2020). A cela s'ajoute une intensification des mouvements de population internes et transfrontaliers portant, au mois d'octobre 2020, le nombre total de personnes déplacées à 311 193 et de personnes rapatriées à 84 473.

Dans ce contexte, les populations civiles, y compris les populations déplacées et hôtes, subissent de nombreuses atteintes au droit à la vie, à la liberté et à la sécurité (meurtre et mutilation, violences basées sur le genre, coups et blessures, arrestation arbitraire, recrutement forcé). L'impact de la violence sur le bien être émotionnel et psychologique des populations civiles crée un niveau de traumatisme élevé. Par ailleurs, les extorsions de biens et le vol de bétails, dues au banditisme, privent les populations de leurs moyens de subsistance et entravent leur droit à la propriété (blocus, attaques répétées de village, pillage de récolte, vol de bétail, incendie de cultures agricoles). A ce phénomène s'ajoute une nouvelle tendance de violences intra-communautaires au centre et au sud du pays, qui complexifie encore les dynamiques de conflit et aggrave la situation de protection.

Quant aux communautés d'accueil, malgré leur esprit de solidarité traditionnelle, leurs ressources personnelles et communautaires se retrouvent sous pression face à l'augmentation des besoins des personnes déplacées, entraînant par ailleurs des risques de protection accrus (promiscuité, oisiveté, recours à des mécanismes d'adaptation négative comme la prostitution, le mariage d'enfants, les séparations familiales volontaires et la mendicité).

Enfin, on note de nombreuses attaques délibérées et régulières contre les infrastructures publiques comme les écoles, les centres de santé, les foires, et les infrastructures routières qui entravent l'accès aux services sociaux de base et l'accès humanitaire.

La crise sanitaire liée à la COVID-19, apparue au Mali durant le premier trimestre 2020, entraîne de nouveaux risques de protection et exacerbe les vulnérabilités socio-économiques des populations déplacées et résidentes, faisant déjà face à de multiples chocs. Ainsi afin de pallier à tous ces défis, le Cluster Protection a développé une Stratégie d'intervention¹ dans laquelle les nouveaux risques liés à la COVID-19 ont été identifiés ainsi que les nouvelles activités à mettre en œuvre, les activités à prioriser en cas d'aggravation de la pandémie et les orientations opérationnelles pour maintenir les activités en cours.

1- <https://www.humanitarianresponse.info/fr/op%C3%A9rations/mali/document/cp-mali-covid19-strat%C3%A9gie-d'intervention-pour-le-cluster-protection-final>

Dans ce contexte, l'analyse sectorielle a démontré que 3 464 366 personnes sont dans un besoin de protection (voir méthodologie de calcul disponible [ici](#)). Parmi elles, 1 174 721 filles, 786 728 garçons, 840 384 femmes, 546 306 hommes, 80 114 femmes âgées et 36 113 hommes âgés.

Priorisation

Les analyses et les stratégies de réponse du Cluster Protection restent plus que jamais nécessaires et d'actualité, les besoins de protection étant notamment exacerbés par la crise sanitaire. L'absence de l'autorité de l'Etat, l'activisme des acteurs armés et la circulation accrue des armes de divers calibres, couplés aux problèmes de gouvernance et au sentiment d'impunité, risquent de continuer à accroître l'insécurité résultant des conflits et des violences intra et intercommunautaires. La poursuite du conflit armé et la régionalisation de la crise continueront vraisemblablement d'entraîner des déplacements multiples et prolongés en 2021, accentuant les vulnérabilités et les mécanismes de survie des populations civiles. La prévention, l'atténuation des risques et la réponse aux violations des droits humains et aux incidents de protection, ainsi que l'accès à une prise en charge holistique (médicale, psychosociale, légale, sécuritaire, réinsertion socio-économique et scolaire) pour les populations victimes de violations de droit et les groupes les plus vulnérables restent des besoins prioritaires. A cela s'ajoute un besoin accru de lutte contre la discrimination, la stigmatisation et l'appui psychosocial pour les personnes affectées directement ou indirectement par la COVID-19.

Stratégie de réponse

En 2021, le Cluster Protection, prévoit d'accroître la portée de sa réponse à travers un recours à des actions plus flexibles tenant compte de l'environnement très volatile du Mali et des contraintes d'accès, qui se sont aggravées avec la dégradation de l'environnement de protection ; notamment au Centre (Mopti) et au Sud (Ségou). La réponse s'articulera autour de quatre axes en lien avec les quatre objectifs sectoriels :

- La capacité de réponse et de plaidoyer sera améliorée, grâce à des mécanismes plus ciblés et affinés de collecte, d'analyse et de partage d'informations sur la situation et les besoins de protection des populations affectées par la crise.
- Au niveau communautaire, le renforcement de la cohésion sociale à travers la médiation et la protection à base communautaire, sera placée au cœur de l'action du Cluster Protection pour atténuer les risques de protection, prévenir les conflits et accentuer la sensibilisation afin de réduire les vulnérabilités. Les mécanismes de protection communautaire seront utilisés comme outil fondamental pour toute stratégie de protection des civils.
- L'apport de services de réponse holistiques aux diverses violations des droits humains passera par une adaptation de la réponse aux besoins particuliers des groupes cibles tels que les femmes, les filles, les hommes, les garçons, les personnes en situation de handicap ainsi que les personnes âgées. L'amélioration de la couverture géographique des services de protection sera assurée par la mise à disposition de systèmes de référencement et de cartographies mis à jour chaque semestre ; ainsi que le déploiement d'équipe mobile de protection, complémentaires aux services de protection « statiques ».
- Enfin, le renforcement du cadre juridique et opérationnel de la protection reposera sur des actions de plaidoyer et un soutien technique aux autorités nationales pour l'adoption de lois en faveur

de la protection et le renforcement des capacités des acteurs sur la transversalité et les principes de protection, avec une priorité pour les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'eau, l'hygiène et l'assainissement, et de la sécurité alimentaire.

Ces réponses seront apportées dans les cercles prioritaires des régions de Gao, Kidal, Ménaka, Mopti, Ségou, Tombouctou, Kayes, Koulikoro, Sikasso, et le district de Bamako.

Méthodologie de ciblage

En 2021, le Cluster cible 3 054 412 personnes au total (personnes déplacées, retournées, rapatriées et des membres de la communauté hôte). Parmi elles, 1 015 512 sont des filles, 714 142 des garçons, 725 564 des femmes, 498 263 des hommes, 68 504 des femmes âgées et 32 427 des hommes âgés.

Les personnes ciblées par le Cluster Protection et les Sous-Clusters pour bénéficier d'un paquet de services holistiques de protection incluent la prise en charge des cas de protection à hauteur de minimum 65% du PiN, un niveau déterminé par les lignes directrices du Cluster Global de Protection. Par ailleurs, 100% des personnes dans le besoin de protection seront ciblées pour des activités de sensibilisation et de formation, de prévention, d'atténuation des risques, de plaidoyer, de monitoring des violations et des incidents et de suivi du mouvement des populations. La cible globale pour le Cluster et les Sous-Clusters correspond à la cible maximale de chaque Sous-Cluster par cercle afin de couvrir les cercles prioritaires et d'éviter le double comptage .

Considérations transversales

Renforcement des systèmes locaux

Le renforcement de capacités des autorités nationales et régionales, de la société civile, des acteurs de protection internationaux et nationaux, et des communautés est une des fonctions essentielles du Cluster Protection. La compréhension variable du concept et des différents mandats en matière de protection au Mali constitue une des problématiques majeures du secteur de la protection, qui peine à diffuser un message clair sur les objectifs de la protection dans l'action humanitaire, les principes clés humanitaires et les standards minimum applicables en la matière. En 2020, la coordination du Cluster et les Sous Clusters ont organisés des formations en ligne pour rafraîchir les connaissances des acteurs de protection et des acteurs humanitaires sur les concepts de la protection, les approches programmatiques et les outils disponibles². Ces formations seront reconduites en 2021 sur des sujets clés tels que le concept de protection humanitaire, les standards minimums de protection et la protection transversale, y compris les analyses de risques de protection afin de promouvoir une approche centrée sur la protection. Plusieurs agences ou organisations internationales du Cluster Protection participeront également au renforcement des acteurs locaux via un soutien technique et financier.

Lien avec les autres secteurs

Les liens entre la protection et les différents secteurs ont été renforcés tout au long de l'année 2020, avec une collaboration et une coordination particulièrement étroite avec les Clusters Education, Santé et EHA ; secteurs clés pour la prévention et la réponse de protection. Le Cluster Protection a aussi mis en place des points focaux de protection auprès des autres Clusters dans le cadre du HPC 2021 pour les appuyer à mieux intégrer la protection dans leurs plans de réponse. Ce système de points focaux sera maintenu en 2021. Grâce à cette meilleure coordination, les

2- <https://www.humanitarianresponse.info/en/operations/mali/document/cp-mali-cycle-de-formation-final>

activités de réponse aux victimes des engins explosifs, aux survivant(e)s de violences basées sur le genre ou la prise en charge des personnes à besoins spécifiques telles que les personnes ayant un handicap moteur ou mental seront étroitement liées et coordonnées avec les acteurs de santé ; et celles de prise en charge des enfants déscolarisés, des enfants associés aux forces et groupes armés, des enfants non accompagnés ou séparés, des enfants affectés par la crise, nécessiteront une coordination rapprochée avec les acteurs de l'éducation. Le bien-être et la protection des enfants contre l'exploitation économique passeront aussi par une coordination avec les secteurs de la nutrition et de la sécurité alimentaire. Enfin, la réduction des risques de protection, et particulièrement celle d'abus sexuels, ne sera jamais exhaustive sans une collaboration avec le secteur EHA (qui assure la mise en place de latrines séparées par genre et éclairées la nuit) ou encore sans le secteur des abris (qui doit assurer le respect de la dignité et de la sécurité permettant aux personnes d'accéder à des logements temporaires et de ne pas vivre dans la promiscuité).

Modalité cash

La modalité du cash assure un mécanisme flexible pour la fourniture d'une assistance qui permet aux personnes affectées par une crise de répondre à leurs besoins avec autonomie et dignité, tout en soutenant les marchés locaux et les communautés d'accueil. Elle permet de réduire les risques de recours à des mécanismes d'adaptation négatifs, tels que le travail et le mariage des enfants ou le sexe transactionnel. Lorsque le cash est utilisé dans le cadre d'interventions de protection complètes, y compris la gestion de cas et les services psychosociaux, il a été démontré que cette modalité contribue à la prévention et à la réponse des risques de protection³.

Le cash comme modalité de réponse sera donc privilégié par les acteurs de protection dans le contexte de la prévention et la réponse au COVID-19, permettant ainsi de pouvoir atteindre les populations, grâce aux technologies bancaires, et ce, même en cas d'accès humanitaire plus limité, mais aussi de réduire les interactions groupées lors des distributions. Le cash représente également une modalité d'intervention efficace permettant de rétablir la dignité et l'autonomisation des personnes/ménages, à travers la liberté de choix qui leur a été donnée sur la hiérarchisation de leurs besoins prioritaires. Cependant, l'utilisation du cash peut aussi représenter des risques de protection mais aussi de détournement, dans certaines circonstances. Une bonne conception du programme nécessite donc des analyses approfondies afin de prévenir et atténuer ces risques potentiels. Le Cluster Protection fournira l'expertise et le soutien technique nécessaire aux acteurs qui souhaitent utiliser la modalité du cash afin d'assurer l'intégration des principes de protection.

Intégration du genre

Le cluster protection adoptera une approche basée sur la centralité de la protection en restant attentive aux aspects liés à l'âge, au genre et à la diversité. Une attention particulière sera accordée aux catégories de personnes les plus vulnérables ou à risque, notamment les personnes vivant avec un handicap, les femmes seules ou cheffes de familles, les enfants séparés ou non-accompagnés, les personnes âgées, etc.

Protection transversale

La protection transversale constitue un impératif pour tous les acteurs engagés dans l'intervention humanitaire, y compris s'ils n'ont pas un mandat de protection. En ce sens, le Cluster Protection s'est donné pour objectif d'assurer le renforcement des capacités des acteurs humanitaires sur cette thématique. Ce renforcement se fera au travers de formations

et d'appui technique visant à protéger les populations des potentielles conséquences néfastes d'interventions qui les ciblent. L'engagement du Cluster Protection à appuyer une programmation de qualité, assurera que les principes de sécurité et dignité, d'accès significatif, de redevabilité mais également de participation et d'autonomisation des populations sont pris en compte par tous les acteurs humanitaires.

Le principe de « ne pas nuire » sera appliqué dans toutes les activités proposées du Cluster afin de s'assurer que ses actions n'affectent pas négativement ses bénéficiaires cibles.

Des analyses de risques en matière de protection sensibles au genre permettront de fournir une réponse adéquate aux besoins de protection des femmes, filles, garçons, hommes ou tout autre groupe à risque.

Au-delà de la protection transversale, le Cluster Protection s'engage aussi à renforcer la protection intégrée par l'incorporation d'objectifs de protection dans la programmation d'autres réponses sectorielles. Une Stratégie de Protection a été élaborée et adoptée pour l'Equipe Humanitaire Pays (EHP) avec pour objectif stratégique la centralité de la protection ; y inclus les programmations intégrées de protection et d'assistance. La protection transversale et la protection intégrée contribueront ainsi à renforcer le lien avec les autres secteurs et la centralité de la protection.

Redevabilité

Le Cluster Protection, en tant que membre actif du Groupe de Travail Redevabilité, travaillera activement à assurer une consultation des populations ciblées à tous les stades du projet (conception, ciblage, mise en œuvre et suivi-évaluation) et leur implication dans les prises de décisions. Il soutiendra également la transition d'un système de redevabilité par projets/agences à un système collectif de redevabilité, comme défini dans l'axe 3 de la Stratégie de Protection de l'EHP ; permettant ainsi à tous les acteurs humanitaires de recevoir l'avis et, éventuellement, les plaintes des communautés affectées et de réajuster leurs modalités d'intervention en conséquence. Les questions de PEAS seront au cœur du plaidoyer du Cluster Protection et, particulièrement du Sous-Cluster VBG, afin que les Procédures Opérationnelles Standards (SOPs) et le plan d'action en la matière soient mis en œuvre par les acteurs humanitaires.

Lien avec les acteurs de développement

Le Cluster Protection continuera son engagement avec les acteurs de développement sur les sujets suivants : le partage d'information sur les besoins de protection, le plaidoyer sur les violations majeures des droits humains, inclues celles des droits des enfants, la réponse au manque d'accès aux services sociaux de base et à la documentation civile, la gestion des cas des victimes des violations, la réforme et le soutien au système judiciaire et foncier, et les efforts de renforcement des capacités des autorités locales dans l'optique d'une transition vers le développement. Le Cluster continuera ainsi à soutenir le renforcement des capacités nationales et régionales en matière de protection. Les acteurs étatiques, en particulier le Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, le Ministère des Affaires Foncières, de l'Urbanisme et de l'Habitat ainsi que le Ministère de l'Education Nationale seront des partenaires privilégiés du Cluster Protection. Ils sont vivement engagés à participer, en fonction de leur mission et orientation avec les différents secteurs, au sein des SCPE et SCVBG, du GT LAMH, LTPRN, de la Commission Mouvement de Population ainsi que des groupes thématiques régionaux sur la documentation civile.

³ <https://www.globalprotectioncluster.org/cash-and-voucher-assistance-and-idp-protection/>

En ce qui concerne la documentation civile et d'identité juridique, les membres du Cluster mettront l'accent sur les personnes déplacées internes et rapatriées n'ayant pas, ou plus, de documents. Les acteurs mettront l'accent sur le renforcement de capacités, la sensibilisation, le plaidoyer et apporteront une assistance légale à au moins 8 500 personnes dont 4 000 enfants qui bénéficieront d'actes de naissance.

Coordination

Dès janvier 2020, la coordination nationale du Cluster Protection a été renforcée par le démarrage des activités du nouveau Groupe Thématique Documentation Civile (GT-DOC) et de celui du Groupe Thématique Logement, Terre, Propriété et Ressources Naturelles (GT-LTPRN) à Bamako. Les différents membres du Cluster Protection continueront à être activement impliqués dans toutes les décisions du Cluster, soit en participant à des comités temporaires tels que le comité technique pour l'harmonisation des outils, aux réunions mensuelles, à des consultations bilatérales sur les décisions stratégiques et à la visibilité des activités du Cluster au travers de la contribution aux différents outils de communication (newsletter bimensuelle, tableau de bord). Depuis avril 2020, suite au contexte opérationnel très volatile au Mali, le GCS est particulièrement impliqué dans la coordination et la prise de décisions au sein du Cluster Protection afin de définir le positionnement stratégique et tâcher de veiller à l'harmonisation des interventions. L'équipe de coordination a également été renforcée par des ressources additionnelles, notamment un gestionnaire de l'information, un assistant gestionnaire de l'information et une analyste de protection au niveau de Bamako. Deux coordinateurs dédiés ont aussi été recrutés pour Gao et Mopti. Par ailleurs, un coordinateur senior est attendu en cours d'année pour Bamako et un coordinateur dédié pour Tombouctou. Au niveau des régions, la coordination sera consolidée par le soutien continu du Cluster national via des visites régulières sur le terrain ou par la participation aux réunions virtuelles compte tenu de la

COVID-19, ainsi qu'un appui technique à la co-coordination et l'organisation d'activité de renforcement de capacités. La coordination de la réponse sera également accrue à travers l'établissement d'un système de référencement harmonisé incluant tous les services de protection par région. Les évaluations rapides de protection, ainsi que les alertes pertinentes, sont partagées régulièrement avec les membres du Cluster et de l'Inter-Cluster. Enfin, le Cluster Protection continuera à travailler avec la coordination du Mécanisme de Réponse Rapide (RRM) pour renforcer l'intégration de la protection au sein de celui-ci (analyse et adresse des besoins, intégration de la réponse).

Coût de la réponse

Le coût de la réponse de protection planifiée est de \$ 73 030 570. Ce montant a été calculé en fonction des besoins identifiés dans le HNO et des capacités opérationnelles actuelles des membres du Cluster Protection et des Sous-Clusters, suite aux projets validés sur la plateforme en ligne (HPC tools).

Suivi de la réponse

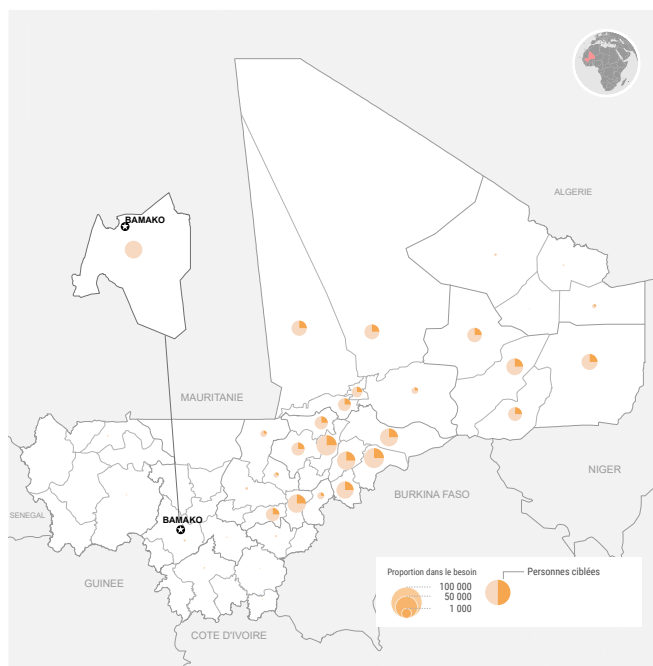
Afin de suivre les progrès de la réponse de protection, le cadre logique sectoriel est accompagné d'un glossaire d'indicateurs contenant une description des indicateurs, leur méthode de calcul et leur processus de collecte. Cela permettra au secteur d'avoir une compréhension claire et commune des indicateurs permettant d'apprécier les progrès obtenus et de clarifier les rôles et responsabilités en matière de collecte et de suivi entre chaque Sous-Cluster et Groupe Thématique. Les indicateurs seront compilés trimestriellement pour assurer une mise à jour régulière de la situation de réponse. Enfin, les chiffres clés seront partagés lors des réunions du Cluster, des Sous-Clusters ou des Groupes Thématiques et via les différents outils de partage d'information (newsletter, tableau de bord, infographie, 5W, note de protection/plaidoyer, etc.).



Un membre du personnel du HCR aide un groupe de femmes et leurs enfants au camp de Mbera en Mauritanie après avoir fui les affrontements interethniques dans la région de Mopti, au centre du Mali.

Sous-cluster
Protection de l'enfant (PE)

PERS. DANS LE BESOIN	PERSONNES CIBLÉES	FONDS REQUIS (USD)	PARTENAIRES DANS LE PLAN	PROJETS
1,3 M	828,7 K	\$26,8 M	9	18



Contexte et analyse des besoins

L'intensification des conflits au nord et au centre du Mali ainsi que les catastrophes naturelles ont continué d'avoir un impact négatif sur les enfants en les exposant à des atteintes graves de leurs droits et à la dégradation de leur état physique et psychologique. En octobre 2020, les enfants représentaient 62% des personnes déplacées internes (source : DTM). Les conflits et les mouvements de population entraînent la séparation des enfants et de leurs familles, l'interruption scolaire, la détresse psychosociale, le recrutement et l'utilisation des enfants par les groupes armés, leur exposition aux engins explosifs, aux abus et exploitation y compris sexuelle, et ainsi de suite. Par ailleurs, le nombre de cas de violations graves des droits de l'enfant a continué à croître de manière alarmante, avec 777 incidents dénombrés entre janvier et septembre 2020¹. L'année a été marquée par une hausse inquiétante des cas de recrutements et utilisation d'enfants par les forces et groupes armés (43% des violations) et des attaques contre les écoles et les hôpitaux, entravant l'accès des enfants à l'éducation et aux soins de santé. L'année scolaire 2020 a été gravement perturbée à cause de l'insécurité grandissante, les grèves des enseignants et la pandémie de COVID-19. Les enfants risquent une déscolarisation définitive, les privant de la protection habituellement offerte dans le milieu scolaire et les exposant à des risques élevés de violences, abus et exploitation.

Par ailleurs, la crise sanitaire liée à la COVID-19 a eu un impact considérable sur la protection des enfants. En plus de la fermeture des

¹ Données provisoires du mécanisme de surveillance et de communication de l'information (MRM)

écoles, des mesures telles que la mise en quarantaine d'enfants ou leurs parents/tuteurs et les restrictions de la vie économique perturbent les rythmes et le soutien social des enfants. Elles augmentent le risque de séparation familiale et constituent des facteurs de stress pour les enfants et leurs parents/tuteurs, entraînent des risques de stigmatisation et de discrimination, de violence et de détresse psychologique. Les risques de recours à des stratégies d'adaptations négatives (recrutement d'enfants, mariages et grossesses forcées, exploitation économique ou sexuelle, mendicité, etc.) augmentent, exposant d'avantage les enfants déjà vulnérables socio économiquement.

Pourtant, la disponibilité et l'accès aux services de protection et de soutien psychosocial adapté restent très limités, en particulier dans les zones affectées par l'insécurité et difficilement accessibles. Ainsi, l'analyse des besoins effectuée par le Sous-Cluster PE a démontré que 1 274 966 enfants (649 928 filles et 625 038 garçons) seront dans le besoin de protection en 2021, dans les 29 cercles prioritaires des régions de Ségou, Mopti, Gao, Tombouctou, Ménaka, Kidal et dans le District de Bamako.

Stratégie de réponse

Dans les 29 cercles prioritaires, 828 728 enfants de moins de 18 ans (406 275 garçons et 422 453 filles) ont été ciblés pour bénéficier de services de protection incluant la prise en charge holistique et le soutien psychosocial. Les interventions seront orientées vers les enfants les plus vulnérables parmi les populations déplacées internes, retournées, rapatriées et les communautés hôtes, ou affectées directement ou indirectement par la COVID19, notamment les enfants non-accompagnés/séparés, les enfants associés aux forces et groupes armés, les enfants victimes ou à risque d'autres violations graves ou de violences physiques ou sexuelles. En outre, des sensibilisations et formations seront menées avec les membres des communautés sur la PE et le référencement, y compris sur les risques liés à la COVID19 dont la stigmatisation et la discrimination.

En 2021, le Sous-Cluster PE poursuivra ses interventions en faveur des enfants affectés par les conflits grâce aux actions suivantes, en lien avec les quatre objectifs du Cluster Protection :

- Surveiller et rapporter sur les six violations graves des droits des enfants en situation de conflit armé (MRM). En parallèle, des sessions de renforcement des capacités seront organisées pour les acteurs de PE et du groupe de travail national sur le MRM. Les acteurs de la chaîne de la justice pour mineurs et les forces de sécurité nationales et internationales bénéficieront aussi de formations sur les instruments réglementaires et juridiques ainsi que les principes de protection des enfants en situation de conflit armé dans l'intérêt supérieur de l'enfant.
- Renforcer la mobilisation communautaire et les mécanismes communautaires de protection de l'enfant pour réduire les risques de

protection, prévenir les violations graves et assurer l'identification des cas de protection et le référencement vers les services appropriés

- Assurer la prise en charge (y compris psychosociale et médicale) dans les centres de transit et d'orientation ou dans les familles d'accueil, la réunification familiale et la réintégration socioéconomique (scolaire, formation professionnelle et AGR) des enfants affectés par les conflits et autres chocs au Mali, notamment les enfants associés aux forces et groupes armés, victimes d'autres violations graves ou de violences physiques ou sexuelles, et les enfants non-accompagnés/séparés. La réintégration communautaire et/ou socioéconomique tiendra compte des opportunités existantes au sein des communautés pour identifier les actions novatrices et rentables pour les enfants et adolescent(e)s vulnérables, entre autres ceux sortis des groupes armés. Les synergies seront renforcées avec les autres clusters humanitaires pour maximiser les services d'appui aux enfants, notamment l'accès à l'éducation et à la santé.
- Assurer le soutien psychosocial et en santé mentale individuel et à base communautaire dans les espaces amis d'enfants et autres espaces sécurisés par le biais de séances d'écoute et autres activités psychosociales pour les enfants affectés par les conflits, la pandémie de COVID-19 ou autres crises.
- Faciliter l'obtention d'actes de naissance pour les enfants affectés par le conflit à travers la délivrance de jugements supplétifs au cas par cas, d'actions de sensibilisation sur l'importance des actes de naissance et d'actions de plaidoyer auprès des autorités.
- Fournir les services multisectoriels aux enfants ayant survécu aux VBG (sensibles à leur âge et à leur sexe) y compris pour les enfants victimes d'abus et d'exploitation sexuelle, et ce, en étroite collaboration avec le Sous-Cluster VBG.
- Prévenir et répondre aux cas d'abus et d'exploitations sexuels (PEAS) commis contre les enfants par le biais d'activités de sensibilisation et renforcement des capacités des acteurs humanitaires ainsi que des mécanismes communautaires de gestion de plaintes.
- Renforcer les mécanismes de coordination et de gestion de l'information de la PE en situation d'urgence par le biais de formations sur la PE, la production de tableaux de bord et le partage d'informations pour orienter la planification et les approches programmatiques.
- La prévention de la COVID-19 est intégrée de manière transversale dans toutes les activités à travers la formation et sensibilisations

des partenaires et des communautés sur les risques de PE et de stigmatisation dans le contexte de la pandémie, les gestes barrières, la distribution d'équipements de protection individuelle et des kits sanitaires pour le lavage des mains dans les structures d'accueil et services de protection, et l'adaptation quand nécessaire des stratégies d'interventions (e.g. appui psychosocial à distance, entretiens téléphoniques, formations en ligne, etc.).

Suivi de la réponse

L'outil principal pour le suivi de la réponse sera la matrice 5W commun du Cluster Protection et Sous-Clusters, qui sera mise à jour par les partenaires à fréquence trimestrielle. Cela permettra un suivi régulier de la réponse, la cartographie des acteurs et des interventions, ainsi que l'analyse des lacunes. Par ailleurs, le Sous-Cluster PE continuera de collecter les données sur quelques indicateurs clés de manière mensuelle afin d'assurer la mise à jour et l'effectivité de la réponse. Toutes les données rapportées seront désagrégées par genre et âge afin de permettre une meilleure compréhension de la situation humanitaire et ainsi ajuster la réponse en fonction des besoins. Dans la continuité de 2020, un suivi mensuel sera donc partagé lors des réunions. En parallèle, la cartographie des services et celle des mécanismes communautaires de protection de l'enfant seront régulièrement mises à jour pour faciliter la coordination et les référencements.

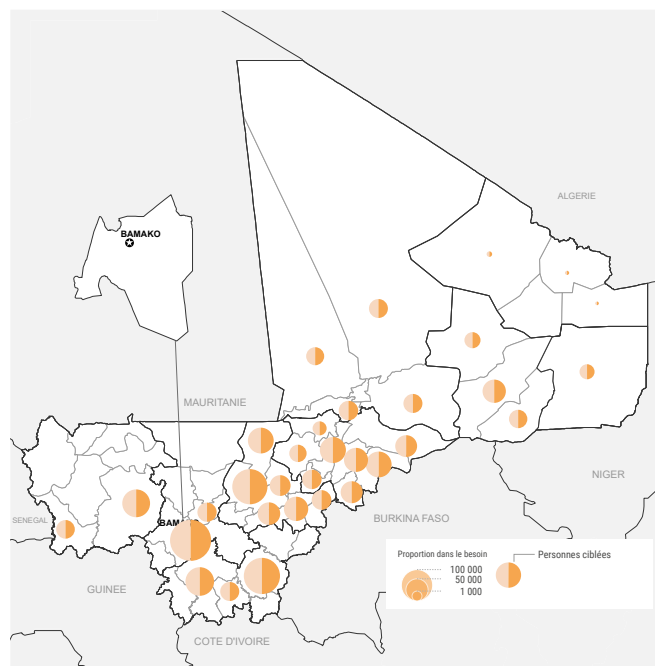
Nexus Humanitaire – Développement

Les interventions du Sous-Cluster seront conduites en coordination avec les services de l'Etat au niveau national et local et en s'appuyant sur les mécanismes et systèmes de PE existants au sein de la communauté (animateurs et agents sociaux, comités de PE, organisations et structures communautaires, familles et centres d'accueil, etc.) tout en assurant le renforcement de leurs capacités techniques et institutionnelles. Ainsi, des services de protection de qualité et durable, y compris les systèmes de référencement, seront disponibles. Le système de gestion des cas de PE sera renforcé à travers la révision du système national de gestion des cas et le renforcement des capacités des partenaires. En outre, le renforcement des capacités et du leadership du Gouvernement pour une bonne coordination des interventions de PE à travers le Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille sera parmi les priorités du Sous-Cluster en 2021. Cet accompagnement s'élargira aux acteurs nationaux membres de la société civile et des organisations à base communautaire pour une bonne appropriation de ces mécanismes de coordination en vue d'améliorer et de pérenniser les actions de protection en faveur des enfants.

Sous-secteur

Violences basées sur le genre (VBG)

PERS. DANS LE BESOIN	PERSONNES CIBLÉES	FONDS REQUIS (USD)	PARTENAIRES DANS LE PLAN	PROJETS
1,5 M	1,1 M	\$19,8 M	13	19



Contexte et analyse des besoins

La violence basée sur le genre (VBG) est contraire au droit international humanitaire et aux droits humains, de même qu'aux principes de l'égalité entre les sexes¹. Le droit international humanitaire institue des principes de protection au bénéfice des populations civiles, femmes et filles comprises, en période de conflit². Dans différentes résolutions prises successivement, le Conseil de sécurité des Nations Unies a expressément interdit le recours à la violence sexuelle comme arme de guerre³. Le plein exercice par les femmes et les filles des droits de la personne et des libertés fondamentales est la condition préalable d'un développement et d'une paix durables⁴. Pour les acteurs humanitaires, c'est un impératif éthique que de prévenir, d'atténuer les risques et de répondre aux conséquences de la VBG⁵.

Les interventions destinées à prévenir, à atténuer ou à répondre aux VBG sont classées parmi celles qui sauvent des vies⁶. Tous les organismes intervenant dans la réponse humanitaire ont le devoir de protéger les

personnes survivantes de la VBG, en mettant en œuvre des interventions de programmation pour réduire le risque de VBG, en mettant au point des initiatives pour promouvoir la résistance à ces violences au sein de la communauté, en aidant les survivant(e)s et les femmes et filles à risque à accéder aux services de prise en charge médicale, psychosociale, légale et sécuritaire, ainsi qu'à renforcer les capacités locales et nationales (administrations publiques, autres autorités et société civile) pour mettre en place des systèmes capables de prévenir la VBG et d'y répondre durablement.

Au Mali, les violences basées sur le genre y compris les violences sexuelles et les pratiques traditionnelles néfastes persistent et sont exacerbées par l'impunité et l'emprise des groupes armés non étatiques sur les communautés dans les régions affectées par les conflits. Les opérations militaires, la criminalité, et les violences intercommunautaires rendent difficile l'accès aux services de protection notamment pour les personnes survivantes de VBG. Enfin, le manque de loi spécifique sur les VBG et la non-application des textes juridiques protégeant les femmes et les filles, demeurent les facteurs importants contribuant aux risques de VBG au Mali.

De janvier à décembre 2020, 6 605 cas de VBG ont été rapportés par les acteurs GBVIMS contre 4 617 cas rapporté à la même période en 2019 ; amenant le nombre total de survivant(e)s de VBG depuis 2012 à 27 376. Avant 2020, le nombre d'incidents de VBG par an n'avait jamais atteint la barre des 6 000. Parmi les 6 606 victimes, 58% sont des filles de moins de 18 ans et 99% sont des femmes. L'analyse montre également que 39% sont des incidents de violences sexuelles, dont 22% de viols. Enfin, sur les cas de violences sexuelles, 27% ont été attribués aux groupes armés.

L'augmentation des cas de VBG pourrait s'expliquer par la recrudescence des attaques intercommunautaires dans le centre et le nord avec comme corolaire la multiplication de viols collectifs, des enlèvements et des cas d'exploitation sexuelle et d'esclavage.

Il convient de noter également l'amélioration de la coordination de la réponse aux VBG, via notamment l'existence des One Stop Centers, centres de prise en charge holistiques, à Mopti, Gao, Ségou et Bamako. Néanmoins, l'accès aux services VBG holistiques demeure préoccupant. En effet selon la cartographie des services VBG réalisée par le Sous-Cluster VBG fin 2020, 50% des localités du nord et du centre ne disposent d'aucun service de prise en charge. Par ailleurs, 72% des partenaires VBG ne font essentiellement que de l'appui psychosocial communautaire de premiers secours et de la sensibilisation.

Dans le contexte actuel de la COVID-19, il est à noter que la pandémie est venue renforcer les inégalités existantes entre les sexes. Bien qu'il soit trop tôt pour disposer de données complètes, la probabilité que les mesures gouvernementales, combiné à la peur, à la tension et au stress

1- Charte des Nations Unies, 1945 ; Convention relative aux droits de l'enfant (1990), Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, 1979 ; Déclaration de Beijing et plan d'action, 1995
 2- Rôles et responsabilités des organisations humanitaires dans les conflits armés, tels que définis dans la Convention de Genève (1949) du Comité international de la Croix-Rouge
 3- Nations Unies, résolutions sur les femmes, la paix, et la sécurité : 1325 (2000), 1820 (2009), 1888 (2009), 1889 (2010), 1960 (2011), 2106 (2013), 2122 (2013), 2242 (2015) et 2467 (2019)
 4- Ibid.; Nations Unies, Déclaration de Beijing et plan d'action, adoptés à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, 1995
 5- IASC, 2015a. Directives pour l'intégration d'interventions ciblant la violence basée sur le genre dans l'action humanitaire – Réduction des risques, promotion de la résilience et aide au relèvement
 6- IASC 2015a

liés à la COVID-19, ainsi que l'impact socio-économiques sur les ménages, ait exacerbé les risques de VBG, est réelle. En outre, il est important de signaler que les femmes et les filles vivant dans la rue sont à haut risque de violence sexuelle. De plus, leur incapacité à s'auto-confiner, leur manque d'accès à l'eau et aux espaces d'hygiène, et leur mode de vie (haute mobilité et vie de groupe) sont autant de facteurs qui les exposent davantage à la contamination et aux diverses formes de VBG.

Pour 2021, le Sous-Cluster VBG a identifié 1 500 768 personnes dans le besoin de protection contre les VBG dans les cercles prioritaires des régions du nord et du centre.

Stratégie de réponse

L'analyse de la situation humanitaire démontre une accentuation des violations des droits humains, plus spécifiquement à l'encontre des femmes et filles. Au total, 1.125 576 personnes soit 75% des personnes dans le besoin de protection contre la VBG seront ciblées par le Sous-Cluster VBG pour des activités de prévention, d'atténuation des risques liés aux VBG et de prise en charge holistique des survivant(e)s.

En 2021, le Sous-Cluster VBG prévoit ainsi de renforcer sa stratégie de réponse au niveau communautaire. Elle s'articulera autour de six axes en lien avec les quatre objectifs du Cluster Protection :

- Renforcer et/ou mettre en place des services holistiques pour les personnes survivantes de VBG. Il s'agira de soutenir la politique du Gouvernement qui, depuis 2018, a permis de signer les procédures opérationnelles standard (SoP) pour la mise en place de services holistiques (assistance médicale, psychosociale, sécuritaire, juridique, et socio-économique et scolaire). L'accent sera porté également sur le développement des capacités des partenaires en gestion clinique de viol et en gestion de cas, spécialement pour les acteurs offrant une assistance médicale ou un appui psychosocial. La fourniture de kits de dignité et de kits post viol, ainsi que les activités de réinsertion sociale et scolaire resteront des services clés à fournir pour l'accompagnement et la réintégration des personnes survivantes de VBG dans leurs communautés.
- Prévenir et atténuer les risques de VBG. L'intégration de la lutte contre les VBG dans les interventions des Clusters Santé, Sécurité Alimentaire, Nutrition, EHA et dans les activités des autres Sous-Clusters et Groupes thématiques du Cluster Protection sera également une priorité. Le Sous-Cluster VBG continuera à travailler avec le réseau des leaders communautaires et religieux ainsi que les comités de protection communautaires, les comités d'alerte précoce, les membres des comités pour la protection contre l'exploitation et l'abus sexuels (CBCM) mis en place dans les régions pour réduire les risques de VBG/PEAS et assurer la protection de la communauté, spécialement des femmes et des filles.
- Axer la programmation et le plaidoyer sur des données et des évaluations des VBG. Les évaluations et les enquêtes annuelles sur les VBG permettront d'identifier les endroits à risque pour les personnes vulnérables et de mieux programmer les interventions en conséquence. Par ailleurs, le GBVIMS poursuivra la collecte mensuelle,

l'analyse et le partage des données VBG y compris les données des violences sexuelles commises pendant les conflits.

- Prévenir et atténuer la propagation du virus COVID-19. Le Sous-Cluster VBG participera à la prévention et à la lutte contre la propagation de la COVID-19 à travers le réseau des leaders communautaires et jeunes mis en place dans les régions pour sensibiliser et informer les communautés sur les risques et les conséquences de la COVID-19. Le Sous-Cluster VBG assurera également la disponibilité de kits de protection individuelle dans les centres de prise en charge holistique des personnes survivantes de VBG et renforcera les capacités des auteurs de protection dans le respect et l'utilisation des normes de prévention, d'atténuation des risques et de réponse aux violences basées sur le genre. Ces normes contiennent les bonnes pratiques pour assurer l'élimination de la VBG. Le Sous-Cluster VBG poursuivra également son appui technique au Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille pour le processus d'adoption du projet de loi sur les VBG.
- Appuyer l'autonomisation des femmes et des filles et réduire les vulnérabilités. La mise en place des espaces sûrs pour les femmes et des filles à risque de violence sexuelle permettra aux femmes et aux filles d'accéder à l'information et aux activités récréatives afin de diminuer leur vulnérabilité face à la violence. Le Sous Cluster VBG renforcera également les activités communautaires de sensibilisations d'information et d'apprentissage et d'utilisation de cash transfert dans les centres de femmes et de filles en faveur de leur autonomisation.

Suivi de la réponse

Le Sous-Cluster VBG continuera de collecter mensuellement les données désagrégées par sexe et par âge à travers l'outil GBVIMS afin de mieux orienter les stratégies d'intervention et appuyer le plaidoyer pour une prise de décision idoine. Le Sous-Cluster VBG continuera également les réunions mensuelles qui constituent un cadre de partage d'information et de prise de décision pour une réponse appropriée aux VBG. Enfin, la cartographie des services accompagnée du système de référencement sera mise à jour afin d'assurer une couverture efficace de l'offre de services VBG sur toute l'étendue du territoire. Le Sous-Cluster VBG continuera d'assurer le plaidoyer auprès des donateurs pour la mise à l'échelle des services holistiques respectant les normes minimales de la réponse aux VBG.

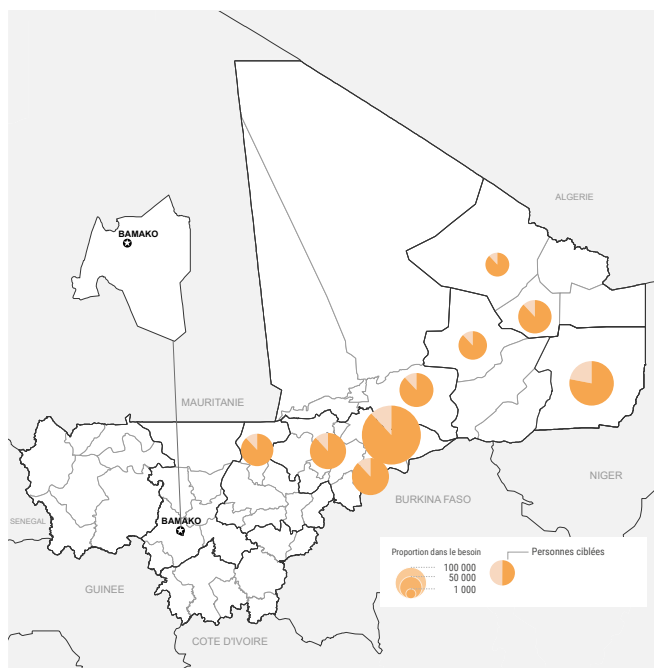
Nexus Humanitaire-Développement

Les causes profondes des VBG sont les inégalités de genre, l'abus de pouvoir dû au système patriarcal et le non-respect des droits humains ; la question des VBG étant ainsi une préoccupation au cœur du Nexus Humanitaire-Développement. Présentement, les mécanismes de coordination, de prévention et de réponse aux VBG ont été établis dans les zones d'intervention humanitaire. Ces mécanismes se multiplient dans les zones de développement grâce au programme national pour l'élimination des VBG au Mali, le Spotlight Initiative (2018 – 2022) ; permettant une convergence des zones d'action et des efforts pour la prévention et la réponse aux VBG. Ainsi les services VBG demeurent en continuum durant le Nexus.

Sous-secteur

Lutte antimines humanitaire (LAMH)

PERS. DANS LE BESOIN	PERSONNES CIBLÉES	FONDS REQUIS (USD)	PARTENAIRES DANS LE PLAN	PROJETS
1,1 M	858,8 K	\$5,3 M	6	7



Le Mali, affecté par une crise multidimensionnelle depuis 2012, fait face à une menace explosive persistante, qui continue de faire des victimes. Les populations d'accueil, les populations déplacées internes, les éleveurs et nomades, ainsi que les agriculteurs sont parmi les populations les plus exposées. Les personnes déplacées et retournées, les populations hôtes, les usagers de la route, les forains, en raison de leur mobilité, sont également particulièrement vulnérables à la présence d'engins explosifs. Cette contamination représente un risque d'handicap et de perte de vie pour les populations. Parmi les victimes civiles d'EEL et mines par exemple entre 2016 et 2020, les femmes représentent 23%, les hommes 58%, les filles 6% et les garçon 13%. Elle restreint aussi la libre circulation des populations, ce qui limite, d'une part, leur accès aux services sociaux de base et aux moyens de subsistance permettant d'avoir accès à l'eau, la nourriture et l'abri, et d'autre part, leur capacité à poursuivre régulièrement et sûrement leurs activités génératrices de revenus. La prolifération illicite des armes légères et de petit calibre (ALPC) et les risques qui y sont associés exacerbent davantage la violence et aggravent les conséquences des conflits inter et intracommunautaires, dont le nombre de victimes civiles ne cesse d'augmenter. L'action contre les mines agit alors spécifiquement pour la protection des populations vulnérables dans les régions du centre (Mopti, Ségou) et du nord (Tombouctou, Gao, Kidal et Ménaka), particulièrement affectées par les conflits.

En 2020, les acteurs humanitaires de la lutte antimines ont apporté des réponses de prévention, d'assistance et de renforcement de capacités dans le but de sensibiliser la population civile à adopter les comportements adéquats face au danger de la menace explosive,

d'apporter aux survivants une amélioration de leurs conditions de vie, ainsi que d'autonomiser les organisations de la société civile à agir dans la lutte antimines humanitaire. Face à la menace explosive, 5,100 sessions d'éducation aux risques ayant atteint 70,870 personnes (23% d'hommes, 27% de femmes, 23% de filles et 27% de garçons) ont été réalisées dans les régions du nord et du centre du Mali, dont 50% à Mopti, 11% à Tombouctou, 10% à Kidal, 13% à Gao, et 16% à Ségou. Dans le cadre de l'évaluation de la menace explosive, des enquêtes non-techniques ont été réalisées dans 113 localités. En termes d'assistance aux victimes, plus de 450 personnes ont bénéficié d'un accès facilité aux services adéquats de réadaptation physique, de soutien économique et/ou psychosocial et de référencement (grâce aux acteurs de la lutte antimines humanitaire).

En 2021, les acteurs de la lutte antimines humanitaire poursuivront, par leurs actions prioritaires, le renforcement de capacités des acteurs gouvernementaux et non-gouvernementaux pour réduire le risque explosif. Dans le respect des mesures sanitaires liées à la COVID-19, il s'agira de :

- Contribuer à la prévention des accidents liés aux engins explosifs et aux ALPC par l'intensification des actions d'éducation aux risques auprès des communautés et des acteurs humanitaires.
- Contribuer à sécuriser les zones de retour des populations déplacées et rapatriées par la diffusion d'informations sur la menace explosive dans ces zones et faciliter la mise en œuvre de mesures nécessaires telles que la dépollution de zones contaminées par les acteurs compétents en la matière.
- Collecter et consolider les informations sur le niveau de pollution/dépollution des zones suspectes et les porter à la connaissance des acteurs, autorités locales et populations vivant dans ces zones.
- Améliorer la prise en charge des victimes d'engins explosifs et d'ALPC, et contribuer au renforcement de la résilience des communautés affectées à travers l'identification des victimes, l'assistance médicale, l'appui psychosocial, la réhabilitation physique, la réinsertion socioéconomique et le référencement auprès des acteurs du secteur de la santé.
- Assurer et renforcer la coordination et l'intégration de la lutte antimines auprès des acteurs humanitaires et des acteurs étatiques, au niveau national, régional et local.
- Contribuer au renforcement des capacités des organisations de la société civile malienne dans le domaine de l'éducation aux risques, et de l'assistance aux victimes.
- Contribuer à la réduction de la violence communautaire à travers des microprojets et des fora sur la cohésion sociale et autres initiatives communautaires.

Pour une population totale dans le besoin de plus de 1 145 104 personnes, les acteurs de la lutte antimines humanitaire prévoient de cibler 858,828

personnes parmi les populations locales hôtes (83,6%), les personnes déplacées internes (5,7%), les personnes rapatriées (1,7%) et retournées (9,1%), en leur donnant accès aux sessions d'éducation aux risques, ainsi qu'aux services d'assistance aux victimes. Par ailleurs, les acteurs de la LAMH renforceront leur collaboration avec les acteurs gouvernementaux afin de sensibiliser en particulier les enfants scolarisés et hors du système éducatif, l'un des groupes les plus exposés aux engins explosifs.

Groupe Thématique – Logement, Terre, Propriété et Ressources Naturelles (GT-LTPRN)

La réponse Logement, Terre, Propriété et Ressources Naturelle visera les PDI et 20% des personnes affectées par les mouvements des populations qui n'ont pas un accès sécurisé (usage, possession, propriété) à la terre, aux moyens de subsistance et au logement convenable. Les acteurs LTPRN garantiront une réponse aux personnes affectées à travers les activités

de sensibilisation et renforcement des capacités sur les droits LTPRN ; de conseils juridiques et de plaidoyers pour la protection des droits LTPRN ; de renforcement des capacités sur la prévention et la gestion pacifique des conflits fonciers ; de plaidoyer pour faciliter l'accès temporaire à la terre ; et d'assistance juridique pour la sécurité d'occupation en vue de prévenir les évictions forcées. Le GT-LTPRN en tant qu'équipe de coordination nationale travaillera au renforcement de la synergie d'action entre structures gouvernementales, partenaires humanitaires et de développement et, via des visites conjointes de terrain, des réunions régulières, des séminaires de formation et un appui technique et institutionnel. Le GT-LTPRN mettra un accent particulier sur l'appui des acteurs étatiques dans l'initiative du processus de domestication de la Convention de Kampala dans le cadre de la réforme foncière en cours au niveau national, pour la prise en compte des droits LTPRN des PDI.



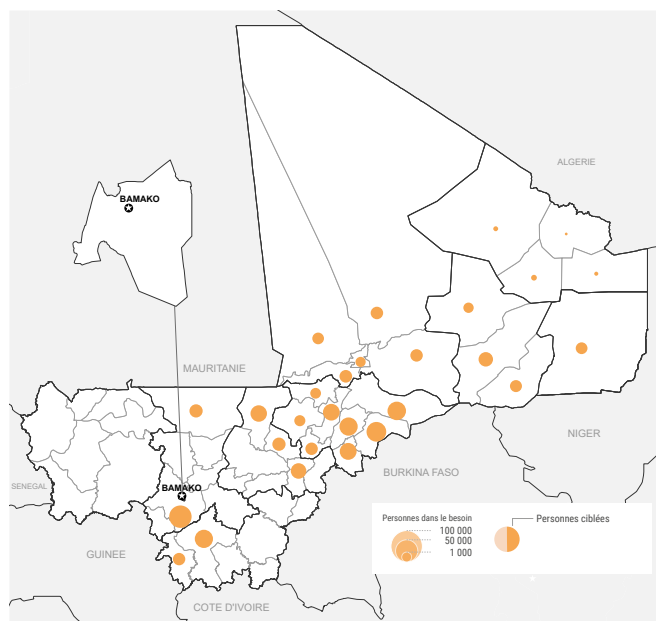
MALI

© OCHA/ Evelyne Annette Massoma Colomina

3.6 Santé



PERS. DANS LE BESOIN	PERSONNES CIBLÉES	FONDS REQUIS (USD)	PARTENAIRES DANS LE PLAN	PROJETS
1,8 M	1,8 M	\$26 M	11	13



Objectif sectoriel 1 : Renforcer le Système d'information sanitaire au niveau des DS ciblés

Objectif sectoriel 2 : Améliorer le système de préparation et de riposte aux épidémies et catastrophes dans les ciblés

Objectif sectoriel 3 : Assurer aux populations et notamment aux victimes de VBG un accès aux services de soutien Psychosocial

Contexte et analyse des besoins

La situation sanitaire au Mali ne cesse de se dégrader. De nombreux besoins sanitaires des populations les plus vulnérables restent non couverts en raison du manque d'accès et d'utilisation des services de santé de base de qualité. En effet une analyse comparative du nombre de consultations entre 2019 et 2020 a montré une différence de plus ½ million de consultations en moins, en outre en ce qui concerne les accouchements assistés, moins de 15000 accouchements ont été rapportés durant 2020 ; Dans le domaine de la vaccination, une baisse considérable de la couverture mensuelle en 2020. Ces baisses sont imputables à la pandémie de la COVID-19 et à l'insécurité récurrente et grandissante. Les constats ont montré que plus de 10 % des structures sanitaires ne sont pas fonctionnelles avec une présence limitée des partenaires œuvrant dans la gestion des soins de santé primaire. Moins de 7% du budget de l'État est alloué à la santé, le Plan de Réponse humanitaire et la pandémie COVID-19 dans le secteur santé était financé en 2020 à moins de 20%.

Selon les données du GBVIMS, de 2012 à octobre 2020, les cas de VBG n'ont pas cessé de progresser au fil des années : 25.976 cas ont été

rapportés dont 5 205 entre janvier et octobre 2020 contre 3 560 cas rapportés à la même période en 2019 soit une augmentation de 32 %. Les violences sexuelles demeurent les incidents les plus rapportés soit 37% ; L'accès aux services de prise en charge holistique demeure préoccupant : 48% des localités du nord et du centre ne disposent d'aucun service de prise en charge ; 72% des partenaires VBG font plus de l'appui psychosocial communautaire de premiers secours et de la sensibilisation.

Durant cette année, le Mali a connu une émergence des maladies à potentielles épidémiques : FHCC dans les districts sanitaires de Mopti et Douentza avec 9 décès ; la Fièvre jaune, dans les districts de Bougouni et Kati avec 2 décès ; des cas de polio vaccinal ; recrudescence du paludisme dans les régions du nord ; Rougeole avec 419 cas positifs.

Analyse des besoins

La situation sanitaire au Mali dans les régions du nord et du centre (Mopti et Ségou) a été secouée par la COVID-19, autres épidémies dans un contexte de crise humanitaire prolongée, l'insécurité récurrente et croissante durant l'année 2020 impactant négativement les conditions de vie des populations et réduisant davantage l'accès aux services de santé.

A la date du 27 décembre 2020, le cumul des cas confirmés de COVID-19 depuis le début de l'épidémie est de six mille six cent vingt-neuf (6 629) dont cent soixante (160) cas importés ; le cumul des guéris est de quatre mille quatre cent vingt un (4 421) soit un taux de guérison de 67,0% ; Deux cent-cinquante-trois (253) décès sur les 6 629 cas soit une létalité globale de 3,8% ;

Une présence fluctuante du personnel médical et une atteinte du personnel médical par la COVID-19 impactent négativement les consultations, les accouchements et les couvertures vaccinales, L'enquête Démographique et de Santé au Mali en 2018 avait estimé que la couverture vaccinale chez les enfants est de 70% ce qui était deçà de la prévision.

Cette faible couverture vaccinale entrainant des épidémies notamment de rougeole et coqueluche (2018) ou de dengue qui se heurte un système d'alerte précoce très centralisé ;

- Une faible disponibilité des services de santé de la reproduction, obstétricaux et néonataux d'urgence. Dans ce contexte, moins de 50% des femmes accouchent sous assistance d'un personnel de santé qualifié ;
- Des gaps persistants et liés à un faible accès humanitaire pour répondre aux problèmes de santé des populations qui ont une faible couverture en activités à base communautaires.
- À ce qu'une bonne partie de la gestion des soins de santé primaires (ressources humaines, infrastructures sanitaires avec EHA, financement, gouvernance et soins) incombe en partie aux acteurs humanitaires, notamment aux ONG en appui à l'état. Toutefois,

Les besoins en soins obstétricaux et néonataux d'urgences et de qualité dans les zones du nord et du centre demeurent cruciaux et l'intégration de la prise en charge médicale des VBG, de la santé mentale et le soutien psychosocial dans les interventions sanitaires est encore limitée.

Priorisation :

Dans le secteur de la santé, une attention particulière sera accordée aux 250 000 femmes en âge de procréation (de 15 à 49 ans) dont une moyenne de 65 000 pourraient être enceintes en 2021. Celles-ci pourraient ainsi donc avoir besoin de service de santé de la reproduction, de prévention et de prise en charge des cas de VBG.

Les blessés (y compris ceux des EEI) et survivant(e)s de VBG seront pris en charge (médical et psychosocial). Les PDI, les réfugiés, les retournés et les rapatriés qui sont démunis financièrement auront aussi accès à des services de santé vitaux. Plus de 250 000 enfants de moins de 5 ans sont ciblés pour les services de santé préventive, curative et promotionnelle dont la prise en charge du paludisme, des infections respiratoires aiguës, des maladies diarrhéiques, de la rougeole et la malnutrition.

Stratégie de réponse

Les partenaires du cluster santé vont continuer à répondre aux besoins humanitaires en 2021 suivant la dynamique de 2019 ainsi cette réponse sera articulée autour des éléments ci-dessous :

- Renforcement du système d'information sanitaire : les capacités techniques des agents de santé à tous les niveaux de la pyramide sanitaire seront renforcées sur la collecte des informations sanitaires, l'analyse des informations et l'interprétation des informations sanitaires depuis le niveau opérationnel, la prise de décision et l'action ainsi que la transmission de données à un niveau supérieur ;
- Renforcement de l'accès et de l'offre aux soins de santé de qualité aux populations : le suivi des activités du Paquet Minimum d'Activités (PMA) et Paquet Complémentaire d'Activité (PCA) sera assuré, les soins curatifs de qualité y compris MAS, Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence de Base (SONUB)/Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence Complet (SONUC) seront fournis. Les soins par les équipes mobiles/soins essentiels communautaires dans les zones de transhumance et faiblement couvertes seront organisés. Le système de référence et contre-référence/évacuation pour garantir la continuité des soins aux patients sera renforcé. La promotion et la sensibilisation pour améliorer le taux des accouchements assistés dans les CSCOM/CSREF seront faites. Les séances de vaccination pour les enfants ciblés dans le cadre du Programme Élargi de Vaccination (PEV) seront organisées. Les renforcements des capacités des prestataires de soins de santé seront faits à travers des formations (sessions de mise à niveau) et des supervisions techniques et formatives ;
- Renforcement du système de préparation et de riposte aux épidémies et catastrophes. Notamment l'épidémie à Covid-19; la fièvre hémorragique Crimée-Congo et autres potentielles épidémies. Les capacités techniques des agents sanitaires dans la surveillance épidémiologique (détection, prélèvement, notification et riposte) seront renforcées. Les systèmes de surveillance intégrée et d'alerte précoce seront renforcés. Les plans de contingence au niveau des DS

soutenus seront actualisés. La riposte aux épidémies et catastrophes sera organisée ;

- Assurer aux populations et notamment aux blessés (y compris ceux des EEI) et victimes de VBG un accès aux services de soutien psychosocial dans les districts soutenus : la prise en charge médicale de cas de VBG sera organisée et intégrée dans le dispositif d'offre de soins de santé. Des campagnes de communication autour de la prévention ; l'identification (détection) ; le référencement des cas de VBG seront organisées. La prise en charge des patients avec troubles mentaux mineurs (soulagement de stress, anxiété aiguë, dépressions, hallucinations etc....) sera aussi assurée. Et pour les troubles mentaux lourds la prise en charge sera faite à travers une collaboration avec les structures spécialisées (hôpital de point G, les hôpitaux régionaux).

Méthodologie de ciblage

Le cluster santé a retenu trois indicateurs de besoin qui sont :

- % d'accouchements assistés dans une structure de santé. Source des données : District Health Information Software (DHIS2);
- Couverture de DTC3 (DPT3 / PENTA3) chez les enfants de moins d'un an, unité administrative. Cet indicateur est intersectoriel et la source des données provient du DHIS2 ;
- % de nouvelles consultations curatives par individu Source des données : (DHIS2).

Après application de ces indicateurs de besoin à tous les cercles du pays, plusieurs cercles du sud sont considérés comme prioritaires comme ceux en proie aux conflits.

Tenant compte de l'impact du conflit, des tensions intercommunautaires, des mouvements des populations, de

l'insécurité sur les trajets vers les centres de santé, des attaques contre les structures sanitaires et de l'épidémie de fièvre jaune de 2012, le cluster santé a décidé de considérer tous les cercles des cinq régions du nord (Kidal, Tombouctou, Gao, Ménaka, Taoudéni)

tous les cercles de la région de Mopti ainsi que les cercles de San, Niono, Macina de la région de Ségou.

Ainsi, les personnes dans le besoin (PIN) sont estimées à 1 760 319 et sont toutes ciblées par le cluster santé en 2021.

Considérations transversales

Renforcement des systèmes locaux

Toutes les interventions seront menées en étroite collaboration avec les directions régionales de la santé et la Direction Générale de la Santé. Les autorités sanitaires nationales, régionales et locales seront accompagnées dans l'élaboration et l'exécution des différents plans et initiatives pour le renforcement du système de santé.

L'action humanitaire en santé visera à renforcer les mécanismes nationaux déjà en place (système d'information sanitaire, les plans de supervision et de coordinations des activités).

Lien avec les autres secteurs

Le cluster santé et ses membres participeront aux mécanismes de coordination des groupes sectoriels au niveau national et régional (cluster, sous-cluster, ICC et EHP). Comme en 2020, des réunions mensuelles et

des réunions intersectorielles (cluster EHA et nutrition de façon conjointe) seront organisées. L'enquête HeRAMS et le 5W des acteurs du cluster santé seront actualisés. Des évaluations sectorielles et intersectorielles rapides et approfondies seront faites. Les activités du Nexus humanitaire-développement avec les différentes plateformes seront mises en place.

Modalités cash

Le cluster santé considère le cash comme une approche qui peut être appropriée en fonction de certains contextes spécifiques. Cela spécifiquement pour les interventions urbaines avec présence de service de santé fonctionnelle sur mode de recouvrement des coûts. Le cash transfert sera conditionné à l'utilisation de service de santé sous forme de coupons pour payer les frais de service. Cette modalité peut être conditionnée aux résultats de l'utilisation de services (une femme qui fait ses 4 consultations prénatales pourrait en bénéficier).

L'intégration de la dimension genre dans les interventions de santé d'urgence assurera une assistance adaptée, inclusive, réactive et juste. Ceci se traduira notamment par :

- La prise en compte des priorités spécifiques des filles, des garçons, des hommes et des femmes de différents groupes d'âge, y compris des groupes spécifiques vulnérables, marginalisés et les plus à risque, notamment les personnes âgées, les personnes handicapées, les personnes vivant avec une maladie chronique, les réfugiés, les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, les survivants d'accidents par mines pour les services de santé d'urgence ;
- La conception des activités et localisation des types de services de santé répondant aux besoins, aux rôles et à la dynamique du pouvoir, susceptibles de limiter l'accès égal de certains groupes aux services de santé ; et
- L'enregistrement et la comparaison des différents résultats de santé pour les femmes et les hommes, les filles et les garçons de groupes d'âge comparables qui permettraient des ajustements appropriés des interventions, si nécessaire.

Protection transversale

Le cluster santé s'inscrit dans l'objectif stratégique 2 qui garantit une approche holistique de protection au sein de toute intervention humanitaire fondée sur les droits humains des PDI, retournés, rapatriés et des membres des communautés hôtes. Du point de vue opérationnel, un accent sera mis sur l'appui technique au pays en vue de renforcer les capacités des prestataires de services dans la prise en charge médicale des VBG et la coordination multisectorielle et ainsi assurer une réponse holistique centrée sur les besoins des survivant(e)s. Le cluster santé et les sous clusters VBG et PE vont veiller à ce qu'avec l'appui des agences chefs de files et des co-lead, que la contribution à la documentation sur les aspects de protection liés aux VBG, soit renforcée. Le cluster santé va continuer de monitorer les cas d'attaque sur la santé et faire un plaidoyer pour une protection des services de santé.

Redevabilité :

Les bénéficiaires de l'aide humanitaire seront considérés comme des acteurs à part entière de la conception et la délivrance de cette aide. À cet effet, une participation effective des groupes touchés, notamment

les femmes et les filles, aux processus de prise de décision et de mise en œuvre des projets sera garantie.

Les partenaires seront également encouragés à mettre sur pied des mécanismes de réception et traitement de plaintes sûrs, accessibles et réactifs.

Des informations sur les interventions de santé seront accessibles, appropriées et faciles à comprendre pour différents groupes d'âge et de sexe.

Le cluster sera une plateforme de partage de bonnes pratiques des différents partenaires et les sollicitera pour faire des présentations sur les cas de succès. Les partenaires seront finalement encouragés à réaliser des enquêtes de satisfaction auprès des bénéficiaires sur l'accès sûr à l'aide humanitaire et la manière dont elle est délivrée.

Lien avec les acteurs de développement

Les acquis des actions de développement seront capitalisés lors des interventions humanitaires dans les zones ciblées. Une articulation sera faite avec les acteurs de développement (des réunions conjointes, des approches d'interventions communes, et rationalisation des ressources) pour les mêmes zones d'intervention.

Coordination

Renforcement des mécanismes de coordination du cluster santé au niveau national et régional à travers des réunions mensuelles et conjointes du cluster. L'enquête HeRAMS et le 5W des acteurs du cluster santé seront actualisés. Les évaluations (rapides et approfondies) sectorielles et multisectorielles seront faites. Le cluster santé va utiliser d'autres plateformes de coordination et les sous-groupes de travail. Les activités liées à l'approche Nexus seront suivies à travers les plateformes existantes. Une synergie d'action et plaidoyer sur toutes les interventions sera menée en étroite collaboration avec les directions régionales de la santé et la Direction Nationale de la Santé.

Coût de la réponse :

Tenant compte des besoins estimés de couverture et des capacités de réponse de l'ensemble des partenaires, la budgétisation de la réponse pour 2021 est de 42 994 662 \$.

Suivi de la réponse

Le cluster travaillera avec le Ministère de la santé et du développement social au niveau national, régional et des districts sanitaires en appuyant la collecte, l'analyse et la dissémination des données de la Surveillance Intégrée de Maladies et Riposte (SMIR) et du DHSII. Cela permettra de suivre la tendance des maladies à potentiel épidémiques. Les indicateurs retenus par le cluster santé :

- Couverture de DTC3 (DPT3 / PENTA3) chez les enfants de moins d'un an, unité administrative ;
- Nombre de consultations par personne et par an ;
- Nombres d'accouchements assistés dans une structure de santé ;

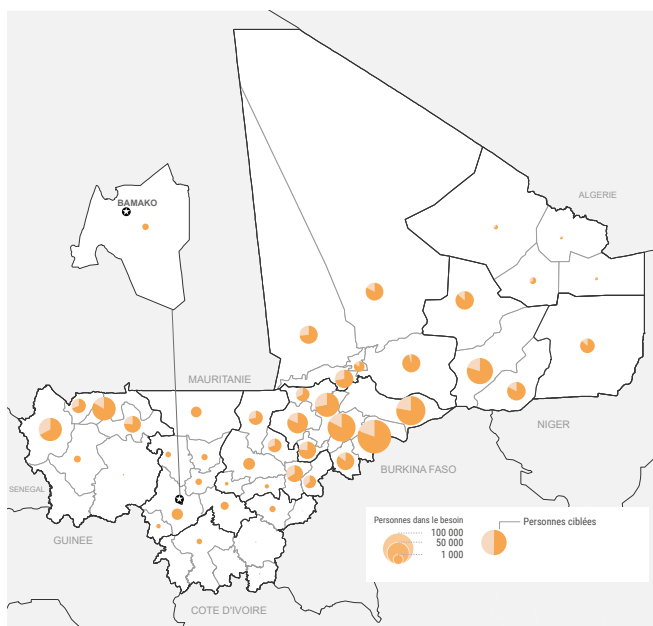
En outre, le cluster assurera un rapportage mensuel via la matrice 5W, la cartographie des acteurs et de gaps par district sanitaire et par région.

3.7

Sécurité alimentaire



PERS. DANS LE BESOIN	PERSONNES CIBLÉES	FONDS REQUIS (USD)	PARTENAIRES DANS LE PLAN	PROJETS
2,2 M	1,8 M	\$232,4 M	22	36



Les trois objectifs sectoriels du secteur de la sécurité alimentaire portent sur : 1) l'Assistance Alimentaire y compris pour les PDI, retournés, réfugiés, communautés hôtes, 2) le Renforcement des moyens d'existence et 3) le renforcement de capacités.

Objectif sectoriel 1 : Assurer la réponse d'urgence aux besoins immédiats liés à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle en assurant l'accès à une nourriture de qualité et son utilisation saine, à travers une assistance coordonnée et intégrée avec les autres secteurs et acteurs

Objectif sectoriel 2 : Assurer la complémentarité de la réponse d'urgence avec les actions d'appui aux moyens d'existence et de renforcement de la résilience communautaire, en améliorant l'accès aux actifs productifs et aux marchés pour assurer la disponibilité, l'accès et la stabilité des approvisionnements

Objectif sectoriel 3 : Renforcer les capacités des acteurs locaux et étatiques pour améliorer le suivi de la situation, la préparation et la coordination de la réponse aux chocs socio-économiques et climatique.

Contexte et analyse des besoins

Les premières projections pour l'année 2021 issues de l'analyse du Cadre Harmonisé mettent en lumière près de 4,7 millions de personnes affectées par l'insécurité alimentaire aiguë sur l'ensemble du territoire, dont près de 957 000 sont en situation de crise et d'urgence (Phases 3 à 5 du Cadre Harmonisé), dont une majorité de femmes, de jeunes et d'enfants. Au regard des besoins spécifiques des régions du centre et

du nord particulièrement affectées par la récurrence des aléas et chocs climatiques et une insécurité persistante et multiforme, le cluster estime que près de 2,2 millions de personnes seront en besoin d'assistance alimentaire, d'appui au relèvement rapide et durable des moyens d'existence et de renforcement de leur résilience, et spécifiquement pendant les périodes de soudure pastorale et agricole. Ce chiffre reflète les populations en « besoin immédiat » (Phase 3, 4 et 5 du CH), ainsi qu'une part des populations dites « sous pression » (Phase 2) vivant dans des zones géographiques fragiles affectées par le conflit, affectées par des déficits agricoles ou pastoraux prononcés (sur la base de la classification du Système d'Alerte Précoce), notamment dans les régions du centre et du nord, mais aussi, particulièrement depuis 2020, les régions de l'Ouest (Kayes, Koulikoro). En effet, si la saison pluviale 2020/2021 a montré une répartition moyenne de la pluviométrie dans le temps et dans l'espace, permettant le développement des pâturages et une production céréalière stable par rapport à celle de 2020, il est à noter néanmoins des pertes dues aux inondations (fortes pluies et crues) et de nombreuses zones de perturbation par l'insécurité (dont conflits intercommunautaires). Ce dernier facteur aura un impact direct sur la circulation des personnes, des animaux et des biens dans les zones les plus touchées du centre et du nord et se traduira par une réduction des capacités de production par le manque d'accès aux terres agricoles, aux pâturages et aux points d'abreuvement, mais aussi des capacités d'échange sur les marchés. Cette situation sécuritaire volatile continuera à affecter négativement les activités économiques des populations et engendrer des déplacements inhabituels de populations particulièrement dans la bande du Liptako Gourma, des régions du Nord du Pays et le nord de celle de Ségou. Les dégradations de moyens d'existence et les difficultés d'accès aux services sociaux de base (santé, éducation, assistances) rehausseront la vulnérabilité des ménages à l'insécurité alimentaire.

Priorisation

Si les principaux piliers de la sécurité alimentaire que sont la disponibilité et l'accès restent primordiaux à traiter pour soutenir les ménages les plus affectés par le contexte du Mali en 2020, il demeurera tout autant essentiel en 2021 de renforcer ceux de la stabilité et de l'utilisation pour des questions de durabilité et de qualité de la réponse. La priorité de l'intervention du cluster sécurité alimentaire sera orientée vers les PDI et les populations hôtes, (mais aussi les personnes réfugiées et rapatriées), ainsi que les ménages vivant principalement de l'agriculture, de l'élevage particulièrement affectés par les aléas climatiques et l'insécurité dans le centre et le nord du pays et enfin, les ménages vulnérables dépendant du petit commerce, du secteur informel en milieu urbain particulièrement affectés par les effets économiques du COVID-19. De manière spécifique, les enfants de moins de 5 ans, les adolescent(e)s/jeunes (10 à 24 ans),



MALI / MOPTI : DISTRIBUTION DE NOURRITURE EFFECTUÉE PAR LE PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL (PAM) DANS LA VILLE DE MOPTI. FINANCÉ PAR LA COOPÉRATION ESPAGNOLE
© PAM (AECID)/ Miguel Lizana

les femmes, les personnes âgées, les personnes en situation d'handicap, les groupes marginalisés, les malades du COVID-19 et les personnes de contact du COVID-19 seront ciblés avec un accent particulier sur le lien entre la réponse court et moyen terme de même que l'articulation sécurité alimentaire et nutrition. Pour les interventions du secteur sécurité alimentaire (Assistance Alimentaire dont RRM, Appuis aux moyens d'existence, et Renforcement de capacités), les personnes ciblées en 2021 sont estimées à 1,8 millions. Si les zones humanitaires prioritaires demeureront les régions du Centre et Nord du pays, il est important de noter l'évolution des besoins des zones nord des régions de Kayes, Koulikoro et Ségou.

Stratégie de réponse

Pour l'année 2021, la stratégie du cluster sécurité alimentaire portera sur trois axes majeurs :

Axe 1. Cet axe stratégique portant sur des interventions d'assistance alimentaire cherchera principalement à répondre aux besoins immédiats et d'urgence des ménages et individus les plus affectés par l'insécurité alimentaire en assurant l'accès à une nourriture de qualité et son utilisation saine, à travers une assistance coordonnée et intégrée avec les autres secteurs et acteurs. Ce seront ici prioritairement les personnes les plus vulnérables, identifiées en phases 3 à 5 du Cadre Harmonisé (phases de crise et d'urgence, dites en « besoin immédiat ») qui seront bénéficiaires d'une part des interventions ciblées saisonnières pendant les périodes de soudure pastorale et agricole, et d'autre part des interventions ponctuelles dans le cadre des Mécanismes de Réponse Rapides (RRM, auprès des populations déplacées internes). L'assistance alimentaire d'urgence ciblera les hommes, les femmes, les garçons et les filles en phase de crise (3) et plus, identifiées par le CH et plus particulièrement

les personnes affectées par le conflit, personnes nouvellement déplacées internes, familles d'accueil, familles résidentes. Le dimensionnement de l'assistance alimentaire sera ajusté avec des niveaux de transferts ou rations et période d'assistance adaptés aux besoins des différents groupes vulnérables. Si certaines interventions sont basées sur des dons en nature, la majeure partie des interventions seront effectuées via des programmes de transferts monétaires, en espèces ou coupons. Aussi, au vu des mouvements de populations liés à l'insécurité, le secteur aura pour défi d'être réactif et de s'adapter sans cesse à de nouveaux besoins. C'est particulièrement grâce au maintien et à l'amélioration des systèmes d'alerte précoce et aux mécanismes de réponse rapide existants que les interventions ciblées pourront être menées. L'assistance alimentaire d'urgence sera complétée par des appuis de prévention de la malnutrition, dont le Blanket Feeding pour les FEFA. Il est à noter que les interventions saisonnières représentent le plus important volume de l'assistance et demeurera le principal défi de l'année 2021 du fait de l'ampleur prévisionnelle des besoins en 2021 (près de 1 100 000 personnes identifiées en phase 3 et 4 pour la soudure 2021).

L'axe 2 aura pour objectif d'assurer la complémentarité de la réponse d'urgence avec des actions d'appui aux moyens d'existence et de renforcement de la résilience individuelle et communautaire, en améliorant l'accès aux actifs productifs et aux marchés, pour assurer la disponibilité, l'accès et la stabilité des produits alimentaires. Le secteur portera principalement ses efforts sur la recherche d'une part, d'une coordination de qualité entre les acteurs de terrain permettant une plus juste répartition au niveau géographique de l'appui aux moyens d'existence dans les zones les plus affectées afin de répondre de manière massive aux besoins, et d'autre part, d'une complémentarité avec les interventions d'assistance alimentaire (axe 1) pour assurer une réponse

de qualité auprès des ménages, des femmes, des hommes et des jeunes, mais aussi des communautés, grâce à une amélioration des standards techniques d'intervention dans le domaine des moyens d'existence et du renforcement de la résilience. Les principales actions porteront sur l'appui à l'agriculture, à l'élevage et à la pêche, à travers des appuis liés aux saisons (campagne pastorale, campagne agricole pluvieuse, contre saison sèche) qui se devront d'être combinés et complémentaires à l'assistance alimentaire pour fournir aux ménages une opportunité de relèvement rapide. Si les appuis de cet axe peuvent prendre une forme légère (kit de semences et petits outillages agricoles par exemple), ils peuvent aussi prendre des formes plus structurantes pour répondre à des besoins d'ordre plus structurel (réaménagement de petits périmètres irrigués maraîcher ou parcs de vaccination à bétail) ou organisationnel (appuis aux coopératives et GIE). Cet axe inclut également les programmes de protection sociale (filets sociaux, transferts monétaires à usages multiples), l'appui aux activités génératrices de revenus et à la microfinance rurale, les « caisses de résilience », les banques céréalières et la réhabilitation d'actifs communautaires (pâturages, PIV, PPM, etc.). En lien avec les problématiques nutritionnelles (besoins de rendre les actions sensibles à la nutrition), mais aussi sanitaires (besoin d'activités répondant aux conséquences économiques de la COVID-19), il importera que cet axe puisse s'adapter et proposer aussi des interventions nouvelles afin de soutenir les dynamiques locales permettant de faire le lien entre les interventions d'urgence et les actions de développement.

Cet axe 3 prendra en considération les besoins particuliers des acteurs et parties prenantes du secteur de la sécurité alimentaire à travers des interventions de renforcement de capacités d'intervention. Cet axe a pour objectif de renforcer les capacités aussi bien technique et organisationnel des acteurs locaux et étatiques pour améliorer le suivi du contexte et l'alerte précoce, mais aussi le suivi, la préparation et la coordination de la réponse aux chocs sécuritaires, socio-économiques et climatiques. Au niveau national mais aussi au niveau local (régions, cercles, et communes), la coordination et la gouvernance de la sécurité alimentaire seront mises en avant afin de renforcer les liens entre acteurs locaux, mais aussi entre régions et capitale. Aussi, les liens avec les acteurs étatiques en charge de la gestion des crises alimentaires, de l'alerte précoce ou de l'encadrement technique seront renforcés par des actions conjointes et complémentaires (planification, évaluation de la situation, réponse), par le transfert de compétences et par le renforcement de capacités d'intervention afin de chercher à lier les actions d'urgence et de développement. Un accent particulier sera prévu quant à l'intégration des approches portant sur la qualité (ciblage, évaluations, redevabilité, coordination locale multisectorielle, sujets transversaux -genre, protection, ...- etc.) ainsi que celles faisant trait au Nexus Humanitaire-Développement. Il est à noter que c'est dans cet axe que les approches nutritionnelles (agriculture sensible à la nutrition, diversification alimentaire, utilisation des légumineuses et produits frais etc.) sont pleinement traitées dans des sessions de renforcement de capacités locales auprès des communautés et des encadreurs techniques. L'action collective et coordonnée des acteurs au sein de cet axe demeure un défi. Il sera ici recherché des complémentarités entre acteurs et des innovations pour assurer aussi des sessions de formation massives et à distance.

Méthodologie de ciblage

Les principaux groupes cibles du cluster sécurité alimentaire sont d'une part les PDI et les populations hôtes, les personnes réfugiées et rapatriées d'autre part les ménages vivant principalement de l'agriculture, de l'élevage

particulièrement affectés par les aléas climatiques et l'insécurité dans le centre et le nord du pays et enfin les ménages vulnérables dépendant du petit commerce, du secteur informel en milieu urbain particulièrement affectés par les effets économiques du COVID-19. De manière spécifique, les enfants de moins de 5 ans, les adolescent(e)s/jeunes (10 à 24 ans), les femmes, les personnes âgées, les personnes en situation d'handicap, les groupes marginalisés, les malades du COVID-19 et les personnes de contact du COVID-19 doivent être ciblés avec un accent particulier sur le lien entre la réponse court et moyen terme de même que l'articulation sécurité alimentaire et nutrition. Un accès sécurisé, sans discrimination à l'assistance alimentaire qui tient compte de la dignité et des besoins spécifiques des bénéficiaires. Dans l'optique de « ne pas nuire », l'analyse des risques permettra de mitiger les effets pervers à la communauté assistée et celle touchée par les effets multiplicateurs de l'interventions.

La méthodologie de ciblage pour le secteur se fera en deux phases, d'une part le ciblage géographique des zones et d'autre part, le ciblage nominatif des ménages et individus au sein des communes et villages. Tout d'abord, le ciblage géographique des zones reposera principalement sur les données consensuelles issues du Cadre Harmonisé (CH) qui permettent d'identifier premièrement les cercles en besoin prioritaire (cercle en phase 2 et 3 ou avec des facteurs aggravants tels que l'insécurité et le nombre de personnes déplacées internes, taux de malnutrition aiguë très élevés) au sein des régions à priorité humanitaire. Les outils du Système d'Alerte Précoce (SAP), en particulier le Système Expert, permet une désagrégation des chiffres des besoins d'intervention jusqu'au niveau des communes. Ce ciblage communal sera ensuite complété localement par les acteurs de terrain avec les collectivités territoriales et les services techniques locaux pour définir les villages les plus vulnérables au sein des communes. Des outils innovants sont aussi expérimentés pour le ciblage des villages affectés grâce à l'utilisation de l'imagerie satellitaire qui apporte des informations sur les gaps de production agricole des populations dans les zones d'insécurité. Le ciblage nominatif demeure une activité primordiale pour le secteur du fait de son importance pour assurer une mise en œuvre de qualité (atteinte des personnes les plus affectées et vulnérables), mais aussi car il offre une opportunité d'implication forte des collectivités et communautés à travers la mise en place de comités locaux de ciblage. Ce ciblage nominatif adopte généralement une approche communautaire et utilise des critères d'inclusion et d'exclusion souvent basés sur la méthodologie approche basée sur l'économie des ménages (HEA). Cette méthodologie participative et publique permet de sensibiliser fortement les populations et ainsi prétendre à une plus forte acceptation de l'assistance ciblée. C'est l'utilisation de ce type de ciblage qui permet la traçabilité de l'aide apportée et la tenue d'enquêtes de satisfaction. Le défis de coordination principal demeure le partage des listes communales de bénéficiaires entre acteurs du secteur afin d'amener une plus grande précision dans les interventions annuelles. Il appartient au secteur de renforcer son rapprochement avec les actions pluriannuelle de filet sociaux afin que les activités de ciblage deviennent plus efficaces.

Considérations transversales

Renforcement des systèmes locaux

Le renforcement des capacités locales portera sur le maintien et l'amélioration des mécanismes et outils nationaux et régionaux d'évaluation et d'analyse de la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire. Depuis 2014, le secteur dispose d'outils d'évaluation et d'analyse qui permet de planifier

de manière consensuelle la réponse annuelle à l'insécurité alimentaire aigue. Les outils majeurs sont l'Enquête Nationale de Sécurité Alimentaire (l'ENSAN), l'analyse HEA et le Cadre Harmonisé. Ces outils, coordonnés au niveau national seront soutenu par l'action collective des membres du Cluster jusque dans les régions. A travers le Dispositif National de Sécurité Alimentaire (DNSA), le Système d'Alerte Précoce (SAP) sous le lead du Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA) portera cette boîte à outils qui rassemble acteurs nationaux et internationaux. La priorité de l'année 2021 sera orientée vers une forte mobilisation de l'ensemble de ces acteurs et un plaidoyer permanent pour le financement de ces outils d'excellence pour le secteur. Cette boîte à outil sera complétée entre autres par des analyses de marchés ou encore des analyses des images satellitaires (analyse des zones de pâturages et zones agricoles). Le cluster, à travers ses membres, poursuivra le travail pour renforcer l'accès à des informations sur la situation à travers des outils innovants, tels que l'imagerie satellitaire ou le MVAM du PAM pour avoir accès à l'information sur des zones difficiles d'accès en vue de pouvoir alerter de manière précoce et mieux anticiper et préparer la réponse de manière précoce. Aussi, les membres du cluster soutiennent les dispositifs nationaux de réponse rapide et d'accès au financement à travers des systèmes d'assurance tel que l'African Risk Capacity (ARC). En termes de planification, il demeurera important pour le secteur d'être actifs dans les exercices nationaux et régionaux tels que le Plan National de Réponse (PNR) mené sous le leadership du Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA) ou encore dans le cadre du nouveau plan de contingence national du Mali « volet Sécurité Alimentaire ».

En 2021, grâce à la présence de Points Focaux du cluster dans 3 régions, le cluster développera un effort particulier dans le renforcement des acteurs nationaux impliqués dans la réponse sur le terrain, en particulier auprès des ONG nationales, des autorités déconcentrées et des services techniques décentralisés. Une approche spécifique sera recherchée pour accompagner les ONG nationales. Ces acteurs de proximité qui représentent d'une part la majorité des membres du cluster et qui d'autre part, couvrent les derniers kilomètres de l'assistance en se positionnant au plus près des bénéficiaires et des collectivités, manquent d'un dispositif structuré et coordonné de formation. Ce sujet sera porté pleinement en 2021 au sein du secteur pour soutenir une amélioration constante de la qualité de l'intervention.

Au sein des collectivités territoriales, ce seront les comités de niveau villages et communes qui seront renforcés lors des interventions saisonnières pour l'assistance alimentaire et le relèvement des moyens d'existence. Le renforcement passera par l'accompagnement et la responsabilisation des représentants locaux en matière d'évaluation des besoins, de ciblage, mais aussi d'organisation des distributions et de la remontée des retours (plaintes).

Lien avec les autres secteurs

Le renforcement des capacités locales portera sur le maintien et l'amélioration des mécanismes et outils nationaux et régionaux d'évaluation et d'analyse de la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire. Depuis 2014, le secteur dispose d'outils d'évaluation et d'analyse qui permet de planifier de manière consensuelle la réponse annuelle à l'insécurité alimentaire aigue. Les outils majeurs sont l'Enquête Nationale de Sécurité Alimentaire (l'ENSAN), l'analyse HEA et le Cadre Harmonisé. Ces outils, coordonnés au niveau national seront soutenu par l'action collective des membres du Cluster jusque dans les régions. A travers le Dispositif National de Sécurité Alimentaire (DNSA), le Système d'Alerte Précoce (SAP) sous le lead du Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA) portera cette boîte à outils

qui rassemble acteurs nationaux et internationaux. La priorité de l'année 2021 sera orientée vers une forte mobilisation de l'ensemble de ces acteurs et un plaidoyer permanent pour le financement de ces outils d'excellence pour le secteur. Cette boîte à outil sera complétée entre autres par des analyses de marchés ou encore des analyses des images satellitaires (analyse des zones de pâturages et zones agricoles). Le cluster, à travers ses membres, poursuivra le travail pour renforcer l'accès à des informations sur la situation à travers des outils innovants, tels que l'imagerie satellitaire ou le MVAM du PAM pour avoir accès à l'information sur des zones difficiles d'accès en vue de pouvoir alerter de manière précoce et mieux anticiper et préparer la réponse de manière précoce. Aussi, les membres du cluster soutiennent les dispositifs nationaux de réponse rapide et d'accès au financement à travers des systèmes d'assurance tel que l'African Risk Capacity (ARC). En termes de planification, il demeurera important pour le secteur d'être actifs dans les exercices nationaux et régionaux tels que le Plan National de Réponse (PNR) mené sous le leadership du Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA) ou encore dans le cadre du nouveau plan de contingence national du Mali « volet Sécurité Alimentaire ».

En 2021, grâce à la présence de Points Focaux du cluster dans 3 régions, le cluster développera un effort particulier dans le renforcement des acteurs nationaux impliqués dans la réponse sur le terrain, en particulier auprès des ONG nationales, des autorités déconcentrées et des services techniques décentralisés. Une approche spécifique sera recherchée pour accompagner les ONG nationales. Ces acteurs de proximité qui représentent d'une part la majorité des membres du cluster et qui d'autre part, couvrent les derniers kilomètres de l'assistance en se positionnant au plus près des bénéficiaires et des collectivités, manquent d'un dispositif structuré et coordonné de formation. Ce sujet sera porté pleinement en 2021 au sein du secteur pour soutenir une amélioration constante de la qualité de l'intervention.

Au sein des collectivités territoriales, ce seront les comités de niveau villages et communes qui seront renforcés lors des interventions saisonnières pour l'assistance alimentaire et le relèvement des moyens d'existence. Le renforcement passera par l'accompagnement et la responsabilisation des représentants locaux en matière d'évaluation des besoins, de ciblage, mais aussi d'organisation des distributions et de la remontée des retours (plaintes).

Modalités cash

La modalité Cash sera encore pleinement développée au sein du secteur Sécurité Alimentaire en 2021, là où les conditions de sécurité le permettent autant pour les opérateurs que pour les bénéficiaires. La modalité cash demeure fortement utilisée dans le secteur, avec en 2020 plus de 90% des interventions d'assistance alimentaire et près de 40% pour les interventions d'Appui aux Moyens d'Existence effectuées en cash (espèces et coupons). La modalité cash en situation d'urgence fait l'objet de réflexion et d'amélioration permanentes pour améliorer son efficacité au sein des ménages, tels que les travaux sur le MEB (Panier de dépenses minimum) ou encore les complémentarités et couplage de l'aide d'urgence dans le cadre des dispositifs de filets sociaux de niveau national.

Prise en compte du genre

L'ensemble des interventions du Cluster seront inclusives, sensibles au genre et aux spécificités culturelles. Le cluster encouragera ses partenaires à fournir l'assistance en respectant l'égalité de genres des bénéficiaires. Les personnes à besoins spécifiques vivant avec handicap, les femmes cheffes des ménages, les enfants chefs de ménages seront pris en compte

dans l'assistance. De même, le cluster continuera de renforcer l'intégration du genre dans le but répondre aux besoins spécifiques des femmes, des filles, des garçons, des hommes ainsi que des groupes à risques. Des données ventilées par sexe et par âge permettront de vérifier l'accès de toutes et de tous aux services et de mesurer l'impact de l'appui apporté. Les partenaires au sein du Cluster sécurité alimentaire seront encouragés à consulter les hommes, femmes, filles et garçons séparément tout au long du cycle de programmation, de la phase de conceptualisation jusqu'à l'évaluation des projets. Ces derniers seront également impliqués dans la prise des décisions affectant leur vie.

Protection transversale

À chaque étape du cycle de programme, les acteurs de terrain du secteur de la Sécurité Alimentaire s'efforcent de prévenir les risques auxquels pourraient être confrontés les individus et les ménages. La recherche d'information sur les stratégies négatives d'adaptation sont intégrées deux fois par an dans les enquêtes de niveau national (ENSAN) et lors de toutes les enquêtes rapides dans le cadre des alertes du système RRM dans le cadre des interventions auprès des populations déplacées internes. Ainsi les acteurs de terrain seront impliqués dans l'identification et la prise en compte de ces risques dans le choix des modalités de réponse, le ciblage, la sélection des partenaires, le suivi évaluation, l'adoption de mesures de prévention et la mise en place de système de référencement. Les acteurs du cluster sécurité alimentaire au niveau opérationnel bénéficieront de sessions de sensibilisation et de formation sur l'intégration de la protection et du genre dans les activités de la sécurité alimentaire telles que le ciblage, les modalités de réponse et le mécanisme de feedback (ligne verte). Depuis l'analyse de besoins, les composantes de la protection telles que les enfants issus des groupes armés, les femmes victimes de VBG, les enfants déscolarisés, le mariage précoce seront prises en considération. Une forte collaboration avec les acteurs opérationnels de la sécurité alimentaire et ceux de la protection permettra une meilleure identification et surtout une meilleure prise en charge de cette composante de protection dans le domaine de la sécurité alimentaire.

Redevabilité

Le cluster, à travers ses outils de communication et d'information, cherchera à rendre le plus transparent possible l'intervention de ses membres sur le terrain auprès des autorités mais aussi des élus et représentants des populations bénéficiaires. La définition d'une stratégie de redevabilité au sein du secteur en lien avec les réflexions menées dans le cadre de l'inter cluster permettra d'appréhender le sujet plus en profondeur et particulièrement au niveau des clusters régionaux. Cette action sera encouragée et soutenue par le renforcement des comités locaux (communaux et villageois) de ciblage et de plaintes lors des interventions saisonnières massives d'assistance alimentaire. Depuis le début de l'action permettant le ciblage des ménages les plus vulnérables, les communautés bénéficiaires sont sensibilisées et impliquées à travers des comités représentatifs dans les villages. Cette approche locale sera développée avec les collectivités et les services techniques. De ce fait, le cluster et ses membres s'engagent à partager avec les communautés affectées des

informations sur la sélection des bénéficiaires et des informations sur leurs droits et l'assistance fournit dans le cadre des interventions. De plus, il sera aussi renforcé l'outillage de remontée d'information à distance à travers les activités de service téléphonique du numéro vert qui permettent des échanges d'informations avec les bénéficiaires.

Lien avec les acteurs de développement

Le cluster Sécurité Alimentaire sera engagé en 2021 avec les acteurs nationaux et internationaux de développement dans les réflexions et les actions permettant de faire le lien entre les actions d'urgence et celles de développement. D'une part avec les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) du Mali à travers une participation active au groupe PSSAN (Groupe PTF Protection Sociale, Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle), d'autre part avec les acteurs institutionnels dans le cadre du Dispositif National de Sécurité Alimentaire (DNSA) sous le lead du Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA), mais aussi avec l'ensemble des acteurs de terrain présents en région (services techniques déconcentrés, société civile, ...).

Coordination

La coordination du secteur de la Sécurité Alimentaire se fera en 2021 au niveau national à Bamako, et régional, dans les régions de Tombouctou, Gao et Mopti grâce à la présence de 3 Points Focaux. Les réunions seront mensuelles sur les 4 zones. Ces réunions de coordination mensuelles seront complétées par des réunions ad hoc permettant de renforcer l'action collective des membres dans les régions, et particulièrement dans le cadre de la réponse RRM, de la participation des acteurs nationaux étatiques et non étatiques. Pour ce faire, le cluster Sécurité Alimentaire du Mali disposera d'une équipe de 6 personnes : 2 personnes en charge de la coordination de niveau national (coordination et co-lead ONG), 1 personne en charge de la gestion de l'information (partage d'information et gestion des bases de données) ainsi que 3 personnes déployées comme Points Focaux du Cluster dans les régions de Gao, Mopti et Tombouctou.

Coût de la réponse

Tenant compte des besoins estimés de couverture et des capacités de réponse de l'ensemble des partenaires, la budgétisation de la réponse pour 2021 (total de projets validés dans OPS) est de 232,4millions USD.

Suivi de la réponse

Le cluster Sécurité Alimentaire disposera en 2021 toujours d'une équipe dédiée à la gestion des données d'intervention issues des acteurs membres du Cluster présents et actifs sur le terrain. A travers une matrice annuelle de type 5W (qui, quoi, où, comment, combien) développée en collaboration avec le Global Food Security Cluster (GFSC), les interventions mensuelles des acteurs seront reportées, traitées et présentées chaque mois aux membres lors des réunions de coordination de niveau nation et régional. Ces données seront également mises en forme et reportée dans des dashboard statique et dynamique, ainsi que sur des cartographies et graphiques de manière mensuelle. Sur le terrain, dans 3 grandes régions prioritaires humanitaires, le cluster Sécurité Alimentaire disposeront de 3 Points Focaux déployés à temps plein à Tombouctou, Gao et Mopti pour assurer un suivi de proximité des acteurs et du contexte humanitaire.

3.8

Coordination



FONDS REQUIS (USD)

\$14,6 M

PARTENAIRES DANS LE PLAN

4

PROJETS

4

Objectif sectoriel 1 : Adapter les mécanismes de coordination pour une réponse humanitaire coordonnée, efficace et efficiente

Objectif sectoriel 2 : Contribuer à la prise de décisions stratégiques et opérationnelles pour une réponse humanitaire coordonnée, efficace, efficiente et effective

Objectif sectoriel 3 : Stimuler l'action collective dans la mobilisation de financements efficaces pour une action humanitaire suffisante, rapide et coordonnée

Objectif sectoriel 4 : Appuyer la sécurisation de l'assistance humanitaire dans les régions affectées par la crise

Objectif sectoriel 5 : Faciliter la mobilité des acteurs et biens humanitaires dans les zones affectées par la crise

Objectif sectoriel 6 : Faciliter les réalisations collectives pluriannuelles et plurisectorielles entre acteurs humanitaires et acteurs de développement

Contexte et analyse des besoins

Les effets de l'insécurité dans les zones de conflits et ceux des inondations, sécheresse et urgences sanitaires continuent d'affecter les civils tant au niveau de leur protection que de leur accès aux services sociaux de base, leur sécurité alimentaire et nutritionnelle et leur capacité de résilience. L'accès aux régions du nord et du centre, ainsi qu'aux régions limitrophes du Burkina Faso et du Niger, reste largement entravé par la présence de groupes armés non étatiques. Le trafic routier à destination et en provenance du nord et du centre du Mali est fréquemment affecté par la menace explosive incluant les REG et les EEI. Ceci est particulièrement préoccupant tant pour les populations dans le besoin que pour les acteurs humanitaires, engendrant une restriction de mouvements/de l'accès aux communautés, des risques élevés pour la sécurité et parfois, la suspension des activités d'acheminement de l'aide humanitaire. Ce défi est aggravé par l'absence d'exploitants aériens commerciaux dans le pays.

En outre, la capacité de réponse existante au Mali représente plus de 160 organisations humanitaires. Le contexte susmentionné exigera une coordination efficace pour une meilleure planification et orientation de la réponse.

Priorisation

OCHA maintiendra sa présence opérationnelle à Bamako, Mopti, Tombouctou, Gao, Taoudénit, Ménaka, Kidal et couvrira à distance les régions du sud et ouest (Sikasso, Koulikoro et Kayes). La nouvelle antenne ouverte à Ségou répond à la nécessité de renforcer la coordination humanitaire dans cette région dont la situation humanitaire s'est considérablement détériorée depuis 2019. Au niveau national et régional,

sept clusters actifs (éducation, sécurité alimentaire, santé, nutrition, protection, abris/BNA et EHA), des sous-clusters et des groupes de travail spécialisés (Accès, CM-Coord, Redevabilité, Genre et Cash) sont en place et fonctionnels. OCHA Mali continuera ainsi de jouer un rôle central dans la mobilisation, la coordination et le soutien des acteurs humanitaires dans les domaines de la coordination, de la gestion de l'information, du financement humanitaire et du plaidoyer. OCHA facilitera la mobilisation adéquate des fonds en faveur des personnes dans le besoin, en plus de contribuer à dynamiser les efforts déployés par le Gouvernement et les acteurs du développement pour s'attaquer aux causes structurelles de la vulnérabilité. OCHA assumera pleinement son rôle dans la coordination civilo-militaire au niveau national et régional de concert avec les forces militaires présentes dans le pays tout en renforçant les capacités des autorités nationales en matière de coordination et de préparation des interventions d'urgence.

Le PNUD, de son côté, facilitera les réalisations collectives pluriannuelles et plurisectorielles entre acteurs humanitaires et acteurs de développement pour non seulement répondre aux besoins humanitaires immédiats des populations mais également aux risques et vulnérabilités auxquels elles font face au moyen de réalisations collectives. Le PNUD veillera aussi à ce que le service de radio communication soit fonctionnel afin de faciliter les échanges d'informations entre humanitaires.

En matière de sécurisation de l'assistance humanitaire dans les régions affectées par la crise, UNDSS interviendra au profit du personnel des Nations Unies et étendra son soutien aux ONG dans le cadre du SLT par le biais de multiples formations, échange d'informations et un soutien lors des incidents sécuritaires. La présence d'UNDSS est essentielle dans l'évaluation des risques et des menaces auxquels les agences des Nations Unies (personnels et biens) peuvent être confrontées. Les évaluations d'UNDSS permettront d'orienter et de conseiller les choix programmatiques des agences et aux ONG de minimiser les risques pour leurs staffs.

UNHAS reste souvent le seul moyen d'entrée ou de sortie d'une zone d'opération pour l'ensemble de la communauté humanitaire. De plus, les organisations humanitaires ont augmenté leur présence partout au Mali, les agences des Nations Unies et les ONG ayant ouvert de nouveaux bureaux dans les régions du nord du pays. Le transport aérien joue un rôle essentiel car il facilite l'accès humanitaire aux populations bénéficiaires et évite à ces derniers d'emprunter des routes souvent en mauvaises conditions ou non sécurisées dans le nord du Mali. Par conséquent, les opérations de l'UNHAS jouent un rôle essentiel pour soutenir la capacité de la communauté humanitaire à mettre en œuvre et monitorer un large éventail d'activités d'urgence dans certaines des régions les plus éloignées et les plus en détresse du nord du Mali. Par l'entremise du fret aérien, l'UNHAS délivre aussi chaque mois des médicaments, du courrier et d'autres articles d'urgence aux populations dans le besoin à travers le pays.

Stratégies de réponse

Il s'agira pour OCHA de continuer à appuyer la HC, le DHC, l'EHP et les coordonnateurs de clusters à mettre en œuvre le cycle de programmation humanitaire en cours et à assurer le suivi des points d'actions identifiés. En vue de renforcer les mécanismes de coordination, des séances de formation seront organisées au profit des partenaires tout en identifiant de nouvelles structures humanitaires de coordination. Cela sous le leadership d'OCHA. L'organisation des ateliers régionaux et nationaux sera maintenue en vue de disposer d'une compréhension commune des besoins évalués à travers l'organisation de missions intersectorielles. OCHA veillera à la mise en place d'une approche collective en matière de responsabilité vis-à-vis des personnes affectées, conformément aux normes humanitaires fondamentales et à l'engagement du IASC en matière de responsabilité vis-à-vis des populations concernées et de PSEA. OCHA profitera de ses échanges avec les acteurs armés pour promouvoir l'espace humanitaire et véhiculer des messages clés sur la protection.

OCHA poursuivra la publication de produits infographiques, de rapports, de documents de références présentant des analyses sur l'accès humanitaire, la préparation et la réponse aux urgences de manière à contribuer à la prise de décisions stratégiques et opérationnelles pour une réponse humanitaire coordonnée, efficace, efficiente et effective. OCHA continuera d'encourager un financement approprié pour répondre aux besoins identifiés à travers le plaidoyer et la mise en place d'un HRP pluriannuel de qualité, fondé sur une analyse approfondie des besoins et du genre. Au niveau régional et communautaire, OCHA poursuivra avec l'organisation de sessions d'information et de formation des acteurs humanitaires, des acteurs armés et des autres parties prenantes clés (Gouvernement et journalistes) sur l'action humanitaire, les principes humanitaires et de coordination civilo-militaire (CMCoord).

L'UNDSS portera une attention particulière à la sécurisation de l'assistance humanitaire dans les régions affectées par la crise en réalisant des sessions de formation en SSAFE et Emergency Trauma Bag (ETB) au profit des acteurs humanitaires et en dotant les missions de terrain d'une escorte en véhicules adaptés aux terrains minés.

L'UNHAS contribuera à maintenir l'espace humanitaire et à assurer un accès sécurisé aux populations dans le besoin. Le transport de passagers, de cargos et la possibilité d'organiser des évacuations médicales et sécuritaires sont autant d'éléments permettant de maintenir une présence et un accès humanitaire durable dans les zones les plus enclavées et les plus exposées à l'insécurité.

Considérations transversales

En 2021, OCHA, au niveau national, travaillera avec le secteur protection pour améliorer la transversalité de la protection au Mali. Dans la même lancée, OCHA se mobilisera pour l'amélioration de la communication avec les populations affectées et la mise en place des mécanismes de redevabilité sécurisés, sensibles au genre et appropriés au contexte, qui en découle, notamment concernant la Protection contre l'Exploitation et les Abus Sexuels (PEAS). OCHA favorisera, également, le développement d'une analyse partagée de la situation, des besoins, des vulnérabilités et des risques en appuyant les efforts de collecte et d'analyse de données. Les évaluations multisectorielles fourniront les éléments nécessaires pour

prioriser la réponse selon les vulnérabilités réelles des personnes affectées. OCHA travaillera avec les secteurs, les clusters et le Réseau des Points Focaux Genre des clusters pour que les évaluations des besoins prennent en compte les besoins des femmes, filles, hommes, garçons et aux groupes à risques.

Renforcement des systèmes locaux

OCHA appuie la HC et l'EHP dans leurs nombreux efforts de plaidoyer auprès des autorités nationales (le Premier ministre, le Ministre de la Santé et des Affaires Sociales ainsi que les autres ministères concernés) pour une meilleure coordination tout en évitant de se substituer à l'Etat. Les autorités nationales et locales sont également consultées et impliquées dans les mécanismes de coordination régionaux et nationaux (participation du personnel technique national aux groupes sectoriels). Le Gouvernement est régulièrement consulté dans le cadre du cycle de la programmation humanitaire (HNO et HRP) tout en participant et appuyant diverses missions sur le terrain.

De plus, OCHA co-préside divers groupes de travail avec les autorités locales (comme le groupe de travail sur la préparation aux urgences) et rencontre les autorités locales et nationales pour le monitoring et la mise en œuvre des plans nationaux de préparation et de réponse en cas de catastrophe.

Lien avec les autres secteurs

OCHA appuiera les différents groupes sectoriels au niveau national et régional, en particulier dans la prise en compte des questions transversales. La coordination régionale ainsi que la mise en œuvre de la stratégie pour la préparation et la réponse aux urgences, seront renforcées en vue d'assurer la qualité de la réponse humanitaire. Dans le cadre de ses activités de coordination civilo-militaire et d'engagement avec les acteurs armés, OCHA poursuivra ses activités de sensibilisation sur les principes humanitaires, la coordination civilo militaire et l'espace humanitaire au profit des FAMA, de la MINUSMA, de la force Barkhane ainsi que de tous les groupes signataires de l'accord de paix.

Modalités cash

OCHA continuera à promouvoir de manière systématique les modalités « cash » dans les différentes interventions humanitaires en supportant le groupe de travail thématique afin de favoriser la conduite d'interventions coordonnées, cohérentes et ciblant les besoins prioritaires des personnes affectées. L'usage du cash conditionnel et inconditionnel sera ainsi adapté aux différents contextes qu'ils soient de l'urgence, du relèvement ou du développement.

Protection transversale

De concert avec le cluster protection, OCHA appuiera les différents clusters dans l'inclusion des principes de protection transversale dans leurs planifications et réponses humanitaires. OCHA continuera à supporter le renforcement des capacités nationales et régionales en la matière.

Redevabilité

OCHA encouragera la mise en place et le suivi du fonctionnement du mécanisme collectif pour l'engagement communautaire et la redevabilité envers les communautés affectées en conseillant les différents partenaires,

groupes sectoriels et l'EHP sur les mesures adaptées à prendre pour répondre aux feedbacks, plaintes ou rumeurs venant des communautés. OCHA continuera à assurer l'intégration de la redevabilité dans l'ensemble de la planification humanitaire et des interventions y compris dans les évaluations des besoins, les produits de communication et les activités de suivi.

Lien avec les acteurs de développement

OCHA continue de préconiser des synergies accrues entre les acteurs du développement et les acteurs humanitaires poursuivra sa collaboration avec le Gouvernement et les partenaires techniques financiers afin d'assurer une intervention humanitaire efficace et d'identifier une approche plus holistique et une analyse soutenue des causes profondes du conflit.

Coût de la réponse

Le budget de la coordination s'élève à 14,7 millions \$ incluant les activités de :

- Renforcement des mécanismes de coordination et de plaidoyer pour la protection humanitaire et l'assistance aux populations les plus vulnérables (5,6 millions \$ requis par OCHA) ;
- Mobilité des acteurs et biens humanitaires dans les zones affectées par la crise (8,7 millions \$ requis par l'UNHAS) ;
- Mise en œuvre du Nexus Humanitaire-développement dans les régions de Mopti et de Ségou (200 000 \$ requis par le PNUD) ;
- Sécurisation de l'assistance humanitaire dans les régions du centre et du nord (104 000 \$ requis par l'UNDSS).

Suivi de la réponse

La mise en œuvre des activités présentées dans ce plan de réponse sera suivie lors de différentes missions sectorielles et intersectorielles prévues à cet effet et documentées dans le rapport de suivi de la réponse du HRP.



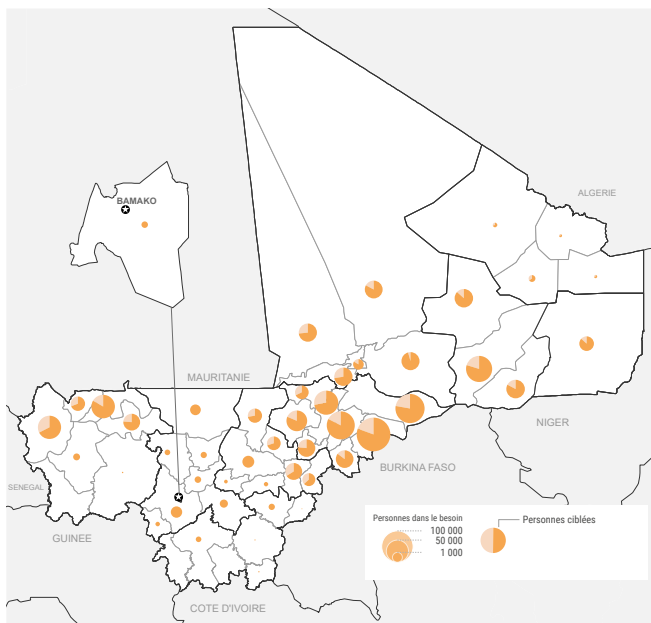
MALI

© OCHA/ Ibrahim Koné

Partie 4

Réponse aux réfugiés

PERS. DANS LE BESOIN	PERSONNES CIBLÉES	FONDS REQUIS (USD)	PARTENAIRES DANS LE PLAN	PROJETS
128,5 K	128,5 K	\$49,1 M	14	16



Objectifs multisectoriels

- Garantir l'accès au territoire et l'effectivité de la protection internationale dans un contexte de mouvements mixtes (en lien avec OS1 et OS3)
- Améliorer l'accès aux services sociaux/économiques de base pour les réfugiés et communautés hôtes à travers le renforcement des capacités nationales et locales ; (en lien avec OS2 et OS4)
- Promouvoir la recherche de solutions durables aux réfugiés et autres personnes en besoin de protection internationale (en lien avec OS3)

Stratégie de la réponse

Le plan de réponse inter-agences et multisectorielle pour les réfugiés au Mali porte sur trois principaux groupes de population à savoir les réfugiés, les personnes à risque d'apatridie et les rapatriés. Ce plan intègre également les personnes ayant besoin de protection internationale dans les mouvements mixtes à travers le Mali. L'ensemble des populations ciblées s'élève à 128 500 personnes.

Ce plan de réponse 2021 soutient les efforts menés par les autorités maliennes et leurs partenaires, tant au niveau central que local, pour la protection des réfugiés, des rapatriés et des personnes à risque d'apatridie dans un cadre de développement inclusif. Il s'inscrit dans le contexte du Pacte Mondial pour les Réfugiés (ou Global Compact on Refugees) adopté en décembre 2018 par l'Assemblée Générale des Nations Unies. Le Pacte vise à renforcer la coopération et la solidarité internationale pour alléger la

pression engendrée par la présence des réfugiés dans les pays d'accueil, y compris le Mali. Il prévoit également l'engagement de tous les partenaires pour une réponse holistique et durable au profit des réfugiés et des populations hôtes. Le plan de réponse contribue également aux objectifs du Plan de Développement National et de ses plans régionaux ainsi que du Plan cadre des Nations Unies d'assistance au développement (UNSDCF) au Mali. Finalement, la réponse pour les réfugiés au Mali s'articule aussi autour du modèle de coordination pour les réfugiés (ou Refugee Coordination Model, RCM), avec la coordination du HCR en appui aux autorités maliennes et en collaboration avec tous les acteurs humanitaires et de développement présents au Mali.

Priorités opérationnelles

Protection générale

La dégradation de l'environnement de sécurité et de protection dans les pays du Sahel est à l'origine de multiples déplacements de personnes de part et d'autre des différentes frontières, à la recherche de la protection internationale. Le plan prévoit de cibler plusieurs activités centrales pour construire un environnement de protection favorable en 2021 :

- Appui au Gouvernement dans le processus d'amélioration du cadre légal et institutionnel pour les réfugiés (notamment la revue de la loi malienne sur les réfugiés, adoptée en 1998, ainsi que l'adoption des quatre avant-projets de lois dérogatoires sur l'état civil) ;
- Accompagnement du Gouvernement dans la mise en œuvre et le suivi des trois engagements pris lors du Forum mondial sur les réfugiés en 2019 : 1) intégration des réfugiés dans les plans nationaux ; 2) réforme du cadre normatif ; 3) accès élargi aux solutions durables ;
- Opérationnalisation, aux côtés du Gouvernement, des conclusions du Dialogue régional de protection et de solutions dans le cadre des déplacements forcés au Sahel (Dialogue de Bamako) tenu en septembre 2019 avec la participation du Burkina Faso, du Niger, de la Mauritanie et du Tchad. Les conclusions s'articulent autour de 5 axes : 1) accès humanitaire et coordination civilo-militaire, 2) protection dans le cadre du plan d'action des Nations Unies pour la prévention de l'extrémisme violent, 3) accès à l'asile dans le cadre de déplacements massifs de réfugiés et de mouvements mixtes, 4) solutions aux problèmes des réfugiés, des déplacés internes et des autres populations civiles, 5) accès aux actes d'état civil, aux documents d'identité et à la nationalité ;
- Amélioration de la protection des réfugiés et des personnes à risque d'apatridie à travers la documentation selon deux axes : A.- Carte d'identité de réfugié et Titre de voyage de la Convention de 1951 (TVC).

- Appui à la CNCR dans le renforcement du processus de détermination du statut de réfugié et le déploiement de ces services à l'intérieur des régions.

Prévention et réduction du risque d'apatridie

En soutien à l'engagement du Gouvernement d'éradiquer l'apatridie au Mali, le HCR et les partenaires continueront à préconiser la facilitation de l'accès à la nationalité pour les réfugiés de Mauritanie en situation prolongée comme solution durable. Il assurera le suivi des recommandations de l'étude sur l'apatridie conclue en 2020 de même que la mise en œuvre du plan d'action national contre l'apatridie. Finalement, il accompagnera le Gouvernement dans la mise en œuvre de ses quatre engagements pris lors du Segment de haut niveau sur l'apatridie de 2019 : 1) Assurer l'enregistrement tardif des naissances des enfants, 2) Mener des réformes juridiques pour garantir qu'aucun enfant ne naisse apatride au Mali, 3) Mettre en place une procédure de détermination du statut d'apatride, 4) Améliorer les données quantitatives et qualitatives sur les populations apatrides au Mali.

Mouvements mixtes

Le Mali étant un important pays de départ et de transit des personnes en mouvement à destination de l'Afrique de l'Ouest, du Nord et de l'Europe à travers les routes de la Méditerranée centrale et occidentale, il s'agira de :

- Fournir aux personnes en déplacement les informations nécessaires pour prendre des décisions en connaissance de cause et ainsi minimiser les risques potentiels de protection associés aux mouvements mixtes ;
- Renforcer l'identification et référencement des personnes ayant besoin de protection internationale dans les flux mixtes ;
- Former les autorités frontalières au concept de protection internationale, au principe de non-refoulement et aux droits de l'homme pour favoriser des comportements adaptés lors des échanges avec les personnes traversant les frontières du Mali.

VBG/PSEA

La réponse aux réfugiés en lien avec la violence basée sur le genre (VBG) s'articule autour de quatre axes :

- Soins et soutien directs aux survivants : une réponse de santé mobile de base (soins cliniques à destination des survivants, prise en charge du viol, soutien psychosocial) ;
- Activités de prévention à travers les membres de la communauté et de la sensibilisation mobile ;
- Protection communautaire : renforcement des capacités des leaders communautaires/religieux en vue de soutenir les survivants de la violence basée sur le genre ;
- Plaidoyer et interventions en faveur de l'expansion des services de réponse.

En matière de prévention contre l'exploitation et les abus sexuels (PSEA), le plan envisage la vulgarisation du mécanisme inter-agences de plaintes et de rapportage, y compris les procédures y afférant, en collaboration avec les agences du système des Nations Unies et les ONGs au Mali. Par ailleurs, l'accent sera mis sur le renforcement des capacités des partenaires, y compris les réfugiés, les rapatriés et les personnes à risque d'apatridie, sur la protection contre les exploitations et abus sexuels et le harcèlement sexuel, avec la promotion des initiatives encourageant une

culture de la parole et une protection des plaignants et témoins contre les représailles et la stigmatisation.

Protection de l'enfant

Une attention particulière sera accordée à la mise en place de procédures opérationnelles d'évaluation et de détermination de l'Intérêt Supérieur de l'Enfant (BIA et BID) pour les populations réfugiées et à risque d'apatridie. Des synergies d'actions seront renforcées entre les secteurs de la protection de l'enfance et de l'éducation pour réduire les risques de déperdition scolaire, de mariage des enfants et d'enrôlement au sein des groupes armés.

Éducation

L'accent est mis sur l'accès à l'éducation des enfants réfugiés, rapatriés et à risque d'apatridie aussi bien en termes d'éducation formelle, non-formelle, alternative et à distance que de formation professionnelle. A cet effet, il s'agit de poursuivre l'appui en infrastructures dans les zones de déplacement et de retour, de même que le renforcement des capacités des enseignants et du personnel éducatif ainsi que des services régionaux de formation des enseignants. L'identification des enfants réfugiés et rapatriés en âge scolaire et leur inclusion dans le système d'enseignement national avec accompagnement régulier constitue une priorité stratégique.

Abris et Infrastructures

Le plan prévoit en 2021 le relèvement de la réponse d'urgence aux réfugiés dans le domaine des abris et infrastructures à travers des pré-positionnements de stocks de biens non-alimentaires et abris, de même que le recours au transfert monétaire dans les zones où cela est pertinent, dès les premières heures d'éventuels afflux en fonction des besoins sur le terrain. Au-delà de l'urgence, l'amélioration des conditions d'accueil à travers des infrastructures respectant les standards de qualité sera mise en place pour une meilleure protection des personnes et de leurs biens.

Autonomisation/Moyens d'existence

Le renforcement de l'inclusion économique des réfugiés portera sur l'accès aux marchés du travail, au financement, et aux opportunités socioéconomiques pour tous, y compris les réfugiés et les groupes vulnérables de la population hôte. Il s'agira de promouvoir les initiatives d'autosuffisance et de renforcement de la résilience des réfugiés, en leur donnant les moyens de répondre à leurs besoins de manière sûre, durable et digne afin de réduire leur besoin de l'aide humanitaire, d'éviter des mécanismes d'adaptation négatifs et de contribuer davantage à l'économie locale. Par ailleurs, les efforts de collaboration inter-agences dans la prévention et la réponse à la COVID-19 en appui au Gouvernement du Mali se poursuivront.

Accès aux solutions durables

Le plan de réponse aux réfugiés prévoit la poursuite du processus de facilitation du rapatriement librement consenti et la promotion de la réintégration durable. Par ailleurs, l'intégration locale s'articulera autour de deux axes : le volet juridique et celui socio-économique. Enfin, le HCR et ses partenaires prévoient de renforcer en 2021, les procédures du Mali pour l'effectivité de la réinstallation comme outil de protection.

En termes de partenariat, la réponse aux réfugiés s'ouvre à tous les acteurs engagés dans l'action humanitaire, le développement, la paix et la sécurité, pour une large synergie d'actions aux fins de la protection effective des réfugiés, rapatriés et personnes à risque d'apatridie au Mali.

Partie 5

Annexes

4.1

Méthode d'établissement des coûts

Pour l'année 2021, les besoins de financement du HRP s'élevaient à 563 millions de dollars (USD) ; ce qui constitue une augmentation de 88,7 millions de dollars (USD), par rapport à la révision du HRP 2020. Si l'on considère une comparaison avec le HRP 2020 initial (390,2 millions de dollars (USD)), la hausse est de 172,8 millions de dollars (USD). Les facteurs explicatifs résident en premier lieu au niveau du coût du plan de réponse multisectorielle pour les réfugiés d'un coût de 49,1 millions de dollars USD. Aussi, le financement des interventions pour assurer un socle de protection des moyens d'existence des ménages vulnérables touchés par les effets de la COVID-19 contribue à cette tendance haussière du budget.

A l'instar des années précédentes le Mali a appliqué la budgétisation basée sur le coût des projets afin de déterminer le budget global du HRP 2021. Ainsi les coûts des différentes activités sont cumulés pour constituer un total pour chaque projet. L'exercice s'est à travers plusieurs niveaux de contrôle dont les clusters, l'ICCN et l'EHP et les représentants des PTF, afin d'assurer une transparence totale au processus pour une action humanitaire redevable.

Quoique pluriannuel, le HRP 2020- 2022, l'EHP a opté pour une budgétisation annuelle.

En cas de projet intersectoriel, les différents clusters impliqués, sur la base des activités proposées par les projets, captent le coût intersectoriel relevant de leur secteur réciproque afin d'éviter le double comptage.

En ce qui concerne les budgets des conditions humanitaires, ils sont déterminés à partir du coût de différents projets rattachés aux objectifs sectoriels. Ceux-ci sont liés avec les objectifs spécifiques du HRP qui à leur tour sont alignés aux objectifs stratégiques.

Après la période de soumission des projets et dans l'optique de renforcer la transparence et l'inclusivité dans la détermination des coûts, chaque cluster a mis en place un comité d'évaluation et de

validation des projets composé du coordonnateur et du co-facilitateur du cluster, des représentants des ONG nationales/internationales et des agences des Nations Unies, d'un représentant d'une structure étatique membre actif au sein du cluster et d'un représentant d'OCHA comme observateur.

Le comité d'évaluation et de validation des projets a examiné chaque projet en fonction des critères établis tels que l'alignement avec les zones géographiques prioritaires ainsi que les objectifs, les activités et les modalités d'intervention sectoriels prenant en compte les questions transversales comme le genre, la protection, la redevabilité et le cash.

Des efforts ont été fournis par de nombreux clusters pour déterminer le coût du paquet d'intervention pour chaque bénéficiaire et cela sera harmonisé et vulgarisé en 2021.

Par ailleurs, il sera introduit à partir de cette année 2021 et en vue de la préparation du HPC 2022 une phase pilote de l'approche « activity based costing » en vue de renforcer la redevabilité sur le processus de budgétisation des futurs HPC.

Par ailleurs, compte tenu de l'immensité du territoire malien et des contraintes d'accès, le projet ATLAS de l'ONG « Humanité et Inclusion » propose une plateforme d'assistance logistique afin de collecter et acheminer l'aide humanitaire de toute organisation intéressée vers les zones d'interventions humanitaires.

Notons, que le transport fluvial, les moyens de transports aériens et les opérations logistiques transfrontalières (notamment dans l'espace du Liptako- Gourma) constituent des modalités utilisées en fonction des contextes pour garantir la continuité des approvisionnements et des opérations humanitaires.

En somme, les différentes contraintes logistiques et les différentes modalités utilisées ont des impacts réels sur les coûts des activités. Ainsi, les coûts logistiques sont plus élevés au nord qu'au centre.

4.2

Méthodologie de calcul des budgets sectoriels

CLUSTER	MÉTHODOLOGIE
Abris/BNA	Le budget requis par le Cluster correspond à la somme des projets soumis par les partenaires et membres du Cluster Abris/BNA et retenus en accord avec les objectifs de ce dernier. Le budget global correspondant du Cluster prend uniquement en compte la
EHA	Le montant estimatif par bénéficiaire a été obtenu sur la base des coûts unitaires par activité, paquets minimum EHA et des ouvrages établis par le Comité d'Orientation Stratégique du cluster EHA composé des représentants des ONGs, agences et gouvernement et validé en plénière. Ceci a servi de base au comité d'évaluation des projets HPC 2021 pour revenir vers les partenaires en cas de coûts sur ou sous-évalués. Ensuite le budget global du secteur est obtenu en faisant le cumul des coûts des différents projets.
Education	Nous avons utilisé deux approches pour parvenir à la détermination des coûts notamment : Le coût estimatif par enfant fixé par le Cluster global qui s'élève à 85 à 100 USD/ enfant ; Ensuite nous avons demandé aux partenaires de nous donner leur coût/élève ; des retours reçus, la fourchette des coûts se situait entre 80 et 112 USD. En conclusion : le coût/enfant est de 95 USD.
Protection	Le budget requis par le Cluster Protection correspond à la somme des projets soumis par les partenaires et membres du Cluster Protection, du Sous-Cluster Protection de l'Enfant, du Sous-Cluster Violence Basée sur le Genre et du Groupe de travail Lutte anti-mine humanitaire et qui ont été validés par le comité de revue des projets car conforme aux objectifs du Cluster.
Coordination	Basée sur l'approche de budgétisation par le coût des projets, les partenaires de la coordination et des services communs ont pu faire cumul des coûts des 4 projets proposés pour déterminer le budget global cumulé
Santé	Le coût des activités est basé sur le coût moyen des partenaires du Cluster en tenant compte des mesures d'adaptation liées à la COVID-19, des urgences sanitaires classiques et de la gestion de la pandémie
Nutrition	Le cluster nutrition et ses partenaires ont une méthodologie qui consiste à ce que le coût de la réponse nutritionnelle soit calculé par chaque activité nutritionnelle, notamment les activités d'évaluations nutritionnelles, de surveillance nutritionnelle et d'alerte précoce, et l'appui au fonctionnement des unités nutritionnelles
Sécurité alimentaire	Le coût des activités est basé sur le coût moyen des partenaires du Cluster en tenant compte aussi des études du marché. Les activités incluent une réponse d'urgence et les activités de résilience avec une diversification des moyens d'existence.
Réfugiés	Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) utilise une « évaluation globale des besoins » (Comprehensive Needs Assessment) pour établir ses besoins financiers. Le coût global de la réponse du HCR au Mali répond aux besoins identifiés des réfugiés, demandeurs d'asile, personnes à risque d'apatridie et rapatriés facilités ainsi que leurs communautés d'accueil.

4.3

Organisations participantes et besoins de financement










ORGANISATION	BESOINS (USD)	PROJETS
ACT Alliance / DanChurchAid	65 280	1
ACT Alliance / Norwegian Church Aid	1 233 500	1
Action Contre la Faim	7 091 793	5
Agency for Technical Cooperation and Development	3 380 426	4
Alliance for International Medical Action	8 294 638	6
Appui Conseil aux Enfants et aux Femmes du Mali	2 088 996	4
Association Malienne pour la Solidarité et le Développement	692 955	2
Association pour la Paix et Autonomisation des Femmes	675 000	1
Association pour la Promotion de la Femme et de l'Enfant	1 224 414	1
Association pour la promotion des femmes et des enfants au Mali	1 825 400	1
Association pour le Soutien des Revenus et Economie Fragiles	2 433 095	5
Association Vivre au Sahel	1 045 000	5
Catholic Relief Services	10 944 651	2
Comité International pour l'Aide d'Urgence et le Développement	5 222 085	4
Cooperazione Internazionale - COOPI	850 000	1
Danish Refugee Council	4 511 724	5
Deutsche Welthungerhilfe e.V. (German Agro Action)	7 728 120	2
Equipe de Recherche-Actions pour le Développement Durable	1 493 067	5

ORGANISATION	BESOINS (USD)	PROJETS
Food & Agriculture Organization of the United Nations	30 000 000	1
Geneva Call	973 116	1
Groupe Action et Recherche pour le Développement Local	1 172 850	2
Help - Hilfe zur Selbsthilfe e.V.	2 829 000	3
Humanity & Inclusion - Handicap International	4 378 577	3
Initiative Malienne d'Appui au Développement Local	5 982 500	3
International Emergency and Development Aid	3 494 411	3
International Medical Corps	1 000 000	1
International Organization for Migration	5 132 000	3
International Rescue Committee	19 813 387	10
Islamic Relief Worldwide	1 137 198	1
Luxembourg Red Cross	365 796	1
Marie Stopes International	125 000	1
Médecins du Monde Belgium	1 700 000	1
Mercy Corps	7 277 862	3
Mines Advisory Group	1 545 000	1
NCA+partners	1 100 000	1
NGO Peace One Day Mali	5 635 000	3
Nord-Développement	300 000	1
Norwegian Refugee Council	16 876 462	13
Office for the Coordination of Humanitarian Affairs	5 612 000	1

ORGANISATION	BESOINS (USD)	PROJETS
ONG Actions Tartit pour le Développement Durable	375 422	1
Plan International Mali	9 491 220	7
Première Urgence Internationale	3 725 000	2
Save the Children	1 000 000	1
Save the Children (United Kingdom), Medair (United Kingdom)	450 000	1
Search for Common Ground	1 355 746	2
Secours Islamique France	2 058 929	2
Solidarités International (SI)	2 000 993	3
United Nations Children's Fund	112 304 751	6
United Nations Department of Safety and Security	104 000	1
United Nations Development Programme	200 000	1
United Nations High Commissioner for Refugees	46 361 716	3
United Nations Mine Action Service	1 304 126	2
United Nations Population Fund	12 749 550	2
WeWorld - Gruppo Volontariato Civile Onlus	846 009	2
World Food Programme	188 703 004	5
World Vision Mali	3 006 100	3
World Vision Mali	3 006 100	3

4.4

Chiffres de planification par secteur

SECTEUR	FONDS REQUIS (USD)	PARTENAIRES DANS LE PLAN	NOMBRE DE PROJETS	PERS. DANS LE BESOIN	PERSONNES CIBLÉES
Sécurité alimentaire	\$232,4 M 	22	36	2,2 M	1,8 M
Protection ¹	\$73,0 M 	30	52	3,5 M	3,0 M
Nutrition	\$66,2 M 	13	23	1,1 M	755,7 K
Réponse aux Réfugiés	\$49,1 M 	14	16	128,5K	128,5 K
Eau, hygiène et assainissement	\$46,8 M 	22	32	2,2 M	1,8 M
Éducation	\$44,6 M 	16	17	558,4 K	485,5 K
Santé	\$26,0 M 	11	13	1,8 M	1,8 M
Coordination	\$14,6 M 	3	3	-	-
Abris/BNA	\$10,6 M 	14	13	821,5 K	203 K
Global	\$563,3 M	58	152	5,9 M	4,7 M

¹ Protection inclue ses sous clusters : Protection de l'enfant, Lutte antimines humanitaire et la Violence basée sur le genre

* Les chiffres sont arrondis

4.5

Chiffres de planification (par niveau administratif)

RÉGIONS	PERS.DANS LE BESOIN	PERS. CIBLÉES		PARTENAIRES OPÉRATIONNELS DES CLUSTERS	PARTENAIRES OPÉRATIONNELS DANS LE PLAN	NOMBRE DE PROJETS
Bamako	345,16K	258,9K		43	10	12
Gao	697,64K	570,6K		91	26	50
Kayes	443,66K	350,5K		43	8	12
Kidal	79,15K	51,9K		33	16	22
Koulikoro	295,62K	225,1K		26	9	11
Mopti	1,674M	1,3M		143	41	84
Ségou	1,229M	1,0M		54	26	41
Sikasso	145,11K	111,1K		20	3	4
Tombouctou	1,008M	806,6 K		88	36	65
Global	5,9 M	4,7 M		256	58	152

4.6

Et si nous ne répondons pas ?

PROTECTION :



Aggravation de l'environnement de protection déjà précaire dans les régions du nord et du centre

Le manque de monitoring et de rapportage des incidents de protection et des mouvements de population exposerait de nombreuses victimes de violations aux risques de ne pas faire l'objet d'identification ni de référencement pour une prise en charge adéquate. L'interruption du monitoring de protection et du plaidoyer pourrait ainsi induire une recrudescence des conflits et des violations des droits de l'homme et du DIH.

L'absence de réponse aux besoins de protection exposerait les populations aux risques d'adopter des stratégies d'adaptation négatives réduisant leur capacité de résistance aux chocs, impactant leur santé physique, psychologique et mentale, leur sécurité, leur dignité et la jouissance de leurs droits fondamentaux.

L'absence d'approche de prévention des risques de protection pourrait occasionner une recrudescence de foyers de tensions et de conflits. Le manque de renforcement du cadre opérationnel et juridique de la protection, des capacités des acteurs humanitaires, de développement et des structures étatiques pourrait contribuer au délitement continu d'un environnement de protection déjà précaire dans les régions du nord et du centre et mettant en péril les droits fondamentaux et la protection de 2,6 millions de personnes.

SANTÉ :



1,4 MILLION DE PERSONNES VULNÉRABLES N'AURONT PAS ACCÈS AUX SOINS DE SANTÉ

Le secteur santé pourrait connaître une réduction de la résilience des populations et le pays serait en proie à des épidémies de rougeole, de fièvre jaune, de fièvre hémorragique Crimée-Congo, de dengue et de paludisme, avec un impact certain sur l'économie.

En outre, dans les régions du nord et du centre (Mopti), un gap de financement pour l'amélioration de l'accès à l'eau au profit des populations hôtes, retournées et déplacées, entraînerait une pénurie d'eau, accroissant ainsi des tensions entre les communautés déjà fragilisées autour des points d'eau existants. À cet effet, des mouvements de population et de bétail pourraient s'accroître.

Dans ce contexte, on peut s'attendre à une recrudescence des cas de violences basées sur le genre avec des conséquences physiques, psychologiques et sociales.

Parallèlement, si les conditions d'hygiène et d'assainissement ne sont pas améliorées les enfants seraient plus exposés aux maladies diarrhéiques plus difficilement récupérables sur le plan nutritionnel.

ABRIS/BNA :



La précarité de l'habitat entraînera des risques sanitaires et de protection

Les évaluations multisectorielles et inter-agences situent les besoins en abris en deuxième position après les vivres. Le manque de financement rendrait encore plus vulnérables les personnes affectées (femmes, filles, garçons, personnes âgées et handicapés) qui continueraient à vivre dans des conditions précaires les exposant à des risques sanitaires et de protection.

Cette situation pourrait entraîner l'adoption de mécanismes de survie négatifs chez les plus vulnérables et altérer la cohésion sociale entre les PDI et les familles d'accueil subissant le stress et la pression autour des ressources.

NUTRITION :



Des milliers d'enfants risquent de mourir s'ils n'ont pas un accès rapide aux traitements et aliments thérapeutiques

Une dégradation de la situation pourrait aggraver la vulnérabilité nutritionnelle des enfants de moins de cinq ans et des femmes enceintes et allaitantes.

La malnutrition pourrait également entraîner un retard de croissance et de développement cérébral chez de nombreux enfants et des maladies irréversibles telles que la cécité.

Sans une meilleure réponse multisectorielle et intégration de la lutte contre la malnutrition dans le système de santé, les causes profondes de la malnutrition pourraient perdurer et maintenir cette vulnérabilité durant de nombreuses années.

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE



Les personnes en insécurité alimentaire modérée pourront basculer dans la phase sévère (urgence ou crise)

Sans une réponse appropriée, les populations classées sous pression en termes d'insécurité alimentaire pourraient recourir à des mécanismes d'adaptation négatifs pour accéder à la nourriture comme la vente de leur capital, la diminution du nombre de repas entraînant de graves déficits nutritionnels. La détérioration accélérée de la situation sécuritaire pourrait accroître considérablement les besoins en sécurité alimentaire se traduisant par une population en phase sévère nettement supérieure à celle à la phase modérée.

EHA



Un nombre accru de personnes sera exposé aux maladies diarrhéiques avec une aggravation de la malnutrition infantile et des conflits liés à l'accès à l'eau

Une absence de réponse EHA aggraverait les risques d'épidémies d'origine hydrique pour environ 1,3 million de personnes. Les acteurs responsables de la prise en charge de la malnutrition chez les enfants verront également leurs efforts diminués étant donné que plus de la moitié des cas de malnutrition sont associés aux maladies diarrhéiques liées au manque d'hygiène, au faible niveau d'accès à l'eau potable et aux conditions d'assainissement inadéquates.

Éducation




Le manque d'éducation renforcera les conflits et la violence

Les 1 129 écoles présentement non fonctionnelles au mois de février 2020 dans les communes affectées par la crise sécuritaire risquent de rester fermées en grande majorité. Les 350 315 enfants ciblés n'auront pas accès à l'éducation et seront exposés aux risques d'abus et d'exploitation, incluant la mendicité, le travail infantile, la violence sexuelle, le mariage précoce, la toxicomanie, l'activité criminelle et le recrutement par les groupes armés. Faute de perspective d'avenir, ces enfants risquent de contribuer à perpétuer le cycle des conflits et de la violence.

4.7

Comment contribuer ?


Guide du donateur



CONTRIBUER AU PLAN DE RÉPONSE HUMANITAIRE

Pour voir l'aperçu des besoins humanitaires, le plan de réponse humanitaire et les rapports de monitoring du pays, et donner directement aux organisations participant au plan, merci de visiter :


www.humanitarianresponse.info/operations/mali



DONNER PAR LE BIAIS DU FONDS CENTRAL POUR LES INTERVENTIONS D'URGENCE (CERF)

Le CERF apporte un financement initial rapide pour des actions vitales lors de l'apparition de situations d'urgence et pour les opérations humanitaires essentielles, et sous financées, lors de crises prolongées. Le CERF, géré par OCHA, reçoit des contributions de différents donateurs principalement des gouvernements, mais aussi des compagnies privées, des fondations, des organismes caritatifs et des particuliers réunies dans un fonds unique. Il est utilisé pour des crises partout dans le monde. Pour en savoir plus sur le CERF et sur comment donner, visiter le site web du CERF :

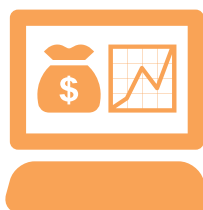
www.unocha.org/cerf/our-donors/ow-donate



AIDE D'URGENCE EN NATURE

Les Nations Unies encouragent les donateurs à faire des contributions en espèces, plutôt qu'en nature, pour une rapidité et une flexibilité maximum, ainsi que pour garantir que soient délivrés les biens humanitaires les plus urgents. Dans le cas où vous ne pouvez faire que des contributions en nature, en réponse aux catastrophes et aux urgences, merci de contacter :

logik@un.org



Enregistrement de vos contributions

OCHA gère le service de surveillance financière (FTS), qui enregistre toutes les contributions humanitaires rapportées (espèces, en nature, multilatérales et bilatérales). Son but est de donner du crédit et de la visibilité aux donateurs pour leur générosité, et de montrer le montant total des financements ainsi que des manques dans les plans humanitaires. Merci de signaler vos contributions à FTS, soit par email à fts@un.org ou par le biais du formulaire de contribution en ligne à <http://fts.unocha.org>

4.8

Acronymes

ACRONYMES	DÉSIGNATION	ACRONYMES	DÉSIGNATION
ACTED	Agence d'Aide à la Coopération Technique Et au Développement	CILSS	Comité Inter État de Lutte contre la Sècheresse au Sahel
ADESAH	Association pour le Développement Endogène au Sahel)	CMA	Coordination des Mouvements de l'Azawad
AGR	Activités Génératrices de Revenus	CMP	Commission Mouvements de Populations
AIC	Analyse Intégrée du Contexte	CNCR	Commission Nationale Chargée des Réfugiés
ALIMA	Alliance for International Medical Action	CNSP	Comité National du Salut du Peuple
ALPC	Armes légères et de petit calibre	CNT	Conseil National de la Transition
AMADE/ PELCODE	L'Association Malienne pour le Développement/la Protection de l'Environnement et la Lutte Contre la Désertification	COOPI	Coopération International
AMCP	Alliance Médicale Contre le Paludisme	CPS	Cellule de la Planification et de la Statistique
ANJE	Alimentation du Nourrisson et du Jeune Enfant en situation d'urgence	CREDD	Cadre stratégique pour le Développement durable
AVSF	Agronomes & Vétérinaires Sans Frontière	CRZPC	Commission Réhabilitation des Zones Post-Conflic
BNA	Biens Non Alimentaires	CSA	Comité de suivi de l'Accord
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest	CSA	Commissariat à la Sécurité Alimentaire
CEMGA	Chef d'état-major général des armées	CSCOM	Centre de Santé Communautaire
CERCAD	Centre d'Etudes et de Recherche-Action pour le Développement	CSPEEDA	Centre Sahélien de Prestation, d'Étude, d'Écodéveloppement et de Démocratie Appliquée CSREF
CH	Cadre Harmonisé	CT- CSLP	Cellule Technique de Coordination du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
		DDR	Désarmement, Démobilisation et Réintégration

ACRONYMES	DÉSIGNATION
DES	Déclaration sur la Sécurité dans les Ecoles
DGPC	Direction Générale de la Protection Civile
DGS	Direction générale de la santé
DHC	Coordinatrice Humanitaire Adjoint
DHIS2	Système d'information sanitaire
DIH	Droit international humanitaire
DRS	Direction régionale de la santé
DS	Districts sanitaires
DTM	Displacement Tracking Matrix - Matrice de suivi des déplacements
EEL	Engins Explosifs Improvisés
EHA	Eau, Hygiène et Assainissement
EHP	Equipe Humanitaire Pays
EMOP	Enquête modulaire et permanente auprès des ménages
ENSAN	Enquête Nationale sur la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
ERP	Enquêtes rapides de protection
FAMa	Forces Armées Maliennes
FEFA	Femmes enceintes et/ou allaitantes
FHCC	Fièvre hémorragique de Crimée-Congo
GANE	Groupes armés non étatiques

ACRONYMES	DÉSIGNATION
GBVIMS	Système de Gestion de l'Information sur les Violences Basées sur le Genre
GHO	Aperçu Global Humanitaire
HeRAMs	Système de surveillance de la disponibilité des ressources et services essentiels de santé
ICC	Inter Cluster Coordination
IDH	Indice de Développement Humain
IMSMA	Système d'information sur l'action contre les mines
JIAF	Cadre de l'Analyse Intersectorielle Conjointe
LAMH	Lutte Anti Mine Humanitaire
M5-RFP	Mouvement du 5 Juin - Rassemblement des forces patriotiques
MAG	Malnutrition aiguë globale
MAM	Malnutrition Aiguë Modérée
MAS	Malnutrition Aiguë Sévère
MRM	Monitoring and Reporting Mechanism - Mécanisme de surveillance et de communication de l'information des violations graves commises contre les enfants
NINA	Numéro d'Identification Nationale
PAASU	Programme d'Apprentissage Accéléré en Situation d'Urgence
PCI	Prévention et contrôle des infections
PDA-RN	Programme de Développement Accéléré des Régions du Nord

ACRONYMES	DÉSIGNATION
PDI	Personne Déplacée Interne
PIV	Périmètres irrigués villageois
PPM	Petits périmètres maraîchers
PROSEA	Programme Sectoriel Eau et Assainissement
PSEA	Prévention des Abus et Exploitation Sexuelle
PSEA	Protection contre l'exploitation et les abus sexuels
PSH	Personnes en situation de handicap
REG	Reste d'Explosif de Guerre
RRM	Mécanisme de Réponse Rapide
SMIR	Surveillance intégrée de Maladies et Riposte
SSAP	Centre de Stratégie de Scolarisation Accélérée Passerelle
UNSDCF	Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable
UREN	Unité de Réhabilitation Nutritionnelle
VBG	Violences basées sur le Genre
VIH	Virus de l'Immunodéficience Humaine